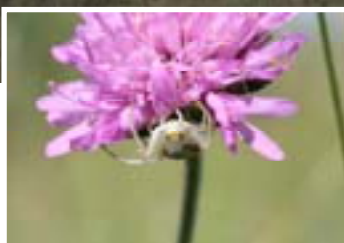




DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR4100157 « PLATEAU DE MALZEVILLE »



TOME III : DOSSIER ADMINISTRATIF

Rédacteur du DOCOB : Jean-Sébastien PHILIPPE

DOCOB – 02 avril 2009



FINANCEURS :



LES COLLECTIVITES LOCALES :



Commune de Saint Max



Commune d'Agincourt



Commune de Dommartemont



Commune d'Eulmont



Commune de Lay-Saint-Christophe



Commune de Malzéville

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INTERCOMMUNALITES :



Conseil général de Meurthe-et-Moselle



Communauté Urbaine du Grand Nancy




Communauté de Communes du Bassin de Pompey



Communauté de Communes du Grand Couronné

DOCUMENT REALISE PAR :

| | | |
|---|---|---|
|  | <p>BIOTOPE – Agence Nord Est 2 bis rue Charles Oudille 54600 Villers-lès-Nancy</p> <p>e-mail : agencenorddest@biotope.fr Site Internet : www.biotope.fr</p> <p>Siège social 22 Boulevard Maréchal Foch BP 58 34140 MEZE</p> <p>e-mail : siegesocial@biotope.fr Site Internet : www.biotope.fr</p> | <p>Tel : 03 83 28 25 42 Fax : 03 83 27 13 61</p> <p>Tel : 04 67 18 46 20 Fax : 04 67 18 46 29</p> |
| <p>VOS CONTACTS :</p> | <p>Jean-Sébastien PHILIPPE E-mail : jsphilippe@biotope.fr</p> <p>Aude LAMERANDT E-mail : alamerandt@biotope.fr</p> | |

Liste des pièces administratives

✓ COMITE DE PILOTAGE

Réunion du 27 octobre 2006

- Transfert de compétences

Réunion du 16 avril 2007

- Compte-rendu

Réunion du 4 juin 2007

- Compte-rendu

Réunion du 17 septembre 2007

- Ordre du jour
- Compte-rendu

Réunion du 19 novembre 2007

- Ordre du jour
- Compte-rendu

Réunion du 7 avril 2008

- Ordre du jour
- Ordre de suspension

Réunion du 26 juin 2008 : présentation du diagnostic

- Ordre du jour
- Compte-rendu

Réunion du 4 décembre 2008 : présentation des enjeux et des objectifs

- Ordre du jour
- Compte-rendu

Réunion du 5 février 2009 : présentation des actions

- Ordre du jour
- Compte-rendu

Réunion du 2 avril 2009 : validation du document d'objectifs

- Ordre du jour
- Compte-rendu

✓ **GROUPES DE TRAVAIL**

Groupe de travail du 4 septembre 2008 : enjeux et objectifs

- Invitation
- Trame de travail
- Compte-rendu

Groupe de travail du 18 septembre 2008 : actions « gestion »

- Invitation
- Trame de travail
- Compte-rendu

Groupe de travail du 2 octobre 2008 : actions « usages et ouverture au public »

- Invitation
- Trame de travail
- Compte-rendu

✓ **FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES**

✓ **ARRETE DE NOMINATION DU COMITE DE PILOTAGE**

COMITE DE PILOTAGE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

NANCY, le 28 DEC. 2006

Bureau de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Affaire suivie par :
Melle Chantal MOITROT
☎ : 03.83.34.22.65
Fax : 03.83.34.22.31



Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Monsieur le Président de la
Communauté Urbaine du Grand Nancy

Objet : Site Natura 2000 « Plateau de Malzéville »

PJ : 3

Vous trouverez, ci-joint, le compte rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 « plateau de Malzéville » qui s'est tenue à la préfecture le 27 octobre 2006.

Vous avez bien voulu accepter la présidence de ce comité et je vous en remercie.

Aussi, à titre d'information, je vous adresse copie des lettres que je transmets en réponse à M. François VERNIER, président de l'association FLORAINE et M. Pierre DARDAINE du conseil scientifique régional qui m'avaient saisi suite aux dégâts constatés sur le site,

comme suite à nos divers échanges sur la question avec M. le directeur général des services dont les observations ont été prises en compte dans la rédaction de ces comités.

Le Préfet,

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Marc BURG

M. MICHELET, Directeur régional de l'environnement, explique que le processus consiste en trois étapes : la désignation du site, la mise en place opérationnelle du comité de pilotage dont la mission est d'élaborer le document d'objectifs, puis la mise en œuvre des actions de conservation et des règles de gestion préconisées et adoptées.

La loi D.T.R. de 2005 démontre son caractère novateur en confiant aux acteurs locaux la réalisation du dispositif dont le pilotage revient aux collectivités territoriales.

M. HESSE, de la DIREN, présente alors, à l'aide d'un diaporama joint en annexe 2, les modalités pratiques de Natura 2000, réseau européen destiné à interrompre la perte de la biodiversité.

La procédure Natura 2000, en France, privilégie la concertation et le dialogue avec tous les intervenants locaux intéressés : élus, associations, propriétaires privés, utilisateurs du site, ... dans le cadre du comité de pilotage.

L'intérêt de cette instance est de favoriser ces échanges tout en autorisant une réflexion plus informelle au sein de groupes de travail thématiques sur les mesures de préservation à mettre en place.

Les mesures concrètes prises en charge par des financements Natura 2000 sont les suivantes :

- les Mesures Agro-Environnementales (MAE) réservées à Natura 2000. Ce sont des engagements rémunérés proposés aux agriculteurs ayant des surfaces exploitées dans le site
- les contrats Natura 2000, hors Surface Agricole Utile (SAU), notamment les contrats forestiers
- les chartes Natura 2000, qui sont des engagements minimaux non rémunérés, également souscrits sur la base du volontariat.

Pour les titulaires de MAE, de contrats et chartes Natura 2000, il est prévu une exonération de la taxe sur le foncier non bâti vis-à-vis des terrains contractualisés.

Le manque à gagner pour les communes percevant cette taxe sera indemnisé par l'Etat.

Le coût de la rédaction du document d'objectifs est de l'ordre de 25000 euros assuré en partie par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et par le Conseil Régional de Lorraine.

M. AUMAITRE, du Conservatoire des Sites Lorrains, fait ensuite une description (cf. document joint en annexe 3) des caractéristiques écologiques du site reconnu d'intérêt national, dont la surface est entretenue essentiellement par des pâturages et des fauches et se trouve dans un bon état de conservation grâce aux activités agricole et militaire (l'armée étant, pour l'instant, propriétaire des terrains).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

NANCY, le

19 DEC. 2006

Bureau de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Affaire suivie par :
Melle Anne ROUSSEL
Tél: 03.83.34.27.75
Fax : 03.83.34.22.31

SITE NATURA 2000
« PLATEAU DE MALZEVILLE »

REUNION d'INSTALLATION du COMITE de PILOTAGE
VENDREDI 27 OCTOBRE 2006

Une réunion s'est tenue à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le vendredi 27 octobre 2006 à 14h00, sous la présidence de M. Claude BALAND, Préfet, afin de procéder à l'installation du comité de pilotage du site NATURA 2000 « Plateau de Malzéville » et au transfert de la présidence de cette instance à une collectivité territoriale ainsi que cela est prévu par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

La liste des participants figure en annexe 1.

M. le Préfet introduit la séance en exposant les motifs qui ont conduit à envisager l'intégration du Plateau de Malzéville dans le réseau Natura 2000.

Le site, retenu au titre de la directive européenne « Habitats Faune Flore » de 1992, est composé dans sa globalité de 439 hectares répartis sur le territoire de 6 communes. Il doit être considéré comme remarquable en raison de sa localisation péri-urbaine et de son intérêt écologique majeur.

L'expertise scientifique, menée par le Conservatoire des Sites Lorrains en 2002, a permis de constater que ce plateau est constitué en grande partie d'une pelouse calcaire d'une surface exceptionnelle de 230 hectares d'un seul tenant, dont la biodiversité est riche de 43 espèces végétales.

La consultation, à l'automne 2005, des communes et communautés de communes concernées a démontré une large acceptation de ce classement.

La proposition de Site d'Intérêt Communautaire a été transmise à la Commission Européenne par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en avril 2006, ce qui a officialisé l'inscription du site au réseau Natura 2000.

M. MICHELET, Directeur régional de l'environnement, explique que le processus consiste en trois étapes : la désignation du site, la mise en place opérationnelle du comité de pilotage dont la mission est d'élaborer le document d'objectifs, puis la mise en œuvre des actions de conservation et des règles de gestion préconisées et adoptées.

La loi D.T.R. de 2005 démontre son caractère novateur en confiant aux acteurs locaux la réalisation du dispositif dont le pilotage revient aux collectivités territoriales.

M. HESSE, de la DIREN, présente alors, à l'aide d'un diaporama joint en annexe 2, les modalités pratiques de Natura 2000, réseau européen destiné à interrompre la perte de la biodiversité.

La procédure Natura 2000, en France, privilégie la concertation et le dialogue avec tous les intervenants locaux intéressés : élus, associations, propriétaires privés, utilisateurs du site, ... dans le cadre du comité de pilotage.

L'intérêt de cette instance est de favoriser ces échanges tout en autorisant une réflexion plus informelle au sein de groupes de travail thématiques sur les mesures de préservation à mettre en place.

Les mesures concrètes prises en charge par des financements Natura 2000 sont les suivantes :

- les Mesures Agro-Environnementales (MAE) réservées à Natura 2000. Ce sont des engagements rémunérés proposés aux agriculteurs ayant des surfaces exploitées dans le site
- les contrats Natura 2000, hors Surface Agricole Utile (SAU), notamment les contrats forestiers
- les chartes Natura 2000, qui sont des engagements minimaux non rémunérés, également souscrits sur la base du volontariat.

Pour les titulaires de MAE, de contrats et chartes Natura 2000, il est prévu une exonération de la taxe sur le foncier non bâti vis-à-vis des terrains contractualisés.

Le manque à gagner pour les communes percevant cette taxe sera indemnisé par l'Etat.

Le coût de la rédaction du document d'objectifs est de l'ordre de 25000 euros assuré en partie par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et par le Conseil Régional de Lorraine.

M. AUMAITRE, du Conservatoire des Sites Lorrains, fait ensuite une description (cf. document joint en annexe 3) des caractéristiques écologiques du site reconnu d'intérêt national, dont la surface est entretenue essentiellement par des pâturages et des fauches et se trouve dans un bon état de conservation grâce aux activités agricole et militaire (l'armée étant, pour l'instant, propriétaire des terrains).

L'inventaire du site a révélé la présence de trois habitats ainsi que de nombreuses espèces animales et végétales protégés.

Il est précisé par la DIREN que des modifications de son périmètre peuvent être envisagées, dans le cadre des travaux menés par le comité de pilotage, si la qualité écologique d'autres terrains est démontrée.

M. le Préfet propose alors de procéder au transfert de la présidence du comité de pilotage et interroge l'assemblée pour savoir si l'une des collectivités présentes se porte candidate.

M. ROSSINOT, Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, déclare que la collectivité qu'il représente est prête à s'investir car il s'agit d'un lieu symbolique très fort. La CUGN a parallèlement donné son accord à la gestion de l'aérodrome de Malzéville, en partie inclus dans le site Natura 2000. Il convient de réfléchir à l'avenir de cette zone en terme d'intercommunalité. Il y a un vrai travail collégial à effectuer pour la mise en place d'actions de qualité.

Les communes d' AGINCOURT, DOMMARTEMONT, EULMONT, LAY-SAINT-CHRISTOPHE, MALZEVILLE et SAINT-MAX ainsi que les communautés de communes du Grand Couronné et du Bassin de Pompey expriment leur volonté de collaborer à l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) et pour certaines d'être associées au pilotage du dispositif.

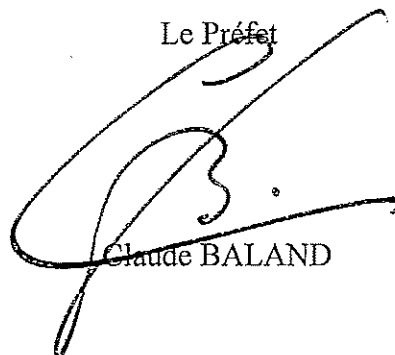
La Région, qui s'est engagée très fortement sur la biodiversité, et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle formulent le même souhait.

La présidence du comité de pilotage revient donc à la Communauté Urbaine du Grand Nancy, et 4 vice-présidents sont désignés : le Conseil Régional, le Conseil Général, la communauté de communes du Grand Couronné, la communauté de communes du Bassin de Pompey. Il sera réfléchi à un règlement intérieur.

M. ROSSINOT accepte la présidence et indique que la CUGN sera également la collectivité maître d'ouvrage pour la rédaction du Docob. Il espère pouvoir compter sur l'assistance des services de l'Etat dans l'exercice de cette mission.

M. le Préfet assure qu'il en sera ainsi et remercie l'ensemble des participants d'avoir contribué à l'installation de cette nouvelle instance.

Le Préfet



Claude BALAND

FEUILLE DE PRESENCE

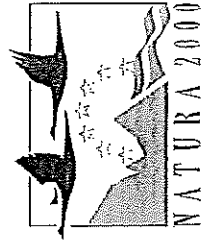
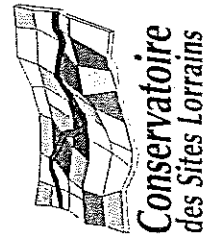
COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 « PLATEAU DE MALZEVILLE »
vendredi 27 octobre 2006 à 14H00

| NOM Prénom | QUALITE | EMARGEMENT |
|-------------------------------------|---|------------|
| DEROY Marc | OUF. Délégué départemental | |
| de SÈRES Marie-Alix | CRPE | NA de Jus |
| COULTEZEL Roland | Aubusson le Club Vainqueur | |
| POGU Philippe | Président du CO de course d'orientation | |
| COLIN Michel | Rapport Pelt et Apertus | Colin |
| ZARONI Christian | SOLVAY CARBOVITE FRANCE | |
| NATHIS Pierre | Directeur Lycée Pixerecent | |
| SEZNEC Guy | Conservatoire & Jardins Botaniques de Nancy | |
| FRANÇOIS Conoel | SA 59 | |
| BERTOLASSO Claude Collin. Michel | Agent domanial à l'établissement de Génie de Nancy Président G.I.C. de Jamezulle. | Bertolasso |
| ROBERT Philippe | Grand Nancy. | |
| LECLAIRE Estelle | CU Grand Nancy | |
| Jean-Louis FOLTZLER | Cd Nancy | J |
| SANCHEZ Henri | Vice Président comité départemental de V.I. et V.I. | |
| LORENTZ Dominique | Président de l'AERO-CLUB DE L'EST | |
| DISSAC Yann | chargé études CG54 | Dissac |
| DAVIAU Nicolas | chargé de mission CG54 | |
| DEMOYEN Alexis | N. 2000 O.N.C.F.S. chef service 54. | |

| NOM Prénom | QUALITE | EMARGEMENT |
|--|--|------------|
| Jacques SABLAYROLLES patrice leoux | DRCL. P 54 dir. eur. Cooced repeud | |
| MARTEL J. Jacques | adjoint Maire de DOMMARTENOMT | |
| BERTRAND Pierre | Adjoint Maire de LUS S'archentopk | |
| LAPORTE Denis | Maire d'AGINCOURT | |
| MARCHEL Serge | Maire d'EVLOUT | |
| BOLMONT J. Paul | Maire MALZEVILLE | |
| STOERKEL Gerard Guillaume Christian SIMONIN MERY | Maire de S'Nay Président CCGC FOSSE. | |
| HUSSON JF | VP Grand NANCY | |
| JACQUEMIN Pascal | Council Regional (eb) | |
| HENART Laurent | Deputé | |
| ROSSIGNOL Andre | CJGN | |
| BALAND Claude Pierre | PREFET | |
| MICHELET Paul | DIREN | |
| METAYER Pauline | DIREN | |
| Anne ROUSSEL Christal MOITROT | Préf DDDPI 1 DDDP 1 (1) | |
| C. NORMANDIN | DDAF 54 | |
| HESSE Sebastien | DIREN | |
| AUMAITRE Damien | CSL | |

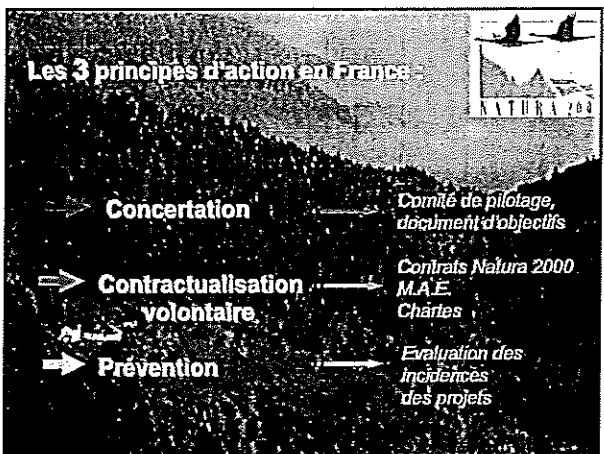
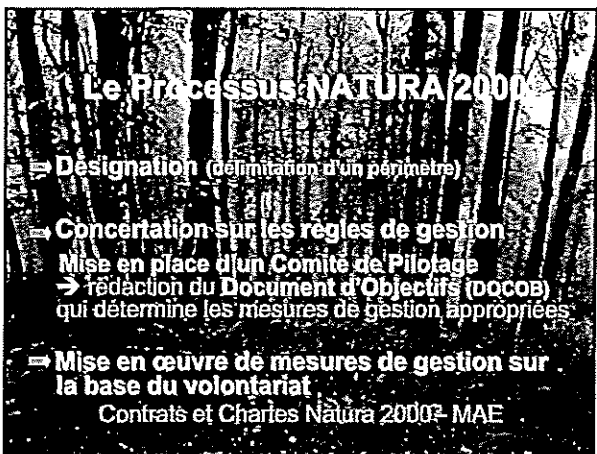
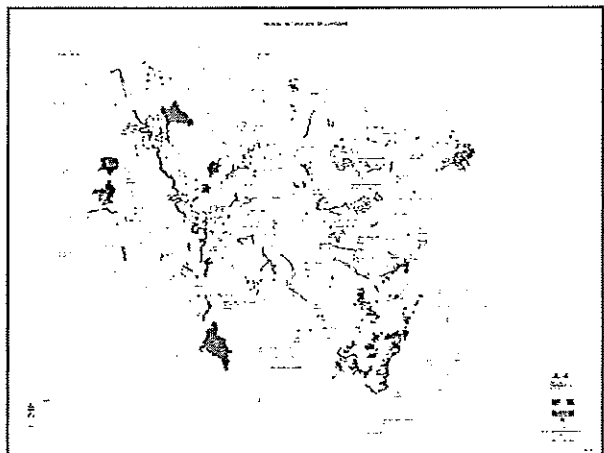
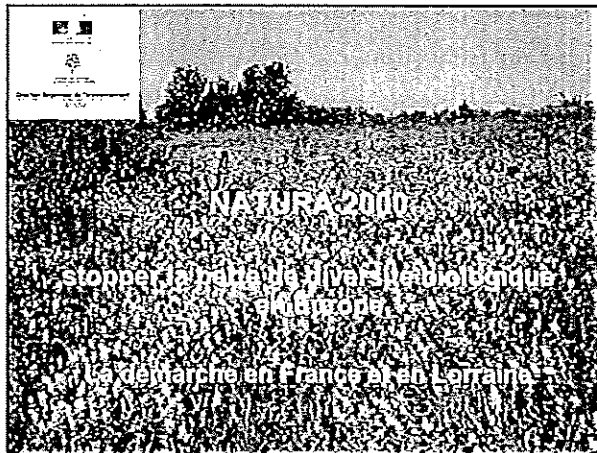
Plateau de MALZEVILLE

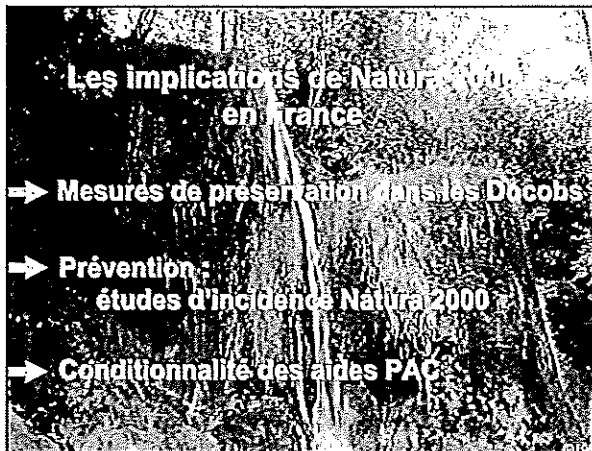
Expertise préalable à l'inscription au réseau européen Natura 2000 (2002)



Un espace naturel identifié au XIXe siècle

- Un site connu depuis 1843 (RAYER in GODRON), avec des références sur des espèces rares, cité également en 1889 (BLEICHER) pour la découverte de *Calluna vulgaris*
- Intérêt biologique confirmé en 1984 (DARDAINE) et 1987 (PARENT) par son inscription à l'inventaire national des ZNIEFF
- Inscription en 1993 à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département
- Proposé pour intégrer le réseau européen Natura 2000 en 2002, suite à une expertise de terrain réalisée par le CSL
- Partie intégrante du réseau natura 2000 depuis avril 2006





Les implications de Natura 2000 en France

- Mesures de préservation dans les DDCoBs
- Prévention : études d'incidence Natura 2000
- Conditionnalité des aides PAC



Les atouts de Natura 2000 en France



- des zones de **CONCERTATION** : le Comité de Pilotage, un outil de gestion du territoire
- des zones prioritaires pour le **CONTRATS** et les **MAE**
- des zones écologiquement préservées **RECONNUES** internationalement

Les habitats présents

Trois habitats cités dans l'annexe I :

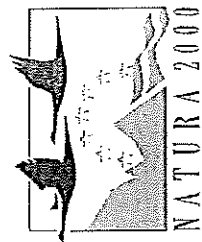
- Pelouse sèche semi-naturelle (environ 243 ha) sous différentes variantes
- Hêtraie-Chênaie mésoxérophile (environ 155 ha)
- Chênaie pédonculée de fond de vallon (environ 5 ha)

| Code Eur 15 | Annexe I de la Directive Habitats | Superficie en hectares | En pourcentage de la superficie totale des milieux de la Directive | En pourcentage de la superficie de la zone Natura 2000 |
|-------------|--|------------------------|--|--|
| 6210* | Pelouse acidocline à Callune | 7 | 1,7 % | 1,6 % |
| 6210* | Pelouse xérophile à fétuque | 9 | 2,2 % | 2,0 % |
| 6210 | Pelouse mésophile type | 128 | 31,8 % | 29,1 % |
| 6210 | Pelouse mésophile ourliée ou amendée | 99 | 24,6 % | 22,6 % |
| 9130 | Hêtraie-Chênaie mésoxérophile sur calcaires | 155 | 38,5 % | 35,3 % |
| 9160 | Chênaie pédonculée de fond de vallon calcicole | 5 | 1,2 % | 1,1 % |
| | Total | 403 | 100 % | 91,7 % |

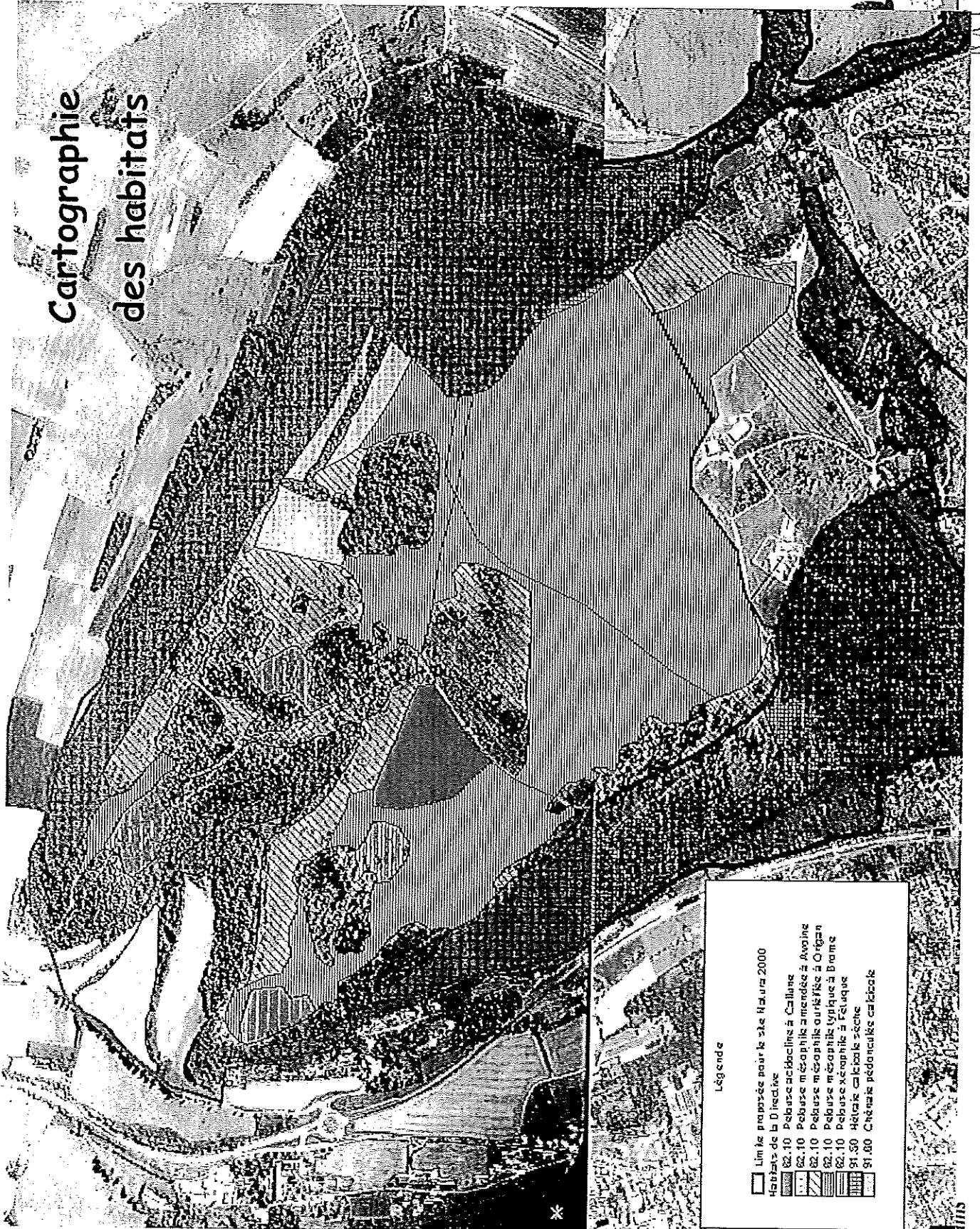


Conservatoire
des Sites Lorrains

* : Habitat prioritaire



Cartographie des habitats



Légende

- Limite proposée pour le site Natura 2000
- ▨ Habitats de la Directive
- ▤ 82.10 Pelouse calcicole à Callune
- ▥ 82.10 Pelouse mésophilie à ménézée à Avoine
- ▦ 82.10 Pelouse mésophilie ourli-fesse à Origan
- ▧ 82.10 Pelouse mésophilie typique à Brème
- ▨ 91.50 Hétraie calcicole sèche
- ▩ 91.80 Chénopée pédonculée calcicole

Les espèces présentes

Espèces végétales :

- huit espèces protégées au niveau Régional
- quatre espèces protégées en Meurthe-et-Moselle
- une dizaine d'espèces d'orchidées
- un total de 143 espèces observées

Espèces animales :

- trois espèces protégées à l'Annexe II
- deux espèces protégées à l'Annexe IV

Un site majeur géré par pâturage

- Parmi les 124 pelouses calcaires recensées en Lorraine, le plateau de Malzéville a été reconnu d'intérêt National
- Une des 15 pelouses majeures de la Région, abritant un habitat rarissime en Lorraine (pelouse à Callune)
- Un continuum de pelouses calcaires d'environ 240 ha, cas unique en Lorraine
- Un état de conservation favorable; grâce au maintien des pratiques agricoles extensives de pâturage ovin
- Une gestion par le lycée agricole de Pixéricourt sur près de 100 ha (44 ha de fauche, 46 ha de pâturage ovin tournant), confortée par des mesures agri-environnementales en 2002 (CTE)
- Un fort potentiel d'accueil du public, avec des nécessités d'encadrement
- Des travaux de restauration et gestion à mettre en œuvre en partie nord est

Un site majeur géré par pâturage



Zone à restaurer

Pâturage ovin

Fauche

Fauche et pâturage
ovin

RÉGION (Département(s)) : LORRAINE (Meurthe et Moselle)

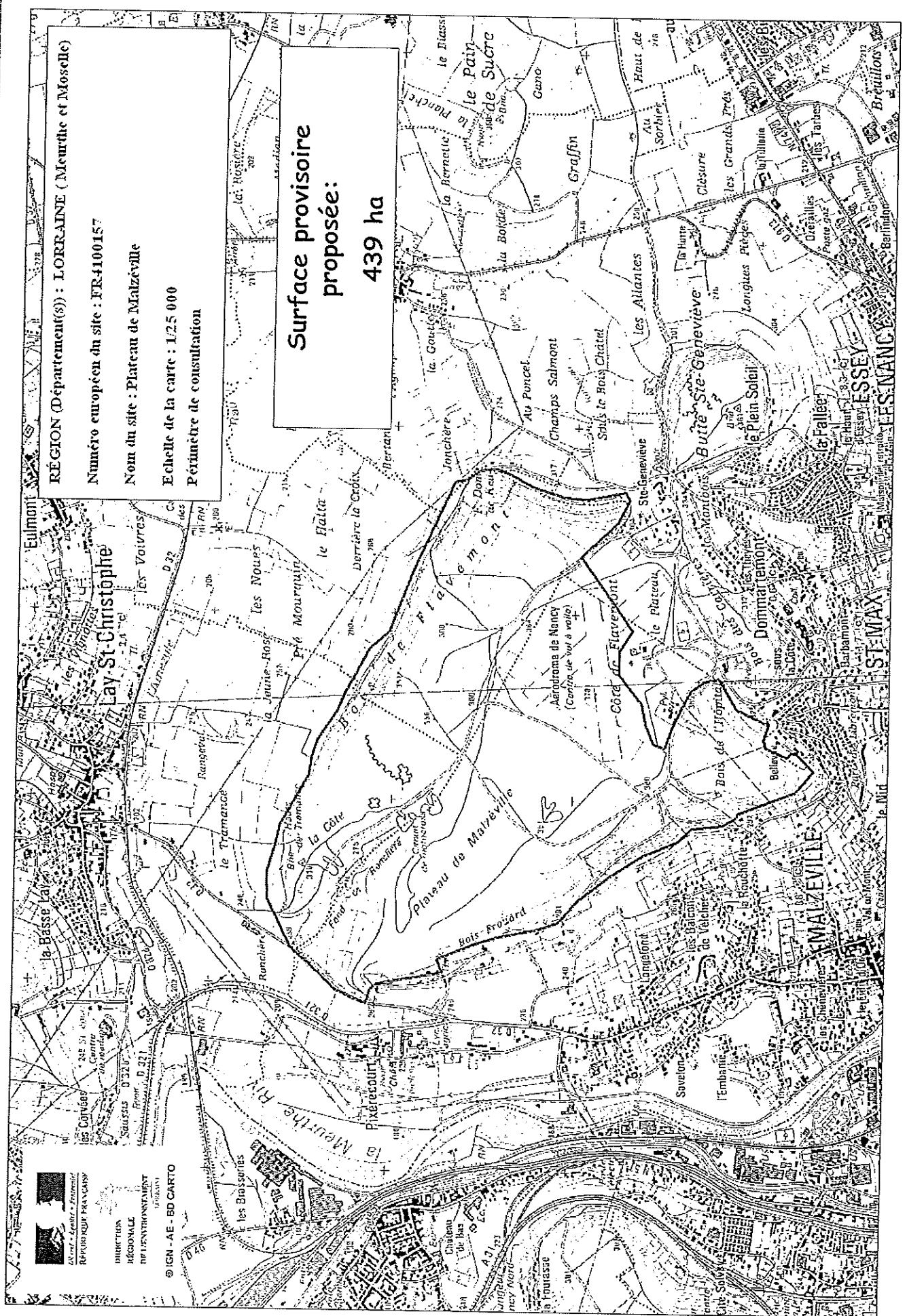
Nucléro européen du site : FR-4100157


Nom du site : Plateau de Malzéville

Echelle de la carte : 1/25 000

Périmètre de consultation

Surface provisoire
proposée :
439 ha





 Centre Régional de l'Environnement
 du Grand Est

DIRECTION
 RÉGIONALE
 DE L'ENVIRONNEMENT
 DE L'EST (LORRAINE)
 (D 221)

© IGN - AE - BD CARTO

Liste des participants

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000


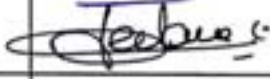
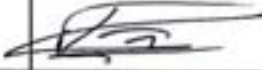




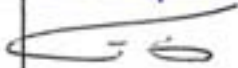

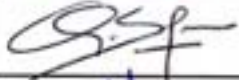


lundi 16 avril 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|----------------|---------------|--|-------------|
| DISSAC | Yann | CG54 - Service GEE | |
| COURTE | Cécile | ONRFS 54 | |
| DOYEN | David | C.A.P.F | |
| de SARS | Marie Alix | C.A.P.F Syndicat 54 | |
| ZAROUNI | christian | SOLVAY | |
| REVEST | Couinne | Chambre d'Agriculture 54 | |
| DATHIS | Pierre | Lycée Agricole Pixerécourt | |
| HESSE | Sébastien | DIREN Lorraine | |
| METAYER | Hani-laur | DIREN Lorraine | |
| ISUARD | Jacques | Juridiction de l'Audience Civile Nat. Est. | |
| PERTUISSET | Jean-Marie | Délégation Territoriale Audiences Civile Lorraine | |
| LORANTZ | Domique | Président Aero-club de l'Est | |
| PLAUCHE GILLON | Bernard | Vice Président Aero-club de l'Est en charge du site Voie | |
| GALLEY Gyl | | D ^r CPIE NANCY-CHAMPAGNE | |
| BENJAMINILE | Jean-François | Lay. St. CHRISTOPHE - CCBP. Adjoint au Maire | |
| MARCIAX | SERGE | MAIRE EULNANT VP CCGC | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

lundi 16 avril 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|------------|---------------|--|---|
| DAVID | Pierre-Yves | TDF |  |
| LE CLAIRE | Estelle | CUGN - PSU |  |
| ENTEMEYER | Ludovic | GN |  |
| FATH | Hénon-Monix | CD COSY |  |
| BENTAMOILE | Jean-François | LAT. SAINT-CHRISTOPHE (CCBP) Adjoint au Maire |  |
| MARCHEL | SERGE | EULONNE Vp. CC du g1 conseil |  |
| AUMATRE | Damien | Conservatoire des Sites Lorrains |  |
| VERNIER | François | FLORAINE |  |
| DARDAINE | Pierre | C.S.R.P.N. |  |
| SEZNEL | Guy | Conservatoire & Jardins Botaniques de Nancy |  |
| WARIN | Nathalie | NAD |  |
| LAPINTE | Denis | MAIRE D'ARWICOURT V.P. CC - G.C. |  |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000


lundi 16 avril 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|-----------------|----------|-------------------------------------|-------------|
| BURCKHART | Patricia | député 2 ^{me} | |
| LEGRAND | Al | VP CUGN | |
| DIRIER | Sophie | CUGN | |
| Guillaume | Christin | CCGC | |
| X MARTINZZI Lau | Rene | MAIRE DAMARZENT | |
| MOYSES | François | D. D. A. F. 54 | |
| X VILLET | Mathieue | Comité Départemental FFRandonnée | |
| GLANCHARD | Stefany | Conseil Régional | |
| LOMBARD | Noëlle | PDE | |
| Collin | Michel | Président - GIC de Lumezule | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000


lundi 16 avril 2007

| NOM Prénom | ORGANISME | EMMARGEMENT | |
|---------------------------------|-----------|--|---|
| Lieutenant-Colonel DORADOUX | Gérard | Etablissement du Génie de NANCY |  |
| Me BERTOLASSO Claude | Claude | Etablissement du Génie de Nancy - | Bx |
| Melle ROUSSEL | Anne | Préfecture S4 Bureau de l'Environnement | f. Roussel |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

lundi 16 avril 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|------------|------------|---|---|
| HAFIDI | Abdelhakim | Charge de Mission Code Com de GRAND COURBAIE |  |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000
Plateau de Malzéville Site NATURA 2000 FR 4100157

Compte rendu de la réunion du 16 Avril 2007

Etaient présents

| | |
|--|----------------------------------|
| Conseil Régional de Lorraine | M. GLANCHARD Stéphanie |
| Conseil Général de Meurthe et Moselle | M. DISSAC Yann |
| Communauté Urbaine du Grand Nancy | M. HUSSON Jean-François |
| Communauté urbaine du Grand Nancy | M. Alain LEGRAND |
| Députée de la 2 ^{ème} circonscription | M. Patricia BURCKHART-VANDEVELDE |
| Communauté de communes du Grand Couronné | M. Christian GUILLAUME |
| Communauté de communes du bassin de Pompey | |
| et l'Association foncière de Lay Saint Christophe | M. Jean-François BENJAMOILE |
| Association Foncière d'Agincourt et Commune d'Agincourt | M. Denis LAPOINTE |
| Association Foncière d'Eulmont et Commune d'Eulmont | M. Serge MARCHAL |
| GIC de l'Amezule | M. Michel COLLIN |
| Chambre départementale de l'agriculture | Mme Corinne REVEST |
| Conservatoire des Sites Lorrains | M. Damien AUMAITRE |
| Centre Régional de la Propriété Forestière et Syndicat des propriétaires Forestiers Syviculteurs | M. Henri PLAUCHE-GILLON |
| TDF | M. Pierre-Yves DAVID |
| Lycée de Pixérécourt | M. Pierre MATHIS |
| Comité départemental de course d'orientation | M. Jean-Marie FATH |
| Comité départemental de vol à voile et Aéroclub de l'Est | M. Dominique LORENTZ |
| CPIE | M. Cyril GALLEY |
| Conservatoire des jardins botaniques | M. Guy SEZNEL |
| DIREN Lorraine | M. Sébastien HESSE |
| | Mme Marie-Laure METAYER |
| Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt | M. François MOYSES |
| Direction Départementale de l'Equipement | Mme Noëlle LOMBARD |
| Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage | Mme Cécile COURTE |

Préfecture de la Meurthe-et-Moselle
Société SOLVAY
Conseiller scientifique régional pour la protection
de la nature
Association FLORAINE
Direction de l'Aviation civile Nord-Est

Etat major de la Région Terre

Communauté urbaine du Grand Nancy
Communauté urbaine du Grand Nancy
Communauté urbaine du Grand Nancy
Communauté urbaine du Grand Nancy

Etaient excusés

M. le député de la 1^{ère} circonscription
Communauté urbaine du Grand Nancy
Aduan
Fédération française de randonnée pédestre
Automobile club lorrain
Office National des Forêts
Communauté urbaine du Grand Nancy
Mairie de Malzéville
Fédération Départementale des Chasseurs
Jeunes agriculteurs
Confédération paysanne de Meurthe-et-Moselle
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine
Naturel

Mme Anne ROUSSEL
M. Christian ZAMBONI

M. Pierre DARDAINE
M. François VERNIER
M. Jean-Marie PERTUISET
M. Georges ISNARD
M. Gérard DORADOUX
Mme Claude BERTOLASO

Mme Estelle LECLAIRE
Mme Sophie DIDIER
M. Ludovic ENTEMEYER
Mme Nathalie WARIN

M. Laurent HENART
M. Philippe ROBERT
M. Gérard RONGEOT
M. Christian NOEL
M. Jean COLSON
M. Marc DERROY
Mme Christine CUNIN
M. Jean-Paul BOLMONT
M. Jean-Pierre SIMOUTRE
M. Laurent ROUYER
M. Hervé RENAUDIN

M. Serge MULLER

M. Jean François HUSSON (Vice-président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, délégué à l'Environnement) introduit la séance en excusant les absences de M. André ROSSINOT Président du Comité de pilotage et M. Philippe ROBERT Directeur de la Mission Développement Durable.

A l'issue d'un tour de table permettant à chaque participant de se présenter, M J.F HUSSON propose un premier temps d'échange à partir du dernier compte rendu de la réunion tenu en préfecture le 27 octobre 2006, afin de démarrer sur des bases saines et tenter d'être le plus consensuel possible. a

M. DARDAINE (C.S.R.P.N) rappelle les atteintes subies par le site parallèlement à une prise de possession de territoire. Des travaux de sécurisation pour les activités du vol à voile ont conduit à une destruction partielle de la pelouse calcaire. Une remise en état du site apparaît un préalable indispensable avant de poursuivre dans la démarche Natura 2000.

M. AUMAITRE (CSL) rappelle la philosophie de Natura 2000 qui passe notamment par une concertation des différents utilisateurs potentiels, principe qui n'a pas été respecté lors des travaux.

M. HUSSON (Grand Nancy) précise rapidement qu'il ne souhaite pas refaire le débat d'une réunion ayant déjà traité de ce différent et qu'il convient d'avancer.

M. ISNARD (Direction de l'aviation civile Nord Est) rappelle son souhait de faire face aux problèmes et dans ce cadre évoque l'étude commanditée en collaboration avec la DIREN pour mesurer l'impact des travaux. Il assure que les résultats seront diffusés en toute transparence.

M. HUSSON (Grand Nancy) présente l'état d'avancement des études dans le cadre de l'élaboration du DOCOB avec en premier lieu un inventaire et une cartographie des habitats naturels et des espèces.

Afin de respecter les cycles végétatifs et de permettre un travail d'identification de qualité cette investigation doit être réalisée de préférence au début du moi de Mai.

Pour ne pas retarder la réalisation du DOCOB, il a été procédé le 2 avril 2007 à une mise en concurrence de 6 bureaux d'études spécialisés sur la base d'un cahier des charges normalisé par la DIREN Lorraine.

Deux offres ont été jugées sur le prix et les compétences des entreprises :

- ≈ ECOSPHERE (37 494,60 € TTC)
- ≈ BIOTOPE (18 717, 40 € TTC)

Après examen des pièces techniques et administratives, l'offre de la société Biotope a été retenue.

M. VERNIER (Floraine) s'étonne de l'écart entre les deux offres, la proposition de Biotope lui semble sous évaluée par rapport aux résultats attendus pour une telle étude et il craint des raccourcis dangereux pour l'étude.

M. HUSSON (Grand Nancy) répond que l'appel d'offre s'appuie sur un cahier des charges précis. Des experts (notamment de la DIREN) étaient présents pour l'analyse des offres et seront aussi présents pour suivre le déroulement de l'étude. Mais cette remarque doit effectivement appeler à la vigilance lors du déroulement de celle-ci. Il n'est par contre pas possible de faire un procès d'intention au préalable, la mise en concurrence ayant respecté les règles fixées par le code des marchés publics.

M. LEGRAND (Vice-président du Grand Nancy) ajoute qu'effectivement la règle du mieux-disant prévaut en matière de marché public.

M. HESSE (DIREN) précise que l'inventaire des habitats naturels et de la flore protégée sur le Plateau est en fait une remise à jour de l'étude de décembre 2002 réalisée par Monsieur Damien AUMAITRE du Conservatoire des Sites Lorrains. Ceci peut expliquer que le coût soit plus réduit qu'une étude habituelle, des éléments existant déjà.

Mme METAYER (DIREN) rappelle qu'en parallèle à cette étude, une seconde, réalisée par ESOPE va débiter suite à une convention signée avec la Direction de l'Aviation Civile. Elle vise à qualifier et à quantifier la situation suite aux travaux de mise en sécurité et de proposer des modalités de réhabilitation.

M. ISNARD (Direction de l'Aviation Civile du Nord Est) rappelle la poursuite des activités de vol à voile sur le Plateau et interpelle le comité de pilotage sur la possibilité de disposer dès maintenant de directives sur ce qu'il convient de faire ou de pas faire en prenant en compte les contraintes et besoins de chacun et ce afin de ne pas réitérer des erreurs.

M. VERNIER (Floraine) précise qu'il faut exclure toute activité sur la zone nivelée. Ce que M. DARDAINE confirme et sollicite une remise en état notamment le comblement des fossés.

M. HUSSON (Vice-Président du Grand Nancy) précise que s'il comprend cette position, il réaffirme le souhait de trouver ensemble des solutions respectant le biotope mais permettant aussi la poursuite des activités ce qui est d'ailleurs l'esprit des sites NATURA 2000. Ceci d'autant plus que les activités n'ont pas jusqu'à ce jour détruit le site.

M. MARCHAL (Maire d'Eulmont) rappelle l'importance de gérer la sécurité sur le site et abonde dans le sens de M.HUSSON sur l'intérêt de trouver des solutions efficaces en ce domaine et bien sur compatibles avec le respect de la faune et de la flore.

M.LEGRAND (Vice-président du Grand Nancy) rappelle la philosophie de Natura 2000, en aucun cas il s'agira d'exclure l'activité de vol à voile. Les travaux ont été faits sans autorisation, cette erreur doit maintenant être exploitée positivement pour construire une meilleure concertation dans un souci de tolérance réciproque.

Mme METAYER (DIREN) rappelle le double objectif de l'étude en cours sur les dégâts observés : apporter un constat objectif et proposer différentes solutions correctives consensuelles.

Le DOCOB dans sa première partie mettra en exergue les nombreuses activités présentes sur le Plateau depuis longtemps et à ce titre Natura 2000 n'apporte rien de coercitif. Si le site a été amené dans le réseau Natura 2000 c'est probablement parce que les conditions s'y prêtaient.

M. MATHIS (Lycée de Pixérécourt) s'interroge sur les délais concernant les mesures agro-environnementales compte tenu des enjeux financiers liés.

En tant qu'exploitant du site, il ne pourra pas en 2007 prétendre aux aides tant que les mesures n'auront pas été écrites. Pour bénéficier des aides en 2008, le document devrait être prêt en janvier 2008.

M. HESSE (DIREN) précise le calendrier : le DOCOB comprend l'inventaire des habitats et des espèces qui va être lancé. Il faudra compléter ce travail par la réalisation de l'inventaire des activités humaines puis faire la corrélation avec la richesse de la biodiversité. Viendront ensuite les divers cahiers des charges dont celui des nouvelles mesures agro-environnementales. Effectivement, il serait souhaitable que la partie agricole du DOCOB soit prête en janvier 2008 pour que le lycée agricole et les autres exploitants agricoles puissent bénéficier des aides

M. ISNARD (Direction de l'aviation civile du Nord Est) repose sa question sur les perspectives de travaux possibles.

M. HUSSON (Vice-président du Grand Nancy) fait remarquer que les anciennes pratiques n'ont pas jusqu'à ce jour endommagé le site et devraient donc, sauf avis contraire de spécialistes pouvoir perdurer.

M. DARDAINE(C.S.R.P.N) acquiesce mais excepté sur les nouveaux terrains annexés. Ce point est validé.

M. ISNARD (Direction de l'aviation civile du Nord Est) rappelle que les travaux de sécurité notamment les travaux de nivelage et d'extension pour disposer de zones de dégagement nécessaires en cas de problèmes sont des surfaces de sécurité et non de pose.

Les fossés sont indispensables compte tenu des nombreuses activités sur le site.

M. LAPOINTE (Maire d'Agincourt) souligne qu'il existe une bonne connaissance actuelle des limites territoriales avec leurs propriétaires. Maintenant, il faut surtout s'intéresser au devenir des dites parcelles avec les procédures de transfert au niveau militaire. Les maires limitrophes souhaitent investir raisonnablement pour conforter la préservation, et il serait intéressant à la prochaine réunion de faire un point sur ce sujet.

M. DAVID (TDF) attire l'attention sur la présence depuis 40 ans du pylône TDF et dont le besoin de reconstruction se fait ressentir. A cet effet une précédente demande de travaux a été refusée compte tenu de la nécessité de déboiser dans des zones protégées.

Pourtant ces travaux devront intervenir. Une concertation rapide est là aussi nécessaire pour débloquer cette situation.

Sur les diverses questions de périmètres, **Mme METAYER** (DIREN) apporte des précisions. Il est possible que les périmètres puissent être revus, mais de préférence vers l'extension. C'est au comité de pilotage de proposer celles-ci au moment de l'examen du projet de DOCOB, mais du point de vue administratif une nouvelle consultation sera nécessaire.

M. HUSSON (Vice-président de la CUGN) clos la séance en remerciant les participants et propose une prochaine réunion dont l'ordre du jour serait le suivant :

- ≈ Présentation du dispositif avec la répartition des différents propriétaires et leurs activités respectives.
- ≈ Etat d'avancement des études
- ≈ Validation du projet de cahier des charges du DOCOB qui sera joint au présent compte rendu.
- ≈ Calendrier
- ≈ Extension éventuelle du périmètre.

Elle se déroulera le :

Lundi 4 juin 2007
14h00 à 17h00
Aéro-club de l'Est
Le Plateau
Malzéville

Liste des participants

NATURA 2000

lundi 4 juin 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|------------|----------------|---|-------------|
| PLAUCHE | Gilbon Bernard | Aéroclubs de l'Est Val de Voie | |
| LORENTZ | Dominique | Aéro. club de l'est hennuyer | |
| MARTINUZZI | Pierre | Mairie DOMMARTINEMONT | |
| LAPOINTE | Denis | Mairie AINCOURT | |
| BERG | STEPHANE | Mairie AUMAIRE EULMOUV | |
| COURTE | Cécile | ONCFS SDS4 xl54@oncfs.gouv.fr | |
| Collin | Michel | Président G.I.C. de Lamezulle | |
| CAILLY | Bertrand | Lycée agricole Liégeois de Valenciennes Bertrand Cailly, Directeur | |
| DATHIS | Pierre | Directeur Lycée agricole | |
| HESSE | Sébastien | DIREN Lorraine | |
| AUMAÎTRE | Damien | C.S.L. | |
| MOYSES | François | A.A.A.F. SA. | |
| ROUSSEL | Anne | Préfecture 54 | |
| RONGEOT | Gerard | ADUAN | |
| FATH | Heon.Hou'e | comité départemental de Course Orientation | |
| SANCHEZ | Henni | comité départemental de Vol Voile | |
| CHLIN | Béatrice | ADUAN → " | |
| DARDAINE | Pierre | C.S.R.P.N. | |
| LOUIS | Naryse | FLORAINE | |

Liste des participants

NATURA 2000

lundi 4 juin 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|-------------------------|-------------------|--|-------------|
| SEZNEC | Guy | Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy | |
| REVEST | Couinne | Chambre d'Agriculture 54 | |
| DAVID | Pierre-Yves | TDF | |
| LÉROND | Sylvie | maire de Nalzenne | |
| KLAEYLE | Josiane | maire Nalzenne | |
| Yves P. | Pierre | Mairie de St. Christophe | |
| BENJAMIN LE JEAN | Jean-François | adjoint au maire Lay. St. Christophe - C.C.B.P. | |
| ZANBONI | CHRISTIAN | SOLWAY CARBOURIE FRANCE | |
| MARCHAL | Etienne | Commission Zoniers FFR P 54 | |
| NOEL | Christian | Fédération Française de Yanbouance pedestre | |
| DORADOUX | Gérard | Etablissement de Génie de NANCY | |
| BERTOLASO | Plauder | Etablissement de Génie Mec | Bertolaso |
| SCH LEMOAL | Philippe | EG. NANCY | |
| DEROY | Marc | O.N.F | |
| PERTUISET Jean-Marie | | Délégation territoriale association civile Lorraine de Eppera Arlesime | |
| SWARD Jacques | | Direction de l'Aviation Civile Nord Est | |
| de SARRS Marie-Alix | | C.R.P.F. Syndicat de Propriétaires | MA de Sars |
| MONY | Félicie | BIOTOPE | |
| CRETIN | Stéphane | BIOTOPE | |

Liste des participants

NATURA 2000

lundi 4 juin 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|---------------------------|--------------|---|-------------|
| HAFIDI | Abdelhakim | Code Com du Grand Caennais grand.caennais@wanadoo.fr | |
| MARCHAL-TARNUS Corinne | Corinne | Députée suppléante première circonscription. | |
| STBERCEL | Yann | Nouv de S'Nap | |
| DISSAL | Yann | Conseil Général 54 DIAT - Service GEE | |
| LEGNAND | AL | VP EUGN | |
| Guillaume | Christian | Président CCGC | |
| VECKIN-STABLE | Marie-Pierre | Bureau d'études ESOPÉ | |
| HUSSON | J.F. | VP grand NANTY | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Plateau de Malzéville Site NATURA 2000 FR 4100157

Compte rendu de la réunion du lundi 4 juin 2007

Membres du comité de Pilotage (conformément aux arrêtés des 9 octobre 2006 et 23 mars 2007)

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupement concernés

M. Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine - excusé
M. Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – représenté par M. Yann Dissac
M. André Rossinot, Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy - excusé
M. Jean-François Husson, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge de l'environnement- présent
M. Alain Legrand, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge du Plateau de Malzéville- présent
M. Laurent Hénart, Député de Meurthe-et-Moselle, Conseiller communautaire - excusé
Mme Burckart-Vande Velde, Députée de Meurthe-et-Moselle - représentée par Mme Corinne Marchal-Taunus
M. Christian Guillaume, Président de la Communauté de communes du Grand Couronné – présent et M. Abdelhakim Hafdi
M. Didier Bianchi, Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey- excusé
M. Gérard Stoerkel, Maire de Saint-Max, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy- présent
M. Denis Lapointe, Maire d'Agincourt - excusé
M. Serge Marchal, Maire d'Eulmont- représenté par M. Stéphane Berg
M. René Martinuzzi, Maire de Dommartemont - présent
M. Pierre Rotach, Maire de Lay Saint Christophe- présent et de M. Jean-François Benjamoile
M. Jean-Pierre Bolmont, Maire de Malzéville- représenté par Mme Josiane Klaeyle (Adjointe au Maire) et Mme Sylvie Lerond

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

M. Jean-Pierre Simoutre, Président de la fédération Départementale des Chasseurs- excusé
M. Michel Colin, Président du GIC de l'Amezule- présent
M. Gérard Renouard, Président de la Chambre départementale d'Agriculture- représenté par Mme Corinne Revest
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles- représenté par Marie-Alix De Sars
M. Laurent Rouyer, Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs- excusé
M. Hervé Renaudin, Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle- excusé
M. Denis Lapointe, Président de l'Association foncière d'Agincourt- présent
M. Serge Marchal, président de l'Association foncière d'Eulmont- excusé
M. Pierre Rotach, Président de l'Association foncière de Lay-Saint-Christophe- excusé
M. Alain Salvi, Président du Conservatoire des Sites Lorrains – représenté par M. Damien Aumaître
M. Serge Muller, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel - excusé
M. Henri plauche-Gillon, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière- excusé

M. Henri-plauche-Gillon, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs- excusé
M. Jean-Marie Faugère, Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz, Etat Major de la région terre – représenté par Mme Claude Bertolasso – Etablissement du Génie de Nancy
M. Gérard Rongeot, Directeur de l'Aduan- présent et accompagné de Mme Cécile Calin
M. Victorion, Directeur régional Nord Est de TDF- représenté par M. Pierre-yves David
M. Christian Noel, Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre- présent et de M. Etienne Marchal
M. Patrick Sivry, Directeur de la société Solvay- représenté par M. Christian Zamboni
M. Jean Colson, Président de l'Automobile Club Lorrain- excusé
M. Philippe Pogu, Président du Comité départemental de course d'orientation – représenté par M. Jean-Marie Fath
M. Bocarelli, Président du Comité départemental de Vol à voile – présent et accompagné de M. Henri Sanchez
M. Dominique Lorentz, Président de l'Aéroclub de l'Est – présent et accompagné de M. Bernard Plauche-Gillon
M. Albert Malgras, Président du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Champenoux- excusé
M. le Directeur des Conservatoire et Jardins Botanique de Nancy- représenté par M. Guy Seznec
M. François Vernier, Président de l'association Floraine - représenté par Mme Maryse Louis
M. Pierre Mathis, Directeur du Lycée de Pixérécourt- présent et accompagné de M. Bertrand Cailly
M. Michel Hupays, Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est - représenté par Jean-Marie Pertuiset et M. Jacques Isnard

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

M. Claude Baland, Préfet de Meurthe-et-Moselle - représenté par Mme Anne Roussel
M. Paul Michelet, Directeur Régional de l'Environnement- représenté par M. Sébastien Hesse
M. Michel Marty, Directeur Départemental de l'Equipement- excusé
M. Yves Royer, directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt- représenté par M. François Moyses
M. Marc Deroy, Délégué départemental de l'Office National des Forêts - présent
M. Alain Demoyen, Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage- représenté par Mme Cécile Courte

Intervenants au Comité de pilotage du 4 juin 2007

M. Pierre DARDAINE, membre du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature
M. Frédéric Mony et Stéphane Chemin, Bureau d'études Biotope
Mme Marie-Pierre Vecrin-Stablo Bureau d'études Esope,
M. Philippe Robert – Directeur de la Mission développement durable, Communauté urbaine du Grand Nancy

Jean-François Husson (Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, délégué à l'environnement) introduit la séance en excusant l'absence de Monsieur André Rossinot, Président du Comité de pilotage et présente la liste des points à aborder.

Approbation du compte-rendu du Comité de pilotage du 16 avril 2007

Monsieur René Martinuzzi, Maire de Dommartemont propose que la liste des présents indique l'Institution, le nom de la personne qui la représente et le cas échéant le nom de la personne présente.

Les comptes-rendus seront établis en conséquence.

M. Jean-François Husson demande que les personnes qui souhaitent des modifications précises les fassent parvenir par courriel au secrétariat du Comité de pilotage de la proposition de modification avant le 8 juin prochain. Sur ces bases le compte-rendu sera modifié.

M. Jean-François Husson rappelle que ce compte-rendu reprend les éléments essentiels de la réunion. La réalisation de la transcription complète des échanges (« minutes ») nécessite du temps et du matériel pour une plus-value limitée dans notre cas précis.

Présentation du dispositif avec la répartition des différents propriétaires et leur activité respective

Ministère de la défense :

Présentation powerpoint joint en annexe 1. suite à une question de **Madame Josiane Klaeyle (adjointe au Maire de Malzéville)**, relative à la situation de dépollution des sols et à la présence de stock de pneus du plateau, le représentant du Ministère de la Défense précise les éléments suivants :

- Le diagnostic pyrotechnique initial est réalisé et le terrain ne présente pas de danger de type pyrotechnique pour son usage actuel. En cas de travaux, et réalisation de fouilles, il appartient au maître d'ouvrage de communiquer le projet d'utilisation du site (Plan masse, type d'ouvrage,.). Une recherche plus précise (en terme de profondeur) et localisée pourra être réalisée. Celle-ci de part nature sera destructrice pour le biotope. L'analyse de l'histoire militaire du site fait apparaître que peuvent subsister en sous-sol des petits « déchets » explosés suite au conflit de 1914-1918 et par la suite donc sans réels danger.

- En ce qui concerne le conflit de 1939-1945, la présence d'une batterie anti-aérienne et quelques douilles ont été identifiés mais sans plus et aucun danger n'est à craindre, en l'état actuel. L'activité militaire qui a suivi n'a eu recours qu'à des munitions d'exercice de fantassins. Comme le précise l'audit réalisé par la société Atlas, il ne subsiste aucune pollution aux hydrocarbures. (cet audit pourra être mis à disposition de l'équipe qui réalisera le DOCOB).
- En ce qui concerne les pneus, il appartient aux communes ou structures ayant une activité sur le Plateau d'informer l'Armée de la situation. Ces dépôts sauvages ne relèvent pas de l'activité militaire. L'armée en tant que propriétaire prendra toutes dispositions nécessaires et possibles sous réserve que des informations précises lui parviennent.

M. Jean-François Husson propose la mise en place d'une réunion spécifique entre les services du Ministère de la Défense et les communes concernées. S'agissant de la vente de terrain, c'est la M.R.A.I. qui conduit les négociations (Mission pour la Réalisation des Actifs Immobilisés)

M. Marc Deroy (ONF) précise qu'une parcelle à l'Est du Bois de Flavemont est une parcelle de forêt domaniale (Forêt domaniale de Keu), donc gérée par l'ONF.

Suite à une question de Madame **Maryse Louis (Association FLORAINE)** relative à l'intérêt de disposer d'une cartographie précise des ban communaux, des limites de propriétés, des différentes zones de biotope, et des secteurs où s'exerce des activités, **M. Jean-François Husson** précise que la réponse à cette question légitime sera apportée dans le cadre de la réalisation du DOCOB par le bureau d'étude qui sera retenu suite à une mise en concurrence sur la base du Cahier des Charges présenté pour avis en séance.

Société SOLVAY

Le représentant de la **société SOLVAY (Mr Christian Zamboni)** précise que le bois de l'hôpital constitue une réserve foncière pour la société. Il est géré par l'ONF avec un plan simple de gestion en cours de validation. Une convention de passage pour les randonneurs est à la signature à la Communauté urbaine du Grand Nancy. Une deuxième convention de passage a été signée en décembre 1999 avec le SKI CLUB et AMI du PLEIN AIR (SCAPA) pour la pratique de la course d'orientation dans ce bois. Cette convention va être annulée et remplacée par une convention pour la même pratique avec le COMITE DEPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION. Celle-ci pourra à terme être cédée à une commune ou à un EPCI.

Société TDF

Le représentant de la société **TDF (M. Pierre-Yves David)** présente les activités de cette structure sur le Plateau (powerpoint annexe 2).

Il précise les difficultés rencontrées pour limiter l'accès du site (propriété privée) aux gens du voyage. Par ailleurs, il précise que le mat devra un jour être renouvelé ce qui nécessite une période d'environ 3 années au cours de laquelle les émissions ne doivent pas cesser.

La demande d'extension et de création d'habanage a jusqu'à ce jour été rejeté malgré son faible impact sur le biotope qui à cet endroit ne présente pas d'intérêt majeur.

Le représentant de la **DDAF (M. François Moyses)** précise qu'ayant pris ses fonctions récemment il découvre cette situation, il s'engage à rouvrir le dossier et à le ré-instruire en lien avec TDF dans le respect des prescriptions du site Natura 2000.

Résumé des interventions des communes concernées, Malzéville, Saint-Max, Dommartemont, Lay Saint Christophe, Eulmont et de leurs EPCI

Madame Klaeyle, demande pourquoi les patrouilles à cheval effectuées par l'ONF ont été arrêtées. Monsieur **Marc Deroy** précise que l'équipe n'est plus disponible et que ces patrouilles opèrent de jour. Il est cependant possible pour l'ONF de remettre en place des tournées de surveillance à la demande des collectivités, dans un premier temps en véhicule et le cas échéant à cheval en 2008.

Chacun s'accorde sur le fait qu'il appartient de distinguer les usages diurnes et nocturnes du Plateau dont les activités sont quelques peu différents.

Cette notion de surveillance, d'information, d'éducation, voire de sanction devra être examinée lors de l'élaboration du DOCOB.

D'autre part, l'accès aux gens du voyage doit être contrôlé, ce qui, quelque soit le lieu est loin d'être simple. Une signalétique doit être remise en place mais Monsieur **Alain Legrand (Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge de la gestion du Plateau de Malzéville)**, précise que la durée de vie de ces équipements est hélas très courte, les dégradations surviennent souvent dans les 24 heures qui suivent leur mise en place. Le bureau d'études spécialisé en charge de la proposition de rédaction du DOCOB devra examiner aussi ce point et proposer des solutions réalistes et leur coût.

Monsieur **Pierre Rotach (Maire de Lay-Saint-Christophe)** fait remarquer qu'il reste des chablis suite à la tempête de 1999. Il appartient d'examiner ce point avec attention et de déterminer les travaux à engager.

Présentation de l'avancement de l'étude d'ESOPÉ relative aux possibilités de remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'Aérodrome

Madame Marie-Pierre Vecrin-Stablo du bureau d'études ESOPE chargée de cette étude, présente l'avancement de celle-ci (powerpoint annexe 3).

Les échanges suite à cette présentation abordent les points suivants :

- **Madame Klaeye** : quelles sont les actions prévues à l'issue du diagnostic et qui finance celles-ci.
- Monsieur **Sébastien Hesse (DIREN)** précise que l'étude est co-financée par la DIREN et la Direction de l'Aviation Civile Nord Est. Les dépenses à engager seront prises totalement en charge par les crédits du Ministère du Développement et de l'Aménagement Durable, et du fond Européen FEADER en cofinancement du contrat NATURA 2000 prévu. Les Mesures Agro Environnementales sont financées par le Ministère de l'Agriculture et le FEADER.
Si l'alternative B présentée par ESOPE est acceptée par le prochain comité de pilotage, en 2007 la plantation de haie sera financée par la Direction de l'Aviation Civile Nord Est, le complément d'investissement en 2008 revenant à la DIREN Lorraine. Les travaux ultérieurs feront l'objet d'un contrat NATURA 2000 qui pourra débuter en 2009, une fois le DOCOB validé.
- **Monsieur Aumaitre du Conservatoire des Sites Lorrains** fait trois remarques :
Deux mesures compensatoires proposées (charte de bonne gestion des terrains de l'aérodrome et extension du périmètre NATURA 2000) ne sont pas réellement des mesures compensatoires des travaux d'extension de la piste mais des mesures qui devraient être prévues dans le cadre du document d'objectif.
L'extension du périmètre NATURA 2000 peut aller plus loin au niveau de la ferme Sainte Geneviève,
Il demande si l'on peut étudier la possibilité de mettre en place des mesures compensatoires sur le site mais hors périmètre aéroport, dans le but de restaurer des habitats de pelouses calcaires en cours d'abandon
Monsieur Pierre Dardaine (CRSPN) souhaite que toute précaution soit prise en cas de prélèvement de graines et réensemencement pour respecter la situation initiale de la flore sans faire malencontreusement des modifications.

- **Monsieur Gérard Rongeot (ADUAN)** souligne que les mesures compensatoires doivent être abordées dans un esprit non limité à la flore. En effet, la modification compréhensible du chemin des promeneurs nécessite un aménagement des accès pour ces derniers notamment en lisière de forêt coté Sud-est du terrain modifié. Cet accès est actuellement peu commode suite aux travaux.
- **Madame Josiane Klaeyle** demande si l'hypothèse d'introduction partielle de haies pour limiter les accès sera faite ou étendue à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre de l'Aérodrome. Elle souligne de même la nécessité de veiller avec prudence aux conséquences de cette introduction nouvelle sur le biotope dans le temps.
- **Madame Maryse Louis** précise que deux espèces protégées doivent être aussi prises en considération, notamment la violette blanche. Le bureau d'études ESOPE précise que ces espèces n'ont pas été identifiées comme détruites et que la Chlore perfoliée est la principale espèce prise en compte.

A l'issue de cet échange, et après consultation du Comité de pilotage, **M. Jean-François Husson** confirme à **M. Jacques Isnard de la DGAC** qu'il est collégalement convenu que le bureau d'études ESOPE puisse poursuivre son travail en approfondissant l'alternative B.

M. Dominique Lorentz de l'Aéroclub de l'Est indique que ces travaux d'aménagement ont été réalisés dans un strict souci de sécurité des personnes.

Mr Dominique Lorentz et Bernard Plauche-Gillon proposent donc de projeter un film montrant le déroulement du décollage d'un planeur avec treuillage ainsi que les situations difficiles qui peuvent survenir.

Il apparaît clairement qu'un minimum d'espace doit être dégagé afin que le filin d'acier libéré après décrochage du planeur et dont on ne maîtrise pas la trajectoire ou le planeur en difficulté puisse atterrir sans heurter quiconque.

Présentation de l'avancement de l'étude Biotope : inventaire et cartographie des habitats et des espèces.

Le bureau d'études Biotope présente les objectifs de la mission qui lui a été confiée et qui viens juste de démarrer. (powerpoint en annexe 4).

Cette étude est l'une des composantes du DOCOB et devrait se terminer en novembre 2007.

Examen du projet de CCTP du DOCOB

M. Jean-François Husson « présente » et resitue l'ensemble de la démarche. Le 27 octobre 2006 M. le préfet de Meurthe-et-Moselle a transféré la présidence du COPIL au Président de la communauté urbaine du Grand Nancy.

Ce dernier avec l'appui des Vice-Présidents représentant les institutions suivantes : le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, les Communautés de communes du Grand Couronné et du Bassin de Pompey doivent proposer à l'issue de deux années un document d'objectif concernant le Plateau de Malzéville à Monsieur le préfet.

Une première partie du DOCOB, l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces qui viennent d'être présentés ont été lancés pour tenir compte des contraintes climatiques. Effectivement, l'observation doit se dérouler à une période propice, c'est-à-dire débiter au plus tard en mai.

A partir de cette démarche nous disposerons d'un zonage précis via la cartographie des habitats naturels et des espèces et de leurs prescriptions de gestion.

La suite du DOCOB qui fait l'objet du cahier des charges envoyé pour avis avec l'invitation à notre réunion d'aujourd'hui doit réaliser :

- l'inventaire et la description des activités humaines actuelles et leur intérêt respectif
- proposer des prescriptions de gestion dont l'objectif sera de concilier la préservation du biotope et de ses caractéristiques et les activités humaines retenues comme étant compatibles avec le site Natura 2000 et ce sur les zones appropriées.

A l'issue de la présentation du projet de document les remarques suivantes sont prises en compte pour le modifier.

M. Sébastien Hesse demande que les résultats de l'étude d'ESOPE, une fois validés par le Comité de pilotage, soient intégrés dans le DOCOB pour mise en application. Par ailleurs il demande que le cahier des charges des mesures agro-environnementales soit travaillé en priorité avec le Lycée de Pixécourt et l'exploitant ovin, ce qui leur permettra de les mettre en œuvre dès la campagne 2008.

Les élus des communes concernées précisent qu'il est nécessaire de veiller à la notion de sécurité incendie et d'étudier la gestion des accès au Plateau

M. Marc Deroy précise que dans le cadre de la gestion forestière, l'accès aux Plateau doit être possible pour les engins d'exploitation forestière.

M. Gérard Rongeot indique qu'il est nécessaire de veiller à un accès équilibré de toutes les zones du Plateau dans le respect bien sûr des prescriptions Natura 2000 et ce pour toutes les activités autorisées telle l'équitation.

Mme Josiane Klaye précise et les autres élus présents confirment ses propos que l'accès au Plateau zone Natura 2000 est interdit aux engins motorisés non autorisés quel que soit leur nombre de roues.

Il est convenu que l'ensemble des autres remarques éventuelles relatives au projet de cahier des charges du DOCOB parviennent au secrétariat du Comité de pilotage le vendredi 8 juin au plus tard par e mail ou téléphone.

M. Jean-François Husson remercie les participants pour leur participation constructive.

Il est convenu que la prochaine réunion du Comité de Pilotage aura lieu le :

Lundi 17 septembre 2007
à la Communauté Urbaine du Grand Nancy
de 14h00 à 16h30
Salle 1



Site FR4100157 – Plateau de Malzéville

Inventaire et cartographie des habitats naturels, de l'herpétofaune et de l'entomofaune

Comité de pilotage
Malzéville, 4 Juin 2007



Objectifs de la mission

Objectifs de l'étude

Fournir au maître d'ouvrage pour les thèmes habitats naturels, flore, herpétofaune et entomofaune les éléments nécessaires à la réalisation du document d'objectifs.

- Inventaires flore, entomofaune, herpétofaune.
- Cartographie des habitats
 - > cartographie de l'état de conservation
 - > cartographie de la valeur patrimoniale



Outils d'aide à la décision pour la préconisation de mesures de gestion.




L'équipe

Equipe intervenante

L'équipe de production pour la mission :

| Personnes | Compétence |
|--|---|
| Frédéric MONY fmony@biotope.fr | Chef de projet Expert botaniste – phytosociologue Géomaticien |
| Thomas ROUSSEL troussel@biotope.fr | Expert amphibiens / reptiles / insectes |




 **Les actions réalisées:**


Habitats / Flore :

- Réalisation de relevés phytosociologiques
Calage sur la typologie existante et création d'une clé de détermination rapide des habitats
- Début de la phase de cartographie

Faune :



- Pose de « plaques à reptiles »
- Prospections entomologiques




 **Habitats**

9150 Hêtraie-chênaie mésoxérophile sur calcaire


Située en rupture de pente
Sols moins profonds que la hêtraie neutrophile de plateau

Alisier torminal



Hépatique à trois lobes





Habitats

9160 Chênaie pédonculée de fond de vallon calcicole

Située en fond de vallon



Ail des ours

Aubépine



Habitats

62.10 Pelouse mésophile à Brome typique à origan à avoine élevés

Typique des plateaux



Brome érigé

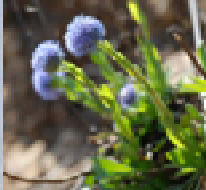




Habitats

62.10 Pelouse xérique à fétuque ●

Pelouses rases sur sols très peu profonds



Globulaire



Fumana



Habitats

62.10 Pelouse acidocline à Callune ●


Rarissime en Lorraine

Indique une désaturation du sol en calcium



Callune







Premiers résultats:

Herpétofaune

- Populations importantes de Lézard des souches et d'Orvet
- Quelques individus de Lézard des murailles

Entomofaune


- Absence du Damier de la Succise



Nos coordonnées

BIOTOPE – Agence Nord-Est

- Adresse : 2 bis Charles Oudille
54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tel: 03.83.28.25.42
Fax: 03.83.27.13.61
- Directeur d'agence :
M. CHEMIN Stéphane
E-mail : schemin@biotope.fr
- Chef de projet :
M. MONY Frédéric
E-mail : fmony@biotope.fr





Premiers résultats concernant :

Etude relative aux impacts suite aux travaux et à la remise en état des pelouses calcaires sur le site FR41000157

« Plateau de Malzéville »

Contexte de l'étude:

Suite aux interventions réalisées sur les pelouses calcaires situées sur l'emprise de l'aérodrome, au sein du site Natura 2000 FR4100157 « Plateau de Malzéville »:

- **décrire et quantifier les impacts des interventions** sur
(i) les espèces végétales bénéficiant d'un statut de protection en Lorraine (ii) les habitats désignés d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats/Faune/Flore,
- **réaliser un diagnostic écologique** des secteurs impactés,
- **proposer des mesures visant à réparer et/ou compenser** les impacts sur la flore et les habitats communautaires, sur la base de deux alternatives.

Estimation des atteintes au milieu naturel:

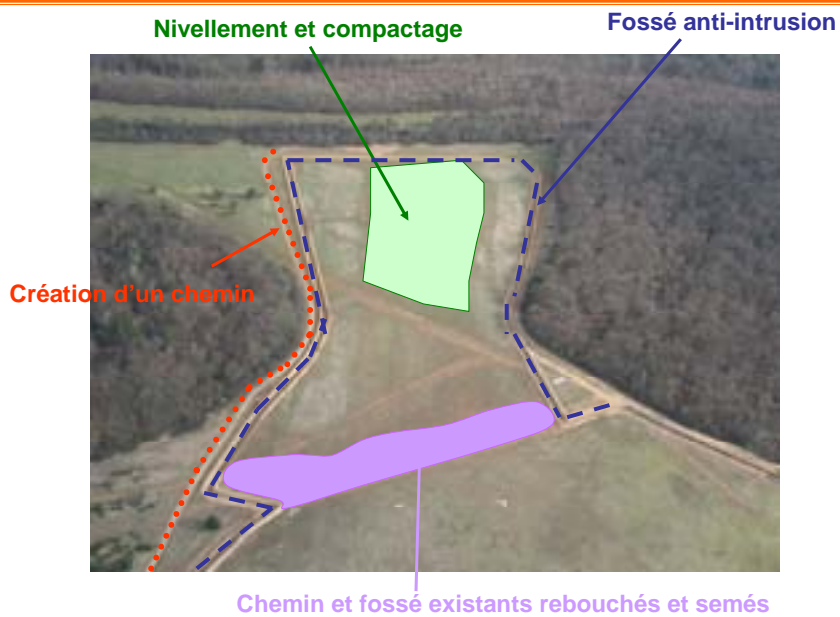
Habitats reconnus d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats/Faune/Flore

Espèce végétale bénéficiant d'un statut de protection

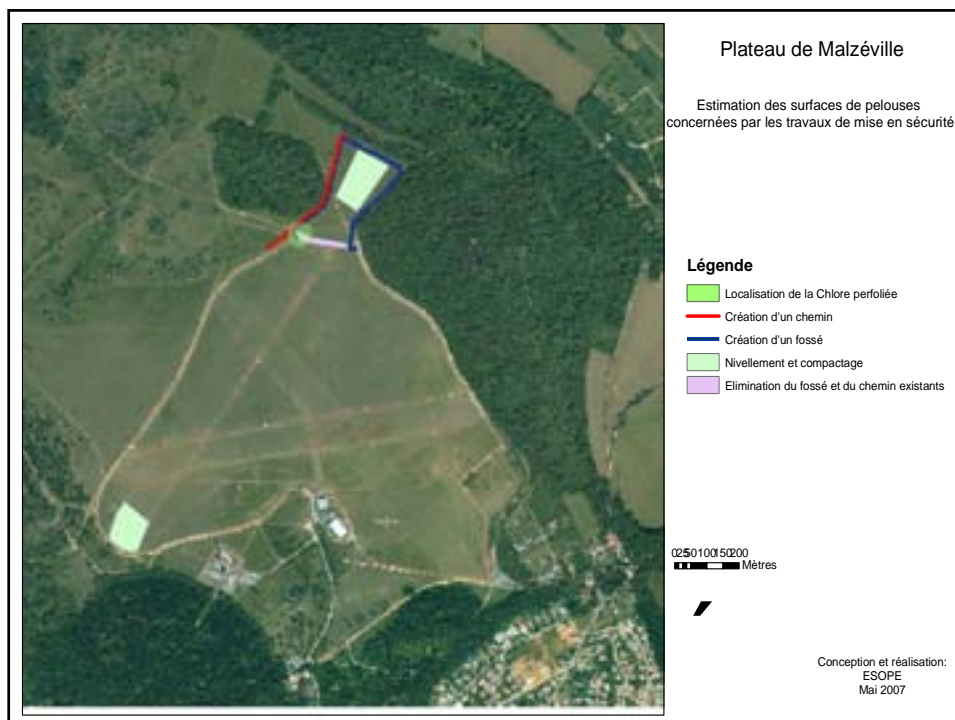
- Rencontre avec le Conservatoire des Sites Lorrains et Pierre Dardaine
- Rencontre avec Mr Plauche (vice-président de l'Aéroclub)
- Synthèse des données bibliographiques relatives au Plateau de Malzéville

- Identification des secteurs impactés,
- Description des interventions réalisées,
- Estimation des surfaces concernées et de l'intensité des impacts

Présentation des interventions réalisées:



(photo: Copyright ACEV – mars 2007)



| Synthèse des impacts pour les habitats communautaires | | | |
|---|--|--|---|
| Nature des impacts | Compartiments impactés | Importance des impacts | Catégorie d'impact |
| Création du chemin | Couvert végétal Banque de graines du sol, Structure et composition de la couche superficielle du sol | Destruction la végétation ; forte altération des graines contenues dans le sol ; fortes modifications des caractéristiques édaphiques | FORT Soit 0,15 ha |
| Création du fossé | Idem | Idem | FORT Soit 0,59 ha |
| Rebouchage d'un fossé existant, nivellement d'un chemin existant et semis de l'ensemble à partir d'un mélange grainier issu du commerce | Structure et composition de la couche superficielle du sol | Introduction de graines non natives du site ; altération des graines contenues dans le sol ; modifications des caractéristiques édaphiques | MOYEN Soit 0,36 ha |
| Nivellement et compactage | Couvert végétal Banques de graines du sol | Destruction du couvert végétal ; altération de la banque de graines du sol par élimination des premiers centimètres du sol | FAIBLE Soit 2,7 ha |

Synthèse des impacts pour les espèces végétales protégées

Destruction d'une station de Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*):



- Environ 50 pieds étaient présents sur quelques mètres carrés (Dardaine, 2002)
- Localisation de la station difficile à préciser compte tenu des nombreuses modifications physiques des éléments du paysage (chemin, fossé, ...)
- Espèce présente dans moins de 10 localités en Lorraine (Muller, 2006): espèce très rare en Lorraine
- La station de Malzéville était la seule station de Meurthe-et-Moselle.

Localisation approximative de la Chlore perfoliée avant intervention:



(photo: Copyright ACEV – mars 2007)

Diagnostic floristique – Printemps/Été 2007:

Ecosystème de référence:

Pelouses calcaires non impactées



Ecosystème dégradé:

Pelouses impactées par les interventions



→ La comparaison des deux cortèges floristiques va permettre d'estimer les potentialités de restauration des zones dégradées.

→ Ces résultats conditionneront les préconisations de restauration.

Premières propositions de mesures réparatrices et/compensatoires:

Conformément au cahier des charges émanant de la DIREN Lorraine:

Alternative A :

- une remise en état de l'ensemble des zones impactées, incluant le comblement du fossé récemment creusé dans le secteur nord de l'aérodrome,
- la proposition d'actions et de mesures afin de maintenir voir d'améliorer l'état de conservation des pelouses calcaires.

Alternative B :

- une remise en état partielle des zones impactées (secteur nord) (sans comblement des fossés),
- une mise à disposition d'une surface de pelouses au moins équivalente aux surfaces détruites au sein du périmètre de l'aérodrome avec mise en place de pratiques de gestion conservatoire,
- la proposition d'actions et de mesures afin de maintenir voir d'améliorer l'état de conservation des pelouses calcaires.

Alternative B:

Alternative B.1. Extension du périmètre Natura 2000

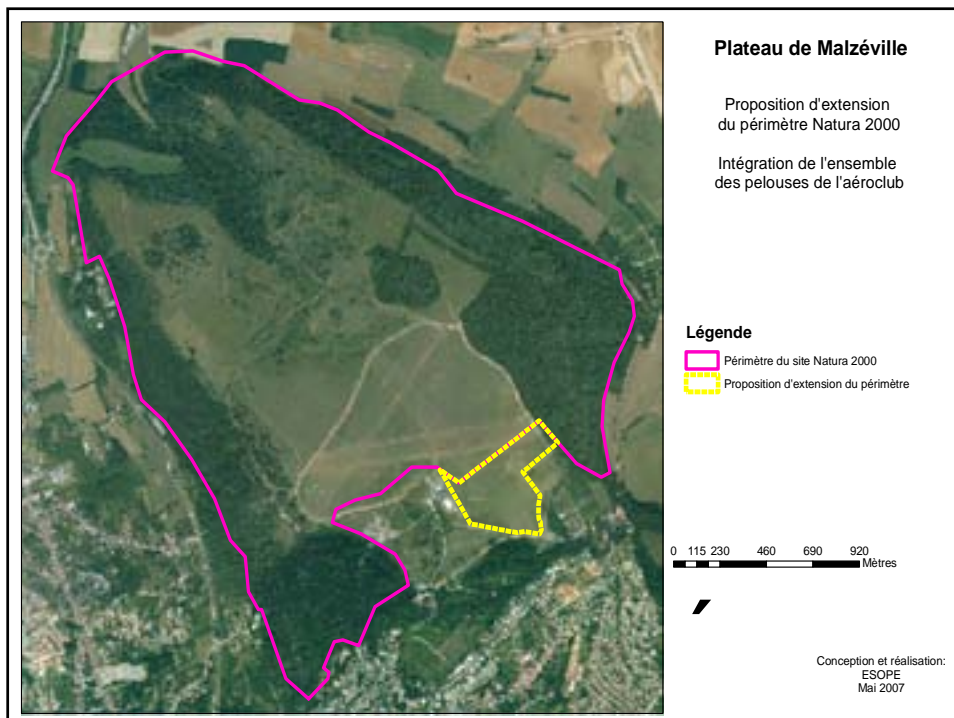
Objectif :

Extension du périmètre du site Natura 2000 à l'ensemble des pelouses calcaires situées sur l'emprise de l'aérodrome.

Principe et réalisation :

A ce jour, le périmètre Natura 2000 couvre 439 ha, donc plus de 240 ha de pelouses calcaires.

L'extension du périmètre proposé permettrait d'ajouter **14,6 ha** de pelouses calcaires.



Alternative B.2. Mise en place d'une charte Natura 2000 pour l'aéroclub

Objectif :

Définir les bonnes pratiques à respecter sur l'aérodrome

Principe et réalisation :

Document à réaliser en partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) et la structure en charge de la rédaction du Document d'Objectifs (DocOb).

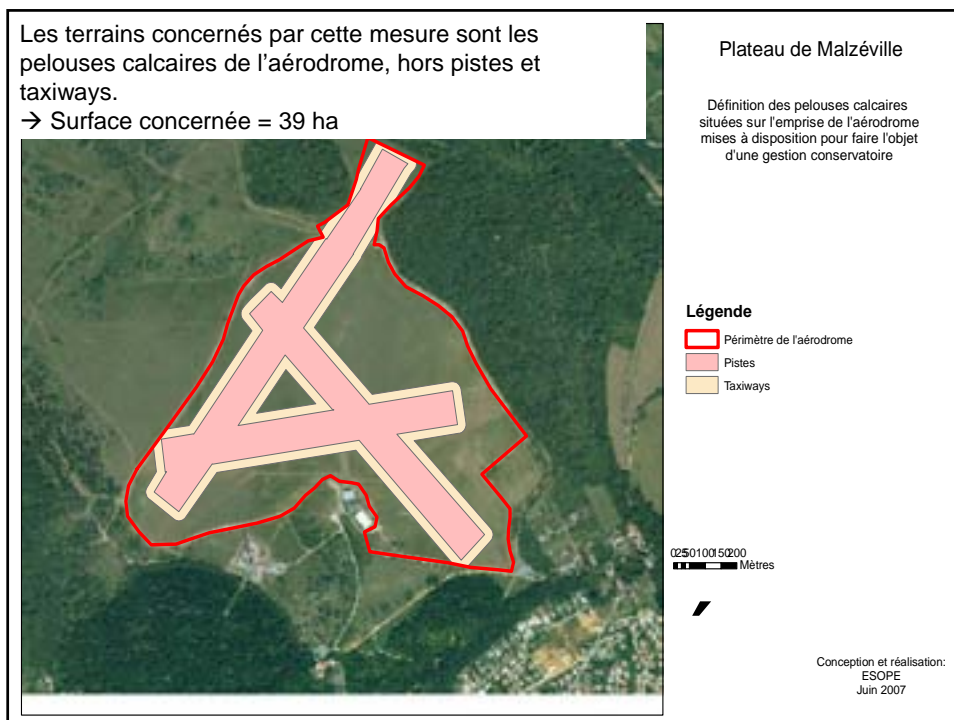
Alternative B.3. Mise en place de mesures agro-environnementales sur les pelouses calcicoles de l'aérodrome

Objectif :

Préciser les pratiques agricoles à respecter afin de maintenir voire d'améliorer l'état de conservation des pelouses.

Principe et réalisation :

En partenariat avec la CUGN et la structure en charge de la rédaction du DocOb, l'exploitant agricole signe une convention, où il s'engage à respecter des mesures agro-environnementales. En contrepartie, l'exploitant agricole perçoit une prime proportionnelle aux contraintes qu'il s'engage à respecter.



Alternative B.4. Plantation de haies

Objectif :

Des plantations de haies sont proposées en substitution des fossés anti-intrusion.

Principe et réalisation :

Mise en place d'un réseau de haies suivant un schéma de plantation précis (essence, nombre de rangs, espacement, ...).

Dans un premier temps, ces haies seront mises en place en complément des fossés anti-intrusions. Puis à moyen terme, une fois que les haies seront suffisamment développées, les fossés pourront alors être rebouchés.

Alternative B.5. Récolte et semis de graines de provenance locale (si nécessaire)

Objectif :

Récolte de graines de provenance locale sur les pelouses calcaires de l'aérodrome et semis sur les zones impactées.

Principe et réalisation :

1. **Dresser la liste des espèces-cibles à récolter** (= espèces caractéristiques des pelouses calcaires présentes dans les écosystèmes de référence et absentes des écosystèmes dégradés)
2. **Mettre en place d'exclos de végétation** afin de permettre la récolte des graines.
3. Réaliser régulièrement des passages sur le site afin de **récolter les graines**
4. **Trier et préparer les graines**
5. **Semer les graines** sur les pelouses impactées

Alternative B.6. Expérimentations sur *Blackstonia perfoliata*

Objectif :

Assister activement le rétablissement de la Chlore perfoliée sur le Plateau de Malzéville.

Remarque: Aspects « éthiques » et réglementaires à évaluer avec différents experts régionaux (CSRPN, DIREN Lorraine, CSL, CJBN, ...)

Principe et réalisation :

Mise en place d'un dispositif expérimental sur la base de lots de graines du CJBN

Synthèse:

➤ Etude en cours de réalisation

➤ Bilan des impacts:

Sur les pelouses calcaires (hab. communautaire):

Impact fort: 0,74 ha

Impact moyen: 0,36 ha

Impact faible: 2,7 ha

Sur la Chlore perfoliée:

Destruction de 50 pieds

(totalité de la station, seule station de M-et-M, moins de 10 stations en Lorraine)

➤ Diagnostic écologique:

En cours de réalisation

→ Permettra de préciser les mesures de restauration

➤ Alternative B:

Composée de 6 mesures en cours d'évaluation



Activités de TDF
sur le plateau de Matzéville

Comité de pilotage Natura 2000
4 juin 2007



Activités de diffusion audiovisuelle

- **TV : plus de 700.000 personnes desservies**
 - 6 chaînes hertziennes analogiques
 - À partir de fin octobre 2007 : probablement les chaînes TNT
- **Radio**
 - Radio France : Inter, Culture, Musique, Info, France Bleu Sud Lorraine
 - Radios privées : RTL, RTL 2, Europe 1, Europe 2, RFM, NRJ, Nostalgie, Skyrock, Cherry FM, Fun, BFM, Fajet, MFM, Jérico, Radio Classique, Radio Soleil, Radio Caraïbes, ...



Activités de télécommunications

- **Opérateurs de téléphonie**
 - SFR, Orange, Bouygues Télécom
- **Système divers :**
 - Information trafic, services de sécurité, EDF, ...
 - GI Multimédia, Gemstar ?



Évolutions des besoins

- **Migration vers la TV numérique, TV haute définition, TV mobile personnelle**
- **Augmentation des réseaux sans fil :**
 - WiMAX
 - 3G
 - ...
- **Renouvellement du pylône le cas échéant**
 - Permis de construire refusé pour le renouvellement : déboisement (reboisement) pour installer (démonter) les massifs de hauban du nouveau (ancien) pylône
 - Du coup, renforcement fait en 2005-2006



Divers

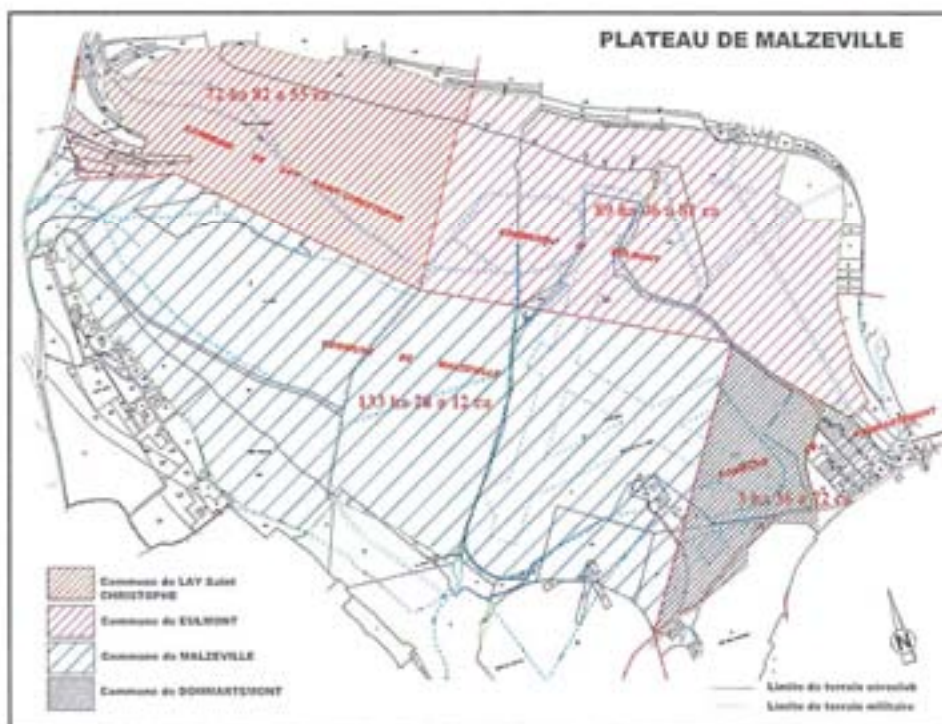
- **TDF est propriétaire de plusieurs parcelles**
- **60 personnes environ y travaillent quotidiennement**
- **Nuisance régulière de passants qui pénètrent voire se garent et laissent leur(s) chien(s) entrer malgré le panneau**

PLAN DE SITUATION



VUE AERIENNE





**AMODIATIONS
TERRAIN DE MANŒUVRE DU PLATEAU DE MALZEVILLE (54)**

| BENEFICIAIRE | OBJET | AOT | SURFACE |
|--------------------------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| LYCEE AGRICOLE DE PIXERECOURT | DROIT DE PACAGE | 06/03/2006 (5 ans) | 210ha58a 52 |
| COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY | DROIT DE PASSAGE | 12/02/2005 (3 ans) | 3 140 m |
| SOCIETE DE CHASSE MILITAIRE DE NANCY | DROIT DE CHASSE | 01/03/2004 (5 ans) | totalité |
| 11 PERSONNES | RAMASSAGE DE BOIS MORT | 9 et 10/10. 2006 (1 an) | Par lots de 3 à 5ha Total : 40ha |

ALIENATION

LA PROCEDURE DE VENTE A ETE ENVISAGEE DEPUIS QUELQUES ANNEES
MAIS NE DEMARRE REELLEMENT QUE CE MOIS-CI AVEC LE MANDAT
DONNE A LA MISSION POUR LA REALISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS
(M.R.A.I) LE 21 MAI 2007.

LE NEGOCIATEUR DE LA MRAI EST M. SAINTOT JEAN BAPTISTE.

IL EST CHARGE DE CONTACTER LE PREFET, LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES AINSI QUE, LE CAS ECHEANT LES ACQUEREURS DECLARES,
POUR DEFINIR LES MODALITES ET LES CONDITIONS DE VENTE.

COORDONNEES DE LA MRAI :
MONSIEUR LE CHEF DE LA MRAI
CASERNE DARTOIS - BATIMENT 003
RUE EDOUARD LEFEBVRE
78840 VERSAILLES

TELEPHONE : 01 30 97 55 92

TELECOPIE : 01 30 97 55 89

COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000

FR 4100157



Ordre du jour du lundi 17 septembre 2007

- 1 Approbation du compte-rendu du comité de pilotage du 4 juin 2007.
- 2 Présentation de l'avancement de l'étude ESOPE relative aux possibilités de remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'Aérodrome.
- 3 Présentation de l'avancement de l'étude BIOTOPE : inventaire et cartographie des habitats et des espèces.
- 4 Avancement de la mise en concurrence pour la réalisation du document d'objectifs.
- 5 Questions diverses.

COMITE DE PILOTAGE
NATURA 2000
Lundi 17 septembre 2007

| NOM | FONCTION | ORGANISME | SIGNATURE |
|--------------------------|---|--|-----------|
| BENJAMIN OILE Thionville | Adjoint au maire | LAY. SAINT-CHARLES | |
| MOYSES Emmanuël | I.A.E. Service Forêt | D. G. A. F. | |
| KLAETKE Johane | Adj | Malzeville | |
| de SARRS Marie-Alice | Vice Présidente | Syndicat 54 Forêt privée | |
| DEROY Marc | Adjoint au maire | ONF | |
| POTIN Bruno | Chargé de mission | DIREN | |
| HESSE Sébastien | | DIREN | |
| ISVARY Jacques | | DACNE. | |
| MARTINOZZI René | MAIRE | DOMMARTENOMT | |
| BOLMONT J-Paul | CG54. Maire | MALZEVILLE | |
| BERTOLASO Claude | Agent domaniale | Etabt du Parc Nancy | |
| SANCHEZ Henri | Vice président Comité Départemental V.V. | Comité dep Nat ci Natl | |
| REVEST Guinne | Responsable du Service Agriculture Environnement | Chambre d'Agriculture | |
| PIATHIS Pierre | Directeur | Agence Agricole Pirvanc | |
| AILLY Bertrand | Chf d'exploitation | " | |
| OPJ PIERRE | Explorateur classé sur le SOL AUDI | | |
| SAINT-PAUL Lydelle | Educatrice Environnement | CPiE Nancy champenois | |
| ADRIAN DANIEL | Technicien de l'environnement | ONC PS Natl. Natl de CACH Assoc SD 54 et de la FAUNE SAUVAGE | |
| De Roumentz | représenté par M. Rouche Gillon (Académie) | | excusé |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Plateau de Malzéville Site NATURA 2000 FR 4100157

Compte rendu de la réunion du lundi 17 septembre 2007

Membres du comité de Pilotage (conformément aux arrêtés des 9 octobre 2006 et 23 mars 2007)

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupement concernés

M. Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine - excusé
M. Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – représenté par
M. Yann Dissac
M. André Rossinot, Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy - excusé
M. Jean-François Husson, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en
charge de l'environnement- présent
M. Alain Legrand, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge du
Plateau de Malzéville- présent
M. Laurent Hénart, Député de Meurthe-et-Moselle, Conseiller communautaire - excusé
M. Hervé Féron – Député-Maire de Tomblaine - excusé
M. Christian Guillaume, Président de la Communauté de communes du Grand Couronné –
présent
M. Laurent Trogrlic, Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey-
excusé
M. Gérard Stoerkel, Maire de Saint-Max, Vice-Président de la Communauté urbaine du
Grand Nancy- excusé
M. Denis Lapointe, Maire d'Agincourt - présent
M. Serge Marchal, Maire d'Eulmont- présent
M. René Martinuzzi, Maire de Dommartemont - présent
M. Pierre Rotach, Maire de Lay Saint Christophe- représenté par M. Jean-François
Benjamoile
M. Jean-Pierre Bolmont, Maire de Malzéville- présent et accompagné par Mme Josiane
Klaeyle (Adjointe au Maire)

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

M. Jean-Pierre Simoutre, Président de la fédération Départementale des Chasseurs- excusé
M. Michel Colin, Président du GIC de l'Amezule- excusé
M. Gérard Renouard, Président de la Chambre départementale d'Agriculture- représenté par
Mme Corinne Revest
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles-
représenté par Marie-Alix De Sars
M. Laurent Rouyer, Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs- excusé
M. Hervé Renaudin, Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle-
excusé
M. Denis Lapointe, Président de l'Association foncière d'Agincourt- présent
M. Serge Marchal, président de l'Association foncière d'Eulmont- présent
M. Pierre Rotach, Président de l'Association foncière de Lay-Saint-Christophe- excusé
M. Alain Salvi, Président du Conservatoire des Sites Lorrains – représenté par M. Damien
Aumaître
M. Serge Muller, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel - excusé
M. Henri plauche-Gillon, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière- excusé

M. Henri-plauche-Gillon, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs- excusé
M. Jean-Marie Faugère, Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz, Etat Major de la région terre –excusé et représenté par Mme Claude Bertolaso Etablissement du Génie de Nancy
M. Gérard Rongeot, Directeur de l'Aduan- représenté par Mme Cécile Calin
M. Victorion, Directeur régional Nord Est de TDF- excusé
M. Christian Noel, Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre – présent et accompagné de M. Etienne Marchal
M. Patrick Sivry, Directeur de la société Solvay- représenté par M. Christian Zamboni
M. Jean Colson, Président de l'Automobile Club Lorrain- excusé
M. Philippe Pogu, Président du Comité départemental de course d'orientation –excusé
M. Bocarelli, Président du Comité départemental de Vol à voile – excusé et représenté par M. Henri Sanchez
M. Dominique Lorentz, Président de l'Aéroclub de l'Est – excusé et représenté par M. Bernard Plauche-Gillon
M. Albert Malgras, Président du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Champenoux- excusé et représenté par Mme Lyselle Saint-Paul
M. le directeur des Conservatoire et Jardins Botanique de Nancy- représenté par M. Guy Sez nec
M. François Vernier, Président de l'association Floraine - présent
M. Pierre Mathis, Directeur du Lycée de Pixérécourt- présent et accompagné de M. Bertrand Cailly
M. Michel Hupays, Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est - représenté par M. Jacques Isnard

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

M. Claude Baland, Préfet de Meurthe-et-Moselle - excusé
M. Paul Michelet, Directeur Régional de l'Environnement- représenté par M. Sébastien Hesse et M. Bruno Potin
M. Michel Marty, Directeur Départemental de l'Equipement- excusé
M. Yves Royer, directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt- représenté par M. François Moyses
M. Marc Deroy, Délégué départemental de l'Office National des Forêts - présent
M. Alain Demoyen, Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage- représenté par M. Daniel Adrian

Intervenants au Comité de pilotage du 4 juin 2007

M. Pierre Dardaine, membre du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature
M. Frédéric Mony, Bureau d'études Biotope
Mme Marie-Pierre Vecrin-Stablo Bureau d'études Esope,
M. Philippe Robert – Directeur de la Mission développement durable, Communauté urbaine du Grand Nancy

Jean-François Husson (Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, délégué à l'environnement) introduit la séance en précisant que la réunion sera écourtée par le fait de la tenue d'une seconde réunion en Préfecture à laquelle plusieurs membres de ce comité assistent. L'essentiel des points de l'ordre du jour sera cependant abordé.

Approbation du compte-rendu du Comité de pilotage du 4 juin 2007

M Henri Sanchez (Comité départemental de vol à voile) souligne que la Présidence du club est assurée par M. Bocarelli, M. Dominique. Lorentz étant le Vice-Président.

M Marc Deroy (ONF) reformule à son tour que la parcelle située à l'est du Bois de Flavemont est une parcelle domaniale et non communale.

Philippe Robert (Mission développement durable) précise que les commentaires de chacun ont été pris en compte dans le dernier compte-rendu modifié, dont l'envoi sera joint au projet de compte rendu de ce jour.

Jean-François Husson valide donc le compte-rendu du 4 juin dernier et introduit les 3 points à traiter à l'ordre du jour :

- 1) présentation de l'état d'avancement de l'Etude de la société Esope relative aux possibilités de remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'aérodrome.
- 2) présentation de l'état d'avancement de l'Etude de la société Biotope : inventaire et cartographie des habitats et des espèces
- 3) présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB.

Présentation de l'avancement de la mission du bureau d'étude ESOPE

Madame Marie-Pierre Vecrin Stablo (Esope) présente une version finalisée de l'étude. Les premiers résultats et les premières conclusions ayant été présentés lors du précédent COPIL. Les expertises de terrain sont désormais achevées. L'étude a été menée en trois temps.

- I: Description et Quantification des impacts suivant les interventions réalisées sur :
- les espèces protégées
 - les habitats désignés d'intérêt communautaire au titre de la directive faune/flore.

- II : Réalisation d'un diagnostic des secteurs impactés
- III : Proposition de mesures visant à réparer ou compenser les impacts sur la flore et les habitats communautaires.

1^{er} temps :

Dans un cas le secteur d'extension de l'Aérodrome a subi des modifications de surface, puis celles ci ont été rebouchées, semées à l'aide d'un mélange de graines commerciales. Dans un autre cas le fossé anti-intrusion a été re - creusé ou creusé au niveau de l'extension Nord.

Un nouveau chemin a été créé pour compenser les accès qui avaient été fermés. Il existe aussi au Sud-ouest un nivellement et un compactage.

Pour chaque impact, il a été estimé l'intensité de la dégradation subie par la végétation et les habitats en fonction de la nature du compartiment (couvert végétal, composition du sol. etc.) et sont définies les potentialités de restauration selon 3 critères : fort, moyen, faible.

La création du chemin : impact fort

Le fossé : moyen

Nivellement et compactage : faible

Autre impact sur une espèce protégée : la chlore perfoliée bénéficiant d'un statut de protection national et au niveau Lorrain sa présence se situe sur 10 points dont un seul en Meurthe-et-Moselle à Malzéville. Pierre Dardaine, de par ses travaux a identifié la disparition de 50 pieds sur l'Aérodrome sur une station soit au niveau du chemin soit au niveau du fossé.

2nd temps :

Toutes les 3 semaines les inventaires floristiques et des comparaisons des secteurs impactés par rapport a des secteurs témoins ont été répertoriés en présence de Pierre Dardaine et Damien Aumaître (Conservatoire des sites lorrains), afin de déterminer les espèces qui ont résistées ou non aux modifications.

3^{ème} temps :

Des différences manifestes existent entre les zones témoins et celles impactées.

Pelouses témoins : de nature calcaire c'est-à-dire une végétation diversifiée avec des espèces caractéristiques. (graminées en l'occurrence).

Zones impactées : il existe une colonisation végétale hétérogène (sol nu important, le point positif réside dans le fait que les espèces recolonisées sont celles d'une pelouse calcaire, mais le recouvrement est moindre des pelouses témoin.

Ces différences se font en termes de structure et de composition, notamment sous représentation des graminées dans les zones impactées, et des espèces qui ne sont pas encore réapparues (orchidées).

Sur ces bases des mesures ont été définies en conformité avec le cahier des charges de la DIREN :

- remise en état partiel des zones impactées
- mise à disposition d'une surface de pelouse équivalente à celle détruite au sein de l'Aérodrome
- propositions d'actions et de mesures afin de maintenir et d'améliorer l'état de conservation.
 - o Etendre le périmètre du site Natura 2000 à l'ensemble des pelouses calcaires situées sur l'emprise de l'Aérodrome (couverture d'environ 24 ha)
 - o Mise en place d'une charte Natura 2000. Elle accompagne le Document d'objectif (DOCOB) en cours d'élaboration entre la Diren, la Communauté urbaine du Grand Nancy et l'Aéroclub de l'Est. Les engagements seront listés dans le DOCOB. (prévention, droits d'accès, etc...)
 - o Mise en place de mesures agro-environnementales sur les pelouses de l'Aérodrome. Etablir une convention entre l'exploitant agricole et la Communauté urbaine du Grand Nancy afin de lister les mesures engagées par l'exploitant (date de fauche, charge animale..) liées à une prime établie en fonction des manques à gagner de l'exploitant.
 - o Une plantation de haies est proposée en substitution du fossé anti-intrusion. Au départ, 150 mètres de haies seront plantés en complément du fossé. A l'issue de la période de croissance la fonction de barrière végétale sera effective. Les fossés pourraient alors être rebouchés.

Le cahier des charges de ces travaux proposait une haie de 2 rangs en quinconce formés de grands et petits arbustes (espèces locales et adaptées aux conditions stationnelles et à croissance rapide) sans avoir recours aux arbres qui gêneraient les activités de vol.

Plusieurs pépiniéristes de Meurthe-et-Moselle ont été consultés et une seule structure a répondu. Le devis s'élève à 2250 €.
 - o Un suivi floristique sur 5 ans pour mettre en évidence la pertinence d'un semis de graines de provenance locale pourrait être réalisé. Selon le suivi de la flore en 2007, le semis n'est pas indispensable, car une recolonisation naturelle sur le site se crée sur les zones impactées et on note que les espèces sont caractéristiques de celles des pelouses, il apparaît

donc prématuré d'ensemencer les pelouses impactées.

Proposition : suivi floristique à temps T0, T+2 et T+5 sur les zones impactées sur 5 ans pour étudier la dynamique végétale sur ces zones afin de limiter un interventionnisme hâtif. Les récoltes et les semis ne se feront que s'il y a défaillance d'une recolonisation naturelle.

- o Dans ce cas plan d'expérimentation de semis d'une espèce protégée détruite : la chlore perfoliée. Semis des graines sur le site en partenariat avec Serge Muller (CRSPN) pour déterminer la pertinence de cette production de graines et la germination sur le plateau. L'espèce ayant été détruite en 2006, l'intérêt d'un suivi est conditionné à la réapparition naturelle de l'espèce. Au bout de 6 ans, une réflexion peut-être engagée pour mettre en place un plan d'expérimentation de la population végétale avec un protocole scientifique rigoureux et validé par la CRSPN et accompagné d'un suivi floristique.

Serge Marchal (Maire d'Eulmont et Président de la Communauté de Communes du Grand Couronné) souhaite revenir à la vue des pistes (Est/Ouest), celles ci ont par le passé, il y a environ 10 ans, déjà été hersées et replantées et demande si les réensemencements sont concluants.

Jean-François Husson souhaite verser cet élément d'information au dossier et qu'il soit analysé. Ceci ne remettant pas en cause les différents éléments de réflexion mais les étayant. En l'absence d'intervention, le principe est validé.

Jacques Isnard (Aviation Civile) souligne que la plantation des haies, est prise en charge par la DGAC. Certaines espèces se développent jusqu'à 8 mètres une étude sera réalisée pour vérifier la compatibilité de la plantation avec les exigences de la sécurité et l'activité aéronautique. Dans le cas où une hauteur maximale de haie serait à respecter cet élément devra être inclus au DOCOB.

Jean-François Husson acquiesce et propose deux options à valider sur l'instant si les éléments de réponse sont disponibles ou en rendre compte au prochain comité de pilotage :

- quelles garanties assortir à la plantation qui serait défaillante
- quel entretien à réaliser et à qui incombera t-il ?

René Martinuzzi (Maire de Dommartemont) : précise que par rapport au document initial reçu au mois de mai le terrain de football est inclus au site, pour ce qui concerne l'extension du périmètre Natura 2000,

Marie-Pierre Vécrin-Stablo précise que cet élément n'est qu'une proposition abordée au précédent comité de pilotage et intégrée dès lors sur la carte.

René Martinuzzi se pose la question d'une compatibilité d'activité de cette extension.

Jean-François Husson précise que même si cette demande est récurrente sur ce périmètre défini dans le DOCOB, l'étude reste générale, sans préjuger des choix futur.

François Vernier (Floraine) s'interroge sur la pertinence et la motivation de la longueur de haie de 150 mètres.

Marie-Pierre Vécrin-Stablo précise en accord avec la DIREN Lorraine, que ce secteur est le seul pouvant accueillir une telle mesure. La haie prendrait 2 mètres de large et enclaverait le chemin et les parties boisées.

François vernier s'interroge sur les possibilités d'autres implantations.

Marie-Pierre Vécrin-Stablo propose que cette analyse soit menée dans le cadre du DOCOB. En matière d'impact sur la faune, les éléments nécessaires n'étaient pas disponibles pour prendre en considération d'autres implantations. La haie de 150 mètres est actuellement la seule proposition pour réduire l'impact du fossé sur la zone d'extension.

Jean-François Husson précise que l'effet prioritaire recherché est correctif et réparateur concernant l'impact du fossé dans cette zone de destruction de la Chlore Perfoliée. L'évolution globale du site est à construire ensemble dans le cadre du DOCOB.

Pierre Dardaine (Conseiller scientifique de la Protection de la Nature) selon les propos de François Vernier, c'est l'ensemble du périmètre de l'aérodrome qui mérite une plantation de haies. Les travaux ont été décidés pour des raisons de sécurité, le fossé doit être substitué par une autre mesure sur ce type de Plateau référencé Natura 2000.

Jean-François Husson demande à l'assemblée s'il y a des points de vue divergents ou convergents à exprimer.

Il rappelle les enjeux :

1. définir les contraintes de gestion relatives aux espèces et concilier les différentes activités sur le site, en tenant compte des règles de sécurité.
2. implanter des haies devant la forêt est-ce un élément pertinent.

Jean-François Benjamoile (Adjoint au Maire de Lay-Saint-Christophe) : qui prendrait en charge les frais inhérents a cette situation sur le site ?

Sébastien Hesse (DIREN Lorraine) rappelle le chiffrage présenté lors du dernier comité de pilotage et souhaite que les mesures soient mises en œuvre dès à présent en cohérence avec le projet de DOCOB et ne restent pas un vœu pieu.

- extension du périmètre Natura 2000 : gratuit
 - mise en place d'une charte Natura 2000 entre l'Aéroclub et l'Etat (exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour la commune) sur des fonds du ministère de l'Ecologie
-
- les mesures Agro-environnementales avec réflexion sur l'ensemble de l'aérodrome avec traitement adapté pour les

pistes et les zones taxi way, pour assurer la cohérence avec la PAC (co-financement Ministère de l'Agriculture et Europe)

- plantation d'un linéaire de 150 m de haies : financement par l'Aviation Civile (2954 €)
- les suivis floristiques et scientifiques (crédit du Ministère de l'Ecologie et éventuellement du Conseil Régional (co-financement de Natura 2000)
- Un contrat Natura 2000 pour l'entretien peut être envisagé sauf à ne pas implanter des arbres trop hauts pour des raisons de sécurité
- Pas de financement à charge pour les communes concernées

Jean-François Husson propose de se mettre d'accord sur les espèces à retenir et suggérées par la DIREN Lorraine.

Marie-Pierre Vécrin-Stablo souligne que l'espèce susceptible de croître le plus n'a pas été retenue par le pépiniériste, les hauteurs maximales des espèces proposées sont de 6 mètres.

Jean-François Husson propose que ce choix soit retenu.

Serge Marchal : met l'accent sur le fait que des haies rectilignes dans le paysage lui semblent inesthétiques.

Marie-Pierre Vécrin-Stablo précise que d'un point de vue écologique la haie a un rôle important pour le développement et le maintien de la faune que n'a pas le fossé, loin de là.

Serge Marchal rajoute que juste à côté de la haie à implanter il existe le « bois rond » qui participe au même développement.

Jean-François Husson admet que ces deux situations coexisteront. Cela était déjà inscrit dans les conclusions du dernier comité de pilotage. Aujourd'hui il s'agit d'une présentation définitive pour validation.

Josiane Klayele (Adjointe au Maire de Malzéville) admet que cette solution est l'alternative vis-à-vis de ce qui a été fait sur le site. Par contre entourer la totalité de l'aérodrome de haie dénaturerait l'apparence du site.

Jean-François Husson prend acte d'un accord de fond sur la plantation de la haie pour 150 m comme proposé lors du dernier comité de pilotage.

Mr Husson partage la même opinion que Mme Klayele sur la nature de la haie. A ce stade, la plantation est dans une phase de réparation avec des contraintes imposées (on doit avant tout sécuriser le site).

Serge Marchal propose à son tour de reboucher le fossé et de grillager le périmètre et même à l'étendre plus loin dans la forêt.

René Martinuzzi précise le fait que le fossé existe depuis 30 ans, qu'il est entré dans la vision du site et il en est un élément naturel. L'objectif de ce site classé Natura 2000 est de protéger la faune et la flore et leur habitat uniquement.

Pierre Dardaine, s'adresse à René Martinuzzi en expliquant que l'on passe d'un fossé de 50 cm – 1 m à un fossé d'environ 1,80 m de profondeur et que les dangers ne sont pas les mêmes.

Philippe Robert précise qu'à ce jour, il n'y a pas eu de réels accidents sur le site. Que l'on pose grillage, barbelé, ou autres dispositifs, cela n'empêchera jamais une personne déterminée à passer outre l'interdiction. A quel moment la responsabilité de qui est engagée. Celle de ceux qui franchissent malgré les interdictions existe pleinement. Dans le DOCOB des éléments seront proposés pour garantir la sécurité sur le site. Si un jeune enfant se retrouvait dans le fossé comme vous l'évoquez on peut aussi s'interroger sur la responsabilité des parents.

Pierre Dardaine suppose que si c'est une personne âgée elle n'est plus sous la responsabilité de ses parents.

Jean-François Husson précise qu'il existe toujours hélas une part d'aléa dans un accident mais que ce n'est pas systématiquement le fait des autres. Les règles établies n'exonèrent pas forcément la responsabilité de l'auteur ou de la victime.

Denis Lapointe (Maire d'Agincourt) ajoute que l'on parle beaucoup de sécurité, mais il s'aperçoit que l'interdiction de certaines activités sur le site du plateau conduit à un report de l'activité et sa recrudescence (multiplication par 5 ou par 10) sur les communes limitrophes. Il faudrait endiguer les pratiques du quad tout le week-end. Des habitudes sont prises et il sera difficile de les suspendre.

Henri Sanchez (Vice-Président du comité départemental de Vol à voile) précise que des campeurs possédant des motos sont souvent observés. Avant l'existence de la barrière et du fossé, on changeait 4 balises de piste et une quarantaine de plots par an, et de ce fait, la flore devait elle aussi en pâtir.

Jean-Paul Bolmont (Maire de Malzéville) il y a quelques années, une convention avait été passée entre le District devenu Communauté urbaine du Grand Nancy et l'ONF. Des gardes patrouillaient tout le week-end sur le Plateau et à ce moment là les activités interdites avaient cessées. La convention n'ayant pas été renouvelée il propose qu'une convention analogue soit remise en place pour endiguer ce type d'incivilités sur le site (interventions et verbalisation).

Jean-François Husson, apporte un élément d'information. Il s'agit du pouvoir de police des Maires, et il est nécessaire de réunir les différentes communes concernées et la police nationale à des fins de concertation. Il précise que ce ne sont pas des contraintes financières qui ont conduit au non renouvellement de cette convention, mais que la fréquentation du site avait été réduite du fait d'un incendie. Il est proposé la création d'un groupe de réflexion à ce sujet avec les communes, le Grand Nancy et les partenaires du Plateau et ce avant la mise en place du DOCOB dans sa partie définitive.

Alain Legrand (Vice-Président chargé du Plateau de Malzéville) souligne que des rondes de police sont fréquentes sur le Plateau mais aussi de la BAC et de la brigade canine, et ce principalement lors des beaux jours ou des fêtes universitaires. La police Nationale passe régulièrement et il reçoit les comptes-rendus de leurs passages.

Denis Lapointe (Président de l'Association foncière d'Agincourt) précise qu'il ne s'agit pas des méfaits dus à la délinquance mais des actes de vandalisme par les deux roues motorisés que ce soit la nuit, ou le jour. Concernant la réglementation et les pratiques d'activités illégales dans les chemins, même avec le pouvoir de police du Maire et de la police nationale, les communes sont démunies face au phénomène. Les arrêtés ont été pris et il lui semble qu'une convention de délégation des pouvoirs de police entre le District, les communes et l'ONF a été passée. Il lui semble que les Maires sont a priori favorables à ce type de convention ou réflexion sur le sujet.

Marc Deroy (ONF) est prêt à proposer une convention et précise qu'en parallèle sur le terrain une signalétique est à remettre en place car de nouveaux chemins ou passages se sont créés. La signalétique est jusqu'à présent incertaine et incomplète.

Pour l'instant, il doit se contenter d'une proposition avec des moyens classiques soit une brigade à véhicule, ou en VTT, mais il observe des difficultés pour créer une brigade équestre.

Philippe Robert (Communauté urbaine du Grand Nancy), précise que dans le contenu du DOCOB ce point doit être traité en concertation avec les personnes concernées. Des actions d'information en amont de l'accès au site, de la signalétique, des barrières pour stopper des accès du moins des véhicules à quatre roues..... peuvent être envisagées. Avec l'appui des médias la communication au public des nouvelles mesures prises pourrait se mettre en place pour au moins limiter les comportements négatifs puis compléter le cas échéant avec des interventions et de la verbalisation.

Marie Alix de Sars (syndicat forestier 54 – forêt privée) ces problèmes sont bien connus en forêt privée. Le public qui accède au site recherche les difficultés et les sensations sportives extrêmes. Lorsqu'un fossé est très profond, les sportifs hésitent à s'y risquer et ce fossé a pour but de décourager les plus téméraires à des fins de sécurité de l'Aéroport.

Daniel Adrian (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) précise que des actions de concertation avec les clubs de sport donnent de bons résultats. Leur adhérents savent où ils peuvent ou pas pratiquer et dans quelles conditions. La situation est plus difficile à régler avec les personnes non affiliées.

Jean-François Husson, en l'absence d'autres interventions propose d'aborder la seconde partie :

Présentation de l'avancement de la Mission
du bureau d'étude BIOTOPE
Inventaire et cartographie des espèces et des habitats

Frédéric Mony (chef de projet – Biotope) présente l'état d'avancement de l'étude de la cartographie des habitats et des espèces sur le Plateau de Malzéville et les prospections sur la faune et herpétofaune.

Flore

mi-mai/mi-juin : prospection de la faune et de la flore et cartographie des habitats naturels.

fin juin /début septembre : prospections complémentaires

Entomofaune et herpétofaune

Début mai /mi Août : prospections

La saisie du rapport vient de se terminer.

La liste est établie pour chaque espèce de la Flore avec une fiche de présentation pour chaque espèce.

Pour les habitats : fiche descriptive reprenant les états de conservation

Herpétofaune et entomofaune : Les propositions d'orientations de gestion sont en cours d'élaboration.

Présentation des agencements des différents types de végétations conformément aux visuels projetés et repris dans l'annexe du compte rendu : au centre en vert une zone de pelouse ouverte, entourée à flanc de coteau de groupements forestiers (hêtraie, chênaie).

Depuis les études réalisées en 2002 par le Conservatoire des Sites Lorrains et celles qui viennent d'être réalisées on observe des cortèges végétaux identiques. Les pelouses ont été étudiées finement, différentes pelouses existent sur le site. La plus représentative est la pelouse calcicole. Diverses pelouses sont implantées au voisinage des groupements boisés. Dans la partie nord, une pelouse de type prairie est présente, ainsi que deux associations végétales typiques des pelouses que sont des pelouses plus sèches qui présentent des espèces remarquables (végétations plus rases).

Les perturbations subies, ont favorisées une flore de milieu ouvert. Cet élément sera à prendre en compte même s'il peut sembler surprenant. Le fait que les passages des engins motorisés, favorisent une flore spécifique. Un dernier type de pelouse acide (composée de callune) groupement assez rare en plaine nécessitera une attention particulière, car celles ci régressent du fait de la colonisation des fourrés et des épineux. Des actions prioritaires doivent être engagées sur ces zones.

En ce qui concerne l'état de conservation des habitats : celui ci est caractérisé en 3 états définis par bon, moyen ou mauvais état de conservation.

On dénombre 200 ha d'habitats en Bon état de conservation, 105 ha en Moyen état et 145 ha en Mauvais état.

Au niveau de l'Aéroclub il est constaté des pelouses en bon état de conservation notamment pour les parties hors des pistes. Les pistes sont en état de conservation moyen y compris celles qui ont été réensemencées il y a quelques temps. La diversité optimum n'est pas là, mais l'état de conservation est à qualifier de moyen et sur certaines pistes, les activités de treuillage sont bénéfiques à certaines espèces végétales. La partie impactée par les travaux présente un mauvais état général. Il sera mené à évoluer selon les propos de Marie-Pierre Vécrin Stablo. La pelouse va certainement recoloniser le milieu.

Pour les parties autres que celles de l'Aéroclub, la pelouse présente un état de conservation plutôt bon. Des îlots de colonisation de la pelouse par les fourrés d'espèces épineuses confèrent un état de conservation moyen, notamment en ce qui concerne les prairies acidophiles (cas inquiétant) La pelouse régresse, il faudra y porter une attention toute particulière.

Les prospections Hérapétofaune et entomofaune n'ont pas évoluées depuis le mois de juin (aucune pollution n'est à déplorer).

Dans le rapport final, figurera une analyse bibliographique des observations sur les 20 dernières années.

Présentation de la mise en œuvre du document d'objectif(DOCOB)

Jean-François Husson donne la parole à **Philippe Robert**. Celui ci rappelle le contenu d'un DOCOB et les délais impartis pour son élaboration soit une proposition à Monsieur le Préfet pour le 27 octobre 2008.

Trois parties sont à distinguer :

- 1) l'état de la faune et la flore sur le site et leurs prescriptions de gestion par zones homogènes (étude terminée en novembre 2007)
- 2) La description des activités humaines et leur intérêt.
- 3) Les propositions de gestion pour assurer la co-existence entre l'état naturel du site et les activités praticables sur le Plateau.

A ce titre il convient de rappeler que l'activité humaine est nécessaire à la préservation des espèces existantes, faute de quoi le Plateau Natura 2000 redeviendrait une forêt.

Sur la base du cahier des charges du DOCOB validé lors du dernier comité de pilotage du 04 juin dernier, une mise en concurrence à été mise en place le 27 juin (sous forme dématérialisée). La date limite de remise des offres était le 31 juillet. L'ouverture des plis a eu lieu début août en présence des principaux financeurs de l'opération. 8 dossiers ont été demandés et 2 ont été reçus. L'offre retenue sera présentée pour validation en commission Hydraulique-environnement le 26 septembre, puis pour décision en Conseil de communauté le 12 octobre prochain.

Avant la fin du mois de juin 2008, le projet de DOCOB devra être suffisamment avancé pour une présentation et un débat en Comité de pilotage.

Le financement prévisionnel du DOCOB s'établi comme suit:

- Communauté urbaine du Grand Nancy : 25 %
- Région Lorraine : 25 %
- DIREN Lorraine : 50 %

Jean-François Husson souligne qu'il ne reste qu'une petite année pour mettre en place ce document. Il demande si des observations sont à entendre.

Il pose le principe de la création de groupes de travail pour l'élaboration du DOCOB selon les différentes thématiques abordées, au lieu de réunir tout le monde à chaque séance.

Des séances plénières permettront elles, de confronter les intérêts de chacun et de compléter ses propres sphères de connaissance par l'écoute des contraintes des autres acteurs.

Corinne Revest (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle) propose que les mesures agro-environnementales soient apportées dès 2008, et interroge la Communauté urbaine du Grand Nancy sur sa candidature à cette date. (délais de rigueur dépôt d'une lettre d'intention au 30 septembre 2007 à la Direction Départementale de l'Agriculture.

Jean-François Husson répond précisément que la demande est en cours de réalisation, et que des entretiens ont encore lieu afin de rédiger une convention. (Lycée de Pixérecourt, et exploitants privés).

Bernard Plauche-Gillon (Aéroclub de l'Est) demande quelles sont les mesures temporaires à observer concernant sur les fauches avant l'adoption du DOCOB pour les exploitants agricoles. Il explique qu'à partir de 15 cm de hauteur d'herbe l'activité d'envol et d'atterrissage sont interdites et surtout dangereuses.

Concernant les fossés, il a remarqué que 2 passages ont déjà été créés par les promeneurs.

M. Jean-François Husson remercie les participants pour leur participation constructive.

Il est convenu que la prochaine réunion du Comité de Pilotage aura lieu le :

lundi 19 novembre 2007
de 14h00 à 16h30
Salle 1
à la Communauté Urbaine du Grand Nancy

merci de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques éventuelles concernant ce compte-rendu par retour de mail au secrétariat du Comité de pilotage (perin.margareth@grand-nancy.org) et si possible dans les meilleurs délais.



Site FR4100157 – Plateau de Malzéville

Inventaire et cartographie des habitats naturels, de l'herpétofaune et de l'entomofaune

Comité de pilotage
Malzéville, 17 septembre 2007



État d'avancement de l'étude:

Flore / habitats: de mi-mai à mi-juin
prospections complémentaires fin juin, début août, début septembre

Entomofaune: de début mai à mi-août

Erpétofaune: de début mai à mi-août

Etat d'avancement du rapport:

[Saisie informatique des données et de la cartographie.](#)

Fait

Flore: Définition de la liste des espèces remarquables, fiches espèces.

En cours

Habitats: fiches habitats, évaluation de l'état de conservation, orientations de gestion.

Entomofaune, erpétofaune: cartographies, fiches espèces, évaluation écologique.



Cartographie des habitats:

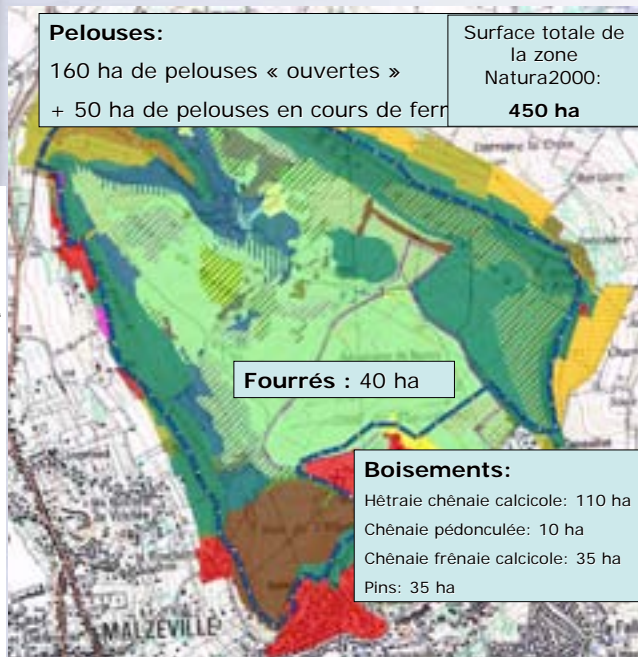
Pelouses:

160 ha de pelouses « ouvertes »
+ 50 ha de pelouses en cours de ferr

Surface totale de la zone Natura2000:

450 ha

| PELOUSES / PRAIRIES | |
|------------------------|--|
| 34.32 | Pelouse calcicole à Borne (variante typique) |
| 34.32 | Pelouse calcicole à Borne (variante ourillonnée) |
| 34.32 | Pelouse calcicole à Borne (variante amoncelée) |
| 34.32 | Pelouse calcicole à Borne (variante mésomésoptique) |
| 34.32 | Pelouse calcicole vivraque à Pélusse |
| 31.82 x 34.32 | Mosaïque de fruticose calcicole et de pelouse calcicole à Borne (variante ourillonnée) |
| 31.81 x 34.32 | Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante ourillonnée) et de fruticose à prunelliers |
| 31.81 x 34.32 | Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante ourillonnée) et de fruticose à prunelliers |
| 31.81 x 34.32 x 83.31 | Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante ourillonnée) et de fruticose à prunelliers |
| 34.32 x 83.31 | Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante typique) et de prairie |
| 34.32 x 83.31 | Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante ourillonnée) et de prairie |
| 83.15 | Prairie mésophile |
| BOISEMENTS / FOURRAGES | |
| 31.81 | Fruticose à prunelliers |
| 31.81 x 83.31 | Mosaïque de fruticose à prunelliers et de prairie |
| 31.82 | Régénération forestière |
| 31.82 x 83.31 | Mosaïque de régénération forestière et de prairie |
| 31.82 | Régénération forestière |
| 41.16 | Hêtraie calcicole |
| 41.24 | Chênaie pédonculée à Pernetrie dévol et à l'Alis d'ours |
| 41.27 | Chênaie hémisphérique |
| 41.27 x 83.31 | Mosaïque de chênaie hémisphérique et de prairie |
| 41.30 x 83.31 | Mosaïque de chênaie hémisphérique et de prairie |
| 83.31 | Prairie |
| MILIEUX ARTIFICIELS | |
| 81.1 | Prairie sèche améliorée |
| 82 | Culture |
| 83.15 | Vergers |
| 83.34 | Plantation de résineux |
| 84.1 | Alignement d'arbres |
| 84.3 | Bosquet |
| 86 | Habitations, sites industriels... |
| 87.2 | Zone routière |
| 88.02 | Rosier |





État de conservation des habitats:

Bon état de conservation :

L'habitat présente une richesse floristique élevée, proche du niveau de référence.

Présence d'espèces indicatrices du mode de gestion optimal de l'habitat et/ou absence d'espèces indicatrices d'une gestion dégradante du milieu.

Présence d'espèces remarquables.

État de conservation moyen :

L'habitat est présent sous une forme appauvrie. La richesse floristique n'est plus maximale par rapport à la référence établie.

Présence d'espèces caractéristiques d'une perturbation ou d'une évolution allant à l'encontre du maintien d'un bon état de conservation.

Mauvais état de conservation :

L'habitat a perdu beaucoup de sa typicité, le cortège végétal est très dégradé par rapport à son état de référence. Un nombre très limité d'espèces caractéristiques du milieu originel subsistent.



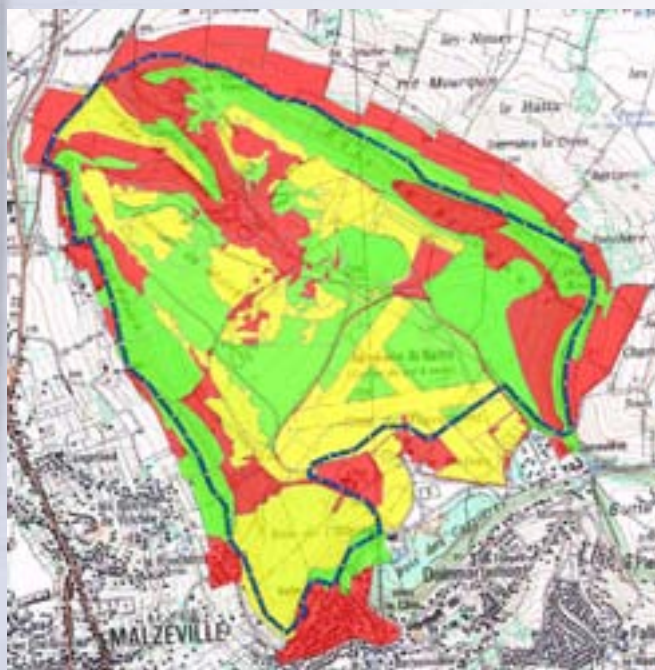
État de conservation des habitats:


Surf. Totale : 450 ha

- Bon (200ha)
- Moyen (105 ha)
- Mauvais (145 ha)

Pelouses: 210 ha

- Bon (95 ha)
- Moyen (100 ha)
- Mauvais (15 ha)



 **Prospections faune / flore:**

Herpétofaune

Populations importantes de Lézard des souches et d'Orvet

Quelques individus de Lézard des murailles et de Coronelle lisse


Entomofaune


Absence du Damier de la Succise, pas d'espèces remarquables


Flore


9 des 17 espèces remarquables* revue en 2007


*: espèces bénéficiant d'un statut de protection, d'un arrêté limitant la cueillette ou figurant dans la liste de espèces déterminantes ZNIEFF

 **Prospections faune / flore:**


 Anémone pulsatille AR, CR

 Fumana couché RR, PR, ZNIEFF1

 Ophrys abeille R, CR

 Orchis brûlée RR, PR, ZNIEFF2

Laïche de Haller RR, PR, ZNIEFF2

 Spirée vulgaire R, PR, ZNIEFF2



Nos coordonnées

BIOTOPE – Agence Nord-Est

- Adresse : 2 bis Charles Oudille
54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tel: 03.83.28.25.42
Fax: 03.83.27.13.61
- Directeur d'agence :
M. CHEMIN Stéphane
E-mail : schemin@biotope.fr
- Chef de projet :
M. MONY Frédéric
E-mail : fmony@biotope.fr



Etude relative aux impacts suite aux travaux et à la remise en état des pelouses calcaires sur le site FR41000157

« Plateau de Malzéville »

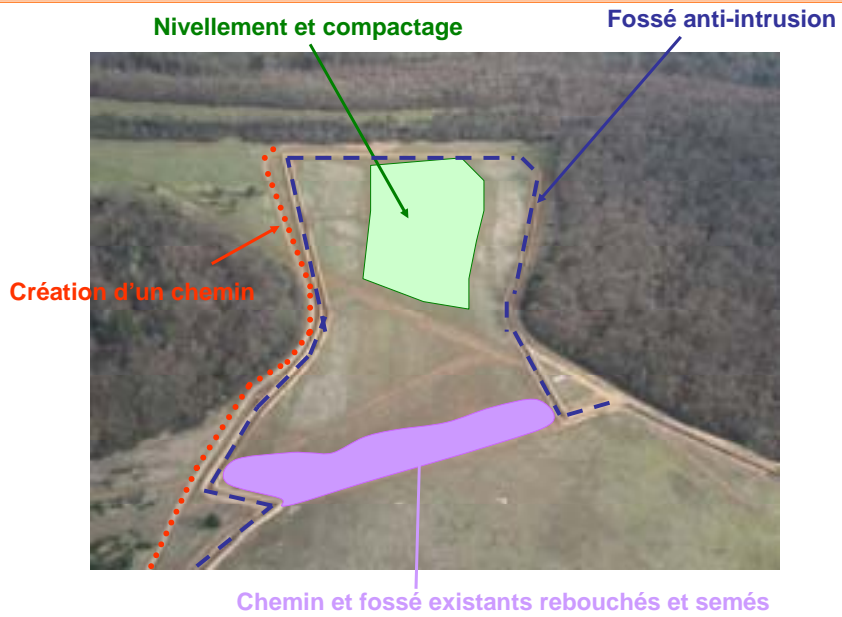
17 septembre 2007
- Comité de Pilotage -

Contexte de l'étude:

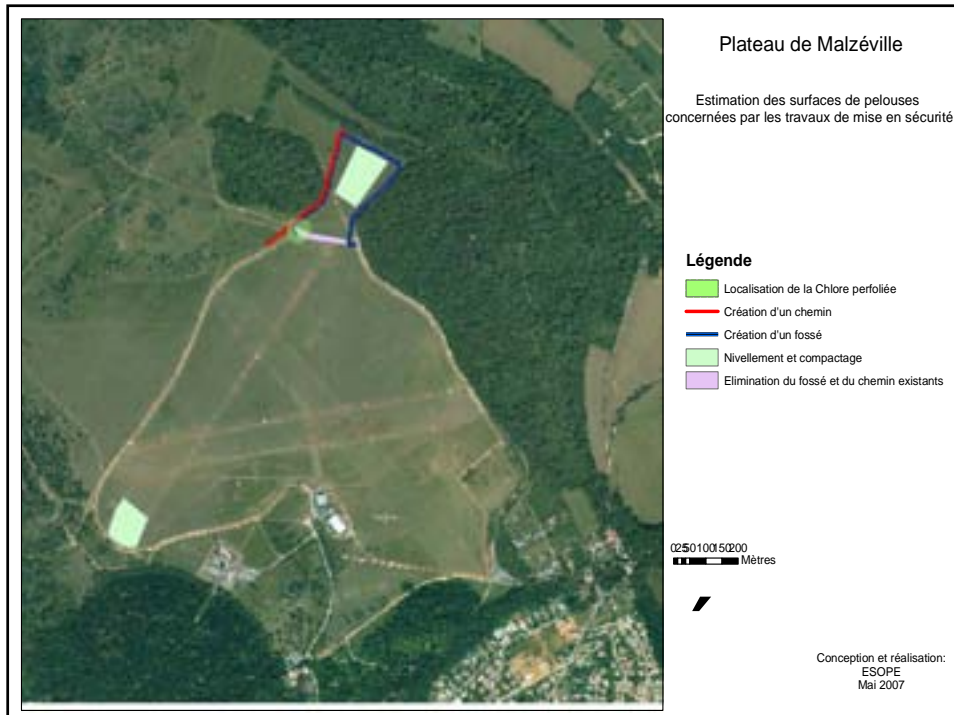
Suite aux interventions réalisées sur les pelouses calcaires situées sur l'emprise de l'aérodrome, au sein du site Natura 2000 FR4100157 « Plateau de Malzéville »:

- **décrire et quantifier les impacts des interventions** sur:
 - (i) les espèces végétales bénéficiant d'un statut de protection en Lorraine
 - (ii) les habitats désignés d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats/Faune/Flore,
- **réaliser un diagnostic écologique** des secteurs impactés,
- **proposer des mesures visant à réparer et/ou compenser** les impacts sur la flore et les habitats communautaires


Présentation des interventions réalisées:



(photo: Copyright ACEV – mars 2007)



| Synthèse des impacts pour les habitats communautaires | | | |
|---|--|--|---|
| Nature des impacts | Compartiments impactés | Importance des impacts | Catégorie d'impact |
| Création du chemin | Couvert végétal Banque de graines du sol, Structure et composition de la couche superficielle du sol | Destruction la végétation ; forte altération des graines contenues dans le sol ; fortes modifications des caractéristiques édaphiques | FORT Soit 0,15 ha |
| Création du fossé | Idem | Idem | FORT Soit 0,59 ha |
| Rebouchage d'un fossé existant, nivellement d'un chemin existant et semis de l'ensemble à partir d'un mélange grainier issu du commerce | Structure et composition de la couche superficielle du sol | Introduction de graines non natives du site ; altération des graines contenues dans le sol ; modifications des caractéristiques édaphiques | MOYEN Soit 0,36 ha |
| Nivellement et compactage | Couvert végétal Banques de graines du sol | Destruction du couvert végétal ; altération de la banque de graines du sol par élimination des premiers centimètres du sol | FAIBLE Soit 2,7 ha |

| Synthèse des impacts pour les espèces végétales protégées | |
|---|--|
| <p>Destruction d'une station de Chlore perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>):</p>  <p>→ Environ 50 pieds étaient présents sur quelques mètres carrés (Dardaine, 2002)</p> <p>→ Localisation de la station difficile à préciser compte tenu des nombreuses modifications physiques des éléments du paysage (chemin, fossé, ...)</p> <p>→ Espèce présente dans moins de 10 localités en Lorraine (Muller, 2006): espèce très rare en Lorraine</p> <p>→ La station de Malzéville était la seule station de Meurthe-et-Moselle.</p> | |

**Localisation approximative de la Chlore perfoliée
avant intervention:**



(photo: Copyright ACEV – mars 2007)

Diagnostic floristique – Printemps/Été 2007:

Ecosystème de référence:

Pelouses calcaires non impactées



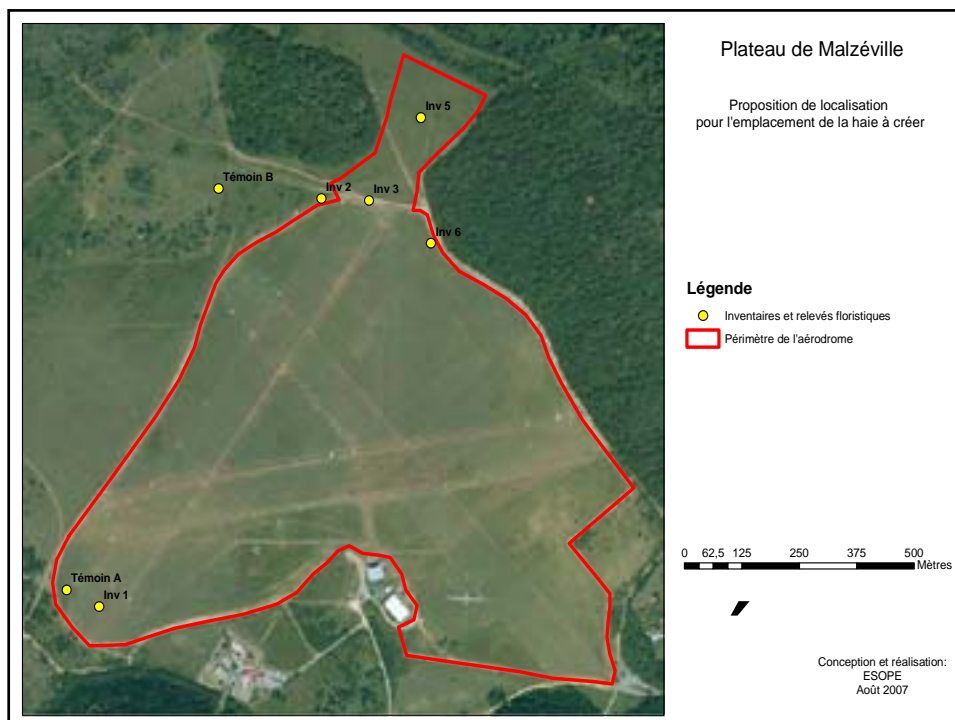
Ecosystème dégradé:

Pelouses impactées par les interventions



→ Comparaison des deux cortèges floristiques = outil pour estimer les potentialités de restauration des zones dégradées.

→ Ces résultats conditionneront les préconisations de restauration.



Diagnostic floristique – Printemps/Été 2007:

Pelouses témoins:

- ✓ Caractérisées par une végétation diversifiée, composée d'espèces caractéristiques des pelouses calcaires
- ✓ Plusieurs espèces dominent le couvert végétal
- ✓ Graminées = espèces structurantes de la végétation

Zones impactées:

- ✓ Colonisation végétale hétérogène
- ✓ Bien que les espèces caractéristiques des pelouses soient bien représentées, les abondances-dominances sont fortement différentes



Bilan de la composition floristique des zones impactées:

- ✓ Forte différence en terme de structure et de composition du cortège floristique
- ✓ Notamment sous-représentation des graminées
- ✓ Absence de certaines espèces, notamment les orchidées

Propositions de mesures réparatrices et/compensatoires:

Conformément au cahier des charges émanant de la DIREN Lorraine:

- une **remise en état partielle des zones impactées** (secteur nord) (sans comblement des fossés),
- une **mise à disposition d'une surface de pelouses au moins équivalente aux surfaces détruites au sein du périmètre de l'aérodrome avec mise en place de pratiques de gestion conservatoire,**
- la **proposition d'actions et de mesures afin de maintenir voir d'améliorer l'état de conservation** des pelouses calcaires.

Alternative B:

Alternative B.1. Extension du périmètre Natura 2000

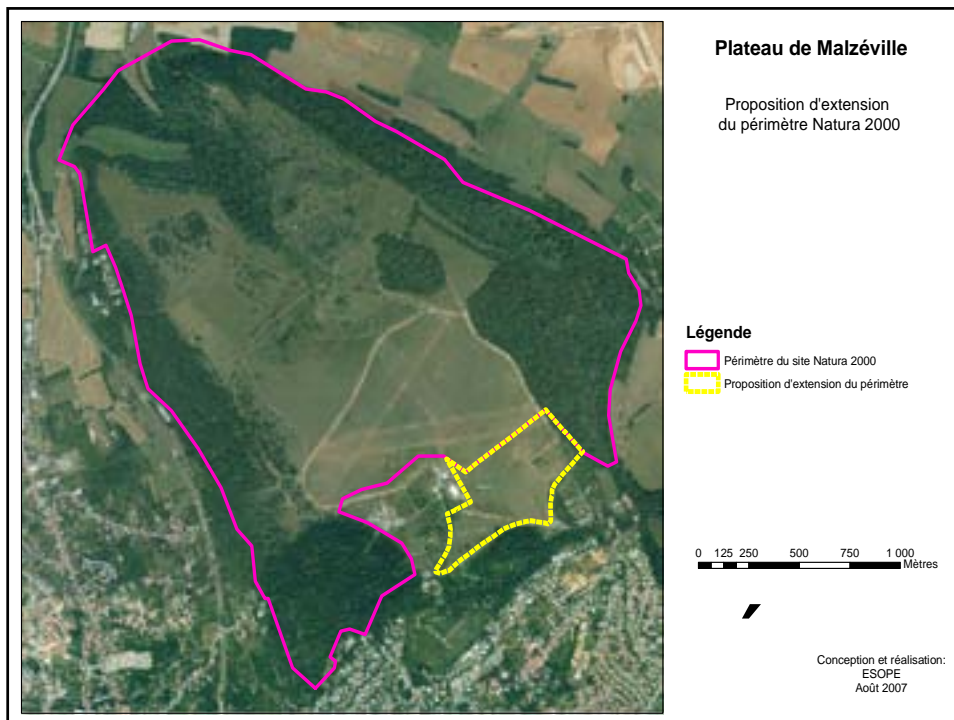
Objectif :

Extension du périmètre du site Natura 2000 à l'ensemble des pelouses calcaires situées sur l'emprise de l'aérodrome.

Principe et réalisation :

A ce jour, le périmètre Natura 2000 couvre 439 ha, donc plus de 240 ha de pelouses calcaires.

L'extension du périmètre proposé permettrait d'ajouter **d'env. 24 ha** de pelouses calcaires.



Alternative B.2. Mise en place d'une charte Natura 2000 pour l'aéroclub

Objectif :

Document visant à lister les bonnes pratiques à respecter sur l'aérodrome

Principe et réalisation :

Charte Natura 2000 = document à rédiger en partenariat avec la CUGN et la structure en charge de la rédaction du Document d'Objectifs (DocOb).

Exemples d'engagements:

- Ne niveler et ne compacter que les terrains strictement nécessaires à l'activité de vol,
- Prévenir l'opérateur en cas de travaux sur l'aérodrome,
- Permettre l'accès pour les différents suivis et inventaires scientifiques,
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur l'aérodrome,
- ...

Alternative B.3. Mise en place de mesures agro-environnementales sur les pelouses calcaïques de l'aérodrome

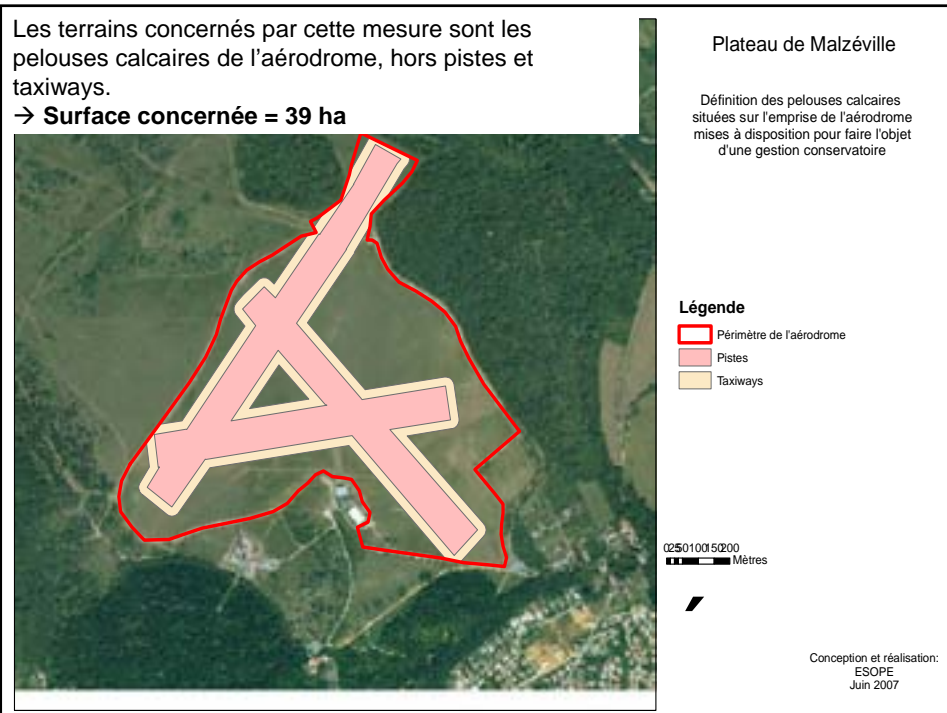
Objectif :

Préciser les pratiques agricoles à respecter afin de **maintenir voire d'améliorer l'état de conservation des pelouses**.

Principe et réalisation :

En partenariat avec la CUGN et la structure en charge de la rédaction du DocOb, l'exploitant agricole signe une **convention, où il s'engage à respecter des mesures agro-environnementales**.

En contrepartie, l'exploitant agricole perçoit une prime proportionnelle aux contraintes qu'il s'engage à respecter.



Alternative B.4. Plantation de haies

Objectif :

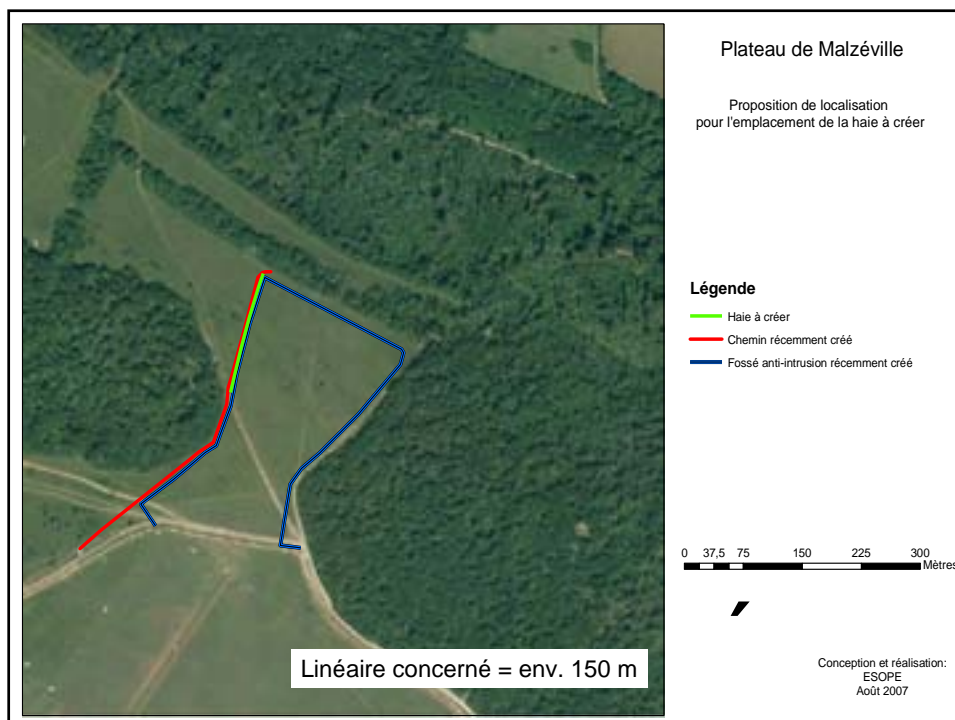
Des plantations de haies sont proposées en substitution des fossés anti-intrusion.

Principe et réalisation :

Mise en place d'un linéaire de haies.

Dans un premier temps, ces haies seront mises en place en complément des fossés anti-intrusions.

Puis à moyen terme, une fois que les haies seront suffisamment développées, les fossés pourront alors être rebouchés.



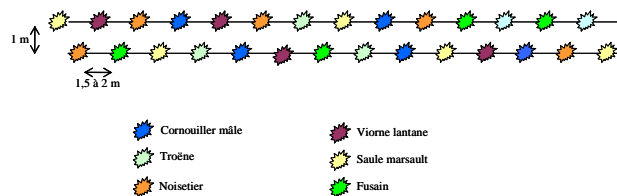
Recommandations:

- haies sur 2 rangs,
- formées de grands et petits arbustes,
- des rangs en quinconce,
- chaque rang sera composé de plusieurs espèces.

Choix des espèces:

- locales (présentes spontanément en Lorraine),
- adaptées aux conditions stationnelles du Plateau
- à croissance rapide.

Exemple de schéma de plantation de haies, adapté dans le cadre du plateau de Malzéville



Sur la base de ce cahier des charges, plusieurs pépiniéristes locaux ont été consultés (par la DIREN Lorraine).

→ Seule une structure a répondu.

→ Le devis s'élève à 2550 Euros HT:
660 E pour la fourniture des plants,
1890 E pour la plantation et le paillage.

→ Possibilité de démarrer les travaux dès cet automne

Alternative B.5. Suivi floristique sur 5 ans pour préciser l'intérêt d'un semis de graines de provenance locale

Objectif :

Sur la base du suivi comparatif de 2007, les conclusions sont les suivantes:

- Recolonisation végétale moyenne en terme de surface,
- Bon rétablissement des espèces caractéristiques des pelouses

Réaliser un **suivi floristique sur 5 ans** pour juger des potentialités spontanées de restauration des pelouses impactées (objectif: limiter l'interventionnisme)

Principe et réalisation :

Poursuivre les inventaires floristiques (pelouses témoins et impactées)

Description précise du couvert végétal: inventaires exhaustifs, pourcentage de recolonisation végétale, estimation du recouvrement de chaque espèce, ...)

Pas de temps: t0, t+2 et t+5

Estimation financière :

2 journées de terrain,

2 journées de rédaction,

→ Soit 4 journées de travail par campagne de suivi

→ Soit entre 1600 et 2000 E par campagne de suivi

A l'issu de ce suivi:

Il conviendra de définir l'intérêt de réaliser un semis de graines de provenance locale.

Principe et réalisation :

1. **Dresser la liste des espèces-cibles à récolter** (= espèces caractéristiques des pelouses calcaires présentes dans les écosystèmes de référence et absentes des écosystèmes dégradés)
2. **Mettre en place d'exclos de végétation** afin de permettre la récolte des graines.
3. Réaliser régulièrement des passages sur le site afin de **récolter les graines**
4. **Trier et préparer les graines**
5. **Semer les graines** sur les pelouses impactées

Alternative B.6. Suivi de la recolonisation de la Chlore perfoliée

Objectif :

Suivi floristique annuel afin de rechercher la Chlore perfoliée

Principe et réalisation :

- Prospection annuelle du plateau, et plus particulièrement de la zone où l'espèce était connue avant la réalisation des travaux
- Deux campagnes de prospection par an
- Suivi sur une durée de 6 ans

Estimation financière :

2 journées de terrain,
1 journée de rédaction,
→ Soit 3 journées de travail par an
→ Soit entre 1200 et 1500 E par an

Si l'espèce n'est pas réapparue après 6 ans :

- Possibilité de mettre en œuvre un **plan d'expérimentation** à partir des lots de graines récoltées par le CJBN
- Objectif: **Assister activement le rétablissement de la Chlore perfoliée**
- Opération qui devra être accompagnée d'un **protocole scientifique rigoureux** (et validé par le CSRPN) et d'un suivi floristique

Synthèse:

Bilan des impacts:

Sur les pelouses calcaires (hab. communautaire):

Impact fort: 0,74 ha
Impact moyen: 0,36 ha
Impact faible: 2,7 ha

Sur la Chlore perfoliée:

Destruction de 50 pieds
(totalité de la station, seule station de M-et-M, moins de 10 stations en Lorraine)

Diagnostic écologique:

Sur la base du suivi comparatif de 2007, les conclusions sont les suivantes:

- Recolonisation végétale moyenne en terme de surface,
- Bon rétablissement des espèces caractéristiques des pelouses

Propositions de mesures visant à compenser les impacts:

- ↪ Extension du périmètre Natura 2000
- ↪ Mise en place d'une charte Natura 2000
- ↪ Mise en place de mesures agro-environnementales sur les pelouses calcaires de l'aérodrome (hors pistes et taxiways)
- ↪ Plantation d'un linéaire de 150 m de haies
- ↪ Suivi floristique sur 5 ans pour préciser l'intérêt d'un semis de graines de provenance locale
- ↪ Suivi de la recolonisation de la Chlore perfoliée

COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000

FR 4100157



Ordre du jour du lundi 19 novembre 2007

- 1 Approbation du compte-rendu du comité de pilotage du 17 septembre 2007.
- 2 Point sur les mesures de remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'Aérodrome.
- 3 Présentation de l'étude BIOTOPE : inventaire et cartographie des habitats et des espèces.
- 4 Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectifs.
- 5 Questions diverses.

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

lundi 19 novembre 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|-----------------|------------|--|-------------|
| ZAMBONI | CHRISTIAN | SOLWAY | |
| GAYE | Georges | FLORAINE | |
| PERTUISET | Jean-Marie | Direction aria les cirles nord-est | |
| SANCHEZ | Hanni | Comité Départemental de vol à voile | |
| NARCHAL | Etienne | FF Randonnée 54 Communion Louve | |
| BERTOLASO | Claude | Etablissement de génie de Nancy | |
| TRAUHE Gillon | Bernard | Aéro-club de l'Est de l'Alsace | |
| FUSZ Jean Paul | | Mairie de Saut-Hors | |
| RATHIS Pierre | | Lycée Agricole Pivrenard | |
| CHILLY Bertrand | | " | |
| NOEL | Christien | Randonnée Pédestre | |
| DAVIAU | Nicolas | Conseil général | |
| LOROTZ | Dominique | Aéro-club de l'Est NANCY | |
| REVEST | Coume | Chambre d'Agriculture | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

lundi 19 novembre 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|------------|------------|--|---------------|
| SEZNEC | Guy | Conservatoire & Jardins Botaniques de Nancy | |
| DARDHINE | Pierre | C.S.R.P.N. Botanique | |
| AUMATTE | Damien | Conservatoire des Sites Loir-et-Sarthe | |
| CAILLY | Bertrand | Lycee Lyrique Lincéenne | |
| COURTE | Cécile | ONCFS | |
| DEVILLE | Nelly | Comité Départemental de Course d'Orientation | |
| deSARS | Marie-Alix | Syndicat de prop. Forestiers 54 | MA de Sar |
| HESSE | Sébastien | DIREN | |
| DIDIER | Sophie | Grand Nancy | Sophie Didier |
| BUCHELI | Hélène | ADUAN | |
| HANFF | François | ONF | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

lundi 19 novembre 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|---------------|---------------|--|-------------|
| Guillaume | Christine | CCGC | |
| BOLMONT. | Jean-Paul | CCSY | |
| LAPOINTE | Denis | MAIRE AINCOURT VP. CCGC | |
| HAFIDI | Abdelhakim | Communauté de Communes du Grand Couvron | |
| HUSSON. | J-F. | VP Grand Nancy | |
| DDAF. | | | excusé |
| Préfecture 54 | | | excusé. |
| BENJAMIN LE | Jean-François | LAY. SAINTS-CHRISTOPHE | |
| COLLIN | Michel | ACCA AINCOURT | EXCUSÉ |
| M. Legrand | Alain | Mairie de Seichamps | excusé |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

lundi 19 novembre 2007

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|------------|-----------|-----------------------|---|
| SAINT-PAUL | Lyselle | CPiE Nancy champenois |  |
| FALCONNET | Genevieve | Commune Eulnat |  |
| MARCHEL | SEACE | Eulnat |  |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Plateau de Malzéville Site NATURA 2000 FR 4100157

Compte rendu de la réunion du lundi 19 novembre 2007

Membres du comité de Pilotage (conformément aux arrêtés des 9 octobre 2006 et 23 mars 2007)

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine - excusé
M. Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – représenté par
M. Nicolas Daviau
M. André Rossinot, Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy – excusé
M. Jean-François Husson, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge de l'environnement- présent
M. Alain Legrand, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge du Plateau de Malzéville- excusé
M. Laurent Hénart, Député de Meurthe-et-Moselle, Conseiller communautaire - excusé
M. Hervé Féron – Député-Maire de Tomblaine - excusé
M. Christian Guillaume, Président de la Communauté de communes du Grand Couronné – présent et accompagné de M. Denis Lapointe – Vice-Président et M. Abdelhakim Hafidi
M. Laurent Trogrlic, Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey- excusé
M. Gérard Stoerkel, Maire de Saint-Max, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy – représenté par M. Jean-Paul Fusz
M. Denis Lapointe, Maire d'Agincourt - présent
M. Serge Marchal, Maire d'Eulmont- présent et accompagné de M. Gérard Falconnet
M. René Martinuzzi, Maire de Dommartemont - excusé
Mairie de Lay Saint Christophe- représenté par M. Jean-François Benjamoile
M. Jean-Pierre Bolmont, Maire de Malzéville- présent

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

M. Jean-Pierre Simoutre, Président de la fédération Départementale des Chasseurs- excusé
M. Michel Colin, Président du GIC de l'Amezule- excusé
M. Gérard Renouard, Président de la Chambre départementale d'Agriculture- représenté par
Mme Corinne Revest
M. Laurent Paquin de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles- excusé.
M. Laurent Rouyer, Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs- excusé
M. Hervé Renaudin, Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle- excusé
M. Denis Lapointe, Président de l'Association foncière d'Agincourt- présent
M. Serge Marchal, président de l'Association foncière d'Eulmont- présent
M le Président de l'Association foncière de Lay-Saint-Christophe- excusé
M. Alain Salvi, Président du Conservatoire des Sites Lorrains – représenté par M. Damien Aumaître
M. Serge Muller, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel - excusé
M. Henri Plauche-Gillon, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière- excusé et représenté par Mme Marie-Alix De Sars
M. Henri-Plauche-Gillon, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs- excusé et représenté par Mme Marie-Alix De Sars.

M. Jean-Marie Faugère, Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz, Etat Major de la région terre – excusé et représenté par Mme Claude Bertolaso Etablissement du Génie de Nancy
M. Gérard Rongeot, Directeur de l'Aduan - représenté par Mme Hélène Bucheli
M. Victorion, Directeur régional Nord Est de TDF- excusé
M. Christian Noel, Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre – présent et accompagné de M. Etienne Marchal
M. Patrick Sivry, Directeur de la société Solvay- représenté par M. Christian Zamboni
M. Jean Colson, Président de l'Automobile Club Lorrain- excusé
M. Philippe Pogu, Président du Comité départemental de course d'orientation – représenté par Mme Nelly Deville
M. Bocarelli, Président du Comité départemental de Vol à voile – excusé et représenté par M. Henri Sanchez
M. Dominique Lorentz, Président de l'Aéroclub de l'Est – présent et accompagné par M. Bernard Plauche-Gillon
M. Albert Malgras, Président du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Champenoux- excusé et représenté par Mme Lyselle Saint-Paul
M. le directeur des Conservatoire et Jardins Botanique de Nancy- représenté par M. Guy Seznec
M. François Vernier, Président de l'association Floraine – représenté par M. Georges Gaye
M. Pierre Mathis, Directeur du Lycée de Pixérécourt – présent et accompagné de M. Bertrand Cailly
M. Michel Hupays, Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est - représenté par M. Jean-Marie Pertuiset
M. Pierre Dardaine, membre du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

M Hugues Parant, Préfet de Meurthe-et-Moselle - excusé
M. Paul Michelet, Directeur Régional de l'Environnement- représenté par M. Sébastien Hesse
M. Michel Marty, Directeur Départemental de l'Equipement- excusé
M. Yves Royer, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt- excusé
M. Marc Deroy, Délégué départemental de l'Office National des Forêts – représenté par M. François Hanff
M. Alain Demoyen, Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage- représenté par Mme Cécile Courte

Intervenants au Comité de pilotage 19 novembre 2007

M. Frédéric Mony, Bureau d'études Biotope
M. Philippe Robert – Directeur de la Mission développement durable, Communauté urbaine du Grand Nancy

Jean-François Husson (Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, délégué à l'environnement) introduit la séance et remercie les participants pour leur présence assidue.

Approbation du compte-rendu du Comité de pilotage du 17 Septembre 2007

Aucune remarque majeure n'est formulée.

Jean-François Husson valide donc le compte-rendu du 17 septembre dernier et introduit les 3 points à traiter à l'ordre du jour :

- 1) Présentation de l'état d'avancement de la remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'aérodrome.
- 2) présentation de l'état d'avancement de l'Etude de la société Biotope : inventaire et cartographie des habitats et des espèces.
- 3) présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB.

Présentation de l'avancement de la remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'aérodrome.

Sébastien Hesse (DIREN Lorraine) précise que les plantations d'un linéaire de 150 m de haies : financement par l'Aviation Civile (2 954 €) vont être réalisées dès que la saison sera favorable à la plantation, c'est-à-dire dans les mois qui viennent.

Jean-François Husson en l'absence de demande d'intervention relative à ce sujet, précise qu'il s'agit donc d'une action à suivre suivant les modalités détaillées dans le compte rendu de septembre.

Présentation de l'avancement de la Mission du bureau d'étude BIOTOPE Inventaire et cartographie des espèces et des habitats

Frédéric Mony (chef de projet – Biotope) présente l'état d'avancement de l'étude de la cartographie des habitats et des espèces sur le Plateau de Malzéville et les prospections sur la faune et herpétofaune et rappelle la méthodologie retenue.

Flore

mi-mai/mi-juin : prospection de la faune et de la flore et cartographie des habitats naturels.

fin juin /début septembre : prospections complémentaires

Entomofaune et herpétofaune

Début mai /mi Août : prospections

La saisie du rapport est terminée.

Une liste est établie pour chaque espèce de la Flore avec une fiche de présentation par espèce.

Pour les habitats : une fiche descriptive reprenant les états de conservation

Herpétofaune et entomofaune : des propositions d'orientations de gestion sont réalisées.

La présentation des agencements des différents types de végétations conformément aux visuels projetés et repris dans l'annexe du compte rendu indique au centre en vert une zone de pelouse ouverte, entourée à flanc de coteau de groupements forestiers (hêtraie, chênaie).

Depuis les études réalisées en 2002 par le Conservatoire des Sites Lorrains et celles qui viennent d'être réalisées, on observe des cortèges végétaux identiques. Les pelouses ont été étudiées finement, différentes pelouses existent sur le site. La plus représentative est la pelouse calcicole. Diverses pelouses sont implantées au voisinage des groupements boisés. Dans la partie nord, une pelouse de type prairie est présente, ainsi que deux associations végétales typiques des pelouses que sont des pelouses plus sèches qui présentent des espèces remarquables (végétations plus rases).

Les perturbations subies, ont favorisées une flore de milieu ouvert. Cet élément sera à prendre en compte même s'il peut sembler surprenant. Le fait que les passages des engins motorisés, favorisent une flore spécifique. Un dernier type de pelouse acide (composée de callune) groupement assez rare en plaine nécessitera une attention particulière, car celles-ci régressent du fait de la colonisation des fourrés et des épineux. Des actions prioritaires doivent être engagées sur ces zones.

En ce qui concerne l'état de conservation des habitats : celui-ci est caractérisé en 3 états définis par bon, moyen ou mauvais état de conservation.

On dénombre 200 ha d'habitats en Bon état de conservation, 105 ha en Moyen état et 145 ha en Mauvais état.

Au niveau de l'Aéroclub il est constaté des pelouses en bon état de conservation notamment pour les parties hors des pistes. Les pistes sont en état de conservation moyen y compris celles qui ont été réensemencées il y a quelques temps. La diversité optimum n'est pas là, mais l'état de conservation est à qualifier de moyen et sur certaines pistes, les activités de treuillage sont bénéfiques à certaines espèces végétales. La partie impactée par les travaux présente un mauvais état général. Mais la pelouse va certainement recoloniser le milieu.

Pour les parties autres que celles de l'Aéroclub, la pelouse présente un état de conservation plutôt bon. Des îlots de colonisation de la pelouse par les fourrés d'espèces épineuses confèrent un état de conservation moyen, notamment en ce qui concerne les prairies acidophiles (cas inquiétant) La pelouse régresse, il faudra y porter une attention toute particulière.

Les prospections Hérapétofaune et entomofaune n'ont pas évoluées depuis le mois de juin (aucune pollution n'est à déplorer).

Dans le rapport final, figure une analyse bibliographique des observations sur les 20 dernières années.

Jean-François Husson constate que dans l'ensemble l'état de conservation du périmètre est satisfaisant. La mise en œuvre de mesures de gestion plus fines ne peut aller que dans le bon sens. Il demande quelles sont les possibilités d'évolution de ce périmètre.

Sébastien Hesse précise que :

- le projet de DOCOB pourra évoquer des ajustements de périmètre et d'extension du site.
- cette démarche doit s'appuyer strictement sur des considérations scientifiques.
- des ajustements mineurs autour du périmètre actuel relèvent d'informations scientifiques qui doivent être disponibles. Ce point doit bien sûr être vérifié pour confirmer cette affirmation.
- la demande déjà formulée hélas tardivement d'inclure la butte Sainte Geneviève ferait coïncider le périmètre de la ZNIEF et celui du site Natura 2000. Il s'agit aussi d'une pelouse calcaire, mais l'intérêt de celle-ci doit être confirmé par une expertise scientifique.
- la DIREN doit réaliser un état des lieux l'ensemble des sites de la Région avant de poursuivre toutes nouvelles actions.
- l'approche scientifique doit ensuite être complétée par une procédure de consultation des communes et des EPCI concernés qui devront délibérer puis être soumis pour avis au Ministère qui sollicitera ensuite la commission européenne pour l'inscription du site.
- Il est proposé de présenter le projet de DOCOB avec le périmètre actuel pour ne pas retarder celui-ci. D'inclure et d'argumenter les propositions d'extension dans le document. D'engager les premières démarches afin d'être prêt à proposer la mise en œuvre des délibérations nécessaires au cours du second semestre 2008 pour une proposition d'inscription en 2009.

Denis Lapointe, Maire d'Agincourt, demande si il peut y avoir un lien entre les limites cadastrales et le périmètre du site et précise que l'on observe habituellement des présences de reptiles sur les flancs de coteau coté Est et que cela peut légitimer l'ajustement du périmètre.

M. Serge Marchal, Président de l'Association foncière d'Eulmont et Maire d'Eulmont indique qu'une extension aux abords du chemin stratégique coté Est va englober des parcelles privées et il est nécessaire de statuer sur ce choix et ses conséquences en termes de gestion future.

Sébastien Hesse répond qu'il est prévu que ce niveau de détail sera traité dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Jean-François Husson revient sur les propositions de gestion évoquées et demande des précisions sur la notion de « mesures lourdes ».

Frédéric Mony répond qu'il est nécessaire de mettre en œuvre simultanément des mesures de gestion régulière qui relèvent de la procédure MAE et des actions qui relèvent de contrat Natura 2000 pour rétablir rapidement certaines situations. Les fourrés denses qui se sont déployés suite aux chablis de 1999 doivent être déblayés et la recolonisation par la pelouse surveillée. L'extension des prunelliers doit être endiguée par arrachage.

Damien Aumaître du Conservatoire des sites lorrain souligne qu'il y a en effet deux types de mesures. Des mesures d'entretien et des mesures de restauration.

M. Pierre Dardaine membre du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature insiste sur le fait que c'est la pelouse calcaire qu'il appartient de restaurer et protéger.

Marie-Alix De Sars Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles précise qu'un sol est considéré comme forestier des qu'il est ensouché.

M. Pierre Dardaine indique que tout était ensouché avant l'intervention de l'homme et qu'il convient dans le cas présent de maintenir cette pelouse qui existe de par l'activité humaine.

Damien Aumaître demande comment vont se mettre en place les groupes de travail et la démarche d'extension de la butte Sainte Geneviève.

Philippe Robert Directeur de la Mission développement durable de la Communauté urbaine du Grand Nancy précise :

Que dans le cadre de la mise en place du DOCOB, il est prévu de constituer des groupes de travail pour traiter chaque type de préoccupation avec les personnes concernées, les membres du comité de pilotage seront ainsi sollicités d'ici la prochaine réunion plénière.

Pour ce qui est de la diffusion du document inventaire, le premier projet sera examiné par les financeurs, puis diffusé pour information et avis.

Il propose que la zone du terrain d'aviation soit divisée en deux parties, les pistes et les taxis way et le reste et que deux modes de gestion soit mis en place. Il propose que la diffusion des informations concernant la localisation des espèces rares ne soit pas divulguées afin justement de les préserver.

Que la démarche d'extension nécessite une prestation spécifique donc une demande de devis et une prise en charge financière.

Il est précisé que les observations ne peuvent être menées l'hiver.

Jean-François Husson demande s'il y a d'autres interventions relatives à l'inventaire, note que les propositions faites sont acceptées et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Présentation de la mise en œuvre du document d'objectif(DOCOB)

Jean-François Husson donne la parole à **Philippe Robert**. Celui ci rappelle rapidement le contenu d'un DOCOB et les délais impartis pour son élaboration soit une proposition à Monsieur le Préfet pour le 27 octobre 2008.

Trois parties sont à distinguer :

- 1) l'état de la faune et la flore sur le site et leurs prescriptions de gestion par zones homogènes (étude terminée en novembre 2007)
- 2) La description des activités humaines et leur intérêt.
- 3) Les propositions de gestion pour assurer la co-existence entre l'état naturel du site et les activités praticables sur le Plateau.

Sur la base du cahier des charges du DOCOB validé lors du comité de pilotage du 4 juin dernier, une mise en concurrence a été mise en place le 27 juin (sous forme dématérialisée). La date limite de remise des offres était le 31 juillet. L'ouverture des plis a eu lieu début août en présence des principaux financeurs de l'opération. 8 dossiers ont été demandés et 2 ont été reçus. L'offre retenue a été présentée pour validation en commission Hydraulique-environnement le 26 septembre 2007, puis lors du Conseil de communauté le 12 octobre 2007.

La procédure suit son cours et le prestataire devrait recevoir l'ordre de service prochainement.

Avant la fin du mois de juin 2008, le projet de DOCOB devra être suffisamment avancé pour une présentation et un débat en Comité de pilotage.

Le financement prévisionnel du DOCOB s'établi comme suit:

- Communauté urbaine du Grand Nancy : 25 %
- Région Lorraine : 25 %
- DIREN Lorraine : 50 %

Jean-François Husson souligne qu'il ne reste qu'une petite année pour mettre en place ce document. Il demande si des observations sont à entendre.

Il pose le principe de la création de groupes de travail pour l'élaboration du DOCOB selon les différentes thématiques abordées, au lieu de réunir tout le monde à chaque séance.

Des séances plénières permettront elles, de confronter les intérêts de chacun et de compléter ses propres sphères de connaissance par l'écoute des contraintes des autres acteurs.

Corinne Revest (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle) précise que les dossiers concernant les mesures agro-environnementales sont en cours d'élaboration et devraient être transmises dans les délais à la Direction Départementale de l'Agriculture soit avant le 30 Novembre.

Denis Lapointe, évoque la surveillance du plateau et de ses accès et demande ou en est la possibilité de surveillance par l'ONF.

M. François Hanff de l'ONF précise qu'une brigade équestre ne peut être constituée actuellement. Le recours au VTT peut être envisagé. Il précise que derrière la notion de garde forestier sont pris en compte la surveillance des travaux, des coupes, et qu'à cette occasion une surveillance générale du site est effectuée. Dans le cas présent il s'agit principalement de mission de police qui relève de la police municipale, nationale, de la gendarmerie.

Mme Cécile Courte de l'ONCFS informe qu'en liaison avec la police ou la gendarmerie des actions ponctuelles sont menées pour réguler certain excès d'étudiants lors de fêtes ou de comportements peu respectueux de certain pratiquant de moto cross.

M. Jean-François Husson convient que ces points devront être examinés avec attention et des solutions au moins partielles proposées dans le projet de DOCOB. Il demande que l'ONF prenne en compte la demande des membres du comité de pilotage et sollicite officiellement une proposition de la part de l'ONF concernant les possibilités de surveillances offertes et leurs coûts respectifs. Ces informations viendront alimenter utilement les propositions figurant dans le DOCOB.

Il demande dans un autre registre où en sont les discussions relatives aux transferts éventuels de propriété des terrains entre l'armée et les communes.

M. Serge Marchal, Maire d'Eulmont et Président de l'Association foncière de Eulmont précise que ce jour même les communes de Malzéville, Lay Saint Christophe et Eulmont ont eu une réunion de travail à ce sujet.

M. Jean-François Husson remercie les participants pour leur démarche constructive. Précise que dans une logique de développement durable les annexes seront accessibles en mode dématérialisé.

Il précise que le l'hôtel de communauté est convenablement desservi par les transports en commun et que l'association véhicule, stationnement en périphérie transport en commun est source de gain de temps, de réduction de la pollution de l'air et permet d'épargner les ressources énergétiques fossiles.

Il est convenu que la prochaine réunion du Comité de Pilotage aura lieu le :

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">lundi 7 avril 2008</p> <p style="text-align: center;">de 14h00 à 16h30 Salle 1 à la Communauté Urbaine du Grand Nancy</p> |
|---|

Pièces jointes : Synthèse de l'inventaire et de la cartographie des espèces.

Document complet accessible sur : <http://www.biotope.fr/Nord-est/FR4100157/index.htm>

merci de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques éventuelles concernant ce compte-rendu par retour de mail au secrétariat du Comité de pilotage (perin.margareth@grand-nancy.org) et si possible dans les meilleurs délais.

COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000

FR 4100157



Ordre du jour du lundi 7 avril 2008

- 1 Approbation du compte-rendu du comité de pilotage du 19 novembre 2007.
- 2 Point sur les mesures de remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'Aérodrome.
- 3 Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectifs.
Synthèse des travaux des différents groupes
- 4 Questions diverses.



BORDEREAU D'ENVOI

Objet : Réunion du comité de pilotage Natura 2000 du 7 avril 2008 ajournée

Afin de laisser les délais nécessaires à chaque instance pour procéder à leur réinstallation, la réunion initialement prévue le lundi 7 avril de 14 à 16h30 au siège de la Communauté urbaine du Grand Nancy est reportée à une date ultérieure.

| INDICATION DES PIECES | NOMBRE D'EXEMPLAIRES | OBSERVATIONS |
|---|----------------------|------------------|
| Copie du compte rendu de la réunion du 19 novembre 2007 | 1 | Pour information |

Restant à votre disposition

Le secrétariat du Comité de pilotage

COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000

FR 4100157



Ordre du jour du jeudi 26 Juin 2008

- 1 Approbation du compte-rendu du comité de pilotage du 19 novembre 2007.
- 2 Point sur les mesures de remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'Aérodrome. (DIREN)
- 3 Point sur les éventuels transferts de propriété et l'état des lieux des terrains. (Etat Major de la Région Terre)
- 4 Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectifs. (Biotope)
- 5 Questions diverses.

Liste des participants

Comité de pilotage NATURA 2000

Jeudi 26 Juin 2008

| NOM | PRENOM | ORGANISME | FONCTION | EMMARGEMENT |
|--------------|-------------|---|--|--------------------------------------|
| MASSERET | Jean-Pierre | Conseil Régional de Lorraine | Président | Excusé |
| DINET | Michel | Conseil Général de Meurthe-et-Moselle | Président | Excusé (Remplacé par M. Yann DISSAC) |
| SAUCHET | Henri | Comité Départemental V.P. à vin | Vice Président | |
| PHILIPPE | J.S | BIOCOPE | Chf de projet | |
| MARCHAL | Etienne | Fédération Française Randonnée Pédestre | Président CS 54 | |
| MATHY | Pierre. | Lycee Agricole | Directeur | |
| PERTUISSET | Jean-Marc | Direction aérolien civile Nord-Est | ADJ. délégué territoriale | |
| POTIN | Bruno | DIREN | chargé de mission NATURA 2000 | |
| THURION | Nathalie | DIREN | stagiaire | Thurion |
| deSARS | Marie-Alix | C.R.P.F. Syndicat 54 | administrateur | M de Lars |
| Galim | Michel. | GIC Amegule. | Président | |
| Heckenbender | Bruno | Féde. de Chasse | Administrateur | |
| DISSAC | Yann | Conseil Général 54 | chargé d'étude | |
| BURBAN | Jérôme | D.D.A.F. 54 | Technicien foraker | |
| DAUD | Pierre-Yves | TDF | Directeur Est | |
| BERTOLARO | Claude | EGénie de Nancy | Agent demandeur | Bertolaro |
| LERUNIER | Antoinette | EG Nancy | Cellule Environnement | |
| LANNES | Christophe | EG Nancy | conducteur d'opération | |
| REVEST | Couinne | Chambre d'Agriculture 54 | Chf des services agricoles environnement | |

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000


Jeudi 26 Juin 2008

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|------------|---|---|-------------|
| ✓ | PIERRE Fionca | Nature Natzerille | |
| ✓ | TRONPETTE Françoise | ONCFS | |
| ✓ | DEROY Marc | ONF | |
| ✓ | LORENTZ Dominique | ACE | |
| ✓ | PLAUCHE-GILLOU Bernard | ACE val-de-voire | |
| ✓ | BENJAMOILE Jean-François | Mairie LAY-SI-CRISTOPHE | |
| ✓ | BARTHELEMY Lucie | Leica de Lay et Christophe | |
| ✓ | BUCHELI Hélène | ADUAN | |
| ✓ | SERVEC Guy | Communauté & Jardins Botaniques | |
| ✓ | ESTELLE KREMER LECLATRE Estelle | CU - PSU Etudes et Travaux | |
| ✓ | CAYE Georges | FLORAINE | |
| ✓ | SAINT-PAUL Lysette | CPIC Nancy champenois | |
| ✓ | Gaillaume Christin | CC Grand Couronné | |
| ✓ | MARCHEL Serge | MAIRIE EULMONT | |
| ✓ | FALCONNET Gérard | Mairie Eulmont | |
| ✓ | LAPORTE Denis | Mairie Agincourt | |
| | | | |
| | M. FAUGERE Jean-Marie | Général de Corps d'armée Gouverneur militaire de Metz | EXCUSÉ |

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

Jeudi 26 Juin 2008

| NOM Prénom | | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|--------------|--------|---------------------|---|
| < FENSALPINI | ERIC | |  |
| > BROCARD | ROLAND | Agence Démocratique | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Plateau de Malzéville Site NATURA 2000 FR 4100157

Compte rendu de la réunion du 26 juin 2008

Membres du comité de Pilotage (conformément aux arrêtés des 9 octobre 2006 et 23 mars 2007)

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine - excusé
M. Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – représenté par
M. Yann Dissac
M. André Rossinot, Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy – excusé
M. Jean-François Husson, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en
charge de l'environnement- présent
M. Eric Pensalfini, Maire de St Max ,Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand
Nancy délégué aux équipements et événements sportifs – présent
M. Laurent Hénart, Député de Meurthe-et-Moselle, Conseiller communautaire - excusé
M. Hervé Féron – Député-Maire de Tomblaine - excusé
M. Christian Guillaume, Président de la Communauté de communes du Grand Couronné –
présent
M. Laurent Trogrlic, Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey-
excusé
M. Denis Lapointe, Maire d'Agincourt - présent
M. Serge Marchal, Maire d'Eulmont- présent et accompagné de M. Gérard Falconnet
Mme Marie-Christine Leroy, Maire de Dommartemont – représentée par M. Roland Brocard
Mme. Michèle Barthélémy, Mairie de Lay Saint Christophe- présente et accompagnée par M.
Jean-François Benjamoile
M. Jean-Pierre Franoux, Maire de Malzéville- représenté par Mme Francine Pierre

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la
nature, scientifiques

M. Jean-Pierre Simoutre, Président de la fédération Départementale des Chasseurs- excusé
et représenté par M. Bruno Heckenbenner
M. Michel Collin, Président du GIC de l'Amezule- présent
M. Gérard Renouard, Président de la Chambre départementale d'Agriculture- représenté par
Mme Corinne Revest
M. Laurent Paquin de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles-
excusé.
M. Laurent Rouyer, Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs- excusé
M. Hervé Renaudin, Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle-
excusé
M. Denis Lapointe, Président de l'Association foncière d'Agincourt- présent
M. Serge Marchal, président de l'Association foncière d'Eulmont- présent
M le Président de l'Association foncière de Lay-Saint-Christophe- excusé
M. Alain Salvi, Président du Conservatoire des Sites Lorrains – excusé
M. Serge Muller, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel - excusé
M. Henri Plauche-Gillon, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière- excusé et
représenté par Mme Marie-Alix De Sars

M. Henri-Plauche-Gillon, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs- excusé et représenté par Mme Marie-Alix De Sars.
M. Jean-Marie Faugère, Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz, Etat Major de la région terre – excusé et représenté par Mme Claude Bertolaso Etablissement du Génie de Nancy accompagnée de Mme Antoinette Lemunier et M Christophe Lannes
M. Gérard Rongeot, Directeur de l'Aduan - représenté par Mme Hélène Bucheli
M. Pierre Yves David , Directeur Est de TDF- présent
M. Christian Noel, Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre – représenté par M. Etienne Marchal
M. Patrick Sivry, Directeur de la société Solvay- excusé
M. Jean Colson, Président de l'Automobile Club Lorrain- excusé
M. Philippe Pogu, Président du Comité départemental de course d'orientation – excusé
M. Bocarelli, Président du Comité départemental de Vol à voile – excusé et représenté par M. Henri Sanchez
M. Dominique Lorentz, Président de l'Aéroclub de l'Est – présent et accompagné par M. Bernard Plauche-Gillon
M. Albert Malgras, Président du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Champenoux- excusé et représenté par Mme Lyselle Saint-Paul
M. Laurent Péru Directeur des Conservatoire et Jardins Botanique de Nancy- représenté par M. Guy Seznec
M. François Vernier, Président de l'association Floraine – représenté par M. Georges Gaye
M. Pierre Mathis, Directeur du Lycée de Pixérécourt – présent
M. Michel Hupays, Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est - représenté par M. Jean-Marie Pertuiset
M. Pierre Dardaine, membre du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature - excusé

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

M Hugues Parant, Préfet de Meurthe-et-Moselle - excusé
M. Paul Michelet, Directeur Régional de l'Environnement- représenté par M. Bruno Potin et Mme Mathilde Thirion
M. Michel Marty, Directeur Départemental de l'Equipement- excusé
M. Yves Royer, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt- représenté par M. Jérôme Burban
M. Marc Deroy, Délégué départemental de l'Office National des Forêts – présent
M. Alain Demoyen, Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage- représenté par M. François Trompette

Intervenants au Comité de pilotage 19 novembre 2007

M. Jean-Sébastien Philippe, Bureau d'études Biotope, chef de projet
M. Philippe Robert – Directeur de la Mission développement durable, Communauté urbaine du Grand Nancy
Mme Estelle Leclair pôle service urbain Communauté urbaine du Grand Nancy

Mr Jean-François Husson (Vice-président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, délégué à l'environnement) introduit la séance et remercie les participants pour leur présence assidue.

Il précise que le dispositif d'accueil a été un peu plus long, mais que l'ensemble des noms des représentants des différentes institutions ainsi que leurs coordonnées devait être vérifié et mis à jour.

Approbation du compte-rendu du Comité de pilotage du 19 novembre 2007

Aucune remarque majeure n'est formulée.

Mr Jean-François Husson valide donc le compte-rendu du 19 novembre dernier et introduit les 3 points à traiter à l'ordre du jour :

- 1) Point sur les mesures de remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'Aérodrome.(DIREN)
- 2) Point sur les éventuels transferts de propriété et l'état des lieux des terrains. (Etat Major de la Région Terre)
- 3) Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectifs. (Biotope)

Point sur les mesures de remise en état des pelouses calcaires suite aux travaux de sécurité de l'Aérodrome.

Un retard dans la mise en place des 150 m de haie est imputable au pépiniériste.

Les travaux seront donc exécutés à l'automne. La réception des travaux sera effectuée par la DIREN qui en informera la DGAC Région Est en charge du paiement.

Point sur les transferts de propriété et l'état des lieux des terrains (Etat Major de la Région Terre).

Mme Claude Bertolaso rappelle que les quatre communes concernées par la vente des terrains du plateau de Malzéville appartenants à l'Etat (ministère de la défense) sont : Malzéville, Lay-Saint-Christophe, Eulmont et Dommartemont. Pour Lay-saint-Christophe et Malzéville le retard dans la vente est du a la nécessité d'enlever les pneus laissés par le Club de moto cross qui n'existe plus. (Estimation de 2 à 3000 pneus semi enterrés).

Les communes concernées proposent qu'une clause de la vente précise que les travaux seront réalisés pour ne pas retarder le transfert de propriété.

Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectif

Mr Jean-François Husson donne la parole à **J.S Philippe** de Biotope. Celui-ci rappelle rapidement le contenu d'un DOCOB et les délais impartis pour son élaboration soit la remise d'un projet validé par le COPIL à Monsieur le Préfet pour le 27 octobre 2008.

Biotope précise que les récentes élections municipales ont contribué à retarder les démarches d'échanges et de concertation et précise que la DIREN a été sollicitée pour considérer cette situation.

Mr Bruno Potin confirme que la DIREN a bien reçu la sollicitation de Biotope et confirme qu'il est préférable de prendre deux mois de plus pour ne pas pénaliser la qualité du travail. Un bon déroulement de la phase de concertation permettra ensuite d'avancer dans de bonnes conditions.

Il précise qu'un courrier de la DIREN en ce sens est à la signature et que le Grand Nancy le recevra prochainement.

Mr Jean-François Husson rappelle que si ce retard est normal, il ne faut pas oublier pour autant de le justifier.

Mr Jean Sébastien Philippe présente l'avancement du projet Natura 2000 Plateau de Malzéville à l'aide d'un PowerPoint en commençant par l'état des lieux de la conservation du site

A l'issue de cette première partie de présentation sont évoqués les points suivants :

L'extension à la marge, ajustements de périmètre du site seront proposés dans le projet de DOCOB. Pour les extensions plus importantes, comme la butte Sainte Geneviève la démarche administrative sera réalisée ultérieurement.

Mr Marc Deroy ONF précise qu'il est nécessaire de distinguer les états potentiels et les états réels de conservation à ce titre les zones boisées ne peuvent être considérées en mauvais état.

Les Maires font état des dégâts du gibier plus précisément des sangliers. Il est remarqué que si ces dégâts sont constatés sur les communes aux alentours du site vers l'Est, sur le site ils sont peu importants. La présence de promeneurs est peut être un élément d'explication.

Un plan de gestion de la chasse existe pour le lièvre, la prise en compte de la gestion l'ensemble de la faune sera examinée dans le cadre du projet de DOCOB.

Mme Corine Revest de La chambre de l'agriculture indique que les Mesures Agro Environnementale sont en cours de mise en oeuvre. Le nouveau dispositif est plus restrictif concernant les surfaces mais prend en compte les enjeux. Le Grand Nancy a réalisé les démarches administratives dans les délais en Septembre 2007 par l'envoi de la lettre de candidature à la DDA .

Les dossiers concernés sont pris en compte par la commission régionale.

Le débroussaillage des zones qui doivent être dégagées si l'on souhaite que la pelouse calcaire ne se transforme pas en forêt de résineux sera géré par des contrats Natura 2000

La suite de la présentation relative aux activités humaines conduit aux remarques et éléments suivants :

Pour les activités de randonnée et d'équitation les sentiers sont balisés et pour la course d'orientation, les parcours sont permanents.

La présence malgré l'interdiction permanente de véhicules motorisés (quads, moto-cross), nécessite de l'aide de la police. Les mesures pouvant être prises devront être abordées dans les groupes de travail. Il en va de même du camping sauvage et des feux alimentés par l'abatage des arbres autres pratiques elles aussi strictement interdites.

Mme Lyselle Saint-Paul CPIE de Champenoux précise que pour compléter les actions d'information voire de sanction, la mise en place d'un dispositif de formation éducation sera vraisemblablement nécessaire, ceci pourra être examiné par les groupes de travail.

Il est ensuite procédé au choix des dates des réunions des groupes de travail.

- groupe de travail « enjeux et objectifs » le 04 septembre à 9 h 30
- groupe de travail « actions : gestion » le 18 septembre à 14 h 00
- groupe de travail « actions : usages et loisirs » 2 octobre à 14h 15

Biotope prend en charge l'organisation de ces réunions et informera directement les participants potentiels des lieux de réunion , du contenu et des objectifs de celles ci.

Il est convenu que la prochaine réunion du Comité de Pilotage aura lieu le :






Jeudi 4 Décembre 2008
14h15 à 16h30
Salle 1
à la Communauté Urbaine du Grand Nancy

Pièces jointes : Power point présenté par Biotope.

Certaines cartes ont délibérément été éditées en pleine page afin que les membres du Comité de pilotage puissent disposer des éléments d'informations nécessaires pour les groupes de travail.


merci de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques éventuelles concernant ce projet de compte-rendu par mail au secrétariat du Comité de pilotage (devdurable@grand-nancy.org) si possible dans les meilleurs délais.










Sommaire

- Rappels sur la démarche du DOCOB sur le site
- Présentation du diagnostic écologique (bilan des inventaires 2007)
- Présentation du diagnostic socio-économique
- Prochaines étapes du DOCOB



Rappel du contexte



- Superficie totale: 450 ha
- Inventaire et cartographie des habitats naturels, de l'herpétofaune et de l'entomofaune réalisés en 2007
- 6 communes concernées
- Proposition du projet MAE

| | | |
|-----------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Périmètre officiel Natura 2000 | Périmètre cartographié | Périmètre retenu pour la mission |
|-----------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|



Equipe intervenante

| Personnes/ structures | Compétence |
|--|---|
| Jean-Sébastien PHILIPPE | Chef de projet : <i>Coordination, consultations, concertation, réunions, définition des actions, échanges avec le maître d'ouvrage...</i> |
| Aurélié CAROD | Assistant au chef de projet : <i>Consultations, concertation, synthèse, réunions,...</i> |
| Frédéric MONY | Assistant au chef de projet : <i>Apports d'expert suite à l'inventaire floristique sur le site, échanges d'experts</i> |
| Maxime BRIOLA | Compétences journalistiques : <i>Communication</i> |
| Frédéric PRUNEAU/ Nicolas SURGENS | Infographistes : <i>Communication</i> |
| Marc BARRE | Agronome, chef de projet sénior : <i>Suivi et contrôle qualité, Assistance pour les MAE</i> |

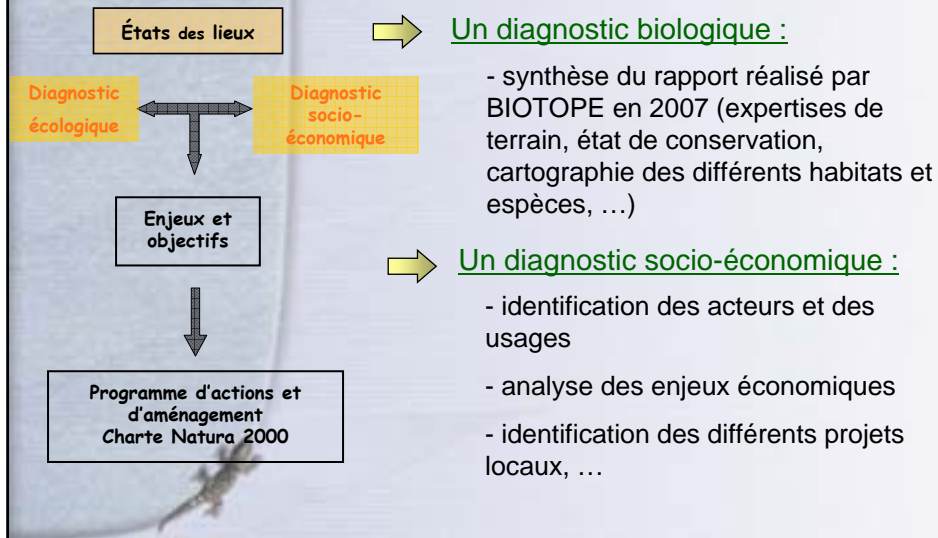


Principaux rôles de BIOTOPE

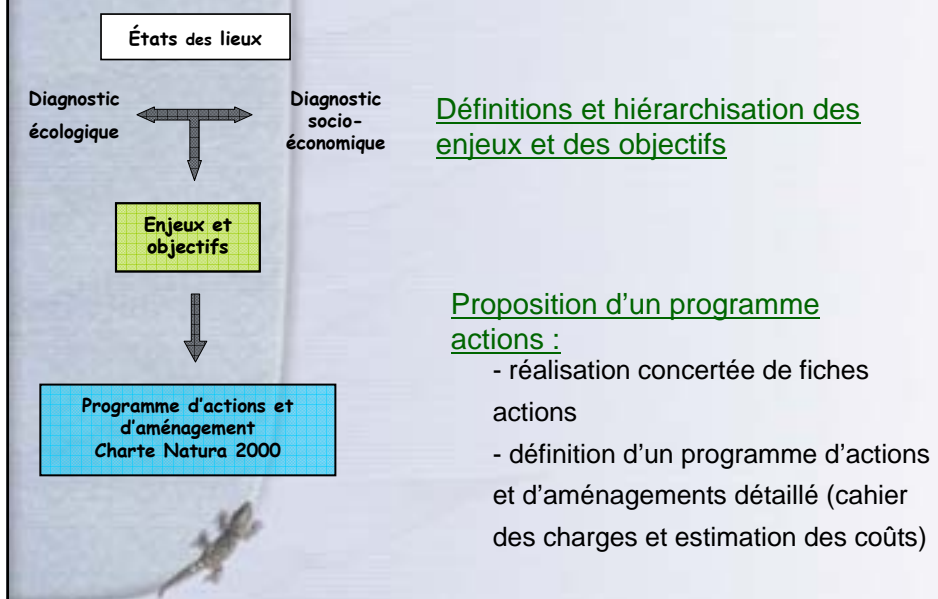
- Apporter une réponse aux interrogations
- Retranscrire les souhaits et projets des acteurs
- Synthétiser le diagnostic biologique déjà réalisé en 2007 par BIOTOPE
- Réaliser un diagnostic socio-économique
- Faciliter les échanges et débats
- Analyser et synthétiser les enjeux et actions issus des groupes de travail
- Elaborer un cahier des charges complet des actions (échanges avec les groupes de travail)
- Assurer la communication auprès des usagers, des propriétaires...



Une élaboration basée sur deux diagnostics



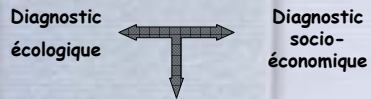
Objectifs, Enjeux et Actions





Une démarche d'élaboration concertée

États des lieux



Enjeux et objectifs

Programme d'actions et d'aménagement
Charte Natura 2000

Deux principes méthodologiques :

CONCERTATION
COMMUNICATION

Enquête auprès de l'ensemble des acteurs

- entretien individuel
- synthèse avec clause de confidentialité

Ateliers de travail thématiques

- une dizaine de personnes par groupe de travail



Une démarche d'élaboration ouverte et transparente

Dans le but :

- d'informer les riverains et partenaires
- d'échanger et de se concerter
- d'instaurer un climat de confiance
- de valoriser les actions



Elaboration d'info-sites



DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Rappel et bilan des inventaires réalisés sur le site

Habitats naturels

- Trois grands types d'habitats :
 - Pelouses et prairies
 - Boisements et fourrés
 - Milieux artificiels
- Trois habitats d'intérêt européen

Cartographie des habitats

PELOUSES / PRAIRIES

- 34.32, Pelouse calcicole à Borne (variante typique)
- 34.32, Pelouse calcicole à Borne (variante outillée)
- 34.32, Pelouse calcicole à Borne (variante amendée)
- 34.32, Pelouse calcicole à Borne (variante mésomésoptile)
- 34.32, Pelouse calcicole vivraque à Rougny
- 31.82 x 34.32, Mosaïque de fruticés de confères et de pelouse calcicole à Borne (variante outillée)
- 31.81 x 34.32, Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante outillée) et de fruticés à prunelliers
- 31.81 x 34.32, Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante outillée) et de fruticés à prunelliers
- 31.81 x 34.32 x 83.31, Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante outillée) et de fruticés à prunelliers
- 34.32 x 83.31, Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante typique) et de prairie
- 34.32 x 83.31, Mosaïque de pelouse calcicole à Borne (variante outillée) et de prairie
- 83.15, Prairie mésoptile

BOISEMENTS / FOURRÉS

- 31.81, Fruticés à prunelliers
- 31.81 x 83.31, Mosaïque de fruticés à prunelliers et de prairie
- 31.82, Régénération forestière
- 31.82 x 83.31, Mosaïque de régénération forestière et de prairie
- 31.85, Régénération forestière
- 41.16, Hêtraie calcicole
- 41.24, Chênaie pédonculée à Pernetée élevée et Ail des ours
- 41.27, Chênaie hémisphérique
- 41.27 x 83.31, Mosaïque de Chênaie hémisphérique et de prairie
- 41.30 x 83.31, Mosaïque de Hêtraie peuce-culturelle et de prairie
- 83.15, Prairie

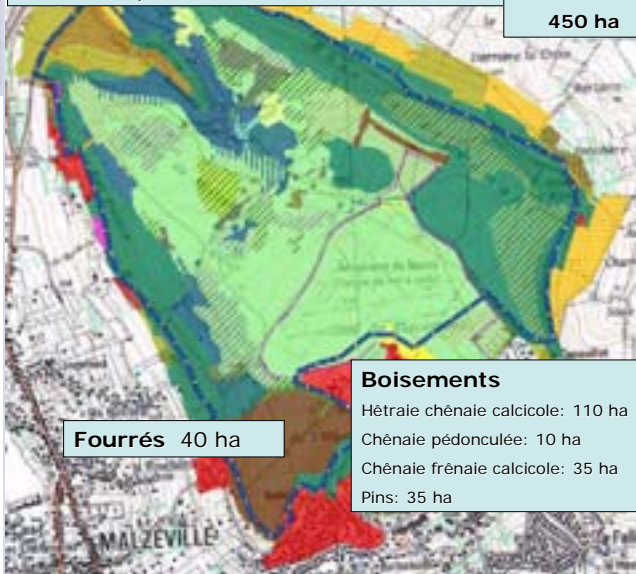
MILIEUX ARTIFICIELS

- 81.1, Prairie sèche amendée
- 82, Culture
- 83.15, Végétation
- 83.34, Plantation de robiniers
- 84.1, Alignement d'arbres
- 84.3, Buisson
- 86, Habitations, sites industriels...
- 87.2, Zone rurale
- 88.02, Ruisseau

Pelouses

- 160 ha de pelouses « ouvertes »
- 50 ha de pelouses en cours de fermeture

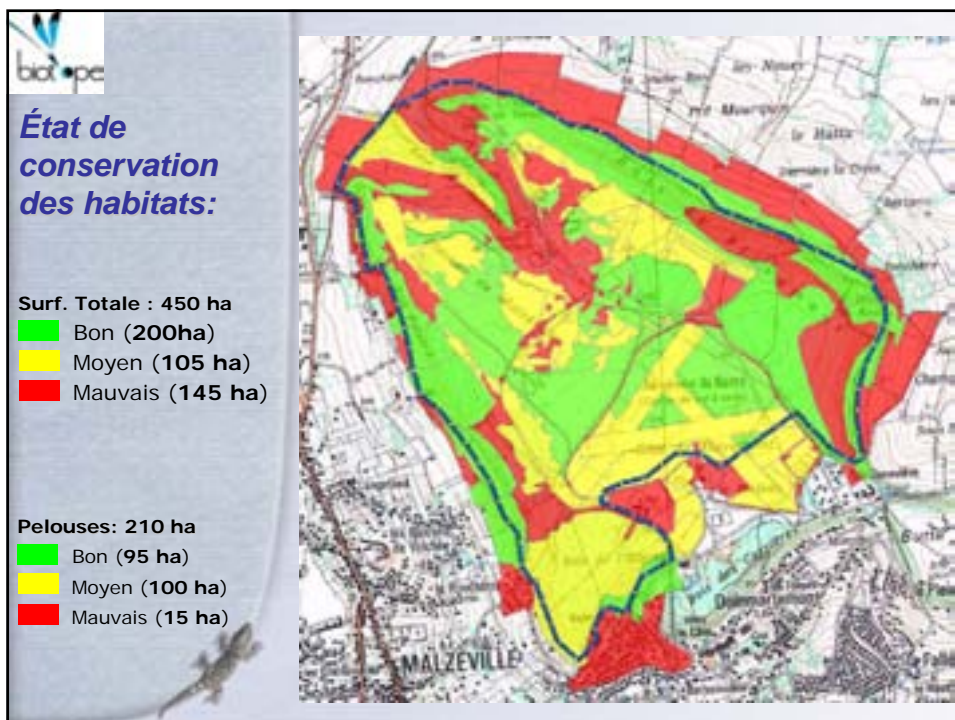
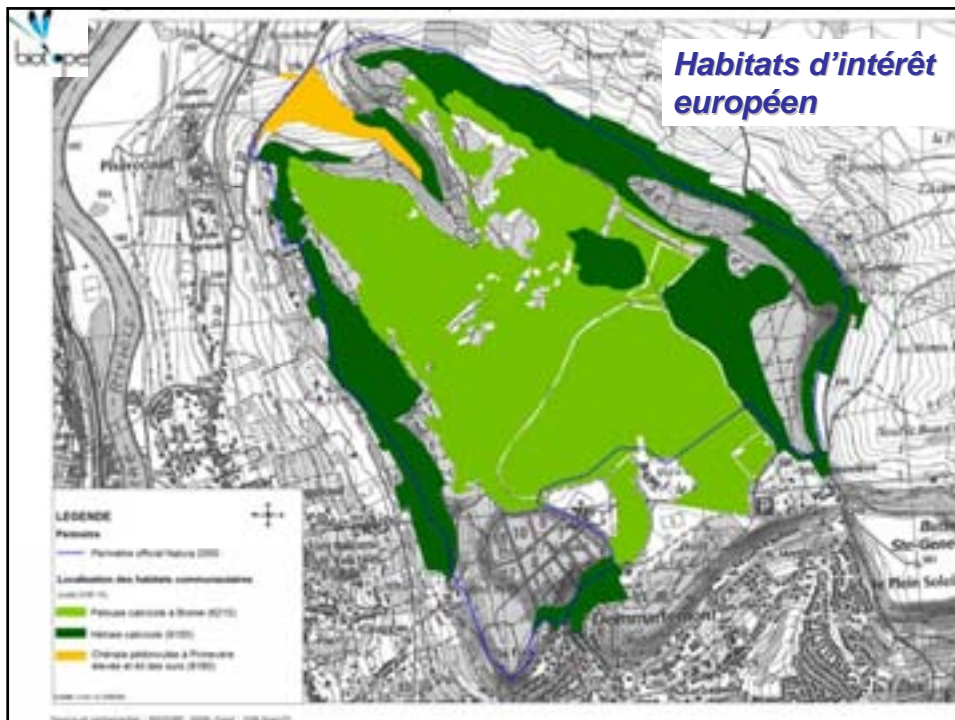
Surface totale de la zone Natura2000:
450 ha



Fourrés 40 ha

Boisements

- Hêtraie chénaie calcicole: 110 ha
- Chénaie pédonculée: 10 ha
- Chénaie frénale calcicole: 35 ha
- Pins: 35 ha



DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE
Rappel et bilan des inventaires réalisés sur le site

Habitats naturels : Trois habitats d'intérêt européen

Flore : 9 des 17 espèces remarquables* revues en 2007

Herpétofaune : Populations importantes de Lézard des souches et d'Orvet
 Quelques individus de Lézard des murailles et de Coronelle lisse

Entomofaune : Absence du Damier de la Succise
 Pas d'espèces remarquables

*: espèces bénéficiant d'un statut de protection, d'un arrêté limitant la cueillette ou figurant dans la liste de espèces déterminantes ZNIEFF

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE : quelques illustrations

 Anémone pulsatile
AR, CR

 Fumana couché
RR, PR, ZNIEFF1

 Ophrys abeille
R, CR

 Laiche de Haller
RR, PR, ZNIEFF2

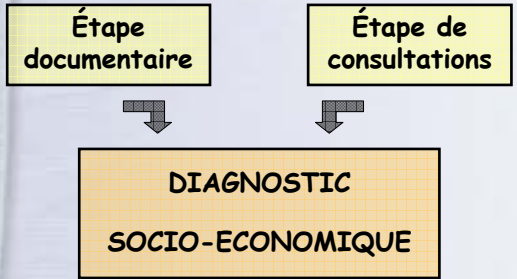
 Spirée vulgaire
R, PR, ZNIEFF2

 Orchis brûlée
RR, PR, ZNIEFF2



Bilan du diagnostic socio-économique

A ce jour, **33 structures consultées** : administrations (DIREN, DDAF...), collectivités (CUGN, mairies, CG, CR,...), associations (CSL; Floraine, CPIE, aérodrome...), représentants des activités économiques (agriculteurs, TDF, ...), etc.



- ✓ Activités économiques
- ✓ Agriculture
- ✓ Sylviculture
- ✓ Activités de plein air
- ✓ Tourisme
- ✓ Projets



Bilan du diagnostic socio-économique

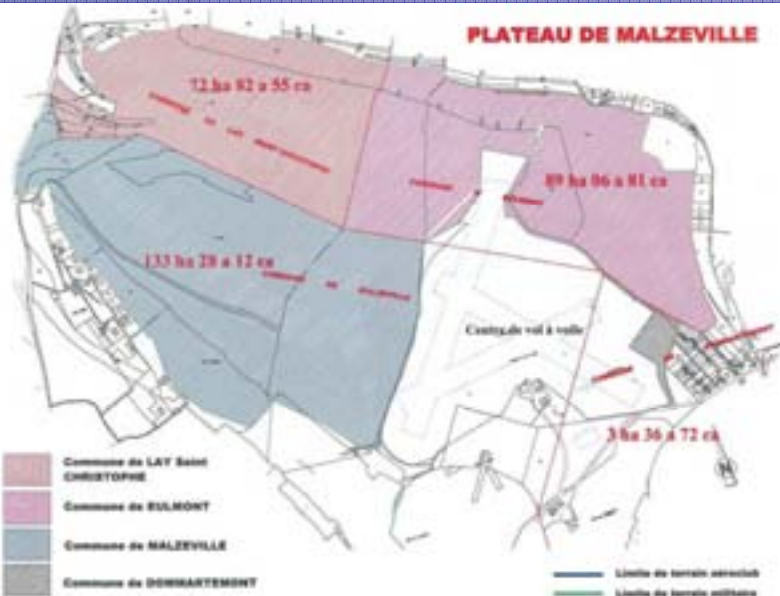
Population et foncier

Pop

- 2 ty

Fon

- Défe
- Con
- Com
- Prop



ns

tits



Bilan du diagnostic socio-économique Agriculture

- Entretien des milieux ouverts par 2 agriculteurs
(soit la moitié de la surface du site Natura 2000)
 - Terrains de l'aéroclub (61ha) entretenus par M. Ory:
 - ✓ **fauche des pistes** début avril pour raison de sécurité, soit environ 35 ha. Le produit de la fauche est laissé sur place
 - ✓ **pâturage par des ovins** avec gardiennage pendant 4 périodes avec un **troupeau de 500 brebis**
 - ✓ Fertilisation azotée minimale voire absente
 - Terrains militaires entretenus par le Lycée agricole de Pixéricourt:
 - ✓ 30 à 50 ha sont **fauchés en 1^{ère} exploitation** puis **fauche ou pâture de regain par des ovins**
 - ✓ la zone est **pâturée** de début avril à fin octobre avec un **troupeau de 240 brebis**
- Dossier MAE (Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle)



Bilan du diagnostic socio-économique Agriculture



MAE Plateau de Malzéville

- Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MATER)
 - Suite des CTE , CAD
- Un engagement volontaire sur 5 ans

 **Bilan du diagnostic socio-économique**
Agriculture

 **Calendrier**

- Lettre d'intention envoyée par la CUGN : **septembre 2007**
- Dossier complet : diagnostic , MAE retenues, enveloppe financière **déposé le 30 novembre 2007 par la Chambre d'Agriculture**
- Validation du dossier en Commission Régionale AgroEnvironnementale (CRAE) : **10 mars 2008**
- Engagement définitif des agriculteurs lors de la déclaration PAC : **15 mai 2008**

 **Bilan du diagnostic socio-économique**
Agriculture

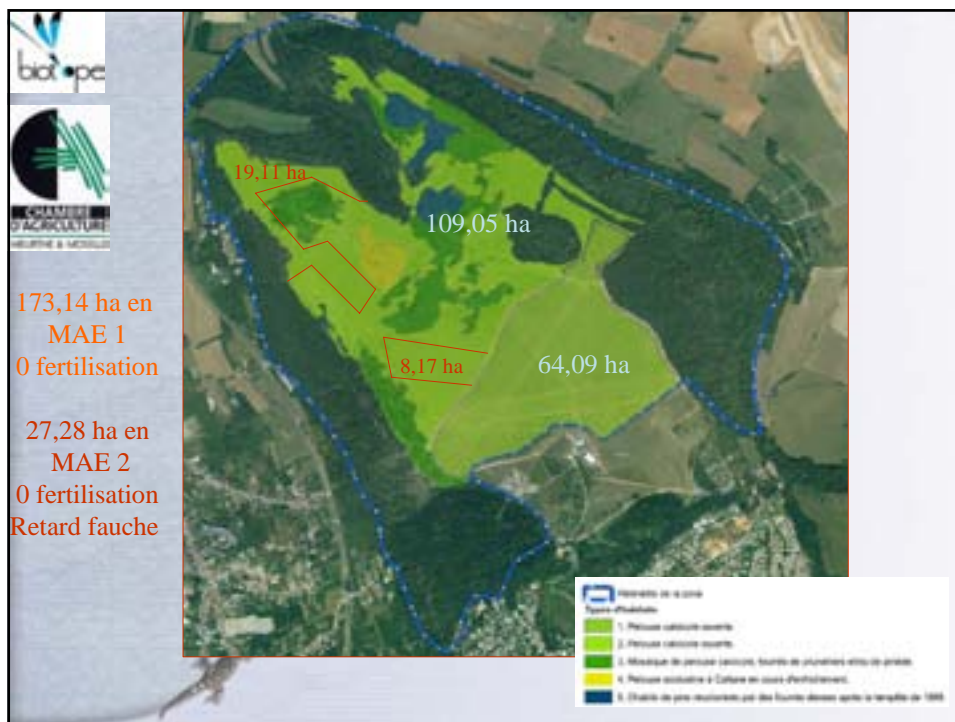
 **2 mesures proposées sur les pelouses calcicoles**

LO_MALZ_PC_1 :

- Absence totale de fertilisation azotée (minérale et organique)
- Enregistrement des interventions

LO_MALZ_PC_2 :

- Absence totale de fertilisation azotée (minérale et organique)
- Enregistrement des interventions
- Retard de fauche : après le 15 juin



Bilan du diagnostic socio-économique Sylviculture

- Propriétés forestières : militaire / privée / communale / domaniale
- Essences forestières majoritaires : feuillus (chênes et Hêtre)
- Faible proportion des résineux (plantations, recolonisation des milieux ouverts)
- Evolution et gestion des forêts
 - Dégâts suite à la tempête de 1999
 - Peu ou pas d'exploitation des bois communaux et des bois privés (forêts d'agrément / bois de chauffe)
 - Coupe sanitaire / Coupe de sécurité



Bilan du diagnostic socio-économique

Activités économiques

TDF

- Présence de bureaux (environ 60 employés)
- Présence d'une antenne de 212 m
- Relais desservant 700 000 habitants

Entreprise Solvay

- Propriétaire du bois de l'Hôpital
- Ancien secteur avec présence de pylônes
(transport aérien du calcaire par wagonnet depuis carrière jusqu'à Dombasle – fermé en 1983)



Bilan du diagnostic socio-économique

Activités militaires

HISTORIQUE

- Terrains militaires depuis fin du 19^{ème} siècle
- Terrain d'aviation pendant les périodes de guerre puis terrain de manœuvres
- Absence d'occupation militaire depuis environ 10 ans

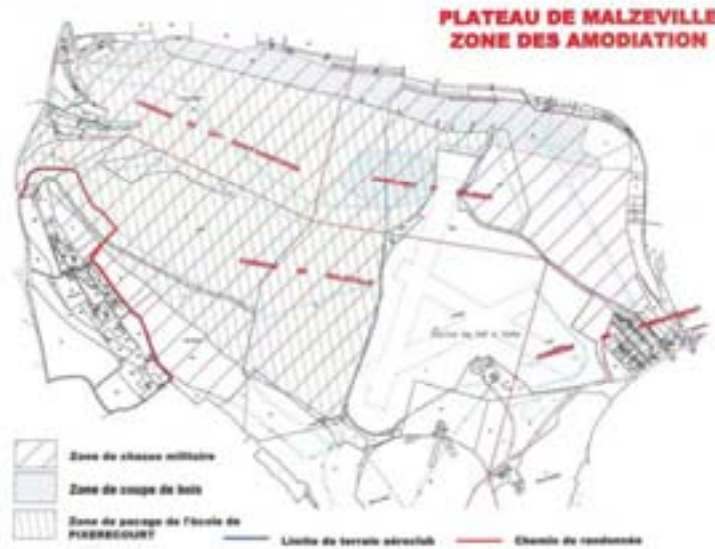
ACTIVITES

- Arrêt des entraînements et exercices de manœuvre
- Absence de pollutions militaires mais risques de pollution pyrotechnique
(ex. : engins explosifs)
- Autorisations d'Occupation Temporaire :
 - Société de chasse / CUGN / Utilisateurs privés / Lycée de Pixéricourt



Bilan du diagnostic socio-économique

Activités militaires



Bilan du diagnostic socio-économique

Activités de plein air

Chasse

- Société de chasse militaire
- Gestion cynégétique : absence de gestion planifiée
- Gibier chassé : sanglier / chevreuil
- Dégâts de gibiers : localisés et peu importants

Randonnée / Course d'orientation

- Promenades et randonnées pédestres
 - Zone de détente pour la petite randonnée et la marche familiale
 - Présence d'un sentier pédestre balisé (CUGN / PDIPR)
 - Présence de sentiers aménagés sur la commune de Malzéville (« Sentier des Oiseaux », « Tour de Malzéville »)
- Course d'orientation
 - Présence d'un parcours permanent de course d'orientation (sud-est du plateau)



Bilan du diagnostic socio-économique

Activités de plein air

Aéroclub

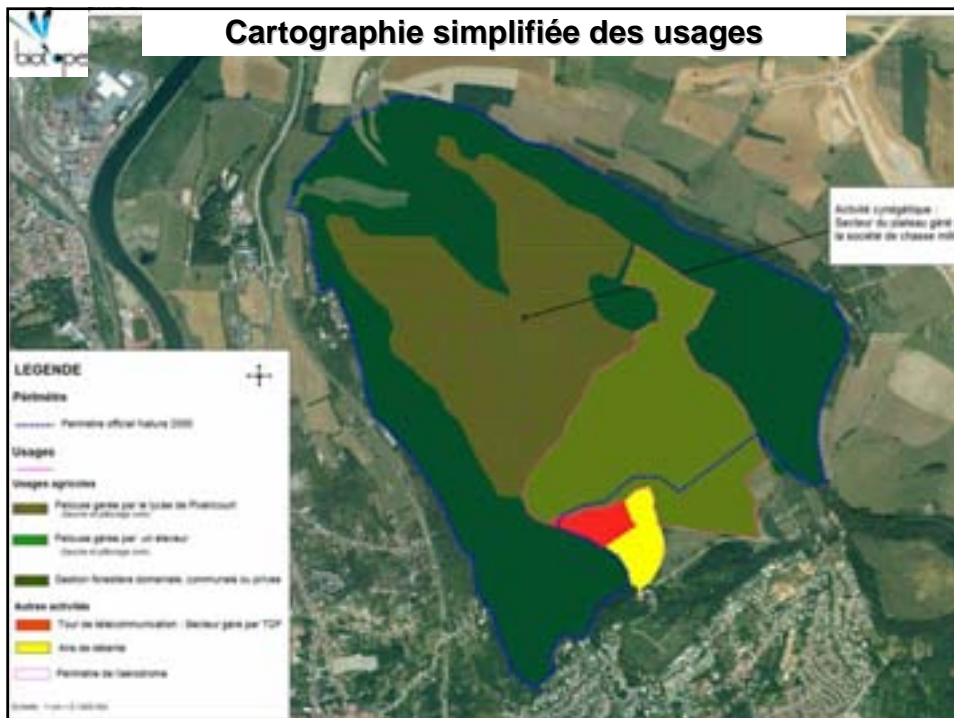
- Surface occupée par l'aéroclub : 87 ha (extension comprise)
- Présence de 3 pistes de taille importante
(1 piste principale pour le décollage/atterrissage, 1 piste de taille réduite pour l'aéromodélisme)
- Activités autorisées entre le 1^{er} mars et le 15 octobre
- Activités attrayantes pour de nombreux promeneurs

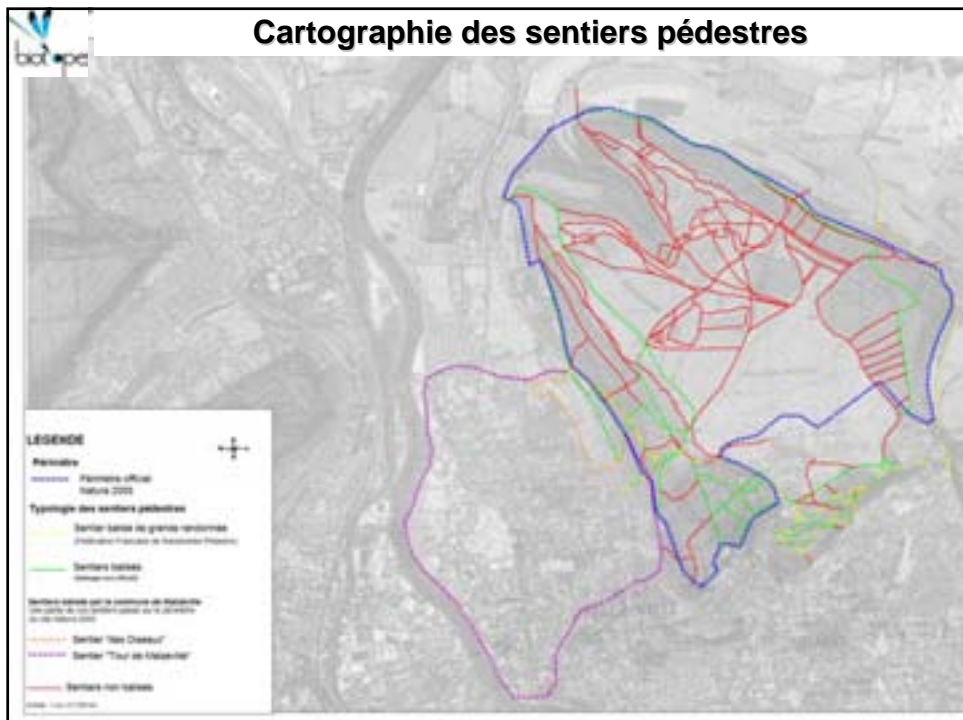
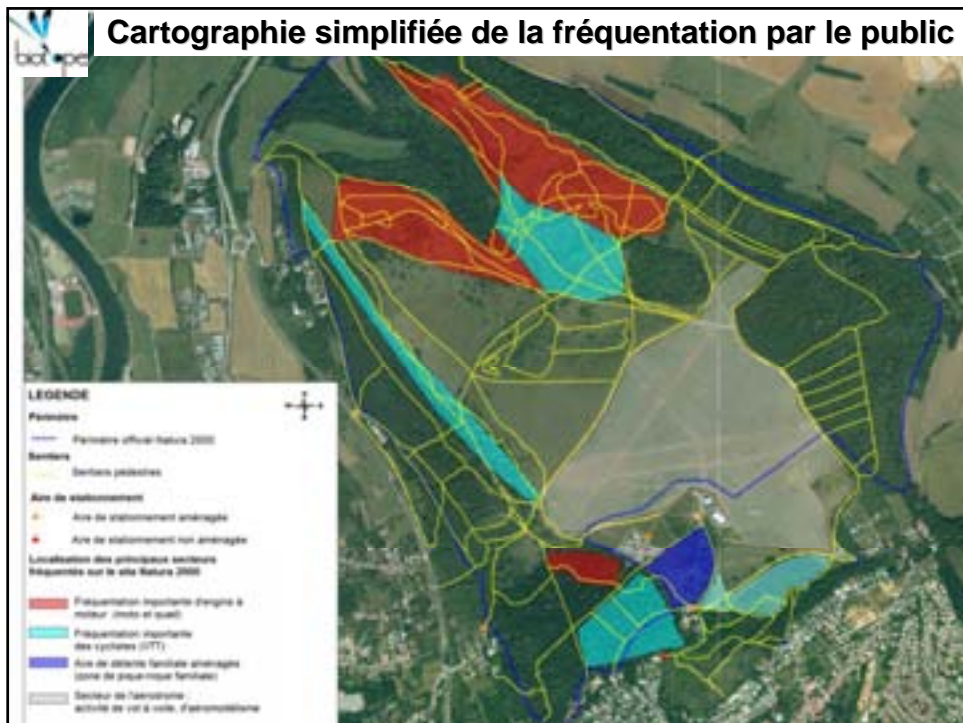
Activités pédagogiques

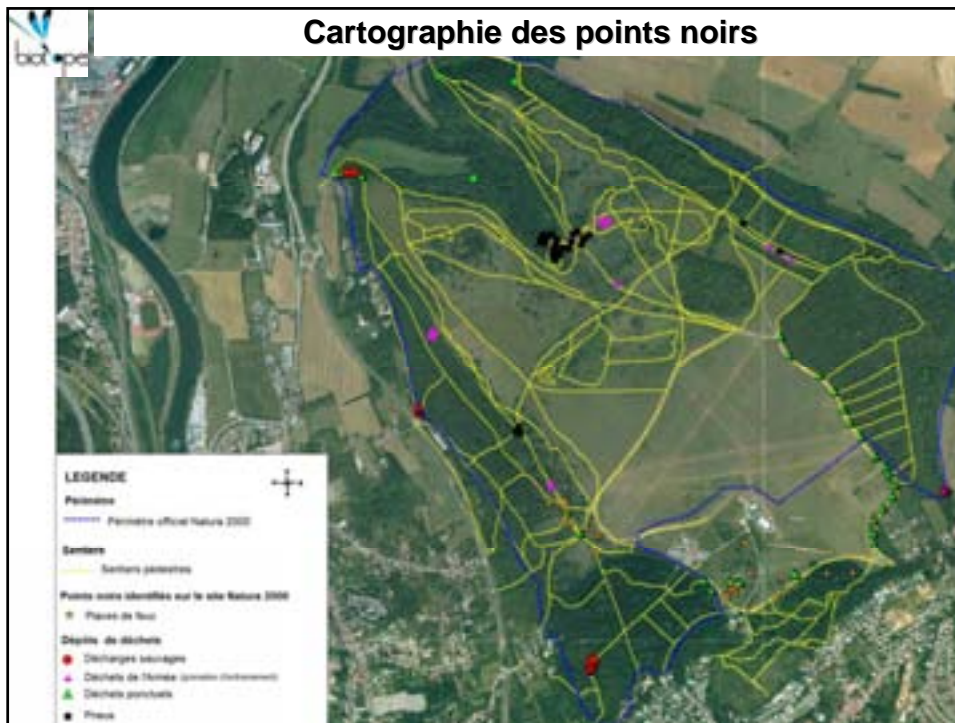
- Animations scolaires réalisées par le CPIE de Champenoux sur le plateau
- Expositions temporaires réalisées par les élèves du Lycée de Pixéricourt

Autres activités soumises à autorisation

- Fréquentation interdite sur les terrains militaires
- Présence de véhicules tout-terrain : quads, moto-cross
- Regroupements occasionnelles des gens du voyage, jeunes...







Bilan du diagnostic socio-économique

Projets prévus dans le site ou à proximité

Aéroclub

- Mise en place de seuils de piste

« Voie de l'Amézule »

- Projet porté par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- Objectif : contournement routier des communes de Lay-Saint-Christophe, Eulmont, Dommartin-sous-Amance et Agincourt
- Ouverture prévue : fin 2011

« Voie verte »

- Projet concernant la Communauté de commune du Grand Couronné
- Objectif : voie verte « multi-randonnées » de plus de 21km

Voie nouvelle de la vallée de l'Amézule

NANCY et son agglomération



Bilan du diagnostic socio-économique

Projets sur ou à proximité du site

... Autres projets

- Verger conservatoire d'Agincourt
- Voie de contournement de Malzéville (prolongement de la VEBE)
- « Les Plaines de la Rive Droite »



Bilan du diagnostic socio-économique

Perception du site

- Le « plateau de Malzéville » est identifié comme :
 - un « poumon vert ».
 - un espace préservé avec une diversité de milieux naturels
- Distinction de deux perceptions locales
 - Pour les **populations des communes du sud** :
Le site est intégré au patrimoine naturel et au cadre de vie. C'est un lieu de promenade très clairement identifié et fréquenté.
 - Pour les **populations des communes du nord** :
Il constitue un élément paysager. Les habitants fréquentent plutôt dans le massif forestier du Grand Couronné au dépend du plateau



Bilan du diagnostic socio-économique

Bilan

- Gestion du milieu avec des activités agricoles et sylvicoles
- Diversité des usages et activités de plein-air avec une problématique de site « péri-urbain »
- Conflits d'usages ponctuels et anecdotiques

Attentes principales

- Préserver le plateau avec ses milieux et son aspect naturel
- Mettre en place une gestion cynégétique concertée
- Accueil du public avec une ouverture raisonnée et une communication adaptée
- Développer la randonnée pédestre (sentiers, information sur site)
- Mise en place d'une surveillance régulière
- Interdire les engins motorisés (quads, moto-cross ...)
- Définir une charte des usagers
- (...)



Prochaines étapes du DOCOB

États des lieux



Enjeux et objectifs

- ✓ Été 2008
- ✓ Réunion de travail sur les objectifs



Programme d'actions/d'aménagement

- ✓ 2^{ème} semestre 2008
- ✓ Groupes de travail thématiques

| PLANNING PREVISIONNEL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------|---|---|---|----|----|----|---|---|---|---|---|------|---|---|---|----|----|----|---|---|
| PLANNING PROPOSE : DOCUMENT D'OBJECTIFS "Plateau de Matzéville" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Années Mois | 2008 | | | | | | | | | | | | 2009 | | | | | | | | |
| | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 1 | 2 |
| COPIL 6 : Validation du diagnostic écologique et socio-économique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ETAPE 3 : Hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Hiérarchisation de la valeur patrimoniale (dont cartographie) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Définition des priorités et urgences d'intervention | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier thématique - Réunion de travail (Agriculture / foresterie /activité professionnelles et de loisir sur et aux abords du plateau) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ETAPE 4 : Définition des mesures appropriées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fiches actions Natura 2000, chiffrage, cartographie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fiches actions hors prescriptions Natura 2000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier thématique "gestion" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier thématique "Usages et loisirs" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rédaction : chiffrage, planification (actions, charte Natura 2000) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| COPIL 7 : Validation du document d'objectifs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Finalisation : visite du site, FSD, reprographie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunion de validation auprès des services de M. le Préfet de Meurthe et Moselle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ETAPE 5 : Communication externe | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lettre semestrielle d'avancement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Création de 3 lettres d'information | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| PLANNING PREVISIONNEL | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Proposition de dates | | | | | | | | | | |
| PROPOSITION DE DATE | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • GROUPE DE TRAVAIL « Enjeux et objectifs » <ul style="list-style-type: none"> • Juillet : semaines 27 - 28 <u>ou</u> Août : semaines 34 - 35 • GROUPE DE TRAVAIL « Actions : gestion » <ul style="list-style-type: none"> • Septembre : semaines 38 - 39 • GROUPE DE TRAVAIL « Actions : usages et loisirs » <ul style="list-style-type: none"> • Octobre : semaines 40 - 41 • COMITE DE PILOTAGE « Validation » <ul style="list-style-type: none"> • Décembre : semaines 49 - 50 • OPTION : Réunion de validation auprès de la Préfecture <ul style="list-style-type: none"> • Février : semaines 6 - 7 | | | | | | | | | | |



REUNION DE TRAVAIL

« ENJEUX ET OBJECTIFS »

| Structure | Contact |
|---|---------------------------|
| 1 CUGN | M. Le Président |
| 2 CUGN | M. Philippe ROBERT |
| 3 DIREN | M. Bruno POTIN |
| 4 DIREN | M. Sébastien HESSE |
| 5 ONF | M. Marc DEROY |
| 6 ONF | Mme VALLIERE |
| 7 CRPF | M. Stéphane ASael |
| 8 Conseil Général de Meurthe-et-Moselle | M. Yann DISSAC |
| 9 Communauté de communes du Grand Couronné | M. Le Président |
| 10 Communauté de communes du bassin de Pompey | M. Le Président |
| 11 Communes | 2 élus (à définir) |
| 12 Communes | |
| 13 Chambre d'agriculture | Mme REVEST |
| 14 ADUAN | Mme BUCHELI Hélène |
| 15 ONCFS | Mlle COURTE |
| 16 CSL | M. Damien AUMAITRE |
| 17 CSRPN | M. Pierre DARDAINE |
| 18 Association FLORAINE | M. François VERNIER |
| 19 Etat-major de la région terre | M. Jean-Marie FAUGERE |
| 20 Génie de Nancy | Mme BERTHOLASSO |
| 21 Fédération départementale des chasseurs | M. Le Président |
| 22 Lycée de Pixécourt | M. Le Président |
| 23 CPIE | M. Cyril GALLEY |
| 24 L'aéroclub de l'Est | M. Le Président |
| 25 L'aviation civile Nord-Est | M. Guillaume TRARIEUX |
| 26 Fédération Française de Randonnée pédestre | M. Le Président |
| 27 Comité départemental de course d'orientation | M. Le Président |
| 28 L'Automobile Club Lorrain | M. Le Président |
| TOTAL PARTICIPANTS | 28 |



GRUPE DE TRAVAIL « ACTION »

Thématique GESTION

| Structure | Contact |
|---|--------------------------|
| 1 CUGN | M. Le Président |
| 2 CUGN | M. Philippe ROBERT |
| 3 DIREN | M. Bruno POTIN |
| 4 DIREN | M. Sébastien HESSE |
| 5 ONF | M. Marc DEROY |
| 6 ONF | Mme VALLIERE |
| 7 CRPF | M. Stéphane ASael |
| 8 Conseil Général de Meurthe-et-Moselle | M. Yann DISSAC |
| 9 Communauté de communes du Grand Couronné | M. Le Président |
| 10 Communauté de communes du bassin de Pompey | M. Le Président |
| 11 Communes | 1 élu (à définir) |
| 12 Chambre d'agriculture | Mme REVEST |
| 13 ONCFS | Mlle COURTE |
| 14 CSL | M. Damien AUMAITRE |
| 15 CSRPN | M. Pierre DARDAINE |
| 16 Association FLORAINE | M. François VERNIER |
| 17 Etat-major de la région terre | M. Jean-Marie FAUGERE |
| 18 Génie de Nancy | Mme BERTHOLASSO |
| 19 Fédération départementale des chasseurs | M. Le Président |
| 20 Lycée de Pixécourt | M. Le Président |
| 21 L'aéroclub de l'Est | M. Le Président |
| TOTAL PARTICIPANTS | 21 |



GROUPE DE TRAVAIL « ACTION »

Thématique USAGES ET ACCUEIL DU PUBLIC

| | Structure | Contact |
|----|--|--------------------------|
| 1 | CUGN | M. Le Président |
| 2 | CUGN | M. Philippe ROBERT |
| 3 | DIREN | M. Bruno POTIN |
| 4 | DIREN | M. Sébastien HESSE |
| 5 | ONF | M. Marc DEROY |
| 6 | ONF | Mme VALLIERE |
| 7 | CRPF | M. Stéphane ASAEL |
| 8 | Conseil Général de Meurthe-et-Moselle | M. Yann DISSAC |
| 9 | Communauté de communes du Grand Couronné | M. Le Président |
| 10 | Communauté de communes du bassin de Pompey | M. Le Président |
| 11 | Communes | 1 élu (à définir) |
| 12 | Chambre d'agriculture | Mme REVEST |
| 13 | ADUAN | Mme BUCHELI Hélène |
| 14 | ONCFS | Mlle COURTE |
| 15 | CSL | M. Damien AUMAITRE |
| 16 | Génie de Nancy | Mme BERTHOLASSO |
| 20 | Fédération départementale des chasseurs | M. Le Président |
| 21 | Lycée de Pixérécourt | M. Le Président |
| 22 | CPIE | M. Cyril GALLEY |
| 23 | L'aéroclub de l'Est | M. Le Président |
| 24 | L'aviation civile Nord-Est | M. Guillaume TRARIEUX |
| 25 | Fédération Française de Randonnée pédestre | M. Le Président |
| 26 | Comité départemental de course d'orientation | M. Le Président |
| 27 | L'Automobile Club Lorrain | M. Le Président |
| | TOTAL PARTICIPANTS | 27 |



Nos coordonnées

BIOTOPE – Agence Nord-Est

- Adresse : 2 bis Charles Oudille
54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tel: 03.83.28.25.42
Fax: 03.83.27.13.61
- Directeur d'agence :
M. CHEMIN Stéphane
E-mail : schemin@biotope.fr
- Chef de projet:
Jean-Sébastien PHILIPPE
E-mail : jsphilippe@biotope.fr

COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000

FR 4100157



Ordre du jour du jeudi 04 décembre 2008

- 1 Approbation du compte-rendu du comité de pilotage du 26 juin 2008.
- 2 Point sur les éventuels transferts de propriété et l'état des lieux des terrains. (Etat Major de la Région Terre)
- 3 Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectifs. (Biotope) dont les réunions des trois groupes de travail.
- 4 Questions diverses.

Liste des participants

comité de pilotage NATURA 2000

Jeudi 4 décembre 2008

| NOM | Prénom | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|------------------------|------------|--|-------------|
| X VAUTHIER | Serge | A.C.L. - Pour le Dr J. COLSON | |
| X POGU | Philippe | Comité de pilotage de la course d'orientation | |
| FATH | Jean Marie | " | |
| BERTOLASSO | Claude | EID de Nancy Etab. d'infant. de la défense | |
| X LEMUNIER | ANTONETTE | EID de Nancy Défense | |
| X SANCHEZ | Henri | Vice Président Comité Départemental de voile | |
| X LORENTZ | Dominique | AERO-CLUB DE L'EST | |
| X PLAUCHE Gillon | Bernard | Aéro-club de l'est | |
| X POTIN | Bruno | DIREN | |
| X DEHOY | Rene | ONF | |
| X Guillaume | Christine | CCGC | |
| X LAPOINTE | DENIS | MAIRE / AGINCOURT | |
| X PETITJEAN | PATRICK | Mairie de Fleury | |
| X NORMANDIN | Catherine | DDAF | |
| X COQUERON | Catherine | DCS / ST. MARY | |
| X REVEST | Couinne | Chambre d'Agriculture 54 | |
| X DISSAC | Yann | Conseil général Service Environnement | |
| X SAINT-PAUL | LYSELLE | CPiE Nancy champenois | |
| X SEZNEC | Guy | Conservatoire & Jardins Botaniques de Nancy | |


DIREN ?

| NOM | Prénom | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|---|-----------------------------|----------------------------------|-------------|
| X DARBAINE | Pierre | C. S. R. P. N. | |
| X VERNIER | François | FLORAINE | |
| X MESSAGER | Marion | DDAF S4 | |
| X LOHBAUD | Noëlle- | DDE S4 | |
| X Gollin-Michel | | GIC. Amézule. | |
| X DAVID | René-Jos | TDF Direction Est | |
| X NATHIS | Pierre | Départ. Agriculture Nalzeville | |
| X BUCHELI | Helène | ADLIAM | |
| X LEROND | Sylvie-Lerond | NALZEVILLE @nalzeville.fr | |
| X PIERRE | Proust-pierre @proust.fr | Adjointe NALZEVILLE | |
| X THELINGE J. | FDC S4 | FDC S4 dr.dthelinge@hormon.fr | |
| X HENRY. Remplacante d'Estelle | Florence | CUGN | |
| HUSSON | G. F. | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

Jeudi 4 décembre 2008

| NOM | Prénom | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|---------------|--------|---------------------|---|
| N. PENSALFINI | | Mairie de St Max | excuse |
| G. FALCONNET | | Commune d'Eulnat |  |
| M. VIRIAT | | Jeunes Agriculteurs | excuse |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Plateau de Malzéville Site NATURA 2000 FR 4100157

Compte rendu de la réunion du 04 décembre 2008

Membres du comité de Pilotage (conformément aux arrêtés des 9 octobre 2006 et 23 mars 2007)

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine - excusé
M. Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – représenté par
M. Yann Dissac
M. André Rossinot, Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy – excusé
M. Jean-François Husson, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge de l'environnement- présent
M. Eric Pensalfini, Maire de St Max ,Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy délégué aux équipements et événements sportifs – excusé représenté par
Mme Catherine Coqueron
M. Laurent Hénart, Député de Meurthe-et-Moselle, Conseiller communautaire - excusé
M. Hervé Féron – Député-Maire de Tomblaine - excusé
M. Christian Guillaume, Président de la Communauté de communes du Grand Couronné – présent
M. Laurent Trogrlic, Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey- excusé
M. Denis Lapointe, Maire d'Agincourt - présent
M. Serge Marchal, Maire d'Eulmont- excusé représenté par M. Gérard Falconnet
Mme Marie-Christine Leroy, Maire de Dommartemont –excusée
Mme. Michèle Barthélémy, Mairie de Lay Saint Christophe- excusée
M. Jean-Pierre Franoux, Maire de Malzéville- représenté par Mme Francine Pierre- adjointe et Mme Sylvie Lerond

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

M. Jean-Pierre Simoutre, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs- excusé et représenté par David Thelinge
M. Michel Collin, Président du GIC de l'Amezule- présent
M. Gérard Renouard, Président de la Chambre départementale d'Agriculture- représenté par Mme Corinne Revest
M. Laurent Paquin de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles- excusé.
M. Laurent Rouyer, Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs- excusé
M. Hervé Renaudin, Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle- excusé
M. Denis Lapointe, Président de l'Association foncière d'Agincourt- présent
M. Serge Marchal, président de l'Association foncière d'Eulmont- excusé
M. le Président de l'Association foncière de Lay-Saint-Christophe- excusé
M. Alain Salvi, Président du Conservatoire des Sites Lorrains – excusé

M. Serge Muller, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel – excusé représenté par M. Pierre Dardaine
M. Henri Plauche-Gillon, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière- excusé
M. Henri-Plauche-Gillon, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs- excusé
M. Jean-Marie Faugère, Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz, Etat Major de la région terre – excusé et représenté par Mme Claude Bertolaso Etablissement d'infrastructure de la Défense de Nancy accompagnée de Mme Antoinette Lemunier
M. Jacques Charlot, Directeur de l'Aduan - représenté par Mme Hélène Bucheli
M. Pierre Yves David, Directeur Est de TDF- présent
M. Christian Noel, Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre -excusé
M. Patrick Sivry, Directeur de la société Solvay- excusé
M. Jean Colson, Président de l'Automobile Club Lorrain- excusé représenté par M. Serge Vauthier
M. Philippe Pogu, Président du Comité départemental de course d'orientation – présent et accompagné de Mr Jean Marie Fath
M. Bocarelli, Président du Comité départemental de Vol à voile – excusé et représenté par M. Henri Sanchez
M. Dominique Lorentz, Président de l'Aéroclub de l'Est – présent et accompagné par M. Bernard Plauche-Gillon
M. Albert Malgras, Président du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Champenoux- excusé et représenté par Mme Lyselle Saint-Paul
M. Laurent Péru, Directeur des Conservatoire et Jardins Botanique de Nancy- représenté par M. Guy Seznec
M. François Vernier, Président de l'association Floraine - présent
M. Pierre Mathis, Directeur du Lycée de Pixérécourt – présent
M. Michel Hupays, Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est - excusé
M. Pierre Dardaine, membre du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature - présent

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

M. Hugues Parant, Préfet de Meurthe-et-Moselle - excusé
M. le Directeur Régional de l'Environnement- représenté par M. Bruno Potin
M. Michel Marty, Directeur Départemental de l'Equipement- excusé représenté par Mme Noëlle Lombard
M. Yves Royer, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt- représenté par Mme Catherine Normandin
M. Marc Deroy, Délégué départemental de l'Office National des Forêts – présent
M. Alain Demoyen, Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage- excusé

Intervenants :

M. Jean-Sébastien Philippe, Bureau d'études Biotopie, chef de projet
M. Philippe Robert – Directeur de la Mission développement durable, Communauté Urbaine du Grand Nancy
Mme Florence Henry – Pôle service urbain Communauté Urbaine du Grand Nancy.

M. Jean-François Husson (Vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, délégué à l'environnement) introduit la séance et remercie les participants pour leur présence assidue.

**Approbation du compte-rendu
du Comité de pilotage du 26 Juin 2008**

Aucune remarque majeure n'est formulée.

Mr Jean-François Husson valide donc le compte-rendu du 26 Juin dernier et introduit les deux points principaux à traiter à l'ordre du jour :

- 1) Point sur les éventuels transferts de propriété entre l'Etat et les communes et remise en état des terrains. (Etat Major de la Région Terre)
- 2) Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectifs. (Biotope)

Point sur les transferts de propriété et l'état des lieux des terrains (Etat Major de la Région Terre).

Mme Claude Bertolaso rappelle que les quatre communes concernées par la vente des terrains du plateau de Malzéville appartenants à l'Etat (ministère de la défense) sont : Malzéville, Lay-Saint-Christophe, Eulmont et Dommartemont. Pour Lay-saint-Christophe et Malzéville le transfert de propriété via l'EPFL devrait se dérouler au début du second semestre 2009.

Une clause de la vente précisera le cas échéant que les travaux d'enlèvement des pneus de l'ancien circuit de moto cross seront réalisés indépendamment et à la charge du Ministère de la Défense pour ne pas retarder le transfert de propriété.

Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectif

Mr Jean-François Husson donne la parole à **J.S Philippe** de Biotope. Celui-ci rappelle rapidement le contenu d'un DOCOB et les délais impartis pour son élaboration soit la remise d'un projet validé par le COPIL à Monsieur le Préfet pour fin février 2009 au plus tard et ce en accord avec les services de l'Etat.

Mr Bruno Potin confirme que la DIREN a bien reçu la sollicitation de Biotope et confirme qu'il était préférable de prendre quelques mois de plus pour ne pas pénaliser la qualité du travail. Le bon déroulement de la phase de concertation à l'issue des élections municipales permet d'avancer dans de bonnes conditions. Il précise qu'un courrier de la DIREN en ce sens est à la signature et que le Grand Nancy le recevra prochainement.

Mr Jean Sébastien Philippe présente l'avancement du projet Natura 2000 Plateau de Malzéville à l'aide d'un PowerPoint

Sont évoqués les points suivants :

- Le rappel de la méthodologie de la mise en œuvre d'un DOCOB
- La présentation du déroulement des groupes de travail des 4 Septembre ; 18 Septembre et 2 Octobre 2008.
- La présentation des enjeux et objectifs et le tableau récapitulatif fiches enjeux, objectifs et propositions d'actions, le nombre et l'articulation de celles ci.
- La présentation des fiches actions types.

A l'issu de cette présentation **Mr Jean-François Husson** propose à chacun d'intervenir s'il a des questions ou des remarques relatives à cette présentation et à l'avancement de la démarche.

Mr Dominique Lorentz Président de l'aéroclub de l'Est propose qu'une réunion spécifique se tienne avec le Grand Nancy propriétaire du terrain d'aviation et l'Aéroclub de l'Est et la DGAC pour convenir de l'actualisation du document de servitude établi par le passé et concernant les mouvements autorisés sur cet aérodrome. Ce document fait référence à l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre) dont les hélicoptères n'utilisent plus le terrain depuis longtemps.

Il précise qu'il a toujours été indiqué que la finalité d'un site NATURA 2000 est de faire co exister en bonne intelligence les activités compatibles avec la faune et la flore du site et dans le respect des autres activités. Il est utile à ce titre de rappeler que l'activité du club n'est pas récente et qu'à ce jour aucun problème majeur n'est à déplorer.

Mr Denis Lapointe Maire d'Agincourt souligne les nuisances sonores pour les riverains faites non pas par les planeurs et le lanceur par treuil mais par les ULM.

Mr Dominique Lorentz précise que la technologie a considérablement évoluée et que les moteurs de ces ULM ne sont plus de longue date en échappement libre.

Mr Jean-François Husson confirme qu'il est effectivement nécessaire d'actualiser les règles d'usages et qu'une réunion avec la DGAC sera organisée en ce sens à l'initiative du Grand Nancy.

Mr Pierre Yves David Directeur Est de TDF rappelle que malgré les efforts d'entretien réalisés sur l'antenne actuelle il sera nécessaire de procéder à son remplacement.

La nouvelle antenne permettra de répondre aux évolutions technologiques et sa mise en place nécessitera un chantier de 2 à 3 ans. Lorsque la nouvelle antenne sera opérationnelle, le transfert sera réalisé et l'ancienne démontée et les zones du sol alors libérées restituées à la nature dans les meilleures conditions possibles.

Mme Catherine Normandin de la DDAF précise que la rédaction du DOCOB ne bloque pas cette évolution. Ce sujet a déjà été évoqué, figure dans les comptes rendus et fait l'objet d'une fiche action.

Par contre il est important d'anticiper, il sera nécessaire de vérifier s'il est nécessaire de procéder au déclassement de l'espace boisé concerné par les travaux. Une évaluation de l'incidence des travaux devra être réalisée, les éventuelles espèces remarquables pourront être prélevées pour organiser à terme leur replantation sur les espaces libérés par le démontage de l'ancienne antenne.

Mr David Thelinge de la Fédération Départementale des chasseurs indique que les travaux de la voie de contournement modifient les pratiques de chasse et l'accès au plateau.

Mme Catherine Normandin précise que les modifications de l'infrastructure routière sont des éléments indépendants du DOCOB. Une fiche action traite de la gestion cynégétique et des plans de chasse et de leur lien avec le site Natura 2000, c'est dans ce cadre et avec les ACCA que le sujet sera géré indépendamment de la voie de l'Amezule qui n'est pas située dans le périmètre du site Natura 2000.

Mr Pierre Mathis Lycée de Pixérécourt propose que soit clairement indiqué que la notion surface concernée renseignée dans les fiches actions corresponde à la surface maximale qui pourrait être prise en compte sans obligation de l'atteindre.

Finalisation du document d'objectif : Modalités

La démarche Natura 2000 relève du développement durable.

Par soucis de cohérence il est proposé au Comité de Pilotage et accepté par celui-ci le fait que le projet de document d'objectif (Tome 1 et 2) volumineux sera mis pour relecture et avis en téléchargement sur un site Internet dédié dont l'adresse figure ci après.

Par contre le DOCOB définitif dont les cartes en A3 couleur sera mis à disposition dès sa validation sous forme papier et CD rom à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Tome I : Diagnostic Biologique et Socio économique, mise en ligne sur serveur en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://91.121.121.214/Malzeville/Tome1/Cartes.zip>

<http://91.121.121.214/Malzeville/Tome1/DiagAnnexes122008.zip>

<http://91.121.121.214/Malzeville/Tome1/DiagRapport122008.zip>

fin semaine 50 ou début semaine 51.

Tome II : Enjeux, Objectifs et Mesures et Fiches Actions mise en ligne sur le même serveur en téléchargement **fin semaine 51 ou début semaine 52.**

Dernière relecture et envoi par mail des éventuelles remarques à Biotope jsphilippe@biotope.fr copie au secrétariat du Comité de Pilotage stephanie.henrionnet@grand-nancy.org au cours des semaines 2 et 3 de 2009.

Dans un souci de respect des délais, dernières prise en compte des remarques semaine 3 soit le 16 Janvier 17h. (Merci de votre compréhension)

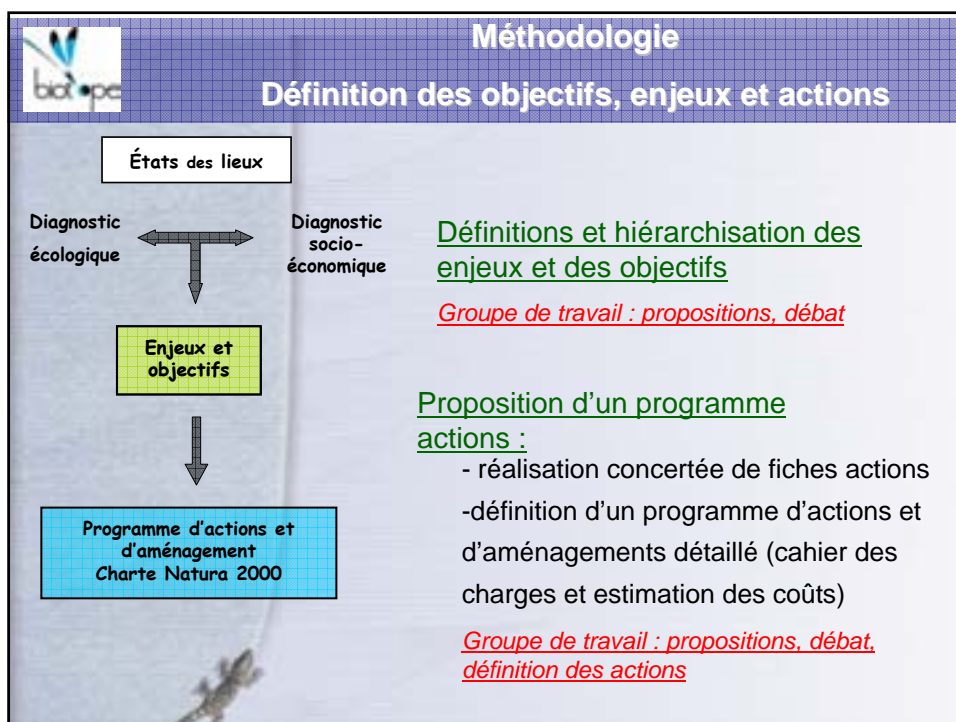
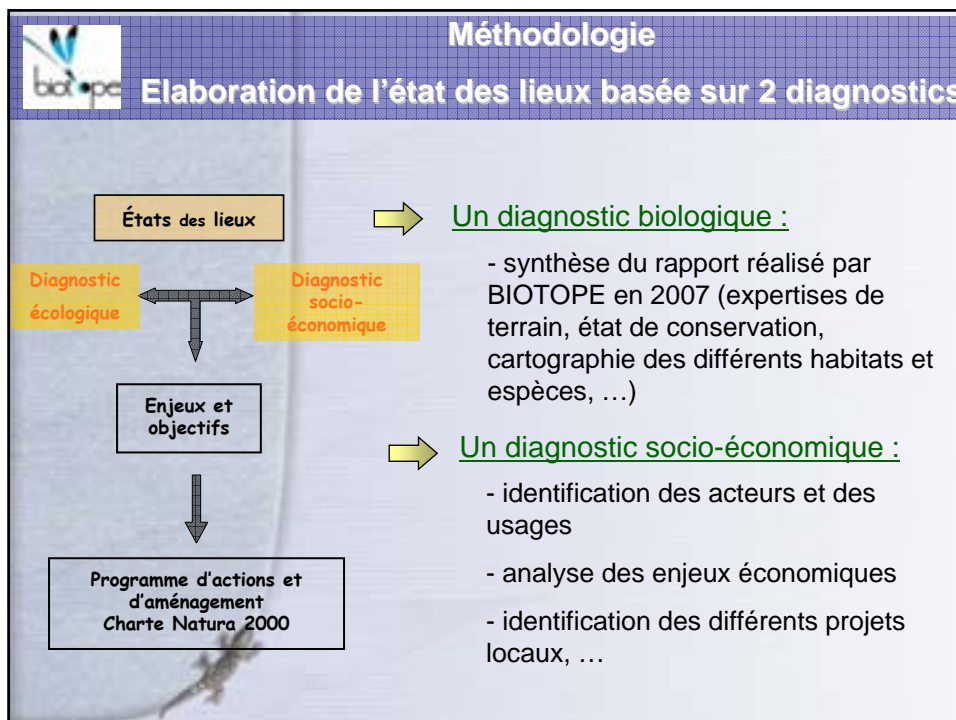
Il est convenu que la prochaine réunion du Comité de Pilotage aura lieu le :

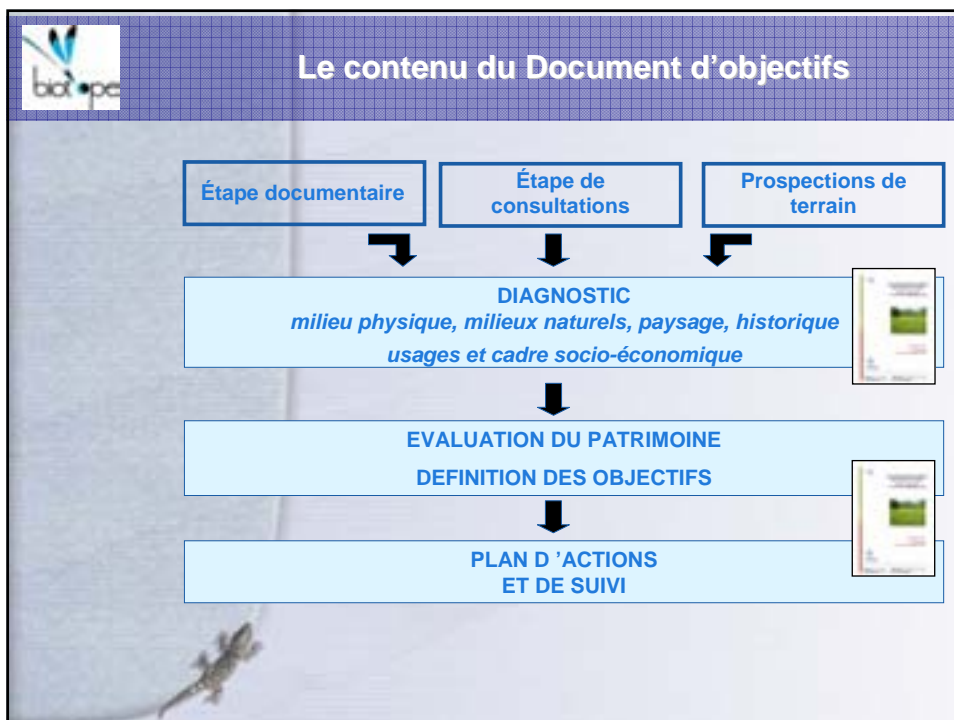
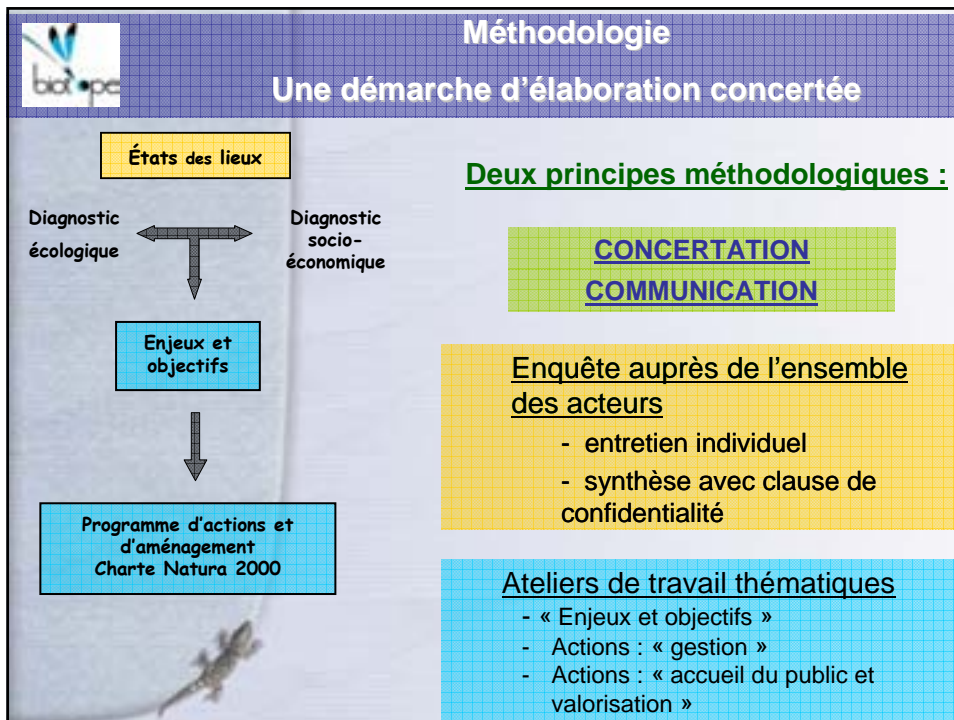
Jeudi 5 Février 2009
10h00 à 12h00 - Salle 1
à la Communauté Urbaine du Grand Nancy

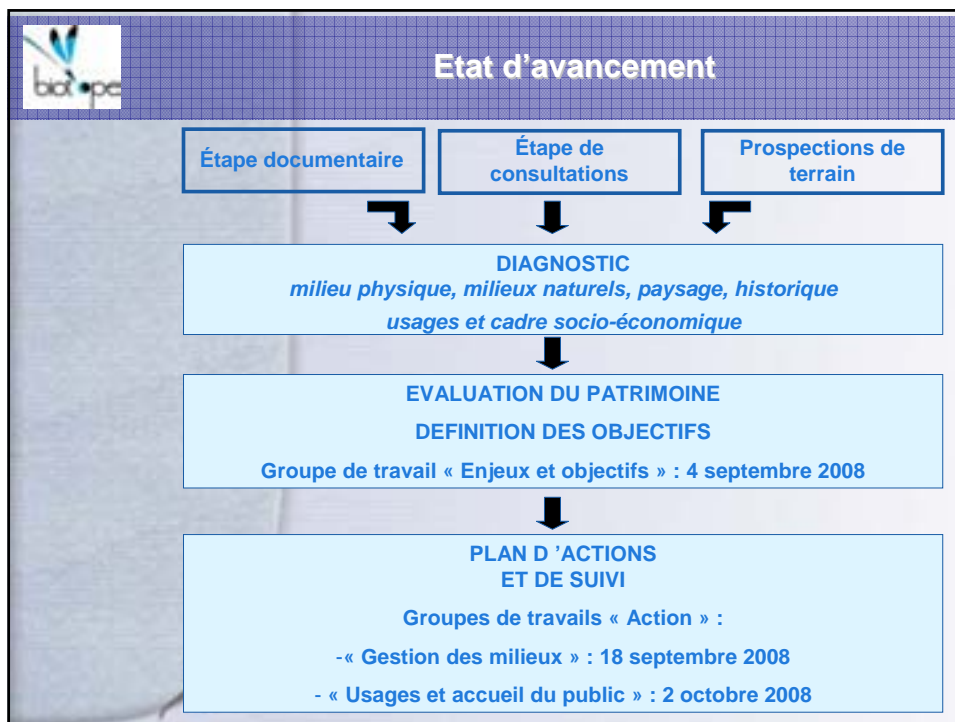
Pièces jointes : Power point présenté par Biotope.

merci de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques éventuelles concernant ce projet de compte-rendu par mail au secrétariat du Comité de pilotage (stephanie.henrionnet@grand-nancy.org) si possible dans les meilleurs délais.









DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE
Rappel des principaux résultats

Bibliographie, consultations et synthèse des données :
Travail réalisé durant le printemps et l'été 2008

| | |
|--------------------------|--|
| Habitats naturels | Trois habitats d'intérêt européen |
| Flore | 9 des 17 espèces remarquables* revues en 2007 |
| Herpétofaune | Populations importantes de Lézard des souches et d'Orvet |
| | Quelques individus de Lézard des murailles et de Coronelle lisse |
| Entomofaune | Absence du Damier de la Succise Pas d'espèces remarquables |



DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Rappel des principaux résultats

Bibliographie, consultations et synthèse des données :

Travail réalisé durant le printemps et l'été 2008

GESTION

Deux principales activités : agricole et forestière

USAGES

Diversité des activités de plein-air avec une particularité de site « péri-urbain »

Conflits d'usages ponctuels et anecdotiques

PROJETS

Des projets à proximité

Ex. : Voie de l'Amezule, Voie verte ...

PERCEPTIONS

« Un Poumon vert », « un site naturel préservé »



DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Rappel des principaux résultats

LES ATTENTES PRINCIPALES

- Préserver le site, ses milieux, son aspect naturel
- Mettre en place une gestion cynégétique concertée
- Accueillir du public avec une ouverture raisonnée et une communication adaptée
- Développer la randonnée pédestre (sentiers, information sur site)
- Mettre en place une surveillance régulière
- Faire respecter la réglementation concernant la circulation des engins motorisés (quads, moto-cross ...)
- Définir une charte des usagers
- (...)



DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

GRUPE DE TRAVAIL ET SYNTHESE :

Travail réalisé entre août et septembre 2008

LES PARTICIPANTS

35 structures consultées

Communes, Communautés de communes, Services de l'état, usagers, associations ...

OBJECTIFS

Echange et débat sur la proposition et la définition des enjeux et objectifs proposés dans le cadre de ce document d'objectifs



DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES ENJEUX

Enjeu n°1 (enjeu de conservation) : La préservation, le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt européen.

Enjeu n°2 : La conservation et la restauration du contexte paysager.

Enjeu n°3: Le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique.

Enjeu n°4 : La concertation entre les acteurs concernés lors de la mise en place de projets sur le plateau.

Enjeu n°5 : Le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques.

Enjeu n°6 : L'amélioration de la fonctionnalité du site



DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES OBJECTIFS

1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt européen

2 - Mettre en œuvre une gestion durable des milieux forestiers d'intérêt européen

3 - Maintien de l'ambiance paysagère

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public

4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site

4.2 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors

4.3 - Faire respecter la réglementation en vigueur pour les engins motorisés



DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES OBJECTIFS

5 - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000

6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000

7 - Renforcer la maîtrise foncière pour la pérennité du site

8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site

9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

GRUPE DE TRAVAIL ET SYNTHESE :

Travail réalisé de septembre 2008 à janvier 2009

LES PARTICIPANTS

Deux groupes de travail :

- « Gestion » avec 28 personnes et structures consultées
- « Usages et accueil du public » avec 32 personnes et structures consultées

OBJECTIFS

Echange et débat sur la proposition et la définition des actions et de la Charte Natura 2000 proposées dans le cadre de ce document d'objectifs



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LA CHARTE NATURA 2000

Définition

Loi DTR n°2005-157 du 23 février 2005

- Adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000.
- Droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques.
- Durée : 5 ans

Son contenu

Les recommandations :

Elles correspondent à des pratiques gestion que le signataire et le gestionnaire peuvent mettre en place.

Les engagements

Ils constituent des pratiques de gestion que le signataire doit strictement appliquer.

Ces mêmes engagements peuvent faire l'objet de contrôle.



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LA CHARTE NATURA 2000

Site Natura 2000 du « Plateau de Malzéville »

PROPOSITION

Proposition d'engagements et de recommandations sur l'ensemble du site Natura 2000

Proposition d'engagements et de recommandations par grands types de milieux :

- *La pelouse calcaire*
- *Le milieu forestier*



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LES CONTRATS NATURA 2000

Définition

Article R. 414-13 du code de l'environnement

- Contrat rémunéré
- Trois grands types :
 - Mesure agri-environnementale territorialisée (MAET)
 - Contrat forestier
 - Contrat ni forestier, ni agricole
- Cahier des charges détaillé des engagements non-rémunérés et des engagements rémunérés
- Durée : 5 ans.



LES CONTRATS NATURA 2000 : Proposition de fiche

| | | |
|--|--|---|
| Action 1.1A | Entretien des pelouses par fauche et pâturage - Absence de fertilisation - | |
| Code mesure | Mesure agri-environnementale | |
| LO_MALZ-PC_1* Mesure 214-I du PDRH | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire | |
| Habitat naturel visé : Pelouse calcicole (6210) | | |
| Localisation – Périmètre d'application : Secteurs ouverts de pelouse <i>Voir carte 1 - Cartographie de l'action 1.1 : gestion des pelouses par fauche et pâturage</i> | | Superficie ou linéaire estimé : Environ 190 ha (surface maximale) |
| | | 1 |
| Objet - Description : Il s'agit d'entretenir les pelouses par des pratiques agricoles extensives en limitant l'utilisation d'intrants. Il est proposé de définir une mesure agri-environnementale se basant sur une combinaison de différents engagements unitaires agri-environnementaux. | | |



Mesure agri-environnementale proposée

Cette mesure préconise une absence de fertilisation azotée minérale et organique. Elle s'applique sur les secteurs de pelouses présentant des **enjeux biologiques moyens**.

Cette action correspond à la combinaison de **3 engagements unitaires agri-environnementaux** :

- HERBE_03 : « absence totale de fertilisation minérale et organique sur les prairies et habitats remarquables »

Ces engagements sont obligatoirement accompagnés des engagements suivant :

- HERBE_01 : « Enregistrements des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage »
- SOCLE_H01 : « Sode relatif à la gestion des surfaces en herbe »

Cahier des charges des différents engagements unitaires agro-environnementaux proposés

- HERBE_03 : « absence totale de fertilisation minérale et organique sur les prairies et habitats remarquables » :
Cet engagement vise à préserver la flore et l'équilibre écologique de milieux remarquables. Les parcelles engagées ne subiront aucune fertilisation minérale et organique.
- HERBE_01 : « Enregistrements des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » :
Cet engagement vise à permettre le contrôle des engagements unitaires portant sur les conditions d'utilisation des surfaces en herbe par la fauche et/ou le pâturage. Il a également une vocation pédagogique incitant l'exploitant à raisonner ses interventions en fonction de ses objectifs de production et des objectifs de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Un modèle de cahier d'enregistrement sera défini au niveau régional.

L'enregistrement devra porter, pour chacune des parcelles engagées dans la MAE, sur les points suivants :

- numéro d'ilot, parcelle ou partie de parcelle,
- fauche ou broyage : date, matériel utilisé,
- pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux.

Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB.

- SOCLE_H01 : « Sode relatif à la gestion des surfaces en herbe » :
Cette mesure est obligatoire lors de la mise en place des mesures agri-environnementales. Cet engagement unitaire reprend les obligations à la parcelle dans le cahier des charges de la PHAEZ.



| Montant des aides financières | | | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|-------------------|--|
| Nature des opérations | | | | | Montant des aides | |
| Combinaison des engagements unitaires MATER | | | | | | |
| Mesure LO MALZ_PC1 Socle H01 + Herbe 01 + Herbe 03 | | | | | 228 €/ha/an | |
| Durée du contrat : 5 ans | | | | | | |
| Calendrier | | | | | | |
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | |
| X | X | X | X | X | X | |
| Modalités de contrôle / Justificatifs : | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Document certifié signé (MAE) Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions (réalisé par l'exploitant agricole) Contrôle sur place de l'état des parcelles contractualisées sous forme de photos | | | | | | |
| Méthode d'évaluation et indicateurs de suivi | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic de la végétation : maintien ou amélioration de l'état de conservation des parcelles de pelouse contractualisées Cahier d'enregistrement des interventions : tenue régulière par l'exploitant agricole | | | | | | |
| Acteurs concernés - liste non exhaustive donnée à titre indicative - Propriétaires ruraux et leurs ayants-droit, exploitants agricoles ... | | | | | | |
| Sources de financement : | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Engagement agro-environnemental : Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'agriculture + éventuellement collectivités locales et établissements publics. | | | | | | |



| Action 1.2A | | Restauration des pelouses par débroussaillage sur les zones à Callune | |
|--|---------------------------|--|--|
| Code mesure | | | |
| Axe PDRH 323B | MEEDDAT A32305R | Contrat Natura 2000 non forestier, non agricole | |
| Objectif(s) concerné(s) | | 1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire | |
| Habitat naturel d'intérêt visé : Pelouse calcicole (6210) - variante à Callune vulgaire | | | |
| Localisation - Périmètre d'application : Secteur de mosaïque de pelouse acidocline à Callune (située principalement au nord ouest du site Natura 2000). <i>Cf. Carte 2 - Cartographie de l'action 1.2A : chantier léger de restauration par débroussaillage des secteurs à Callune</i> | | | Superficie ou linéaire estimé : 4 ha |
| | | | Priorité 1 |
| Objet - Description : Il s'agit de conserver la zone à Callune présente sur le plateau de Malzéville dans un bon état de conservation. Pour cela, un entretien par débroussaillage est nécessaire, cette méthode douce évite la dégradation de cet habitat fragile et rare sur pelouse calcaire. | | | |



Mesure type de gestion contractuelle des sites Natura 2000

En milieu non agricole, dans le cadre des contrats Natura 2000, cette action correspond à la mesure **A32305R** « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger» (Axe 323B du PDRH).

Engagements rémunérés proposés

- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe

L'opération de débroussaillage se traduit par une coupe manuelle des pieds de ligneux néfastes au développement de la Callune (jeunes pins, arbustes...). Il s'agit d'ouvrir le milieu de façon importante pour favoriser la régénération naturelle de la Callune. Ce type d'opération de restauration ne consiste pas à éliminer tous les pieds de ligneux, certains secteurs embroussaillés sont à maintenir car ils constituent des zones refuge pour la faune et la flore.

La fréquence d'intervention : les travaux de débroussaillage seront réalisés tous les ans les 2 premières années puis tous les 3 ans.

- Tronçonnage et bûcheronnage légers

Pour la coupe de petits arbres ou arbustes, des travaux complémentaires de tronçonnage et de bûcheronnage sont à réaliser (ils viennent en appoint des travaux de débroussaillage). Ils consistent en des coupes d'arbres, mise en andins et exportation du bois vers des sites appropriés. Des petits tas d'andins peuvent être faits localement sur le site, ce type d'aménagement est favorable aux reptiles.

Ces travaux sont à réaliser selon la même fréquence d'intervention que les travaux de débroussaillage.

- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits

Les résanants seront broyés puis les résidus seront exportés hors des habitats d'intérêt européen vers un site approprié (zone de compostage). Le sol doit être nettoyé, la matière organique laissée au sol entraîne le développement d'une flore eutrophe non typique des pelouses calcaires.

- Frais de mise en décharge

Les produits de débroussaillage et les résanants seront stockés sur des aires adaptées (zone de compostage) dans les communes environnantes.

Engagements non rémunérés proposés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux

Les travaux sont à réaliser entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars. Cette période tient compte des cycles biologiques des espèces animales et floristiques (hors période de reproduction).

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Les différentes interventions sont notées et archivées dans un répertoire approprié. La réalisation des différents travaux doit faire l'objet d'un reportage photographique.



Montant des aides financières

| Nature des opérations | Montant des aides |
|--|----------------------------|
| Engagements non rémunérés au titre de la mesure A32305R : | |
| Respect des périodes d'autorisation des travaux | néant |
| Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions | |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : | |
| Débroussaillage, gyrobroyage, fauche | Plafond de 1500 €/ha |
| Tronçonnage et bûcheronnage légers | Plafond de 1000 €/ha |
| Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits | Plafond de 1800 €/ha |
| Frais de mise en décharge | Plafond de 100 € (forfait) |

Durée du contrat :

5 ans

Calendrier

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | X | X | | | X |



Modalités de contrôle / Justificatifs :

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ;
- Fourniture de l'état initial des parcelles contractualisées sous forme de photos pour évaluer les différents taux de recouvrement de la végétation présente (reportage photographique : état initial / état après travaux) ;
- Contrôle sur le terrain de la réalisation effective des travaux prévus ;
- Factures si les travaux sont effectués par un prestataire extérieur.

Méthode d'évaluation et indicateurs de suivi

Cahier d'enregistrement des interventions : inscriptions de toutes les interventions ;

Suivi de la végétation après intervention :

- relevés phytosociologiques au niveau de placettes témoins et au niveau des zones traitées l'année suivant la dernière intervention,
- analyse par photo-aérienne de l'occupation du sol et notamment des zones à callune,
- recherche des espèces remarquables caractéristiques des pelouses.

Acteurs concernés - liste non exhaustive donnée à titre indicative -

Propriétaires ruraux et leurs ayants-droit , exploitants agricoles, entreprise spécialisée, association d'insertion ...

Sources de financement :

- Fonds européens (FEADER) + Fonds du Ministère en charge de l'écologie
+ éventuellement collectivités locales et établissements publics.



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

AUTRES ACTIONS

Définition

- Mesures diverses répondant aux objectifs du document d'objectifs
- Mesures non éligibles à un co-financement européen
- Mesures pouvant bénéficier de co-financements provenant de l'Etat ou des collectivités



Action 8.2 Inventaire des espèces remarquables de la faune

Mesure non contractuelle

Objectif(s) concerné(s)

8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site

Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés :

Les espèces remarquables inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat (Chauves-souris) et les espèces d'oiseaux remarquables (dont celles inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux)

Localisation :

Sur l'ensemble du site Natura 2000.

Superficie ou linéaire estimé :

Sans objet

Priorité

2

Objet - Description :

Il s'agit d'accroître les connaissances écologiques et naturalistes sur le site Natura 2000. Au vu du diagnostic écologique, il apparaît des lacunes dans les connaissances actuelles, notamment concernant les chiroptères (chauves-souris) et les oiseaux. Ces deux groupes faunistiques étant de bons indicateurs écologiques, une meilleure connaissance permettra également de mieux comprendre la fonctionnalité écologique du site et d'affiner la gestion.



Modalités de réalisation de l'action

Pour les chauves-souris

Une expertise est à mener sur l'ensemble du site Natura 2000. Cette étude doit permettre de caractériser les peuplements de chiroptères en chasse et en transit sur le secteur ainsi que les éventuels gîtes d'hivernage ou d'estive présents sur le site ou à proximité.

Pour cela, une phase de terrain est à envisager sur un cycle biologique :

- En période estivale et de transit : réalisation de relevés au sonomètre (« bat-box ») pour identifier les zones de chasse et de transit / recherche des sites d'estive et de reproduction ;
- En période hivernale : recherche des sites d'hivernage (recherche bibliographique et recherche de gîtes).

Tous les résultats et informations recueillies sont synthétisés, analysés et cartographiés.

Pour les oiseaux

Au vu des caractéristiques écologiques du site Natura 2000, seule l'avifaune nicheuse est à étudier. En effet, le plateau de Malzéville est peu propice à l'avifaune migratrice et hivernante (absence de zones humides ...).

Les prospections sont à réaliser entre les mois de février et de juin par l'intermédiaire de points d'écoute et d'observations (en considérant 2 passages par point d'écoute afin de contacter toutes les espèces nicheuses précoces et tardives).

Une attention particulière est à porter aux pics dans les zones boisées (février-mars) ainsi qu'aux espèces de pelouse et bocages (Alouette Lulu, Pie grièche écorcheur, Engoulevent d'Europe ... : avril-juin).

Tous les résultats et informations recueillies sont synthétisés, analysés et cartographiés.

La mise en œuvre de cette action est assurée par la structure animatrice du Document d'objectifs, alors que les expertises sont réalisées par des structures compétentes (bureaux d'études, associations naturalistes ...)



Evaluation du coût de l'action

| Nature des opérations | Estimation du coût <small>(Ajustable sur devis)</small> |
|---|--|
| Expertise « chiroptères » Bibliographie, consultations, expertises terrain, rédaction/cartographie | Entre 4500 et 6000 € |
| Expertise « oiseaux » Bibliographie, consultations, expertises terrain, rédaction/cartographie | Entre 3000 et 4500 € |

Calendrier

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---------|---------|--------------|---------|------------------|---------|
| | | X Oiseaux | | X Chiroptères | |

Modalités de contrôle :

- Réalisation des inventaires avec rendus (rapport + cartographie)

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Inventaire des oiseaux : meilleures connaissances des espèces et populations d'oiseaux présentes sur le site Natura 2000
- Inventaire des chauves-souris : meilleures connaissances des espèces et populations de chauves-souris présentes sur le site Natura 2000

Acteurs concernés - *liste non exhaustive donnée à titre indicative* -

Experts naturalistes (bureaux d'étude, associations ...)

Sources de financement possibles :

- Fonds du Ministère chargé de l'écologie ;
- Collectivités locales (Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes), EPCI (Communautés de communes ...) et autres établissements publics.



PLANNING PREVISIONNEL

FINALISATION DU DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Mise à disposition du document de travail aux membre du COPIL pour avis et remarques :

-TOME 1 : semaine 50

-TOME 2 : semaines 51 / 52

PRISE EN COMPTE DES AVIS ET REMARQUES DES MEMBRES DU COPIL :

- Semaines 1 / 2 / 3

COMITE DE PILOTAGE DE VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :

- Semaine 6



Nos coordonnées

BIOTOPE – Agence Nord-Est

- Adresse : 2 bis Charles Oudille
54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tel: 03.83.28.25.42
Fax: 03.83.27.13.61
- Responsable d'agence :
Mme LAMERANDT Aude
E-mail : alamerandt@biotope.fr
- Chef de projet:
Jean-Sébastien PHILIPPE
E-mail : jsphilippe@biotope.fr

COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000

FR 4100157










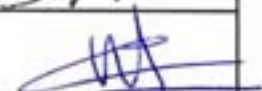

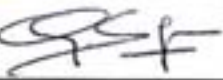
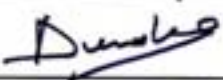



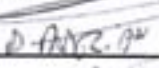

Ordre du jour du jeudi 5 février 2009

- 1 Approbation du compte-rendu du comité de pilotage du 4 décembre 2008.
- 2 Point sur les échanges et remarques concernant la mise en ligne sur serveur du projet de DOCOB :
 - Tome 1 : Diagnostic Biologique et Socio économique
 - Tome 2 : Enjeux, Objectifs et Mesures et Fiches Actions
et synthèse financière des propositions d'actions
- 3 Modalités de mise en œuvre des phases suivantes
- 4 Questions diverses

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000






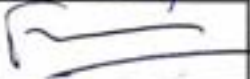


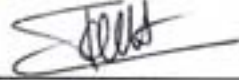
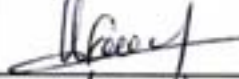
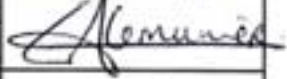
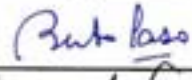
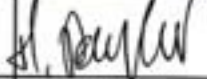
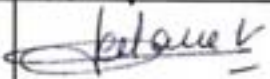
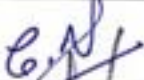
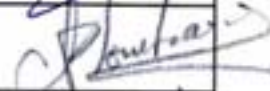
Jeudi 5 février 2009

| NOM | Prénom | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|-----------------|---------------|--|---|
| ISRAÏL Philippe | | BIOTOPE |  |
| A Lameranddt | | BIOTOPE |  |
| D Uotz | | BIOTOPE |  |
| ROBERT. Ph. | Philippe | Grand Nancy |  |
| de Sans NA. | Danielle Alix | CRPF | NA de bas |
| DEROY | Marie | ONF |  |
| SAINT-PAUL | Lyselle | CRPE |  |
| AUMAÏTILE | Damien | CSL |  |
| REVEST | Couinne | Chambre d'Agriculture 54 |  |
| RATHU | Pierre | Lycée Agricole Pivrenant |  |
| SEZNEC | Guy | Conservatoire & Jardins Botaniques de Nancy |  |
| DARDAINE | Pierre | C.S.R.P.N |  |
| VERNIER | François | FLORAINE |  |
| MESSAGER | Marion | D.D.E.A |  |
| Gollin. | Michel. | GIC Amezule - |  |
| ADRIAN | DANIEL | ONCFS SD 54 |  |
| MARULA | Tédric | ONCFS SD 54 |  |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

Jeudi 5 février 2009

| NOM | Prénom | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|----------------|-------------|---|---|
| CHARLOT | Jacques | DG. ADUAN |  |
| DAVID | Pierre-Yves | TDF |  |
| POTIN | Bruno | DIREN |  |
| HOFF | Mohir Pde | DIREN |  |
| HENRY | Patrick | SAINI MAY |  |
| PIERRE | François | Polignolle |  |
| DISSAC | Yann | CUSF-DIRAT |  |
| BLANCHÉ Gillon | Bernard | Aéroclub de l'Est de la Vob |  |
| FATH | Jean-Marie | CD Coume Orientation |  |
| SANCHEZ | Heem | CD Vol à Voile |  |
| LEUNIER | Antoinette | Etablissement Infrastructure de la Défense |  |
| BERTOLASSO | Claude | EID Nancy |  |
| POUPLET | Naïve | Grand Nancy |  |
| KEMER-LECLAIRE | Estelle | Grand Nancy |  |
| NORMANSON | Catherine | DDEA |  |
| LOMBARDI | Noëlle | DDEA |  |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Plateau de Malzéville Site NATURA 2000 FR 4100157

Compte rendu de la réunion du 05 février 2009

Membres du comité de pilotage (conformément aux arrêtés des 9 octobre 2006 et 23 mars 2007)

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine – excusé
M. Michel Dinot, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – représenté par
M. Yann Dissac
M. André Rossinot, Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy – excusé
M. Jean-François Husson, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge de l'environnement- présent
M. Eric Pensalfini, Maire de St Max, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy délégué aux équipements et événements sportifs – excusé représenté par
M. Patrick Henry, Directeur des services techniques
M. Laurent Hénart, Député de Meurthe-et-Moselle, Conseiller communautaire - excusé
M. Hervé Féron – Député-Maire de Tomblaine - excusé
M. Christian Guillaume, Président de la Communauté de communes du Grand Couronné – présent
M. Laurent Trogrlic, Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey- excusé
M. Denis Lapointe, Maire d'Agincourt - présent
M. Serge Marchal, Maire d'Eulmont
Mme Marie-Christine Leroy, Maire de Dommartemont –excusée
Mme. Michèle Barthélémy, Mairie de Lay Saint Christophe- excusée
M. Jean-Pierre Franoux, Maire de Malzéville-représenté par Mme Francine Pierre

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

M. Jean-Pierre Simoutre, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs- excusé
M. Michel Collin, Président du GIC de l'Amézule- présent
M. Gérard Renouard, Président de la Chambre départementale d'Agriculture- représenté par
Mme Corinne Revest
M. Laurent Paquin de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles- excusé.
M. Laurent Rouyer, Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs- excusé
M. Hervé Renaudin, Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle- excusé
M. Denis Lapointe, Président de l'Association foncière d'Agincourt- présent
M. Serge Marchal, président de l'Association foncière d'Eulmont- présent
M. le Président de l'Association foncière de Lay-Saint-Christophe- excusé

M. Alain Salvi, Président du Conservatoire des Sites Lorrains – excusé représenté par M. Damien Aumaître.
M. Serge Muller, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel – excusé représenté par M. Pierre Dardaine
M. Henri Plauche-Gillon, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière- excusé représenté par Mme Marie-Alix de Sars.
M. Henri-Plauche-Gillon, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs- excusé
M. Jean-Marie Faugère, Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz, Etat Major de la région terre – excusé et représenté par Mme Claude Bertolaso Etablissement d'infrastructure de la Défense de Nancy accompagnée de Mme Antoinette Lemunier
M. Jacques Charlot, Directeur de l'Aduan - présent
M. Pierre Yves David, Directeur Est de TDF- présent
M. Christian Noel, Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre -excusé
M. Patrick Sivry, Directeur de la société Solvay- excusé
M. Jean Colson, Président de l'Automobile Club Lorrain- excusé
M. Philippe Pogu, Président du Comité départemental de course d'orientation –excusé représenté par Mr Jean Marie Fath
M. Bocarelli, Président du Comité départemental de Vol à voile – excusé et représenté par M. Henri Sanchez
M. Dominique Lorentz, Président de l'Aéroclub de l'Est – excusé représenté par M. Bernard Plauche-Gillon
M. Albert Malgras, Président du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Champenoux- excusé et représenté par Mme Lyselle Saint-Paul
M. Laurent Péru Directeur des Conservatoire et Jardins Botanique de Nancy- représenté par M. Guy Sezec
M. François Vernier, Président de l'association Floraine - présent
M. Pierre Mathis, Directeur du Lycée de Pixérécourt – présent
M. Michel Hupays, Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est – excusé représenté par Mme Sophie Lejeune
M. Pierre Dardaine, membre du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature - présent

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

M. Hugues Parant, Préfet de Meurthe-et-Moselle - excusé
M. le Directeur Régional de l'Environnement- représenté par M. Bruno Potin accompagné de Mme Mathilde Hoff
M. Michel Marty, Directeur Départemental de l'Equipement- excusé représenté par Mme Noëlle Lombard accompagnée Mme Marion Messenger
M. Yves Royer, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt- représenté par Mme Catherine Normandin (DDEA)
M. Marc Deroy, Délégué départemental de l'Office National des Forêts – présent
M. Alain Demoyen, Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage- excusé représenté par Ms Adrian Daniel et Marula Cédric

Autres :

Mme Aude Lamerandt – Biotope
Mme Marie Pouplet - Communauté Urbaine du Grand Nancy
Mme Estelle Kremer Leclair - Communauté Urbaine du Grand Nancy

Intervenants :

M. Jean-Sébastien Philippe, Bureau d'études Biotope, Chef de projet
M. Philippe Robert – Directeur de la Mission développement durable, Communauté Urbaine du Grand Nancy

M. Jean-François Husson (Vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, délégué à l'environnement) introduit la séance et remercie les participants pour leur présence assidue.

Approbation du compte-rendu du comité de pilotage du 04 Décembre 2008

Aucune remarque majeure n'est formulée.

Mr Jean-François Husson valide donc le compte-rendu du 04 décembre 2008 et introduit les deux points principaux à traiter à l'ordre du jour :

- 1) Point sur les échanges et remarques concernant la mise en ligne sur serveur du Projet de DOCOB :
Tome 1 : Diagnostic Biologique et Socio économique
Tome 2 : Enjeux, Objectifs et mesures, fiches actions et synthèse financière des propositions d'actions
- 2) Modalités de mise en œuvre des phases suivantes

Point sur l'avancement de la réalisation du document d'objectif

Mr Jean-François Husson avant de passer la parole à **Mr Philippe** de Biotope propose à chacun d'intervenir s'il a des questions ou des remarques à l'issue de chaque partie du document.

Mr Jean Sébastien Philippe résume l'avancement du projet Natura 2000 Plateau de Malzéville et présente ensuite à l'aide d'un Power point joint en annexe du présent document, les trois grands types de mesures prévues dans le cadre du DOCOB (charte, contrats, actions non contractuelles) et les actions associées.

Remarques et points relevés durant le comité de Pilotage

Les différentes remarques exprimées sont présentées dans les trois parties qui suivent.

✓ CHARTRE NATURA 2000

Mr. Dardaine insiste sur les engagements visant les pelouses, et non la pelouse, plusieurs types existant sur la zone.

Mr. Dero rappelle la nécessité de définir un seuil surfacique pour les coupes rases. Celui-ci a été défini à hauteur de 2 ha. L'ensemble de ces points avaient d'ores et déjà été discutés (par mail et par téléphone), et ont donc été intégrés dans le document d'objectifs.

Une précision est ensuite apportée quand à la durée des contrats. Ceux-ci sont signés pour une durée de cinq ans, quelle que soit l'année de signature.

Mr Husson s'assure que chaque participant a bien retrouvé les éléments qu'il avait formulés lors des groupes de travail. Aucune remarque n'est exprimée.

✓ CONTRATS NATURA 2000

- ACTION 1.1 A : Entretien des pelouses par fauche et pâturage (absence de fertilisation)

Cette action correspond à une MAEt. **Mr. Philippe** rappelle que des contrats ont déjà été mis en place en 2008. L'inclusion de cette action dans le DOCOB laisse la possibilité pour les contractants de renouveler leur engagement à échéance des actuels contrats (N+5).

- ACTION 1.1.B : Entretien des pelouses par fauche et pâturage (retard de fauche)

Aucune remarque n'est émise par l'assemblée.

- ACTION 1.2A : Restauration des pelouses par débroussaillage sur les zones à Callune

L'action concerne 4 hectares sur le site. Jugée prioritaire, elle devra être entreprise rapidement.

- ACTION 1.2B : Restauration des pelouses par débroussaillage, hors zones à Callune

Aucune remarque particulière n'est exprimée.

- ACTION 1.3 : Restauration des pelouses fermées

Mr. Philippe rappelle l'importance de la gestion des rémanents et déchets verts. Ceux-ci devront être exportés hors de la zone sur des sites appropriés.

Mr. Aumaître pose la question du calendrier quant à la réalisation de cette action. Celle-ci est en effet programmée à partir de l'année N+2 mais apparaît urgente et importante.

Mr. Philippe précise que le calendrier n'a qu'une valeur indicative. La planification des différentes actions est laissée sous la responsabilité de l'animateur en fonction des crédits alloués. Il est retenu que cette action pourra être mise en place dès l'année N.

Mr. Potin précise que les propriétaires ne sont pas les seuls acteurs concernés. Les gestionnaires jouent également un rôle important.

➤ ACTION 4.3.1 : Fermeture des chemins d'accès pour les engins motorisés

Mr. Philippe rappelle l'urgence pour la mise en place de cette action. Celle-ci doit être effective dès la première année de l'animation du site. Il apparaît important de refaire un diagnostic précis ainsi qu'un état des lieux des zones concernées.

Mr. Deroy insiste sur la formulation de cette action. Le type de fermeture des barrières ne sera pas précisé et sera décidé lors d'une réflexion ultérieure. Il faudra notamment tenir compte des différents types de chemin et s'adapter à la réglementation en vigueur.

Mme Lejeune soulève l'importance de l'entretien de ces barrières qui risquent d'être soumises à dégradation. Cet aspect sera intégré dans la fiche action.

Mr. Sanchez précise que des barrières sont déjà en place mais qu'elles sont contournées par les usagers.

Mr. Philippe évoque la possibilité de l'installation d'enrochements ou de buissons épineux pour remédier à ce problème.

Mr. Robert insiste sur la nécessité de mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'information en parallèle de la fermeture du site aux engins motorisés. Les utilisateurs étant originaires des environs proches, il est envisageable de communiquer davantage, notamment au niveau des magasins ou des clubs. Même si cette mesure ne garantit aucun résultats elle est néanmoins utile.

Mr. Philippe invite à rester pragmatique et de définir les modalités de mise en place de cette action en intégrant l'ensemble des paramètres (type de chemin, barrières existantes, type de fermeture...) et des acteurs concernés.

➤ ACTION 4.3.2 : Mise en place d'une signalétique concernant l'interdiction de fréquentation des engins motorisés

Cette action est à mener en parallèle avec l'installation des barrières.

Mme Lejeune rappelle encore une fois l'importance de l'entretien. Une précision est apportée sur la nature des arrêtés permettant la mise en place des panneaux. Sur l'emprise de l'aérodrome, celui-ci est pris au niveau préfectoral. Au niveau des communes, la décision provient d'un arrêté municipal qui concerne les panneaux et les barrières.

Mr. Deroy rappelle que les barrières non accompagnées de panneaux ne permettent pas de verbaliser.

✓ MESURES NON CONTRACTUELLES (hors contrat Natura 2000)

➤ ACTION 3.1 : Insertion localisée d'une haie autour de l'aérodrome

Mme Lejeune rappelle les règles en vigueur relatives au dégagement des pistes d'envol. Aucun obstacle, positif ou négatif, ne doit gêner la visibilité. Les haies pourraient générer des problèmes en fonction de leur localisation. Cette question avait déjà été évoquée avec

Mr. Philippe qui rappelle dans le même temps que cette action n'est pas prioritaire. Elle peut cependant être intéressante pour limiter l'accès des promeneurs aux pistes de l'aérodrome.

Mr. Dardaine fait remarquer que des fossés profonds existent déjà et qu'il est donc possible d'installer des haies.

Mr. Husson rappelle qu'un consensus avait été dégagé par le groupe de travail à ce sujet.

Mr. Philippe conclut finalement en précisant que la structure animatrice aura un rôle important à jouer dans la mise en place de cette action.

- ACTION 3.2 : Conserver la propreté du site et entretenir les équipements d'accueil

Mr. Deroy rappelle que le propriétaire est tenu d'évacuer les déchets présents lorsqu'ils sont produits par lui-même. Sur le site, les déchets proviennent majoritairement des usagers du site ou des touristes. Les obligations du propriétaire en ce sens sont à vérifier.

Mr. Husson, précise que ce sujet nécessitera une concertation ultérieure afin de définir les modalités de mise en place de cette action.

- ACTION 4.1.1 : Mise en place d'un plan d'aménagement

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

- ACTION 4.1.1 : Définition des modalités d'action et des aménagements nécessaires pour garantir la sécurité

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

- ACTION 4.2.1 : Elaboration d'un plan d'interprétation

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

- ACTION 4.2.2 : Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

- ACTION 4.2.3 : Mise en place d'une information régulière concernant Natura 2000 et l'état d'avancement du DOCOB

Mr. Philippe présente la lettre Infosite comme un outil approprié pour informer le grand public.

- ACTION 4.2.4 : Organisation de sorties pédagogiques

Mr. Philippe rappelle que le CPIE est déjà impliqué dans ce domaine. Ce type d'action pourra être élargi à d'autres associations comme le CBJN ou Floraine.

- ACTION 4.3.3 : Définition et renforcement de la surveillance du site

Cette action concerne à la fois la sécurité des usagers du site mais également la conservation des espaces sensibles. Elle pourra faire l'objet d'un conventionnement avec les structures compétentes ayant pouvoir de police (ONF, ONCFS...).

Mr. Deroy confirme la possibilité d'utiliser les brigades à cheval de l'ONF dans ce secteur.

- ACTION 4.3.4 : Réalisation d'un support d'information de rappel de la réglementation et des recommandations pour la préservation du site

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

- ACTION 5.1 : Maintien des activités de vol à voile et d'aéromodélisme en adéquation avec Natura 2000

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

➤ ACTION 5.2 : Définition d'une gestion cynégétique adaptée

Le ministère de la défense quittant la zone, il est possible que les terrains reviennent aux communes. Une concertation sera à engager pour définir les modalités de réalisation des pratiques cynégétiques sur le plateau avec les Associations Communales de Chasse Agréées

➤ ACTION 6.1 : Cohérence et prise en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement

Cette action concerne notamment les plans de chasse, les plans locaux d'urbanisme etc.

➤ ACTION 6.2 : Prise en compte de Natura 2000 dans la définition et la réalisation de différents projets

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

➤ ACTION 7.1: Accroître la maîtrise foncière par acquisition ou conventionnement

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

➤ ACTION 8.1 : Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000

Les cas de la Butte Sainte-Geneviève et du Pain de Sucre sont évoqués.

Mr. Dissac insiste sur le fait qu'il est important de lancer la procédure d'extension avant l'année N+4.

Mr. Husson demande quels sont les délais nécessaires pour le déroulement des procédures.

Mr. Potin explique qu'au niveau de la DIREN, l'extension n'est pas une priorité. Cependant, dans le cas d'une forte demande locale, une procédure peut être lancée. Il y a alors nécessité de relancer des consultations. Mais, au vu des délais de mise en œuvre du processus, il apparaît important de lancer celles-ci rapidement. Une demande unique devra être faite par les territoires concernés pour les deux extensions à intégrer. Il apparaît important de faire le point sur les données scientifiques existantes et, le cas échéant, de prévoir des prospections naturalistes supplémentaires.

➤ ACTION 8.2 : Inventaire des espèces remarquables (faune)

Aucune prospection n'a été effectuée pour les chiroptères et les oiseaux. Le site est néanmoins susceptible d'abriter un certain nombre d'espèces d'intérêt européen.

➤ ACTION 9.1 : Mise en place d'un tableau de bord de l'application du document d'objectifs

Aucune remarque n'a été formulée à ce sujet.

➤ ACTION 9.2 : Evaluation de l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaire

Mr. Potin précise que l'évaluation à la fin de la période de validité du DOCOB incombe à l'Etat. Il est cependant susceptible de confier les missions techniques de terrain à l'animateur. La durée du DOCOB est susceptible de varier quelque peu. Il est donc possible d'aller jusqu'à l'année N+7 voire N+8.

Mr. Sanchez rappelle l'importance de la prise en compte du PDIPR (randonnées) dans l'aménagement du site. Une attention particulière devra lui être portée lors de la mise en place du plan d'aménagement.

✓ **SYNTHESE DES ACTIONS ET ESTIMATION DES COUTS**

Les mesures non contractuelles sont des éléments inclus dans une démarche de développement local. Elles sont finançables par les collectivités territoriales ou d'autres sources de financement.

Mr. Potin rappelle que l'Europe ne participe qu'au financement des contrats Natura 2000. Elle ne peut contribuer au financement de l'animation du site. Ce dernier est pris partiellement en charge par l'Etat et les Collectivités territoriales.

L'ensemble des remarques émises lors de ce comité de pilotage sera intégré au Document d'objectifs.

Finalisation du document d'objectif : Modalités

La version modifiée suite aux remarques émises lors de ce comité de pilotage sera mise en ligne sur serveur en téléchargement à partir du vendredi 13 février 2009 :

Tome I : Diagnostic biologique et socio économique

Tome II : Enjeux, objectifs et mesures à l'adresse suivante :

<http://91.121.121.214/Malzeville/>

Chaque membre du comité de pilotage sera informé par mail directement par Biotope ce même 13 février.

Chacun pourra émettre ses éventuelles **dernières remarques entre le 16 et le 27 février 2009** sur ce document déjà connu de tous.

Celles ci seront transmises au Chef de projet BIOTOPE Jean Sébastien PHILIPPE : par mail jsphilippe@biotope.fr ou par téléphone au 03.83.28.25.42

Passé cette date, et afin de respecter les délais de remise du projet de DOCOB aux services de l'Etat, les remarques ne pourront plus être prises en compte.

A l'issue de cette dernière relecture d'un document intégrant les remarques de chacun, le DOCOB définitif dont les cartes en A3 couleur sera mis à disposition dès sa validation sous forme papier et CD rom à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

La version finale du Document d'objectifs et sa reprographie seront réalisées durant la première quinzaine du mois de mars 2009.

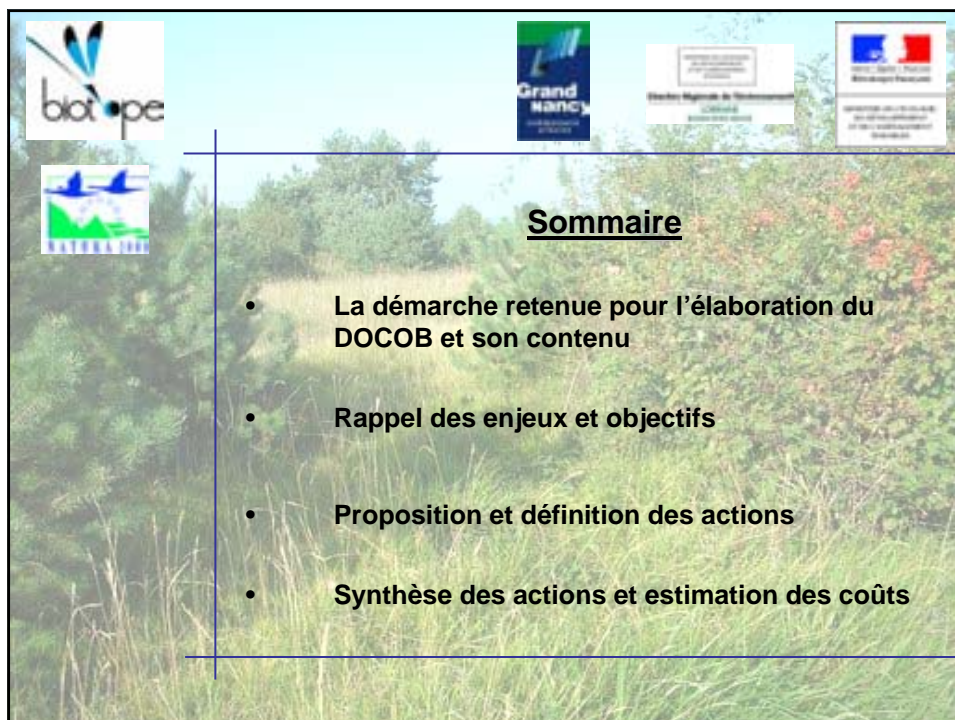
Il est convenu que la prochaine réunion du Comité de pilotage aura lieu le :

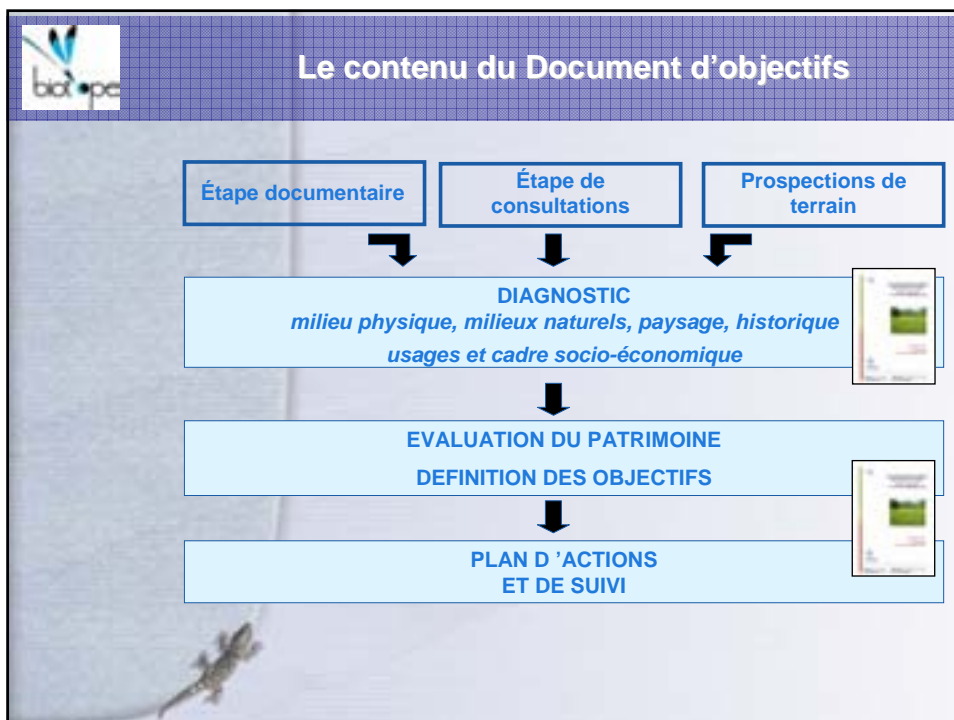
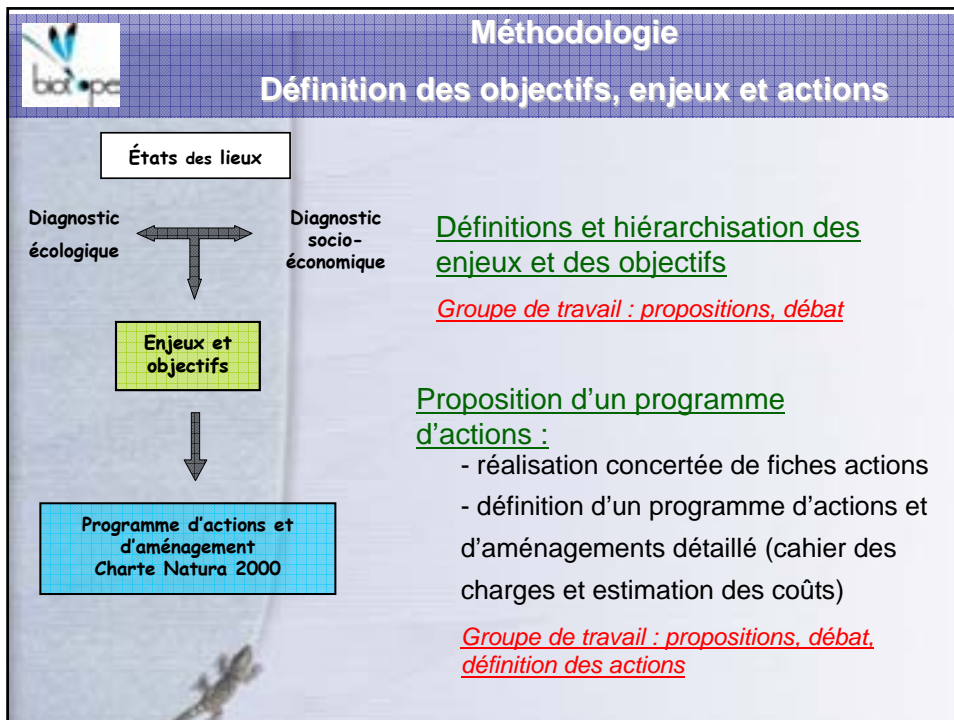
| |
|--|
| <p>Judi 2 Avril 2009 10h00 à 12h00 - Salle 1 à la Communauté Urbaine du Grand Nancy</p> |
|--|

Mr. Husson clôt la séance et remercie l'ensemble des participants.

Pièce jointe : Power point présenté par Biotope.

merci de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques éventuelles concernant ce projet de compte-rendu par mail au secrétariat du Comité de pilotage (stephanie.henrionnet@grand-nancy.org) si possible dans les meilleurs délais.







RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES ENJEUX

Enjeu n°1 (enjeu de conservation) : La préservation, le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt européen.

Enjeu n°2 : La conservation et la restauration du contexte paysager.

Enjeu n°3: Le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique.

Enjeu n°4 : La concertation entre les acteurs concernés lors de la mise en place de projets sur le plateau.

Enjeu n°5 : Le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques.

Enjeu n°6 : L'amélioration de la fonctionnalité du site



RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES OBJECTIFS

1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt européen

2 - Mettre en œuvre une gestion durable des milieux forestiers d'intérêt européen

3 - Maintien de l'ambiance paysagère

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site

4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site

4.2 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors

4.3 - Faire respecter la réglementation en vigueur pour les engins motorisés



RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES OBJECTIFS

5 - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000

6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000

7 - Renforcer la maîtrise foncière pour la pérennité du site

8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site

9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

TROIS TYPES DE MESURES :

-CHARTE NATURA 2000

- CONTRATS NATURA 2000

- AUTRES ACTIONS NON CONTRACTUELLES



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LA CHARTE NATURA 2000

Définition

Loi DTR n°2005-157 du 23 février 2005

- Adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000.
- Droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques.
- Durée : 5 ans

Son contenu

Les recommandations :

Elles correspondent à des pratiques de gestion que le signataire et le gestionnaire peuvent mettre en place.

Les engagements

Ils constituent des pratiques de gestion que le signataire doit strictement appliquer.

Ces mêmes engagements peuvent faire l'objet de contrôle.



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LA CHARTE NATURA 2000

Site Natura 2000 du « Plateau de Malzéville »

PROPOSITION

Proposition d'engagements et de recommandations sur l'ensemble du site Natura 2000

Proposition d'engagements et de recommandations par grands types de milieux :

- *La pelouse calcaire*
- *Le milieu forestier*



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LES CONTRATS NATURA 2000

Définition

Article R. 414-13 du code de l'environnement

- Contrat rémunéré
- Trois grands types :
 - Mesure agri-environnementale territorialisée (MAET)
 - Contrat forestier
 - Contrat ni forestier, ni agricole
- Cahier des charges détaillé des engagements non-rémunérés et des engagements rémunérés
- Durée : 5 ans.



CONTRAT NATURA 2000 : ACTION 1.1A

Entretien des pelouses par fauche et pâturage

Objectif

1. Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire

Description


- Mesure agri-environnementale
- Pratiques agricoles extensives avec absence de fertilisation
- Combinaison de 3 engagements agri-environnementaux


Calendrier

Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5


Mise en oeuvre

Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (exploitants agricoles...)


|  CONTRAT NATURA 2000 : ACTION 1.1B Entretien des pelouses par fauche et pâturage | |
|--|---|
| Objectif | 1. Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure agri-environnementale - Pratiques agricoles extensives <u>avec absence de fertilisation et retard de fauche</u> - Combinaison de 3 engagements agri-environnementaux |
| Calendrier | Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (exploitants agricoles...) |


|  CONTRAT NATURA 2000 : ACTION 1.2A Restauration des pelouses par débroussaillage sur les zones à Callune | |
|--|--|
| Objectif | 1. Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Contrat Natura 2000 (non forestier, non agricole) - Méthode douce de débroussaillage (coupe manuelle des ligneux envahissants) - Combinaison de 6 engagements rémunérés et non rémunérés |
| Calendrier | Années : N+1 / N+2 / N+5 |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires...) |



|  CONTRAT NATURA 2000 : ACTION 1.2B Restauration des pelouses par débroussaillage – hors zones à Callune– | |
|--|--|
| Objectif | 1. Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Contrat Natura 2000 (non forestier, non agricole) - Débroussaillage mécanique avec coupe des ligneux sur les secteurs embroussaillés - Combinaison de 6 engagements rémunérés et non rémunérés |
| Calendrier | Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires...) |



|  CONTRAT NATURA 2000 : ACTION 1.3 Restauration des pelouses fermées | |
|---|---|
| Objectif | 1. Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire |
| Description | <ul style="list-style-type: none">- Contrat Natura 2000 (non forestier, non agricole)- Travaux de débroussaillage lourd et abattage d'arbres- Combinaison de 7 engagements rémunérés et non rémunérés |
| Calendrier | Années : N+2 / N+3 / N+4 / N+5 |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires...) |





CONTRAT NATURA 2000 : ACTION 4.3.1

Fermeture des chemins d'accès pour les engins motorisés

Objectif

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site
4.3 - Faire respecter la réglementation en vigueur pour les engins motorisés

Description

- Contrat Natura 2000 (non forestier, non agricole)
- Fermeture de l'accès aux engins motorisés avec pose de barrières sur les chemins d'accès
- Combinaison de 5 engagements rémunérés et non rémunérés

Calendrier

Années : N+1

Mise en oeuvre

Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires, communes, gestionnaires...)



CONTRAT NATURA 2000 : ACTION 4.3.2

Mise en place d'une signalétique concernant l'interdiction de fréquentation des engins motorisés

Objectif

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site
4.3 - Faire respecter la réglementation en vigueur pour les engins motorisés

Description

- Contrat Natura 2000 (non forestier, non agricole)
- Conception et pose de panneaux d'interdiction de circulation des engins motorisés sur le plateau de Malzéville.
- Combinaison de 5 engagements rémunérés et non rémunérés

Calendrier

Années : N+1 (conception)
N+2 / N+3 / N+4 / N+5 (entretien)

Mise en oeuvre

Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires, communes...)



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

MESURES NON CONTRACTUELLES

Définition

- Mesures diverses répondant aux objectifs du document d'objectifs
- Mesures non éligibles à un co-financement européen
- Mesures pouvant bénéficier de co-financements provenant de l'Etat ou des collectivités



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 3.1

Insertion localisée d'une haie autour de l'aérodrome

Objectif

3 – Maintien de l'ambiance paysagère

Description

- Mesure non contractuelle
- Plantations localisées de haies autour de l'aérodrome au niveau de secteurs stratégiques
- Respect des préconisations techniques


Calendrier

Années : N+1 (plantation)
N+2 / N+3 / N+4 / N+5 (entretien)

Mise en oeuvre

Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires, Aéroclub de l'Est...)



|  MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 3.2 Conserver la propreté du site et entretenir les équipements d'accueil | |
|--|---|
| Objectif | 3 – Maintien de l'ambiance paysagère |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure non contractuelle - Organisation des campagnes de nettoyage du site (petits et gros déchets) et d'entretien des aménagements (sentiers, aires d'accueil...) |
| Calendrier | Années : N/ N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 (entretien) |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice (organisation des modalités) <i>L'enlèvement des déchets et l'entretien du site sont sous la responsabilité du propriétaire et/ou de la collectivité concernée</i> |



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 4.1.1

Mise en place d'un plan d'aménagement

Objectif

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site
4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site

Description

- Mesure non contractuelle
- Organiser les différents types d'activités et de fréquentation par le public en fonction des exigences écologiques du site (zones de sensibilité, zone refuge ...) et des autres usages

Calendrier

Années : N / N+1

Mise en oeuvre

Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires, associations, usagers, gestionnaires...)

Le plan d'aménagement est à réaliser par une structure compétente en la matière



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 4.1.1

Définition des modalités d'action et des aménagements nécessaires pour garantir la sécurité

Objectif

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site
4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site

Description

- Mesure non contractuelle
- Mettre en place une information et une signalétique appropriées, entretenir les bornes à incendie et définir les modalités d'intervention et de circulation des secours

Calendrier

Années : N/ N+1

Mise en oeuvre

Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires, gestionnaires, communes, secours...)



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 4.2.1

Elaboration d'un plan d'interprétation

Objectif

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public

4.2 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors

Description

- Mesure non contractuelle
- Mise en place des différentes actions et aménagements nécessaires pour la valorisation et la compréhension des richesses du site auprès du public

Calendrier

Années : N / N+1

Mise en oeuvre

Structure animatrice en collaboration avec les acteurs concernés (propriétaires, gestionnaires, communes, associations...)

La réalisation du plan d'interprétation est faite par une structure compétente en la matière



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 4.2.2

Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site

Objectif

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public

4.2 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors

Description


- Mesure non contractuelle
- Mise en place d'une information appropriée auprès des acteurs et usagers : richesses naturelles du site, enjeux, impacts des activités (réunions, plaquettes...)


Calendrier

Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5

Mise en oeuvre

Structure animatrice (organisation et diffusion de l'information...)

|  MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 4.2.3 Mise en place d'une information régulière concernant Natura 2000 et l'état d'avancement du DOCOB | |
|---|--|
| Objectif | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public <i>4.2 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors</i> |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure non contractuelle - Informer les riverains et les usagers de façon régulière concernant Natura 2000 et sur l'état d'avancement de l'application du document d'objectifs - Vecteurs de communication utilisés : réunions, infotes, plaquettes de communication, site Internet... |
| Calendrier | Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice (organisation et diffusion de l'information...) |

|  MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 4.2.4 Organisation de sorties pédagogiques | |
|---|--|
| Objectif | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public <i>4.2 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors</i> |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure non contractuelle - Organisation de sorties pédagogiques pour informer et sensibiliser le public (grand public, famille, scolaires...) sur les richesses du site (naturelles, paysagères...) |
| Calendrier | Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 |
| Mise en oeuvre | Organisation : structure animatrice Réalisation des sorties : associations d'initiation et de sensibilisation à l'environnement |



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 4.3.3

Définition et renforcement de la surveillance du site

Objectif

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public

4.3 - Faire respecter la réglementation en vigueur pour les engins motorisés

Description

- Mesure non contractuelle
- Définir des modes de surveillance adaptés au site afin de garantir la sécurité des usagers, sensibiliser le grand public et veiller au respect de la réglementation en vigueur : conventionnement, surveillance et sensibilisation, échanges avec les usagers...

Calendrier

Années : N / N+1 (conventionnement)

N+2 / N+3 / N+4 / N+5 (surveillance et sensibilisation)

Mise en oeuvre

Structure animatrice en collaboration avec les différents usagers concernés et les services ayant un pouvoir de police



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 4.3.4

Réalisation d'un support d'information de rappel de la réglementation et des recommandations pour la préservation du site

Objectif

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public

4.3 - Faire respecter la réglementation en vigueur pour les engins motorisés

Description

- Mesure non contractuelle
- Réaliser une documentation rappelant les aspects réglementaires et les recommandations concernant l'interdiction de fréquentation du site par les engins motorisés

Calendrier

Années : N / N+1 / N+2

Mise en oeuvre

Structure animatrice

La conception de la documentation est réalisée par une structure spécialisée



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 5.1

Maintien des activités de vol à voile et d'aéromodélisme en adéquation avec Natura 2000

Objectif

5 -Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000

Description

- Mesure non contractuelle
- Définir une gestion adaptée et durable des activités aériennes sur le plateau de Malzéville en intégrant les composantes biologiques et sociales du site Natura 2000

Calendrier

Années : N (concertation et définition des activités)
N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 (veille)

Mise en oeuvre

Structure animatrice en relation étroite avec les acteurs concernés (propriétaires, membres de l'aéroclub du plateau de Malzéville, Aviation civile...).



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 5.2

Définition d'une gestion cynégétique adaptée

Objectif

5 -Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000

Description


- Mesure non contractuelle
- Définir une gestion adaptée et durable des ressources cynégétiques présentes sur le plateau de Malzéville, et notamment les composantes biologiques et sociales du site (forte fréquentation du public)


Calendrier


Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5


Mise en oeuvre

Structure animatrice en relation étroite avec les acteurs concernés par la chasse (Fédération de chasse de Meurthe-et-Moselle, Associations Communales de Chasse Agréées...)

|  MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 6.1 Cohérence et prise en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement | |
|---|--|
| Objectif | 6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000 |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure non contractuelle - Veiller à la cohérence des programmes d'aménagement avec le site Natura 2000 et ses objectifs de conservation : document d'urbanisme, plan de chasse, aménagement forestier... |
| Calendrier | Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice en relation étroite avec les acteurs concernés (propriétaires, usagers, gestionnaires...) |

|  MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 6.2 Prise en compte de Natura 2000 dans la définition et la réalisation de différents projets | |
|--|---|
| Objectif | 6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000 |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure non contractuelle - Veiller à la compatibilité des différents projets avec les composantes du site Natura 2000. Les projets ne doivent pas remettre en cause les habitats naturels et les populations d'espèces pour lesquelles le site Natura 2000 a été désigné - Possibilité d'une étude d'incidences dans certains cas |
| Calendrier | Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 (veille et sensibilisation) |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice en relation étroite avec les services compétents de l'Etat et les porteurs de projets |

|  MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 7.1 Accroître la maîtrise foncière par acquisition ou conventionnement | |
|---|---|
| Objectif | 7 – Renforcement de la maîtrise foncière pour la pérennité du site |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure non contractuelle - Recensement des parcelles cadastrales dans lesquelles se trouvent des habitats ou des espèces remarquables d'intérêt communautaire - Proposition des parcelles identifiées pour une acquisition (par une collectivité...) ou la mise en place d'un conventionnement avec un gestionnaire |
| Calendrier | Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5 |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice en relation avec les communes et les propriétaires concernés |

|  MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 8.1 Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 | |
|--|---|
| Objectif | 8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Mesure non contractuelle - Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 (modifications à la marge en fonction des entités naturelles et du cadastre) - Proposition d'extension du site Natura 2000 (ZNIEFF : Butte Sainte-Geneviève / Pain de sucre) |
| Calendrier | Années : N+1 (ajustement à la marge) / N+4 (extension) |
| Mise en oeuvre | Structure animatrice (ajustement, concertation) |



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 8.2

Inventaire des espèces remarquables (faune)

Objectif

8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site

Description

- Mesure non contractuelle
- Accroître les connaissances écologiques et naturalistes sur le site Natura 2000 : oiseaux et chauves-souris

Calendrier

Années : N+2 (oiseaux) / N+4 (chauves-souris)

Mise en oeuvre

Structure animatrice (organisation des campagnes)
Les expertises sont réalisées par des structures naturalistes



MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 9.1

Mise en place d'un tableau de bord de l'application du document d'objectifs

Objectif

9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs

Description


- Mesure non contractuelle
- Mettre en place un tableau de suivi de la réalisation des différentes mesures
- Dresser un bilan annuel sur l'état d'avancement du Document d'objectifs

Calendrier

Années : N / N+1 / N+2 / N+3 / N+4 / N+5

Mise en oeuvre

Structure animatrice (suivi, rapports, organisation et animation des COPIL...)

 **MESURE NON CONTRACTUELLE : ACTION 9.2**
Evaluation de l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaire


Objectif 9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs

Description

- Mesure non contractuelle
- Suivi de l'état de conservation des habitats naturels
- Evaluation de l'état de conservation par analyse diachronique des photo-aériennes
- Suivi de la flore remarquable

Calendrier Années : N+5

Mise en oeuvre Structure animatrice (organisation)
 Les suivis spécifiques sont réalisés par des structures compétentes

 **SYNTHESE DES ACTIONS ET ESTIMATION DES COUTS**

COUT D'INVESTISSEMENT

CONTRAT NATURA 2000

- ACTIONS 1.1A / 1.1B / 1.2A / 1.2B / 1.3 / 4.3.1 / 4.3.2
- PRISE EN CHARGE : Europe et Etat (suivant les fonds disponibles annuellement)



SYNTHESE DES ACTIONS ET ESTIMATION DES COUTS

COÛT D'INVESTISSEMENT

MESURES NON CONTRACTUELLES

- ACTIONS 3.1 / 4.1.1 / 4.1.2 / 4.2.1 / 4.2.4 / 4.3.4 / 7.1 / 8.2 / 9.2
- ESTIMATION DES COÛTS :
 - Variante basse : 161 500 €
 - Variante haute : 199 000 €
- PRISE EN CHARGE : Région, Département (ENS) et les autres collectivités (ratio variant suivant la nature des actions)



SYNTHESE DES ACTIONS ET ESTIMATION DES COÛTS

COÛT DE FONCTIONNEMENT

MESURES NON CONTRACTUELLES

- ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB :
Actions 3.1 / 3.2 / 4.1.2 / 4.3.3
- AUTRES ACTIONS (hors animation) :
Actions 4.2.2 / 4.2.3 / 5.1 / 5.2 / 6.1 / 6.2 / 8.1 / 9.1 / mise en place des contrats



SYNTHESE DES ACTIONS ET ESTIMATION DES COUTS

COÛT DE FONCTIONNEMENT

MESURES NON CONTRACTUELLES

- ESTIMATION DES COÛTS :
 - Variante basse : 265 800 €
 - Variante haute : 363 400 €

- PRISE EN CHARGE
 - Actions (animation) : Europe, Etat et Région
 - Actions (hors animation) : collectivités du Plateau de Malzéville



Nos coordonnées

BIOTOPE – Agence Nord-Est

- Adresse : 2 bis Charles Oudille
54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tel: 03.83.28.25.42
Fax: 03.83.27.13.61

- Responsable d'agence :
Mme LAMERANDT Aude
E-mail : alamerandt@biotope.fr

- Chef de projet:
Jean-Sébastien PHILIPPE
E-mail : jsphilippe@biotope.fr

COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000

FR 4100157



Ordre du jour du Jeudi 2 avril 2009

- 1 Approbation du compte-rendu du Comité de Pilotage du 5 février 2009.
- 2 Présentation synthétique du projet de Document d'Objectif par BIOTOPE et validation de celui-ci par le Comité de Pilotage
- 3 Remise du projet de DOCOB au représentant de l'Etat (1)
- 4 Désignation pour une période de trois ans du Président et des Vice-présidents du Comité de Pilotage chargés de la mise en œuvre du DOCOB
- 5 Désignation du maître d'ouvrage pour cette mise en œuvre.
- 6 Questions diverses.

(1) La validation du DOCOB met fin au mandat du maître d'ouvrage, à celui du Président et des Vice-présidents du Comité de Pilotage.

Nota: Suite à la validation du DOCOB, la version finale de celui-ci sera dupliquée et envoyée aux membres du COPIL (exemplaire papier et CD Rom)

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

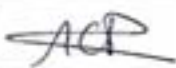



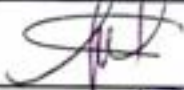
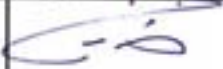
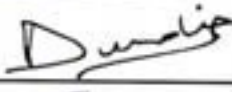






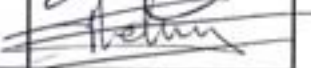

Jeudi 2 Avril 2009

| NOM | Prénom | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|----------------|------------|--|-------------|
| LORONZ | Ammyr | ACE NANCY | |
| LEJEUNE | Sophie | Aviation civile | |
| SONNTAG | Nicolas | TDF | |
| HOFF | Mathilde | DIREN | |
| PLAUCHE Gillon | Bernard | Assoc club de l'Est vol à voile | |
| SANCHEZ Henri | Henri | Comité Départemental de vol à voile | |
| FRANOUX J.P | J. Pierre | Maire de Malzeville | |
| PIERRE | Françoise | Adjoint Malzeville | |
| LETUNIER | ANTOINETTE | Etablissement de la Défense Nancy | |
| BERTOLASO | Claude | Etablissement d'infrastructure de la Défense de Nancy | |
| BAUDIN | Murielle | ADUAN | |
| DISSAC | Yann | CG54 - SENSE | |
| SEZNEC | Guy | Conservatoire & Jardins Botaniques de Nancy | |
| Guillaume | Christine | CCGC | |
| HUSSON | J. F | Grand Nancy | |
| ROBERT | Ph | Grand Nancy | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Liste des participants

comité de pilotage
NATURA 2000

Jeudi 2 Avril 2009

| NOM | Prénom | ORGANISME | EMMARGEMENT |
|--------------------------|------------|---------------------------|--|
| CHAMBIOT PRIEUR | Aurèle | BIOTOPE |  |
| LAMERGNE Guy | | DIREN Lorraine |  |
| POTIN Bruno | Bruno | DIREN Lorraine |  |
| SAINTPAUL | Lyselle | EPIE |  |
| AUMAITRE | Damien | CSL |  |
| VERNIER | François | FLORAINE |  |
| DARDAINE Geor | Pierre | C.S.R.P.N |  |
| DEROY Paul | Paul | ORT |  |
| deSARS | Marie-Alix | CRPF |  |
| FATH | Jean-Marc | CD Cuisine Orientation |  |
| DATHIS | Pierre | lycée Agricole Talleville |  |
| ADR?AN | DAM?E | ONCDS SD 54 |  |
| Collin- | Michel | GIC Amezule- |  |
| THELINGE | David | FDC-54 |  |
| MESSAGER | Marion | DOCA 54 |  |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Plateau de Malzéville Site NATURA 2000 FR 4100157

Projet de compte rendu de la réunion du 2 avril 2009

Membres du comité de pilotage (conformément aux arrêtés des 9 octobre 2006 et 23 mars 2007)

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine – excusé
M. Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – représenté par
M. Yann Dissac
M. André Rossinot, Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy – excusé
M. Jean-François Husson, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy en charge de l'environnement- présent
M. Eric Pensalfini, Maire de St Max, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy délégué aux équipements et événements sportifs – excusé
M. Laurent Hénart, Député de Meurthe-et-Moselle, Conseiller communautaire - excusé
M. Hervé Féron – Député-Maire de Tomblaine - excusé
M. Christian Guillaume, Président de la Communauté de communes du Grand Couronné – présent
M. Laurent Trogrlic, Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey- excusé
M. Denis Lapointe, Maire d'Agincourt - excusé
M. Serge Marchal, Maire d'Eulmont - excusé
Mme Marie-Christine Leroy, Maire de Dommartemont –excusée
Mme. Michèle Barthélémy, Mairie de Lay Saint Christophe- excusée
M. Jean-Pierre Franoux, Maire de Malzéville - présent accompagné par Mme Francine Pierre Adjointe.

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

M. Jean-Pierre Simoutre, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs - excusé – représenté par M. David Thelinge
M. Michel Collin, Président du GIC de l'Amezule - présent
M. Gérard Renouard, Président de la Chambre départementale d'Agriculture - excusé
M. Laurent Paquin de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles - excusé.
M. Laurent Rouyer, Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs - excusé
M. Hervé Renaudin, Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle - excusé
M. Denis Lapointe, Président de l'Association foncière d'Agincourt - excusé
M. Serge Marchal, président de l'Association foncière d'Eulmont - excusé
M. le Président de l'Association foncière de Lay-Saint-Christophe - excusé
M. Alain Salvi, Président du Conservatoire des Sites Lorrains – excusé représenté par M. Damien Aumaître.

M. Serge Muller, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel – excusé représenté par M. Pierre Dardaine
M. Henri Plauche-Gillon, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière - excusé représenté par Mme Marie-Alix de Sars.
M. Henri-Plauche-Gillon, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs - excusé
M. Jean-Loup Chenouilh, Général de corps d'armée, Gouverneur militaire de Metz, Etat Major de la région terre – excusé et représenté par Mme Claude Bertolaso Etablissement d'infrastructure de la Défense de Nancy accompagnée de Mme Antoinette Lemunier
M. Jacques Charlot, Directeur de l'Aduan – excusé représenté par Mme Murielle Baudin
M. Pierre Yves David, Directeur Est de TDF - excusé représenté par M. Michel Sonntag
M. Christian Noel, Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre -excusé
M. Patrick Sivry, Directeur de la société Solvay - excusé
M. Jean Colson, Président de l'Automobile Club Lorrain- excusé
M. Philippe Pogu, Président du Comité départemental de course d'orientation – excusé représenté par Mr Jean Marie Fath
M. Bocarelli, Président du Comité départemental de Vol à voile – excusé et représenté par M. Henri Sanchez
M. Dominique Lorentz, Président de l'Aéroclub de l'Est – présent accompagné de M. Bernard Plauche Gillon
M. Albert Malgras, Président du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Champenoux- excusé et représenté par Mme Lyselle Saint-Paul
M. Laurent Péru Directeur des Conservatoire et Jardins Botanique de Nancy- représenté par M. Guy Seznec
M. François Vernier, Président de l'association Floraine - présent
M. Pierre Mathis, Directeur du Lycée de Pixérécourt – présent
M. Michel Hupays, Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est – excusé représenté par Mme Sophie Lejeune
M. Pierre Dardaine, membre du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature - présent

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

M. Hugues Parant, Préfet de Meurthe-et-Moselle - excusé
M. Guy Lavergne, Directeur DIREN Lorraine- accompagné de M. Bruno Potin, et de Mme Mathilde Hoff
M. Michel Marty, Directeur Départemental de l'Equipement- excusé représenté par Mme Marion Messager (DDEA 54)
M. Yves Royer, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt - excusé
M. Marc Deroy, Délégué départemental de l'Office National des Forêts – présent
M. Alain Demoyen, Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage- excusé représenté par M. Adrian Daniel

Autres :

Mme Aude Lamerandt – Biotope
Mme Chamiot Prieur - Biotope

Intervenants :

Mme Aude Lamerandt – Biotope

M. Philippe Robert – Directeur de la Mission développement durable, Communauté Urbaine du Grand Nancy

M. Jean-François Husson (Vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, délégué à l'environnement) introduit la séance et remercie les participants pour leur présence assidue.

**Approbation du compte-rendu
du Comité de Pilotage du 05 février 2009**

Aucune remarque majeure n'est formulée.

Mr Jean-François Husson valide donc le compte-rendu du 05 Février 2009 et introduit les deux points principaux à traiter à l'ordre du jour :

- Présentation synthétique du projet de Document d'Objectifs par BIOTOPE et validation de celui-ci par le Comité de Pilotage
- Remise du projet de DOCOB au représentant de l'Etat
- Désignation pour une période de trois ans du Président et des Vice-présidents du Comité de Pilotage chargés de la mise en œuvre du DOCOB

Présentation synthétique du projet de Document d'Objectifs

Mme Aude Lamerandt de Biotope résume le projet du DOCOB Natura 2000 Plateau de Malzéville en présentant celui-ci à l'aide d'un Power point joint en annexe du présent document, les trois grands types de mesures prévues dans le cadre du DOCOB (charte, contrats, actions non contractuelles) et les actions associées sont évoquées.

Mr J.F. Husson s'assure que chaque participant a bien retrouvé les éléments qu'il avait formulés lors des groupes de travail. Aucune remarque n'est exprimée sur le fond.

Mr J.P. Franoux demande de quelle manière pourra être répartie la prise en charge par les collectivités du solde des coûts des actions à mener après aides financières. Ratio au prorata des surfaces, de la population, prise en charge uniquement par les inters collectivités...

Mr. Dissac précise que le Conseil Général dispose de lignes budgétaires spécifiques pour accompagner les collectivités en ce domaine. L'objectif de ce dispositif est de faire émerger des projets, que ceux-ci soient homogènes en terme de qualité et maillés en réseau pour mutualiser l'information et valoriser l'ensemble de la richesse patrimoniale notamment pour le tourisme.

Mr Potin précise qu'il appartiendra au COPIL chargé de la mise en œuvre du DOCOB de statuer sur cette répartition. Il sera important pour ce site et l'ensemble des sites d'ailleurs de disposer de cahiers des charges identiques ou du moins cohérents et complémentaires pour les différentes situations : Natura 2000, E.N.S,...

Mr J.F. Husson rappelle qu'il est important que les différents territoires bénéficient d'un accompagnement financier homogène et équitable par rapport à l'ensemble du territoire.

Il s'assure auprès de l'assemblée que le projet de DOCOB est bien validé par celle-ci et procède à une remise symbolique de celui-ci au représentant de l'Etat.

Mr Guy Lavergne DIREN et représentant Mr le Préfet souligne la qualité du document remis dans les délais prescrits dans un respect exemplaire d'une démarche de concertation.

L'approbation du document par l'Etat prendra la forme d'un arrêté Préfectoral qui sera publié dans les semaines qui viennent.

Il insiste sur l'importance du porté à connaissance et de la communication grand public à ne pas négliger dans la phase suivante d'autant que la situation péri-urbaine de ce site est une spécificité.

Mr Potin complète en suggérant que le COPIL se réunisse deux à trois fois par an lors de la phase suivante pour suivre la mise en œuvre des actions. A l'issue d'une période de six ans il sera procédé à une évaluation de la situation pour vérifier si les objectifs assignés ont été atteints.

Il précise que l'évaluation à la fin de la période de validité du DOCOB incombe à l'Etat. Il est cependant susceptible de confier les missions techniques de terrain à l'animateur. La durée du DOCOB est susceptible de varier quelque peu. Il est donc possible d'aller jusqu'à l'année N+7 voire N+8.

Mr Guy Lavergne demande s'il y a d'autres questions ou si d'autres personnes souhaitent s'exprimer. Dans la négative il propose de procéder au renouvellement du Comité de Pilotage notamment de son Président et de ses Vice-Présidents. Soulignant le fait que le dispositif existant a donné toutes satisfactions il propose la reconduction à l'identique.

Demande si des membres du comité ont des remarques à formuler.

En absence de celles-ci, il rappelle donc que conformément à la loi relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle transfère la présidence du Comité de Pilotage chargé de la mise en oeuvre du document d'objectifs à Monsieur le Président du Grand Nancy. Quatre Vice-présidences accompagnent la démarche : Conseil Régional de Lorraine, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Communauté de communes du Grand Couronné et Communauté de communes du Bassin de Pompey.

Mr J.F. Husson propose que le prochain Comité de Pilotage se réunisse en présence de Mr le Préfet et qu'un « point presse » valorise l'importance du travail collectif accompli.

Mr D. Aumaître évoque l'extension du site à la Butte Sainte Geneviève demandée d'ailleurs par la commune d'Essey-les-Nancy.

Mr Dardaine complète la demande en évoquant le Pain de sucre.

Mme Lejeune précise que dès l'instant où le transfert de propriété est réalisé entre le Ministère de la Défense et une collectivité locale, l'usage des terrains pour des exercices militaires est suspendu.

Mr. Potin explique qu'au niveau de la DIREN, l'extension n'est pas une priorité. Cependant, dans le cas d'une forte demande locale, une procédure peut être lancée. Il y a alors nécessité de relancer des consultations. Mais, au vu des délais de mise en œuvre du processus, il apparaît important de lancer celles-ci rapidement. Une demande unique devra être faite par les territoires concernés pour les deux extensions à intégrer. Il apparaît important de faire le point sur les données scientifiques existantes et, le cas échéant, de prévoir des prospections naturalistes supplémentaires.

Transmission du Document d'Objectifs : Modalités

A l'issue de ce dernier Comité de Pilotage pour la rédaction du projet de DOCOB le document intégrant les remarques de chacun dont les cartes en A3 couleur sera envoyé sous forme papier et CD-rom à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage fin Avril début Mai.

Le CD-rom intégrera en plus la compilation de l'ensemble des comptes-rendus des COPIL et des groupes de travail

Il est convenu que la prochaine réunion du Comité de Pilotage aura lieu le :

| |
|--|
| <p style="text-align: center;"><u>Lundi 15 Juin 2009</u> (ou Lundi 22 Juin) En fonction des disponibilités de Mr le Préfet 14h00 à 16h00 - Salle 1 à la Communauté Urbaine du Grand Nancy</p> |
|--|

Mr. Husson clôt la séance et remercie l'ensemble des participants.

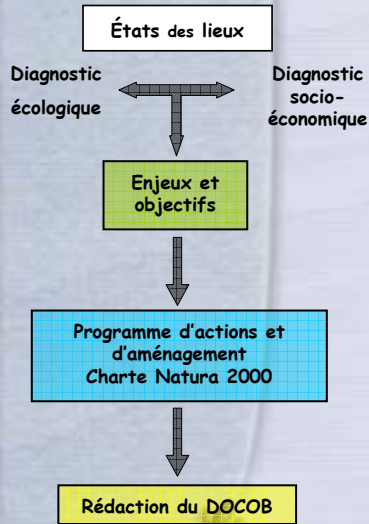
Pièce jointe : Power point présenté par Biotope.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir vos remarques éventuelles concernant ce projet de compte-rendu par mail au secrétariat du Comité de pilotage (stephanie.henrionnet@grand-nancy.org) si possible dans les meilleurs délais.





DEROULEMENT DE LA DEMARCHE NATURA 2000 SUR LE PLATEAU DE MALZEVILLE



Réalisation du diagnostic socio-économique, des inventaires et de la cartographie des habitats naturels (diagnostic écologique)

45% de la surface est en bon état de conservation, 45% en état moyen et seulement 10% de la surface en mauvais état de conservation

Définitions et hiérarchisation des enjeux et des objectifs

Groupes de travail : propositions, débat

Proposition d'un programme d'actions :

- réalisation concertée de fiches actions
- définition d'un programme d'actions et d'aménagements détaillé (cahier des charges et estimation des coûts)

Groupes de travail : propositions, débat, définition des actions

Rédaction du projet de DOCOB

Mise en ligne pour recueillir les remarques

3/16



RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES ENJEUX

Enjeu n°1 (enjeu de conservation) : La préservation, le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt européen.

Enjeu n°2 : La conservation et la restauration du contexte paysager.

Enjeu n°3: Le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique.

Enjeu n°4 : La concertation entre les acteurs concernés lors de la mise en place de projets sur le plateau.

Enjeu n°5 : Le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien des activités économiques compatibles.

Enjeu n°6 : L'amélioration de la fonctionnalité du site

4/16



RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES OBJECTIFS

1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt européen

2 - Mettre en œuvre une gestion durable des milieux forestiers d'intérêt européen

3 - Maintien de l'ambiance paysagère

4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site

4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site

4.2 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors

4.3 - Faire respecter la réglementation en vigueur pour les engins motorisés

5/16



RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS

LES OBJECTIFS

5 - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000

6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000

7 - Renforcer la maîtrise foncière pour la pérennité du site

8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site

9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs

6/16



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

TROIS TYPES DE MESURES :

- CHARTE NATURA 2000
- CONTRATS NATURA 2000
- AUTRES ACTIONS NON CONTRACTUELLES

7/16



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LA CHARTE NATURA 2000

Définition

Loi DTR n°2005-157 du 23
février 2005

- Adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000.
- Droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques.
- Durée : 5 ans

Son contenu

Les recommandations :

Elles correspondent à des pratiques de gestion que le signataire et le gestionnaire peuvent mettre en place.

Les engagements

Ils constituent des pratiques de gestion que le signataire doit strictement appliquer.

Ces mêmes engagements peuvent faire l'objet de contrôle.

8/16



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LA CHARTE NATURA 2000

Site Natura 2000 du « Plateau de Malzéville »

PROPOSITION

Proposition d'engagements et de recommandations sur l'ensemble du site Natura 2000

Proposition d'engagements et de recommandations par grands types de milieux :

- *La pelouse calcaire*
- *Le milieu forestier*

9/16



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

LES CONTRATS NATURA 2000

Définition

Article R. 414-13 du code de l'environnement

- Contrat rémunéré
- Trois grands types :
 - Mesure agri-environnementale territorialisée (MAET)
 - Contrat forestier
 - Contrat ni forestier, ni agricole
- Cahier des charges détaillé des engagements non-rémunérés et des engagements rémunérés
- Durée : 5 ans.

10/16



PROPOSITION ET DEFINITION DES ACTIONS

MESURES NON CONTRACTUELLES

Définition

- Mesures diverses répondant aux objectifs du document d'objectifs
- Mesures non éligibles à un co-financement européen
- Mesures pouvant bénéficier de co-financements provenant de l'Etat ou des collectivités

11/16



MESURES DEFINIES POUR LE SITE

- 26 mesures ont été définies
- catégories concernées :
 - actions de gestion et d'entretien des milieux naturels
 - animation, activités pédagogiques et communication sur le site
 - maintien des activités en adéquation avec Natura 2000
 - maintien de la propreté du site et surveillance de celui-ci
 - prise en compte du site Natura 2000 dans les projets d'aménagement
 - amélioration de la connaissance biologique (chauves-souris et oiseaux) et évaluation de l'état du site au terme des 6 années

12/16



SYNTHESE FINANCIERE DES ACTIONS

- Contrats Natura 2000 + MAET : Financement par l'Europe et l'Etat

- Mesures non contractuelles : mobilisation de moyens financiers auprès des partenaires (collectivités, établissements publics...)

→ Coût total de la mise en œuvre des actions : entre 420 000 euros et 565 000 euros sur les 6 années

13/16



REMISE DU DOCOB

- Validation du projet de DOCOB puis duplication du document pour remise à chaque membre du COPIL d'un exemplaire du :

- Tome 1 - État initial
- Tome 2 - Enjeux et objectifs

Sous format papier (couleur et relié) ainsi que sur support numérique (CD-rom)

- Disponibilité : fin avril – début mai

14/16



PROJET D'INFOSITE

- Lettre d'information destinées aux élus, grand public, usagers concernés par le projet de DOCOB
- Objectif : informer, sensibiliser, avoir un discours pédagogique sur le déroulement de la démarche Natura 2000 sur le site
- L'infosite est actuellement en projet

15/16



Nos coordonnées

BIOTOPE – Agence Nord-Est

- Adresse : 2 bis Charles Oudille
54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tel: 03.83.28.25.42
Fax: 03.83.27.13.61
- Responsable d'agence :
Mme LAMERANDT Aude
E-mail : alamerandt@biotope.fr
- Chef de projet:
Jean-Sébastien PHILIPPE
E-mail : jsphilippe@biotope.fr

16/16

GROUPE DE TRAVAIL



Agence Nord - Est :

2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy

Tél : 03 83 28 25 42

Fax : 03 83 27 13 61

Tél portable : 06 77 34 74 88

Villers-lès-Nancy, le 26 août 2008

Objet : invitation pour participer au groupe de travail sur la définition des enjeux, des objectifs et des mesures - Document d'objectifs Natura 2000 « Plateau de Malzéville » - FR4100157

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a confié au bureau d'études BIOTOPE la mission d'élaborer le plan de gestion concerté ou document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Plateau de Malzéville ».

Par cette présente et comme convenu lors du dernier comité de pilotage en date du 26 juin 2008 dernier, nous vous invitons pour le groupe de travail « Enjeux et objectifs » qui aura lieu le jeudi 4 septembre 2008 à 9h30 dans la salle de la Douëra à Malzéville (voir plan d'accès).

Cet atelier aura pour but de définir les objectifs et les mesures qui seront présentés pour ce site Natura 2000. Pour rappel, ce travail traite des objectifs de conservation concernant le document d'objectifs Natura 2000 mais également des objectifs concernant l'accueil du public et la valorisation du site.

Cet atelier s'adresse donc à toute personne ayant des compétences ou des connaissances concernant les thématiques abordées et le site Natura 2000 du plateau de Malzéville.

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision.

En vous remerciant de nouveau pour votre éventuelle collaboration, nous vous prions de croire, en notre respectueuse considération.

Jean Sébastien PHILIPPE,
Chef de projets, coordinateur pour l'élaboration
du Document d'Objectifs « Plateau de Malzéville ».

Expertise et gestion des espaces naturels • Assistance à la mise en place de politiques environnementales
Communication visuelle • Edition scientifique naturaliste • Formation professionnelle • Voyages • Photothèque

SIÈGE SOCIAL : Biotope sarl au capital de 15 656,51€. Siret 390 613 610 00067 APE 742 C
22, bd Maréchal Foch - BP 58 - 34140 Mèze - Tél : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 46 29 - e-mail : siègesocial@biotope.fr

Groupe de travail « enjeux et objectifs »

DOCOB Plateau de Malzéville – document de travail

I. RAPPEL DES ENJEUX

Au vu des éléments fournis par le diagnostic socio- économique et écologique, 1 grand enjeu de conservation et 5 autres grands enjeux ont été identifiés.

Ils sont rappelés ci-dessous :

- **Enjeu n°1 (enjeu de conservation)** : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation.
- **Enjeu n°2** : la conservation du contexte paysager.
- **Enjeu n°3**: le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique.
- **Enjeu n°4** : la concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le plateau.
- **Enjeu n°5** : le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques.
- **Enjeu n°6** : l'amélioration de la fonctionnalité du site au travers de la révision du périmètre Natura 2000.

II. OBJECTIFS DE CONSERVATION SUR LE SITE

II.1. OBJECTIFS SPATIALISES

II.1.1. OBJECTIF N°1 : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE DES PELOUSES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

➤ **Enjeux concernés :**

- Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- Enjeu n°3 : le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique.

➤ **Justification et stratégie d'intervention**

Ce plateau constitue la plus grande pelouse calcicole de Lorraine (d'un seul tenant). Cet habitat d'intérêt communautaire constitue également un habitat d'espèce pour la faune et la flore. Des espèces remarquables (papillons de jour) y trouvent des territoires de nourrissage et de reproduction. En outre, une espèce végétale atypique en plaine (Callune vulgaire) se retrouve également dans ce milieu.

La disparition du milieu de pelouse, notamment par l'évolution spontanée et la colonisation par le pin entraînera une chute de la biodiversité et la disparition de certaines espèces patrimoniales (faunistiques et floristiques) actuelles inféodées au milieu calcicole.

Certaines activités humaines ont contribué à la présence et au maintien de cet habitat. Seul le maintien d'une activité agricole (fauche et/ou pâturage extensif) sur les zones les plus ouvertes ainsi que la restauration des zones les plus dégradées permettront d'assurer leur conservation. Ainsi, sur le site, le maintien de l'élevage apparaît comme un enjeu majeur, il faut veiller à ce que les éleveurs ne se détournent pas de cette activité. De même, des opérations de débroussaillage ou d'abattage s'avèrent nécessaires pour restaurer les zones les plus dégradées et les plus fermées.

➤ **Habitats naturels concernés : Pelouse calcicole**

➤ **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|---|----------------------|
| Restauration des pelouses en cours de fermeture par débroussaillage | Contrat Natura 2000 |
| Entretien des pelouses par fauche et pâturage | MAEt ¹ |

¹ MAEt : Mesure agri-environnementale territorialisée

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|--|----------------------|
| Reconversion des pinèdes et des fruticées en pelouse | Contrat Natura 2000 |

II.1.2. OBJECTIF N°2 : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE DES MILIEUX FORESTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

➤ **Enjeux concernés**

- Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation

➤ **Justification et stratégie d'intervention**

Deux milieux forestiers d'intérêt communautaire se rencontrent sur le plateau de Malzéville. Ces deux habitats présentent un intérêt patrimonial fort. Leur conservation à travers une gestion durable est à mettre en place.

➤ **Habitats naturels concernées**

La hêtraie calcicole :

Cet habitat constitue l'habitat forestier le plus représenté sur le plateau de Malzéville. De faible valeur productive, en contact avec la pelouse, cet habitat se développent suivant des paramètres stationnels spécifiques, ce qui le rend d'autant plus remarquable. En outre, il accueille des espèces végétales remarquables comme la Primevère acaule ou la Violette blanche.

Situé sur le pourtour du plateau et d'accès aisé, cet habitat peut être sensible à la fréquentation touristique et à une gestion sylvicole inadaptée (ex. : coupes à blancs, plantation de résineux) notamment chez les propriétaires privés. Seule une bonne gestion sylvicole permettra d'assurer leur entretien.

La chênaie calcicole :

Cet habitat se rencontre essentiellement au nord ouest du plateau de Malzéville au niveau de la seule source connue (La Ronchère). Ce milieu abrite une flore caractéristique des vallons froids. La présence d'essences introduites (résineux, peupleraie) confère à cet habitat un aspect partiellement artificialisé. Il convient de limiter le développement de ces espèces non indigènes avec une gestion durables des peuplements forestiers.

➤ **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|--|----------------------|
| Conservation des boisements avec mise en place d'une gestion durable des habitats forestiers d'intérêt communautaire | Charte Natura 2000 |

II.2. OBJECTIFS TRANSVERSAUX

II.2.1. OBJECTIF N°3 : MAINTIEN DE L'AMBIANCE PAYSAGERE

➤ **Enjeux concernés**

- Enjeu n°2 : la conservation du contexte paysager
- Enjeu n°3 : le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique

➤ **Justification et stratégie d'intervention**

L'analyse du contexte socio-économique montre que la population locale considère le plateau de Malzéville comme un lieu de repos, de détente et de bien être. Cette population est très attachée à cette entité qui offre un large panorama d'espace ouvert et vierge. En effet, ce site constitue la plus importante pelouse calcicole de Lorraine d'un seul tenant. Ce milieu ouvert demeure donc une caractéristique paysagère majeure du plateau. En outre, il convient également de maintenir le plateau dans un bon état de propreté et accueillant (des déchets sont présents, notamment dans les boisements).

➤ **Habitats naturels concernés : tous**

➤ **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|--|--------------------------|
| Conservation des boisements avec mise en place d'une gestion durable des habitats forestiers d'intérêt communautaire | Charte Natura 2000 |
| Insertion d'une haie partielle autour de la piste de l'aérodrome | Mesure non contractuelle |
| Enlèvement des déchets | Mesure non contractuelle |

II.2.2. OBJECTIF N°4 : GERER LA FREQUENTATION PEDESTRE, EQUESTRE ET CYCLISTE DU SITE

➤ **Enjeux concernés**

- Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- Enjeu n°2 : la conservation du contexte paysager
- Enjeu n°3 : le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique
- Enjeu n°4 : la concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le plateau
- Enjeu n°5 : le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques

➤ **Justification et stratégie d'intervention**

La fréquentation non organisée d'un site dont le patrimoine naturel est exceptionnel et sensible peut occasionner des perturbations importantes sur les habitats naturels, sur certaines espèces et plus largement sur le fonctionnement biologique du site. Par exemple, les chemins créés par les cyclistes ou une utilisation trop importante de certains sentiers par les promeneurs entraînent un sur-piétinement pouvant nuire au développement de certaines plantes. Le phénomène de dérangement de la faune peut aussi perturber leur cycle vital.

Malgré une faible fréquentation, il est donc primordial de concilier la fréquentation humaine avec les exigences écologiques du site. Pour cela, il est notamment important d'identifier les zones les plus sensibles et de définir un schéma d'organisation raisonné des différentes activités pour l'accueil du public.

➤ **Habitats et espèces concernées : tous**

➤ **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|---|--------------------------|
| Mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation des sentiers et infrastructures touristiques pédestres, équestres et cyclistes en fonction de la sensibilité écologique du site | Mesure non contractuelle |
| Mise en place d'un schéma et définition des aménagements nécessaires pour la sécurité des différents usagers sur le site | Mesure non contractuelle |
| Installation de dispositifs d'accueil : sanitaires, tables, bancs | Mesure non contractuelle |
| Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et des recommandations pour la préservation des habitats naturels et d'espèces sensibles | Mesure non contractuelle |
| Information et sensibilisation du grand public et des usagers sur Natura 2000 et le site du plateau de Malzéville concernant Natura 2000 | Mesure non contractuelle |
| Définition et renforcement de la surveillance sur le site | Mesure non contractuelle |

II.2.3. OBJECTIF N°5 : FAIRE RESPECTER LES INTERDICTIONS EN CE QUI CONCERNE LES ENGINES MOTORISES

➤ **Enjeux concernés**

- Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- Enjeu n°2 : la conservation du contexte paysager
- Enjeu n°3 : le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique
- Enjeu n°4 : la concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le plateau
- Enjeu n°5: le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques

➤ **Justification et stratégie d'intervention**

L'utilisation d'engins motorisés est interdite dans les sites non autorisés (loi du 03 janvier 1991). La fréquentation du site de Malzéville par ces engins occasionne des perturbations importantes sur certaines espèces et plus largement sur le fonctionnement biologique du site. Par exemple, la circulation de quad (ou de motos) sur des lieux sensibles peut détruire des stations d'espèces végétales remarquables ou entraîner une modification du milieu (ex. : tassement du sol limitant la croissance de plantes spécifiques). En outre, ces engins engendrent du bruit et par conséquent une gêne tant pour la faune que pour les promeneurs venus chercher un lieu de tranquillité. Afin de remédier à ce problème, il est donc important de sensibiliser les usagers de ces engins et de respecter les interdictions existantes (les engins motorisés sont interdits sur le plateau).

- **Habitats et espèces concernées : tous**
- **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|---|--------------------------|
| Définition et renforcement de la surveillance sur le site | Mesure non contractuelle |
| Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels et d'espèces sensibles | Mesure non contractuelle |
| Mise en place d'une signalétique concernant l'interdiction de fréquentation des engins motorisés sur le site Natura 2000 | Mesure non contractuelle |
| Information et sensibilisation du grand public et des usagers sur Natura 2000 et le site du plateau de Malzéville concernant Natura 2000 | Mesure non contractuelle |
| Fermeture des chemins d'accès pour les engins motorisés | Contrat Natura 2000 |

II.2.4. OBJECTIF N°6: INFORMER, VALORISER ET COMMUNIQUER SUR LE SITE ET EN DEHORS

- **Enjeux concernés**
 - Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation
 - Enjeu n°2 : la conservation du contexte paysager
 - Enjeu n°3 : le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique
 - Enjeu n°4 : la concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le plateau
 - Enjeu n°5 : le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques.
- **Justification et stratégie d'intervention**

L'implication des usagers locaux du site est l'un des points mis en avant par la démarche Natura 2000. Ainsi, toute personne (physique ou morale), ayant une activité directement sur le site ou ayant une influence sur celui-ci se doit d'être informée régulièrement sur la démarche Natura 2000, le patrimoine naturel et humain présent sur le site et l'actualité du site (actions menées, présentation d'un acteur donné ...).

De nombreuses stratégies de communication peuvent également être envisagées. A ce titre, la définition d'outils d'information pour le grand public ou la création d'un sentier pédagogique peuvent se révéler intéressantes.

- **Habitats et espèces concernées : tous**
- **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|---|---|
| Conception et installation de panneaux d'information | Contrat Natura 2000 forestier Action non contractuelle |
| Mise en place d'un sentier pédagogique | Mesure non contractuelle |
| Elaboration d'un plan d'interprétation | Mesure non contractuelle |
| Mise en place d'une maison de l'environnement | Mesure non contractuelle |
| Mise en place de sorties pédagogiques | Mesure non contractuelle |
| Mise en place d'outils d'information pour le grand public | Mesure non contractuelle |
| Mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation des sentiers et infrastructures touristiques pédestres, équestres et cyclistes en fonction de la sensibilité écologique du site | Mesure non contractuelle |
| Mise en place d'un schéma et définition des aménagements nécessaires pour la sécurité des différents usagers sur le site | Mesure non contractuelle |
| Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels et d'espèces sensibles | Mesure non contractuelle |
| Mise en place d'une signalétique concernant l'interdiction de fréquentation des engins motorisés sur le site Natura 2000 | Mesure non contractuelle |
| Information et sensibilisation du grand public et des usagers sur Natura 2000 et le site du plateau de Malzéville concernant Natura 2000 | Mesure non contractuelle |

II.2.5. OBJECTIF N°7 : INTEGRER LES DIFFERENTS USAGES AU CONTEXTE LOCAL ET EN FONCTION DE NATURA 2000

- **Enjeux concernés**
 - Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation
 - Enjeu n°2 : la conservation du contexte paysager
 - Enjeu n°3 : le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique
 - Enjeu n°4 : la concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le plateau
 - Enjeu n°5 : le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques.
- **Justification et stratégie d'intervention**

Le diagnostic socio-économique a mis en évidence l'existence de différentes activités humaines sur le plateau. Ces différentes activités peuvent être maintenues à condition de

respecter certains points relatifs à Natura 2000. Ainsi, l'activité de vol à voile ou la chasse sont à concilier avec les enjeux et objectifs relatifs à Natura 2000.

En outre, sur le site, d'autres types d'usages moins visibles ont été identifiés. Ainsi, différents types de stationnement existent (groupements de jeunes et la création de nouvelles places de feux, la présence de « gens du voyage » ...). Il est donc important d'entamer une réflexion pour concilier l'ensemble de ces usages avec Natura 2000.

- **Habitats et espèces concernées : tous**
- **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|---|--------------------------|
| Maintien des activités de vol à voile et d'aéromodélisme en adéquation avec Natura 2000 | Charte Natura 2000 |
| Définition d'une gestion cynégétique adaptée | Charte Natura 2000 |
| Concertation et définition de secteurs de stationnement adaptés suivant les activités | Mesure non contractuelle |

II.2.6. OBJECTIF N°8 : ASSURER LA COHERENCE DE L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'AMENAGEMENT ET DES POLITIQUES PUBLIQUES AVEC NATURA 2000

➤ **Enjeux concernés**

- Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- Enjeu n°2 : la conservation du contexte paysager
- Enjeu n°3 : le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique
- Enjeu n°4 : la concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le plateau
- Enjeu n°5 : le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques

➤ **Justification et stratégie d'intervention**

Les différents programmes d'aménagement concerné par le plateau de Malzéville doivent prendre en compte les objectifs de conservation définis dans le cadre de Natura 2000. Cela va concerner notamment la gestion forestière et la chasse. A titre d'exemple, la cession des propriétés de la Défense Nationale vers les communes est susceptible de modifier les usages, à travers les plans d'aménagement forestiers et les plans de chasse programmés par les associations de chasse agréées.

En outre, le plateau de Malzéville peut être concerné par des programmes de gestion et de politiques publiques. Une mise en cohérence de l'ensemble de ces programmes et politiques est nécessaire pour répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen, et ainsi offrir aux gestionnaires et usagers du site un panorama clair du rôle de chacun sur le site.

- **Habitats et espèces concernées : tous**
- **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|--|--------------------------|
| Cohérence dans les plans d'aménagements forestiers et dans la gestion sylvicole des boisements | Mesure non contractuelle |
| Prise en compte de Natura 2000 dans la définition et/ou le renouvellement des documents d'urbanisme | Mesure non contractuelle |
| Prise en compte de Natura 2000 dans la définition de différents projets d'aménagement (voie verte ...) | Mesure non contractuelle |
| Etablissement d'une liste type de projets et procédures susceptibles d'avoir un impact sur les milieux et information des maîtres d'ouvrages | Mesure non contractuelle |
| Définition d'une plateforme de concertation pour l'intégration de Natura 2000 dans ce type de programmes et politiques publics | Mesure non contractuelle |

II.2.7. OBJECTIF N°9 : RENFORCEMENT DE LA MAITRISE FONCIERE POUR LA PERENITE DU SITE

- **Enjeux concernés**
 - Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien de des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- **Justification et stratégie d'intervention**

La mise en place d'une stratégie foncière à l'échelle du site Natura 2000 permettra de renforcer la cohérence des actions mises en place dans le cadre de l'application du document d'objectifs.

La première phase concernerait l'identification des propriétaires sur le site et l'analyse de leur degré de motivation pour les actions proposées dans le document d'objectifs. Une démarche en sens inverse privilégierait le recensement des zones à enjeu majeur et une sensibilisation des propriétaires de ces zones.

Un conventionnement pour la gestion pourra être également envisagé avec les propriétaires et exploitants volontaires, les associations ou autres ayants-droit disposant d'une convention de gestion couvrant la période d'application du document d'objectifs.

- **Habitats et espèces concernées : tous**
- **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|---|--------------------------|
| Accroître la maîtrise foncière par les communes et collectivités | Action non contractuelle |
| Mise en place d'un conventionnement de gestion avec les différents propriétaires volontaires (privés, communes ...) | Action non contractuelle |

II.2.8. OBJECTIF N°10 : AMELIORER LA FONCTIONNALITE ET LA CONNAISSANCE ECOLOGIQUE GENERALE DU SITE

➤ **Enjeux concernés**

- Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- Enjeu n°6 : l'amélioration de la fonctionnalité du site au travers de la révision du périmètre Natura 2000

➤ **Justification et stratégie d'intervention**

Afin d'assurer un continuum fonctionnel et un maintien de la richesse faunistique et floristique, il serait intéressant de réajuster le périmètre Natura 2000 actuel.

En outre, plusieurs populations animales restent mal connues sur le site. La mise en place de suivis doit permettre de mieux connaître la faune et la flore du plateau et de mieux comprendre le fonctionnement écologique du site. Des inventaires et suivis pourraient être réalisés sur des groupes comme les oiseaux ou les chiroptères (certains vieux arbres à cavités ou certains « trous » provoqués par l'effondrement de pans de calcaires, sont à même de servir de gîte à certaines espèces de chauves-souris).

➤ **Habitats et espèces concernées**

- Habitats naturels d'intérêt communautaire
- Espèces remarquables (faune et flore)

➤ **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|--|--------------------------|
| Extension du périmètre Natura 2000 actuel | Mesure non contractuelle |
| Suivi des espèces remarquables de la faune et de la flore (Annexe II de la Directive Habitat / Annexe I de la Directive Oiseaux/Autres espèces remarquables) | Mesure non contractuelle |

II.2.9. OBJECTIF N°11 : EVALUER L'ETAT DU SITE NATURA 2000 A L'ECHEANCE D'APPLICATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

➤ **Enjeux concernés**

- Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation

➤ **Justification et stratégie d'intervention**

Le décret d'application (26/07/2006) de la loi DTR (23/02/2005) stipule que tous les 6 ans (au minimum) un rapport soit soumis au comité de pilotage (ou de suivi). Il retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées, et indique les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs (article R. 414.bI du code de l'Environnement). Par ailleurs, le Préfet évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces qui justifient la désignation du site (article R. 414.bII du code de l'Environnement).

Chacune des mesures énoncées devra faire, à l'issue des années d'application du document d'objectifs, l'objet d'une évaluation en termes de taux de réalisation et de pertinence du cahier des charges proposé.

Une nouvelle cartographie des habitats sera également nécessaire, accompagnée d'inventaires mis à jour des espèces présentes. L'état de conservation des habitats et des populations d'espèces sera indiqué et comparé avec celui de l'état initial de l'année 2007.

Pour chaque mesure, un protocole de suivi scientifique pourra être appliqué.

Le comité de pilotage pourra proposer un pas de temps pour chaque évaluation.

- **Habitats et espèces concernées : tous**
- **Actions proposées au titre de cet objectif**

| Intitulé de l'action | Type d'action |
|---|--------------------------|
| Mise en place d'un tableau de bord de l'application du document d'objectifs | Mesure non contractuelle |
| Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaires | Mesure non contractuelle |
| Suivi de l'évolution de la végétation à travers une analyse diachronique par photo-aérienne | Mesure non contractuelle |



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 ZSC PLATEAU DE MALZEVILLE - GRAND NANCY -



GRUPE DE TRAVAIL « ENJEUX ET OBJECTIFS »
4 SEPTEMBRE 2008



- COMPTE RENDU -

Liste des présences :

M. MARCHAL (FFR Commission Sentiers 54), M. AUMAITRE (Conservatoire des Sites Lorrains), M. TROMPETTE (ONCFS), M. GALLEY (CPIE), Mme PIERRE (Mairie de Malzéville – Adjointe), M. CAILLY (LEGTA Pixéricourt), Mme REVEST (Chambre d'agriculture 54), Mme. VALLIERE (ONF), M. ANDRE (Mairie de Lay-Saint-Christophe – Adjoint), M. LAPOINTE (Mairie d'Agincourt – Maire), M. BARTHELEMY (Mairie de Lay-Saint-Christophe – Maire), M. FALCONNET (Mairie Eulmont), M. MARCHAL (Mairie d'Eulmont – Maire), M. THELINGE (Fédération départementale de Chasse 54), M. DARDAINE (C.S.R.P.N), M SEZNEC (Conservatoire et Jardin Botanique de Nancy), M. FATH (Comité départemental de course d'orientation), M. GAYE (FLORAINE), M. LANNES et Mme BERTOLASO (Etablissement du Génie de Nancy), M. TATON (ADUAN), M. ROBERT (Grand Nancy) et M. PHILIPPE (BIOTOPE).

Objets du groupe de travail

Ce groupe de travail avait pour objectif de rappeler les enjeux identifiés sur le site Natura 2000, et de proposer, discuter et valider les objectifs découlant de ceux-ci. En rapport avec chaque objectif, une liste d'actions a également été évoquée pour discussion et validation par le groupe pour validation avec le COPIL.

Synthèse des remarques réflexions du groupe de travail

✓ Enjeux 1 et 2 : il est important de considérer également la notion de « restauration » (Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt européen en bon état de conservation / Enjeu n°2 : la conservation du contexte paysager).

✓ Objectif n°1 (mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire) et l'action de restauration des milieux arbustifs (fruticées) : elle doit être faite de façon « douce », de telle sorte à conserver des zones embroussaillées favorables à la faune et la flore (notion de « zone refuge »).

✓ Objectif n°1 (mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire) et l'action de gestion par fauche et pâturage : il serait intéressant de considérer les modalités de pâturage et notamment la possibilité du pâturage bovin.

✓ Objectif n°1 (mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire) et l'action de restauration des pelouses fermées : il convient de veiller au bon emploi des termes techniques (notamment le terme « arrachage »).

✓ Objectif n°1 (mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire) : il est important de mettre en avant la gestion différenciée (gestion des pelouses avec maintien de zones en mosaïque, de secteurs embroussaillés ...)

✓ Objectif n°3 (maintien de l'ambiance paysagère) : l'action d'une plantation « partielle » d'une haie est retenue. Il s'agit de considérer cette plantation comme un aménagement paysager et écologique (intégration paysagère des fossés).

✓ Accueil du public, valorisation du site et gestion de la fréquentation : il est conseillé de fusionner les 3 objectifs (n°4/5/6) en un seul et unique objectif (« Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public »).

✓ Définition d'un schéma d'aménagement : une réflexion est à engager sur une échelle large (notion de zone tampon). En outre, la réflexion sur les accès doit prendre en compte les projets limitrophes (ex. : projet de « voie verte », gestion de la forêt, gestion agricole).

✓ Définition des différents sentiers et usages associés : la nature des sentiers est à prendre en compte suivant l'activité considérée (pédestre, cycliste, équestre). A titre d'exemple, le revêtement, la largeur du sentier sont autant de paramètres à prendre en compte.

✓ Dans un souci de cadrage des activités de randonnée (pédestre, cycliste, équestre), il est précisé la nécessité de mettre en place des balisages appropriés.

✓ La surveillance du site doit s'appuyer sur les services compétents existants. Des opérations ponctuelles de surveillance pourraient être organisées (ONCFS ...).

✓ Ouverture au public : il est rappelé l'importance du plan d'interprétation. Il définit l'ensemble des moyens et actions à mettre en œuvre pour valoriser le site auprès du public (sentier pédagogique, panneaux, plaquettes, animations ...).

✓ Les activités de vol à voile sont limitées à l'existant (vol à voile et aéromodélisme). Réglementairement, les U.L.M n'ont pas le droit de décoller ou atterrir de l'aérodrome du plateau de Malzéville.

✓ Pour les différents types de stationnement connus sur le plateau (groupes de jeune, gens du voyage ...), il est rappelé que le stationnement et le camping sont interdits sur le plateau (sauf dérogations officielles spécifiques).

En conclusion, M. PHILIPPE rappelle que 2 groupes de travail vont suivre pour évoquer les actions. L'un va évoquer les actions de gestion des milieux et des espèces (à Lay Saint Christophe, le 18 septembre 2008), l'autre concernera les actions transversales en rapport avec la fréquentation, la valorisation du site et les projets (à Nancy, le 2 octobre à Nancy). Ces groupes de travail ont pour vocation de reprendre l'ensemble des actions, de les discuter, les amender et les valider pour proposition au comité de pilotage.

Pour tout complément :

| | |
|--|--|
| Biotope : Jean Sébastien PHILIPPE, Chef de projet 2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy Tel : 03 83 28 25 42 / Fax: 03.83.27.13.61 E-mail : jsphilippe@biotope.fr | Grand Nancy : Philippe ROBERT , Mission Développement Durable Grand Nancy 22-24, Viaduc Kennedy, C.O. n° 36 54035 NANCY CEDEX Tél : 03.83.91.89.57 / Fax : 03.83.91.84.75 E-mail : philippe.robert@grand-nancy.org |
| Aude LAMERANDT , Responsable d'agence 2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy Tel : 03 83 28 25 42 / Fax: 03.83.27.13.61 E-mail : alamerandt@biotope.fr | |



Agence Nord - Est :

2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy

Tél : 03 83 28 25 42

Fax : 03 83 27 13 61

Tél portable : 06 77 34 74 88

Villers-lès-Nancy, le 10 septembre 2008

Objet : invitation pour participer au groupe de travail sur la définition des actions concernant la gestion des habitats et espèces - Document d'objectifs Natura 2000 « Plateau de Malzéville » - FR4100157

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a confié au bureau d'études BIOTOPE la mission d'élaborer le plan de gestion concerté ou document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Plateau de Malzéville ».

Par cette présente et comme convenu lors du dernier comité de pilotage en date du 26 juin 2008 dernier, nous vous invitons pour le groupe de travail « Définition des actions : gestion des habitats et espèces » qui aura lieu le jeudi 18 septembre 2008 à 14h00 dans la salle communale, située dans la mairie, 7 place Courcelles à Lay Saint Christophe (voir plan d'accès).

Cet atelier aura pour but de définir les mesures en rapport avec la gestion des habitats naturels et des espèces pour ce site Natura 2000. Cet atelier s'adresse donc à toute personne ayant des compétences ou des connaissances concernant les thématiques abordées et le site Natura 2000 du plateau de Malzéville. Pour plus d'efficacité, il est demandé à chaque participant de prendre connaissance, dans la mesure du possible, du document fourni avec ce courrier.

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision.

En vous remerciant de nouveau pour votre éventuelle collaboration, nous vous prions de croire, en notre respectueuse considération.

Jean Sébastien PHILIPPE,
Chef de projets, coordinateur pour l'élaboration
du Document d'Objectifs « Plateau de Malzéville ».

Expertise et gestion des espaces naturels • Assistance à la mise en place de politiques environnementales
Communication visuelle • Edition scientifique naturaliste • Formation professionnelle • Voyages • Photothèque

SIÈGE SOCIAL : Biotope sarl au capital de 15 656,51€. Siret 390 613 610 00067 APE 742 C
22, bd Maréchal Foch - BP 58 - 34140 Mèze - Tél : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 46 29 - e-mail : siègesocial@biotope.fr

Groupe de travail « Actions : gestion des milieux et habitats »

DOCOB Plateau de Malzéville – document de travail

I. LES OUTILS DE LA DEMARCHE NATURA 2000

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place.

La gestion du site est réalisée ou déléguée par les propriétaires et/ou ayants-droit. Elle est de type **contractuel** et s'effectue sur la base du **volontariat**. Différents outils existent et sont développés ci-après.

Une structure animatrice pour la mise en œuvre de cette gestion sera désignée.

I.1. LES CONTRATS

I.1.1. GENERALITES

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une

convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens. Ils sont versés par le Centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R. 414-13 du code de l'environnement) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le coût prévisionnel de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le DOCOB, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat ou le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (mesures agro-environnementales territorialisées MAEt) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 forestiers » et « contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »). Le tableau suivant indique les critères d'affectation des parcelles et le type de contrat pouvant être mis en œuvre.

| CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA PARCELLE AU FINANCEMENT DE CONTRAT NATURA 2000 PAR LE MEEDDAT (ANNEXE II, CIRCULAIRE DU 21/11/2007) | | | |
|---|--|--|---|
| | Surface agricole <i>(contrôle a posteriori toutes surfaces déclarée au S2 jaune¹)</i> | Surface en milieu forestier <i>(art.30, 2. et 3. du règlement 1974/2006)</i> | Surface non agricole <i>(contrôle a posteriori : exclusion de toute surface déclarée au S2 jaune)</i> |
| Agriculteurs² | Eligible aux MAE Eligible à certains contrats | Eligible au contrat NATURA 2000 | Eligible à certains contrats NATURA 2000 |

¹ S2 jaune : surface déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune)

² Agriculteurs au sens de la circulaire DPEI/C2007-4035 – DGFAR/C2007-5027

| | | | |
|-------------------------|---|--|--|
| | NATURA 2000 | Non éligible aux MAE | Non éligible aux MAE |
| Non agriculteurs | Eligible à certains contrats NATURA 2000 Non éligible aux MAE | Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE | Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE |

Remarque : Sur le plan fiscal, les sommes versées par le CNASEA à un agriculteur dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.

I.1.2. LES CONTRATS EN MILIEUX AGRICOLES

Les contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans.

Les nouvelles mesures agro-environnementales ont été établies au niveau national en octobre 2006 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Le PDRH a été approuvé le 20 juin 2007. Celui-ci définit, pour les 21 régions de la France métropolitaine hors Corse, les stratégies de développement rural qui pourront être cofinancées par le nouveau fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Les éléments nécessaires pour bâtir les mesures agro-environnementales territorialisées sur la base des engagements unitaires et de leurs combinaisons possibles sont désormais disponibles en région Centre.

I.1.3. LES CONTRATS HORS MILIEUX AGRICOLES

I.1.3.1. Les contrats NATURA 2000 en milieux forestiers

Une liste de mesures contractualisables a été établie au niveau national pour les contrats en milieux forestiers (circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle du 21 novembre 2007). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

En région Centre, suite à la circulaire « gestion » de 2004, les modalités techniques et financières de ces mesures sont précisées dans un arrêté préfectoral régional, depuis le 9 décembre 2005. Malgré l'apparition de la nouvelle circulaire « gestion » du 21 novembre 2007, nous conserverons les modalités techniques et financières définies dans l'arrêté du 9 décembre 2005 qui prévaut pour l'application.

I.1.3.2. Les contrats NATURA 2000 dans les autres milieux naturels

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des milieux naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle du 21 novembre 2007) et validée par la Commission européenne.

La définition précise des cahiers des charges de ces contrats n'est pas faite ; un cadrage national est en cours. Dans cette attente, les dispositions techniques et financières des mesures éligibles seront donc consignées dans les cahiers des charges du document d'objectifs. Les modalités de financement de ces mesures sont les mêmes que pour les mesures forestières.

I.2. LA CHARTE NATURA 2000

I.2.1. GENERALITES

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 (cf. tome I du présent document d'objectifs). Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR).

La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

I.2.2. FORME ET CONTENU DE LA CHARTE NATURA 2000

La Charte NATURA 2000 est annexée au document d'objectifs du site NATURA 2000. Une circulaire d'application quant aux modalités concrètes de réalisation de ce type de document est parue le 26 avril 2007, modifiée par un nouveau décret (n°2008-457) en date du 15 mai 2008 qui modifie le code de l'environnement.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations, et d'engagements contrôlables rédigés de manière simple et précise.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques. Cet avantage fiscal implique un contrôle de l'application des engagements listés. Le non-respect des

engagements entraînera une sanction envers le signataire de la Charte (suspension de son adhésion à la Charte, taxe foncière). Les engagements de la Charte NATURA 2000 peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

La durée de la Charte NATURA 2000 est désormais de 5 ans.

Notons que l'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat NATURA 2000.

I.3. L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE

Une liste des propriétés non bâties de l'ensemble du site et faisant l'objet d'un engagement de gestion sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces parcelles feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), la part communale et intercommunale de la taxe foncière en sera exonérée.

Les parcelles exigibles à une exonération de la taxe foncière au titre de Natura 2000 doivent être classées, sur le site Natura 2000 FR4100157 « Plateau de Malzéville », dans l'une des catégories fiscales suivantes :

- terres ;
- prés et prairies naturels, herbages et pâturages ;
- vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes ;
- bois, aulnaies, saussaies, oseraies ;
- landes, pâtis, bruyères, marais ;
- lacs, étangs, mares, salins, salines et marais salants ;
- d'autres parcelles éventuelles, figurant sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB.

Lorsque les parcelles sont données à bail en application de l'article L. 411 du code rural, l'adhésion à la charte et le contrat Natura 2000 doivent être cosignés par le preneur.

Pour information, l'Etat compense chaque année, au bénéfice des communes et des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les pertes de recettes résultant de cette exonération fiscale. L'exonération ne prend effet que lorsque le DOCOB est approuvé par le préfet (et non pas à son achèvement ou à sa validation par le comité de pilotage).

I.4. LES AUTRES MESURES FISCALES INCITATIVES

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;

- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE CONSERVATION SUR LE SITE

- ✓ Objectif n°1 : Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire
- ✓ Objectif n°2 : Mettre en œuvre une gestion durable des milieux forestiers d'intérêt communautaire
- ✓ Objectif n°3 : Maintien de l'ambiance paysagère
- ✓ Objectif n°4 : Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public
 - Objectif n°4.1 : Gérer la fréquentation pedestre, équestre et cycliste du site
 - Objectif n°4.2 : Faire respecter les interdictions en ce qui concerne les engins motorisés
 - Objectif n°4.3: Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors
- ✓ Objectif n°5 : Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000
- ✓ Objectif n°6 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagement et des projets avec Natura 2000
- ✓ Objectif n°7 : Renforcement de la maîtrise foncière pour la pérennité du site
- ✓ Objectif n°8 : Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site
- ✓ Objectif n°9 : Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs

II.1. TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX ET OBJECTIFS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

EN ROUGE : LES ACTIONS PROPOSEES ET DISCUTEES DANS LE CADRE DE CET ATELIER DE TRAVAIL « ACTIONS : GESTION DES MILIEUX ET ESPECES »

| TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|---|--------------------|---|
| Intitulé de l'objectif | Enjeux | Intitulé de l'action |
| Milieus ouverts d'intérêt européen : la pelouse calcicole (Code Natura 2000 : 6510) | | |
| 1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire | Enjeu 1 Enjeu 3 | CAHIERS DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 1.1 : « Entretien des pelouses par fauche et pâturage » ACTION 1.2A : « Restauration des pelouses par débroussaillage au pied par pied » ACTION 1.2B : « Restauration des pelouses par débroussaillage » ACTION 1.3 : « Restauration des pelouses fermées » CHARTRE NATURA 2000 Recommandations de la Charte Recommandations pour la gestion durable des pelouses calcaires |
| Milieus forestiers d'intérêt européen : la hêtraie calcicole médio-européenne (Code Natura 2000 : 6160) / la chênaie neutrophile à Primevère élevée (Code Natura 2000 : 9150) | | |
| 2 - Mettre en œuvre une gestion durable des milieux forestiers d'intérêt communautaire | Enjeu 1 | CHARTRE NATURA 2000 Recommandations de la Charte Recommandations pour la gestion durable des habitats forestiers d'intérêt communautaire |
| Tous les habitats naturels : habitats naturels d'intérêt européen / autres habitats naturels | | |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|--|---------|---|
| Intitulé de l'objectif | Enjeux | Intitulé de l'action |
| 3 - Maintien de l'ambiance paysagère | Enjeu 2 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 3.1 : « Insertion d'une haie partielle autour de la piste de l'aérodrome » ACTION 3.2 : « Conserver la propreté du site et entretenir les équipements d'accueil » <i>Les actions concernant la gestion des pelouses répondent également à cet objectif (se référer aux actions 1.1 / 1.2 / 1.3).</i> CHARTRE NATURA 2000 Recommandations de la Charte Recommandations pour la gestion durable des habitats forestiers d'intérêt communautaire Recommandations pour la gestion durable des pelouses calcaires |
| | Enjeu 3 | |
| 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public | | |
| 4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site | Enjeu 1 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.1.1 - « Mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation des sentiers et infrastructures touristiques pédestres, équestres et cyclistes en fonction de la sensibilité écologique du site » ACTION 4.1.2 - « Mise en place d'un schéma et définition des aménagements nécessaires pour la sécurité des différents usagers sur le site » CAHIERS DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.2.1 - « Fermeture des chemins d'accès pour les engins motorisés » AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.2.2 - « Définition et renforcement de la surveillance sur le site » ACTION 4.2.3 - « Mise en place d'une signalétique concernant l'interdiction de fréquentation des engins motorisés sur le site Natura 2000 » ACTION 4.2.4 - « Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels et d'espèces sensibles » |
| | Enjeu 2 | |
| Enjeu 3 | | |
| Enjeu 4 | | |
| Enjeu 5 | | |
| 4.2 - Faire respecter les interdictions concernant les engins motorisés | | |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|---|---|---|
| Intitulé de l'objectif | Enjeux | Intitulé de l'action |
| 4.3 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors | | CAHIERS DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.3.1 – « Conception et installation de panneaux d'information » AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.3.2 – « Elaboration d'un plan d'interprétation » ACTION 4.3.3 – « Mise en place d'un sentier pédagogique » ACTION 4.3.4 – « Aménagement d'une maison d'accueil » ACTION 4.3.5 – « Organisation de sorties pédagogiques » ACTION 4.2.6 – « Information et sensibilisation du grand public et des usagers sur Natura 2000 et le site du plateau de Malzéville » ACTION 4.3.7 – « Mise en place d'outils d'information pour le grand public » |
| 5 - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000 | Enjeu 1 Enjeu 2 Enjeu 3 Enjeu 4 Enjeu 5 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 5.1 – « Maintien des activités de vol à voile et d'aéromodélisme en adéquation avec Natura 2000 » ACTION 5.2 – « Définition d'une gestion cynégétique adaptée » ACTION 5.3 – « Concertation et définition de secteurs de stationnement adaptés suivant les activités » |
| 6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000 | Enjeu 1 Enjeu 2 Enjeu 3 Enjeu 4 Enjeu 5 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 6.1 – « Cohérence et prise en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement » ACTION 6.2 – « Prise en compte du site Natura 2000 dans la définition et la réalisation de différents projets » |
| 7 - Renforcement de la maîtrise foncière pour la pérennité du site | Enjeu 1 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 7.1 – « Accroître la maîtrise foncière par acquisition ou mise en place d'un conventionnement avec les différents propriétaires, exploitants et associations conventionnées » |
| 8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site | Enjeu 1 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 8.1 – « Extension du périmètre Natura 2000 actuel » ACTION 8.2 – « Suivi des espèces remarquables de la faune et de la flore (Annexe II de la Directive Habitat / Annexe I de la Directive Oiseaux/Autres espèces remarquables) » |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|--|--------------------|---|
| Intitulé de l'objectif | Enjeux | Intitulé de l'action |
| 9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs | Enjeu 1 Enjeu 6 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 9.1 – « Mise en place d'un tableau de bord de l'application du document d'objectifs » ACTION 9.2 – « Evaluation de l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaires » |

Légende pour les enjeux :

Enjeu 1 : La préservation, le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Enjeu 2 : La conservation du contexte paysager.

Enjeu 3 : Le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique.

Enjeu 4 : La concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le plateau.

Enjeu 5 : Le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques.

***Enjeu 6 :** L'amélioration de la fonctionnalité du site au travers de la révision du périmètre Natura 2000.*

III. PROPOSITION D' ACTIONS

III.1. OUTILS CONTRACTUELS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

| | | | |
|--|--|---------------------------------|--|
| Action 1.1 | Entretien des pelouses par fauche et pâturage | | |
| Mesures agri-environnementales | | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire | | |
| Habitat naturel visé : Pelouse calcicole (6210) | | | |
| Localisation : Ces secteurs de pelouse correspondent à une partie des zones ouvertes du plateau de Malzéville. | Surface : 202 ha | Priorité 1 | |
| Description : Il s'agit d'entretenir les pelouses par des méthodes douces sans apports mécaniques lourds pouvant provoquer une détérioration du milieu et en limitant l'utilisation d'intrants. En outre, on préconisera un pâturage extensif permettant à la pelouse de pouvoir se régénérer et ainsi laisser un temps suffisamment long pour permettre aux espèces végétales d'accomplir leur cycle reproductif. | | | |

| |
|---|
| <p>Engagements unitaires agro-environnemental retenus</p> <p><i>Cf. carte 1 - Cartographie de l'action 1.1 : gestion des pelouses par fauche et pâturage</i></p> <p>Le cahier des charges proposé se base sur les engagements unitaires retenus et définis pour la mise en œuvre des mesures agri-environnementales territorialisées (MATER).</p> <p>En se basant sur les enjeux écologiques, deux mesures ont été proposées et validées (DIREN, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Biotope, 2008) :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ LO_MALZ-PC_1, elle préconise une absence de fertilisation azotée minérale et organique.▪ LO_MAL-PC_2, elle préconise une absence de fertilisation azotée minérale et organique ainsi qu'un retard de fauche. <p>Ces mesures reposent sur différents engagements agri-environnementaux.</p> <p><i>Pour la mesure intitulée LO_MALZ-PC_1 :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ HERBE_03 : « absence totale de fertilisation minérale et organique sur les prairies et habitats remarquables » <p><i>Pour la mesure intitulée LO_MAL-PC_2 :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ HERBE_03 : « absence totale de fertilisation minérale et organique sur les prairies et habitats |
|---|

remarquables »

- HERBE_06 : « retard de fauche sur prairies et habitats remarquables »

Ces engagements sont obligatoirement accompagnés des engagements suivant :

- HERBE_01 : « Enregistrements des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage »
- SOCLE_H01 : « Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe »

Le détails des engagements unitaires proposés sont décrit dans l'annexe 2 intitulé « Mesures agri-environnementales : description des engagements unitaires retenu ».

Précisions techniques

- La fauche et le pâturage sont interdits **avant le 15 juin**.
- Les animaux peuvent pâturés après la 1^{ère} fauche. Il est conseillé de privilégier un pâturage ovin plus adapté au contexte des pelouses calcaires. Toutefois, des bovins peuvent pâturés occasionnellement.

Diagnostic préalable

Un diagnostic préalable sera réalisé sur une partie du territoire du site Natura 2000 par la structure animatrice ou un expert agréé. Il définira :

- Les surfaces engagées au titre de cet engagement (parcelles individuelles ou collectives) ;
- Les structures agréées pour l'élaboration du plan de gestion pastorale en collaboration avec la structure animatrice.

| Montant des aides financières | |
|---|------------------------------|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Combinaison des engagements unitaires MATER | |
| <u>Mesure LO MALZ PC1</u> Socle H01 + Herbe 01 + Herbe 03 | 228 €/ha/an |
| <u>Mesure LO MALZ PC2</u> Socle H01 + Herbe 01 + Herbe 03 + Herbe 06 | 322 €/ha/an |

| Calendrier | | | | | |
|------------|----|----|----|----|----|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

Contrôle :

- Reportage photographique
- Factures acquittées

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Fourniture de l'état initial des parcelles contractualisées sous forme de photos pour évaluer les différents taux de recouvrement de la végétation présente
- Contrôle sur le terrain (diagnostic de la végétation ...)

Acteurs concernés :

Propriétaires ruraux et leurs ayants-droit , exploitants agricoles et propriétaires, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, DIREN Lorraine, associations naturalistes, autres organismes professionnels agricoles, scientifiques ...

Sources de financement :

- Engagement agro-environnemental : Fonds européens (FEADER) + Fonds du MEDAD.

| | | |
|--|---|---------------------------------|
| Action 1.2A | Restauration des pelouses par débroussaillage au pied par pied | |
| Contrat Natura 2000 non forestier | | |
| objectifs(s) concerné(s) | 1- Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire | |
| Habitat naturel d'intérêt visé : Pelouse calcicole (6210) – variante à Callune vulgaire | | |
| Localisation : Mosaïque de pelouse acidocline à Callune (située principalement au nord ouest du site Natura 2000). | Surface 4 ha | Priorité 1 |
| Description : Il s'agit d'entretenir la zone à Callune présente sur le plateau de Malzéville à travers un travail de débroussaillage au pied par pied. Cette méthode douce évite la dégradation de cet habitat fragile et rare sur pelouse calcaire. | | |

Mesure type de gestion contractuelle des sites Natura 2000

En milieu non agricole, des contrats Natura 2000 sont très bien adaptés à la gestion des pelouses. Cette action correspond à la mesure **A32305R** « *Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger* ».

Dans le cadre du renouvellement du présent document d'objectifs, une nouvelle évaluation de l'état de conservation de l'habitat permettra de définir les nouvelles modalités de gestion de la zone : soit une gestion par débroussaillage, soit une gestion par fauche (cf. action 1.1).

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques

Cf. Carte 2 – Cartographie des opérations de débroussaillage au pied par pied sur le secteur de pelouse à callune

- L'opération de débroussaillage au pied par pied devra être une action légère, il s'agira de couper manuellement (ou mécaniquement) les pieds de ligneux néfastes au développement de la Callune (jeunes pins, arbustes ...).
- Les produits de débroussaillage seront exportés hors des habitats d'intérêt européen, avec possibilité d'un brûlage sur place sur des tôles puis exportation des résidus.
- Les travaux auront lieu de préférence à la fin de l'été et au début de l'automne, par temps sec, pour tenir compte des cycles biologiques des espèces animales et floristiques présentes.

Ce type d'opération de restauration ne consiste pas à éliminer tous les pieds de ligneux, certains secteurs embroussaillés sont à maintenir car ils constituent des zones refuge pour la faune et la flore.

Diagnostic parcellaire préalable

Un diagnostic parcellaire préalable sera réalisé par la structure animatrice ou un expert agréé, et devra définir :

- La localisation de la zone de travaux sur la (les) parcelle(s) et des habitats naturels voisins (cartographie à l'échelle des parcelles) ;
- La fréquence d'intervention (intervention souhaitable tous les ans les 2 premières années puis tous 3 ans) et le mode d'intervention (entretien mécanique ou manuelle).

| Montant des aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Engagements non rémunérés au titre de la mesure A32305R : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des périodes d'autorisation des travaux, ▪ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. | néant |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Tronçonnage et bûcheronnage légers | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Frais de mise en décharge | Ajustable sur devis Plafond à définir |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | | | X | |

| |
|--|
| <p>Modalités de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; ▪ Fourniture de l'état initial des parcelles contractualisées sous forme de photos pour évaluer les différents taux de recouvrement de la végétation présente ; ▪ Contrôle sur le terrain de la réalisation effective des travaux prévus ; ▪ Factures si les travaux sont effectués par un prestataire extérieur. |
| <p>Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure</p> <p>Suivi de la végétation après intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ relevés phytosociologiques au niveau de placettes témoins et au niveau des zones traitées l'année suivant la dernière intervention, ▪ analyse par photo-aérienne de l'occupation du sol et notamment des zones à callune, ▪ recherche des espèces remarquables caractéristiques des pelouses. |
| <p>Acteurs concernés</p> <p>Propriétaires ruraux et leurs ayants-droit , propriétaires, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, DIREN Lorraine, bureaux d'études, associations naturalistes, autres organismes professionnels agricoles, scientifiques, entreprises spécialisées, associations d'insertion ...</p> |
| <p>Sources de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat Natura 2000 : Fonds européens (FEADER) + Fonds du ministère chargé de l'écologie ; ▪ + éventuellement collectivités locales et établissements publics |

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Action 1.2B | Restauration des pelouses par débroussaillage | |
| Contrat Natura 2000 non forestier | | |
| objectifs(s) concerné(s) | OBJ-1- Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire | |
| Habitat naturel d'intérêt communautaire visé : Pelouse calcicole (6210) – variante embroussaillée | | |
| Localisation : Mosaïque de pelouse calcicole avec arbustes, située principalement au nord-est et à l'ouest du plateau | Surface 36 ha | Priorité 1 |
| Description : Cette action d'entretien par débroussaillage se traduit par une action mécanique de coupe des arbustes de petite taille. Il s'agit de restaurer les zones de pelouse embroussaillée par les arbustes. | | |

Mesure type de gestion contractuelle des sites Natura 2000

En milieu non agricole, des contrats Natura 2000 sont très bien adaptés à la gestion des pelouses. Cette action correspond à la mesure **A32305R** « *Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger* ».

Dans le cadre du renouvellement du présent document d'objectifs, une nouvelle évaluation de l'état de conservation de l'habitat permettra de définir les nouvelles modalités de gestion de la zone : soit une gestion par débroussaillage, soit une gestion par fauche (cf. action 1.1).

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Cf. Carte 3 – Cartographie des opérations de débroussaillage des secteurs présentant un faciès de mosaïque de pelouse embroussaillée

- L'opération de débroussaillage correspond à un entretien mécanique avec coupe des jeunes arbustes (et des jeunes pins et autres ligneux).
- Les produits de débroussaillage seront exportés hors des habitats d'intérêt européen, avec possibilité d'un brûlage sur place sur des tôles puis exportation des résidus.
- Les travaux auront lieu de préférence à la fin de l'été et au début de l'automne, par temps sec, pour tenir compte des cycles biologiques des espèces animales et floristiques présentes.
- Ce type d'opération de restauration ne consiste pas à éliminer tous les pieds de ligneux, certains secteurs embroussaillés sont à maintenir car ils constituent des zones refuge pour la faune et la flore.
- Une gestion en mosaïque est à envisager : l'entretien de ces milieux peut se faire sur 6 parcelles différentes (surface moyenne de 6 ha), chacun étant entretenue une fois durant la durée de validité du document d'objectifs. Lors de la révision du document d'objectif, suivant l'état de conservation des pelouses, il peut être conseillé d'engager le même type de gestion sur les 6 années suivantes.

Diagnostic parcellaire préalable

Un diagnostic parcellaire préalable sera réalisé par la structure animatrice ou un expert agréé, et devra définir :

- La technique de débroussaillage sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage manuel.

- La localisation de la zone de travaux sur la (les) parcelle(s) et des habitats naturels voisins (cartographie à l'échelle des parcelles)
- La fréquence d'intervention (intervention souhaitable tous les ans les 2 premières années puis tous 3 ans) et le mode d'intervention (entretien mécanique ou manuelle).

| Montant des aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Engagements non rémunérés au titre de la mesure A32305R : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des périodes d'autorisation des travaux, ▪ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. | néant |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Tronçonnage et bûcheronnage légers | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32305R : Frais de mise en décharge | Ajustable sur devis Plafond à définir |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X (6 ha) | X (6 ha) | X (6 ha) | X (6 ha) | X (6 ha) | X (6 ha) |

| |
|--|
| <p>Modalités de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; ▪ Fourniture de l'état initial des parcelles contractualisées sous forme de photos pour évaluer les différents taux de recouvrement de la végétation présente ; ▪ Contrôle sur le terrain de la réalisation effective des travaux prévus ; ▪ Factures si les travaux sont effectués par un prestataire extérieur. |
| <p>Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure</p> <p>Suivi de la végétation après intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ relevés phytosociologiques au niveau de placettes témoins et au niveau des zones traitées l'année suivant la dernière intervention, ▪ analyse par photo-aérienne de l'occupation du sol et notamment des zones arbustives, ▪ recherche des espèces remarquables caractéristiques des pelouses. |
| <p>Acteurs concernés :</p> <p>Propriétaires ruraux et leurs ayants-droit , propriétaires, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, DIREN Lorraine, bureaux d'études, associations naturalistes, autres organismes professionnels agricoles, scientifiques, entreprises spécialisées, associations d'insertion ...</p> |
| <p>Sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat Natura 2000 : Fonds européens (FEADER) + Fonds du ministère chargé de l'écologie ; ▪ + éventuellement collectivités locales et établissements publics |

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 1.3 | Restauration des pelouses fermées | |
| Contrat Natura 2000 non forestier | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Pelouse calcicole (6210) – mosaïque de pelouse et de boisements (pins et fruticées) | | |
| Localisation : Parcelles essentiellement situées au nord du plateau, dans les secteurs de pelouse envahis par les résineux et les arbustes. | Surface: 8 ha | Priorité 2 |
| Description : Le diagnostic a mis en évidence des secteurs de pelouse fortement dégradés et fermés avec la présence de zones boisées par des essences non indigènes comme les résineux. Afin de limiter la dégradation des pelouses, il convient de restaurer ces secteurs grâce à un travail de débroussaillage lourd et d'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire. | | |

Mesure type de gestion contractuelle des sites Natura 2000 :

En milieu non agricole, des contrats Natura 2000 sont très bien adaptés à la gestion des pelouses. Cette action correspond à la mesure **A32301P** « *Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage* ».

Dans le cadre du renouvellement du présent document d'objectifs, une nouvelle évaluation de l'état de conservation de l'habitat permettra de définir les nouvelles modalités de gestion de la zone : soit une gestion par débroussaillage (action 1.2A / 1.2B), soit une gestion par fauche (cf. action 1.1).

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Cf. Carte 4 – Cartographie des opérations de restauration des secteurs de pelouse dégradés par les résineux et les fruticées.

- Ce type d'opération de restauration correspond à un entretien mécanique avec coupe des ligneux, débroussaillage et gyrobroyage éventuel. Des opérations de dessouchage peuvent être envisagées dans le cas où les arbres sont de taille importante.
- Les produits de coupes seront exportés hors des habitats d'intérêt européen, avec possibilité d'un brûlage sur place sur des tôles puis exportation des résidus.
- Ces travaux s'effectueront préférentiellement entre le mois d'octobre et le mois de mars, afin de respecter les périodes sensibles pour la faune et de la flore (période de reproduction). Il est conseillé de réaliser ces travaux par temps sec pour éviter la création d'ornières.
- Le chantier doit être rendu propre, en limitant le bois mort au sol (toutefois, des andins pourront être laissés car ils constituent des habitats propices aux reptiles et aux insectes). De plus, les trous issus du dessouchage devront être rebouchés dans un souci de sécurité vis-à-vis des promeneurs potentiels.
- Une gestion en mosaïque est à envisager : l'entretien de ces milieux peut se faire sur 4 parcelles différentes (surface moyenne de 2 ha), chacun étant restaurée une fois durant la durée de validité du document d'objectifs. Lors de la révision du document d'objectif, suivant l'état de conservation des secteurs restaurés, il peut être conseillé d'engager le même type de gestion sur les 6 années suivantes.

Diagnostic parcellaire préalable

Un diagnostic parcellaire préalable sera réalisé par la structure animatrice ou un expert agréé, et devra définir :

- La technique des travaux d'abattage et de débroussaillage sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage

| |
|--|
| <p>manuel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La localisation de la zone de travaux sur la (les) parcelle(s) et des habitats naturels voisins (cartographie à l'échelle des parcelles) ; ▪ La fréquence d'intervention (intervention souhaitable tous les 2 ans) et le mode d'intervention (entretien mécanique ou manuelle). |
|--|

| Montant des aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Engagements non rémunérés au titre de la mesure A32301P : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des périodes d'autorisation des travaux, ▪ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. | néant |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32301P : Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des ligneux | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32301P : Dessouchage | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32301P : Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32301P : Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32301P : Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe | Ajustable sur devis Plafond à définir |
| Engagement rémunéré au titre de la mesure A32301P : Frais de mise en décharge | Ajustable sur devis Plafond à définir |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| | X (2 ha) | X (2 ha) | X (2 ha) | X (2 ha) | |

| |
|--|
| <p>Modalités de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ; ▪ Fourniture de l'état initial des parcelles contractualisées sous forme de photos pour évaluer les différents taux de recouvrement de la végétation présente ; ▪ Contrôle sur le terrain de la réalisation effective des travaux prévus ; ▪ Factures si les travaux sont effectués par un prestataire extérieur. |
| <p>Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure</p> <p>Suivi de la végétation après intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ relevés phytosociologiques au niveau de placettes témoins et au niveau des zones traitées l'année suivant la dernière intervention, ▪ analyse par photo-aérienne de l'occupation du sol et notamment des zones arbustives, ▪ recherche des espèces remarquables caractéristiques des pelouses. |
| <p>Acteurs concernés :</p> <p>Propriétaires ruraux et leurs ayants-droit , propriétaires, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, DIREN Lorraine, bureaux d'études, associations naturalistes, autres organismes professionnels agricoles, scientifiques, entreprises spécialisées, associations d'insertion ...</p> |
| <p>Sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat Natura 2000 : Fonds européens (FEADER) + Fonds du ministère chargé de l'écologie ; ▪ + éventuellement collectivités locales et établissements publics |

III.2. AUTRES ACTIONS ENVISAGEES SUR LE SITE NATURA 2000

Les actions présentées ici ne sont pas éligibles à un cofinancement européen dans le cadre des contrats Natura 2000 ou des mesures agri-environnementales.

Ces actions sont toutefois éligibles à des cofinancements de la part de l'Etat via le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ou tout autre financeur concerné par la démarche Natura 2000 (collectivités territoriales, établissements publics...).

Les mesures présentées ci-après ne constituent toutefois pas un engagement de financement. Il s'agit de recommandations de gestion qu'il serait souhaitable de mettre en place sur le site. Les montants indiqués sont proposés à titre indicatif.

- voir page suivante -

| | | |
|--|---|---------------------------------|
| Action 3.1 | Insertion d'une haie partielle autour de la piste de l'aérodrome | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 3 - Maintien de l'ambiance paysagère | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Pelouse calcicole (6210) | | |
| Localisation : Autour de la piste de l'aérodrome, partie sud-est du plateau | Superficie ou linéaire : 2100 m | Priorité 2 |
| Description : Les activités de l'aérodrome comportent des dangers vis-à-vis des promeneurs venant se promener sur le plateau. L'atterrissage ou le décollage des planeurs peuvent en effet comporter certains risques. A l'inverse, malgré la présence d'un fossé faisant office de « barrière », certaines personnes s'introduisent sur les pistes augmentant les risques d'accidents. Dans ce sens, la plantation d'une haie, disposée à certains endroits stratégiques, pourrait résorber ces risques. En outre, ce type d'aménagement va également permettre une meilleure insertion paysagère des fossés dans l'étendue ouverte constituée par les pelouses. Enfin, ces haies présentent un intérêt écologique important, en permettant notamment le développement de nombreuses espèces animales (insectes, chauves-souris et d'oiseaux). | | |

Préambule

Cf. carte 5- Insertion d'une haie partielle autour de la piste de l'aérodrome

Suite à l'extension d'une piste de l'aérodrome, dans le cadre de mesures compensatoires, des plantations de haies ont été proposées en substitution des fossés anti-intrusion sur une longueur de 150 m (Esope, 2006) L'idée était de mettre un réseau de haies en complément des fossés anti-intrusions (et de les reboucher une fois la haie suffisamment grande). La haie préconisée était une haie sur 2 rangs (en quinconce) avec des espèces indigènes (cornouillers, Noisetier, Troëne ...). Ce travail sera réalisé durant l'automne 2008.

Afin de compléter cette mesure, il est proposé de compléter cette plantation. Le choix de l'implantation de la haie autour de la piste de l'aérodrome doit répondre à deux contraintes : le maintien de l'ambiance paysagère et la sécurité des usagers du site.

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques pour la plantation complémentaire d'une haie partielle

Le choix de l'implantation

- Linéaire de haie (double rangée de haie) d'une longueur de 1000 m entre le parking Sainte-Geneviève et l'aérodrome. Cette zone est particulièrement fréquentée par de nombreuses personnes (famille, enfants).
- Linéaire de haie (simple rangée de haie) d'une longueur de 1000 m entre le parking Sainte-Geneviève et la nouvelle extension de l'aérodrome (nord-ouest). Une seule rangée de haie est à implanter (faible largeur par rapport au fossé anti-intrusion et ambiance ombragée).
- Linéaire de haie (double rangée de haie) d'une longueur de 150 m en complément de la plantation proposée dans le cadre des mesures compensatoires suite à l'extension de l'aérodrome (secteur nord-ouest).

Préconisations techniques pour la plantation

- Arbres de tailles différentes (grands et petits arbustes) ;
- Plantation avec un espacement de 1 m à 1,5m (sur un même rang) ;
- Plantation en quinconce avec un espacement d'un mètre ;
- Plantation d'espèces indigènes : Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Erable champêtre (*Acer*

campestre), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier (*Coryllus avellana*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*)... ;

Ces listes d'espèces ne sont pas exhaustives, elles sont données à titre d'indication. Notons qu'il est impératif que ces espèces soient indigènes.

Préconisation pour l'entretien des haies :

- L'exploitant a l'obligation d'entretien ;
- La taille est à faire entre octobre et février, pour ne pas déranger la faune ;
- Certaines haies devront être débroussaillées de façon raisonnée et douces (plantes herbacées trop hautes...).

| Montant du coût / aides financières | |
|--|--|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| <u>Pour la plantation de haies</u> Trou pour plantation : 8 €/trou Plantation de feuillus d'une hauteur : - de 1 m - 1,25 m : 5 €/plants - de 1,25 m - 1,60 m : 7 €/plants - de 1,60 m - 2 m : 9 €/plants | Ajustable sur devis 6750 €/an (sur la base d'une moyenne annuelle de 350m pour une haie double) |
| <u>Pour l'entretien de haies</u> Entretien annuel des arbustes par taille, sur la base de 350 m par an. | Ajustable sur devis 301 €/350m/an* |

| Calendrier | | | | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X (+ Mesures compensatoires :150 m) | X + entretien | X + entretien | X + entretien | X + entretien | X + entretien |

| |
|---|
| Modalités de contrôle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reportage photographique ; ▪ Factures acquittées. |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure Suivi de la végétation après plantation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat de la végétation après plantation. |
| Acteurs concernés : Propriétaires et leurs ayants-droit (Grand Nancy, aérodrome) , Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, DIREN Lorraine, Direction de l'Aviation Civile Nord Est, bureaux d'études, associations naturalistes, autres organismes professionnels agricoles, scientifiques, entreprises spécialisées, associations d'insertion ... |
| Sources de financement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités : communes ▪ Propriétaires et ayants-droits : Grand Nancy, Aéroport |

* D'après les mesures unitaires mentionnées pour la mise en œuvre des MATER, le montant de l'aide se calcule au mètre linéaire entretenu en se basant sur le ratio de 0,86 €/ml/ an (ce montant peut s'adapter avec la formule « 0.86 X p1/5 » avec p1 étant le nombre d'année sur lesquelles un entretien des haies est requis – 5 années au maximum-).

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 3.2 | Conserver la propreté du site et entretenir les équipements d'accueil | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 3- Maintien de l'ambiance paysagère | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Tous les habitats | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du site Natura 2000 (particulièrement sur les zones polluées par les déchets) | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 2 |
| Description : Pour conserver le site attrayant et maintenir un cadre de vie agréable, il convient d'engager différents types d'actions d'entretien et de nettoyage. Dans ce sens, un entretien régulier des aménagements est à réaliser tout comme l'organisation de campagnes de nettoyage. | | |

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Enlèvement des déchets

Différents types de déchets parsèment le plateau. On peut distinguer les petits déchets (sacs plastiques, bouteilles ...) et les gros déchets (décharges sauvages, ferraille ...).

- Pour les petits déchets :

Ces déchets se rencontrent essentiellement autour de la piste de l'aérodrome et dans les secteurs proches des aires de stationnement (parking Sainte-Geneviève et parking proche du restaurant French-Cancan).

Il est proposé d'organiser une journée spéciale, chaque année, afin que les habitants des communes concernées, voire des personnes extérieures (associations, bénévoles ...), puissent participer à l'entretien des espaces naturels et aménagés.

A travers cette « journée de nettoyage du plateau », il est prévu un travail de sensibilisation et d'échanges avec une association spécialisée sur les thématiques du développement durable.

- Pour les gros déchets

Ces déchets se rencontrent dans des endroits moins accessibles, notamment en forêt. Ces objets de grandes tailles (carcasse brûlée, sommier, parpaing...) nécessitent l'utilisation d'engins lourds (camion avec remorque ...). Ce nettoyage est à réaliser par temps sec pour ne pas dégrader les chemins.

Entretien des aires d'accueil, aménagements divers et sentiers

Il s'agit d'entretenir régulièrement l'aire d'accueil (située à proximité de l'aérodrome), les différents panneaux d'information et les sentiers. Pour cela, un passage très régulier sur le site (au minimum chaque mois) est nécessaire. Il sera réalisé dans un premier temps par le Grand Nancy ou les communes concernées. A terme, si un emploi est créé pour suivre le site, la surveillance sera réalisée par cet emploi.

Lors de chaque passage, il convient de veiller au bon état des différents équipements et à la propreté du site :

- En cas de constatation d'installation dégradée, cette installation devra rapidement être réparée, changée ou supprimée ;
- Tous les détritiques ou dépôts divers trouvés devront être récupérés lors de ces passages et transportés vers un site adapté (poubelle, déchetterie, containers spécialisés, etc.).

| Montant du coût / aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Entretien régulier des aménagements et équipements divers | Ajustable sur devis Environ 3000€/an |
| Organisation d'une journée de nettoyage du plateau | Ajustable sur devis Environ 1000€/an |
| Enlèvement des gros déchets | Ajustable sur devis Environ 1500€/an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

| |
|---|
| Contrôle : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Photo avant et après travaux de nettoyage pour les gros déchets |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Site propre ▪ Usagers sensibilisé à la propreté du site |
| Acteurs concernés : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Général de la Meurthe et Moselle, Grand Nancy, Communes, associations diverses (naturalistes, randonnée ...), CPIE, ONF ... |
| Sources de financement : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Grand Nancy, Communes |

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Action 5.2 | Définition d'une gestion cynégétique adaptée | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 5 -Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000 | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Tous les habitats et espèces présents sur le plateau de Malzéville | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du plateau | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 2 |
| Description : Cette action vise à définir une gestion adaptée et durable des ressources cynégétiques présentes sur le plateau de Malzéville, tout en intégrant les composantes biologiques et sociales du site (forte fréquentation du public). | | |

Préambule

Le site Natura 2000 est fréquenté par le public de façon assidue durant toute l'année. En outre, le plateau accueille des habitats naturels d'intérêt européen et des espèces remarquables qu'il convient de conserver dans un bon état de conservation. Dans ce sens, il est donc important de définir un cahier des charges pour la pratique de la chasse sur le plateau.

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques

Différentes précisions sont proposées :

- Le plateau de Malzéville peut être considéré comme une zone dans laquelle la chasse n'est pas pratiquée régulièrement ;
- La chasse peut être exercées prioritairement dans les zones forestières situées en limite du site Natura 2000, entre les coteaux et la plaine (cultures ...) ;
- Aucune sorte d'agrainage n'est disposée dans les limites du site Natura 2000 ;
- Possibilité d'autoriser des battues annuelles pour limiter les populations de sangliers. L'ensemble des dispositifs réglementaires et d'information est à mettre en place lors de l'organisation de ces battues ;
- Les différents plan de régulation d'espèces (« Perdrix » / « Lapin ») ne concernent pas le secteur du plateau de Malzéville mais les territoires communaux situés en dehors.

| Montant des coûts/aides financières | |
|---|--|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Participation occasionnelle aux réunions Sensibilisation des gestionnaires, communes, ACCA Suivi des plans de chasse ... <i>Mise en œuvre réalisée par la structure animatrice</i> | Variable suivant la nature et le nombre de programmes Environ 1000€ /an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

Contrôle

- Rapport de suivi d'activité annuel

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure

- Sensibilisation des gestionnaires, usagers et communes concernées
- Prise en compte de Natura 2000 et des spécificité du site dans les différents plans de chasse

Acteurs concernés

Fédération départementale de chasse, ACCA , communes, collectivités territoriales, usagers du site (ou associations d'usagers), DIREN, ONCFS, ONF, ...

Sources de financements

- Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ;
- + éventuellement collectivités locales et établissements publics.

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 6.1 | Cohérence et prise en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement | |
| Action non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000 | |
| Espèces d'intérêt européen visés : Toutes les habitats et espèces inscrits aux annexes 1-2 de la Directive Habitat et présents sur le site Natura 2000 | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du site Natura 2000 et à proximité | Superficie ou linéaire : Sans objet. | Priorité 1 |
| Description : Il s'agit de veiller à la compatibilité des programmes d'aménagement avec Natura 2000 et les composantes biologiques du site considéré. Ces programmes doivent prendre en compte les habitats naturels et les populations d'espèces pour lesquelles le site Natura 2000 a été désigné, à travers notamment une concertation avec les services compétents et le souci d'une cohérence entre les différents programmes de même nature sur un territoire donné. | | |

| | |
|---|--|
| Cahier des charges de l'action et recommandations techniques : | |
| Différents types de programmes d'aménagement ou de gestion des habitats et des espèces sont à considérer. | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les documents d'urbanisme | |
| <p>Dans le cadre de la mise en place ou du renouvellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'organisation du territoire doit intégrer le site Natura 2000. Idéalement, les sections concernées par le site Natura 2000 sont à classer en zone naturelle « N », voire en zone à vocation agricole « A » (lorsque cela se justifie).</p> <p>En outre, les différentes communes concernées par ce type de programmes doivent se concerter dans un souci de cohérence des différentes PLU.</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plans de chasse | |
| <p>Les différentes Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sont soumises à des plans de chasse au niveau du plateau de Malzéville et des territoires communaux concernés. Dans un souci de gestion durable des ressources cynégétiques et pour le respect des richesses naturelles présentes sur le plateau, les différents plans de chasse doivent répondre aux mêmes objectifs de conservation et de gestion. Avec un appui de la Fédération départementale de chasse, les différentes ACCA sont donc appelées à travailler en concertation les unes avec les autres</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les aménagements forestiers | |
| <p>Certaines forêts bénéficient (ou vont bénéficier) d'aménagements forestiers. Afin de répondre aux objectifs de conservation du site Natura 2000, et dans un souci de viabilité économique, les gestionnaires forestiers doivent considérer l'ensemble de la ceinture forestière du plateau de Malzéville. Cet ensemble forestier présente une fonctionnalité écologique typique des milieux forestiers. La mise en place des différents aménagements forestiers doit donc prendre en compte l'ensemble des gestionnaires concernés (ONF, CRPF, propriétaires privés, communes ...) afin de définir une gestion durable de cette ceinture forestière dans sa globalité.</p> <p>Notons que des propriétaires forestiers peuvent également adhérer à la charte Natura 2000 et intégrer les recommandations et engagements proposés dans leur aménagement forestier.</p> | |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Montant des coûts/aides financières | |
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |

| | |
|---|--|
| Participation occasionnelle aux réunions et groupes de travail Sensibilisation des gestionnaires, coordination des programmes ... <i>Mise en œuvre réalisée par la structure animatrice</i> | Variable suivant la nature et le nombre de programmes Environ 1000€ /an |
|---|--|

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

| |
|---|
| Contrôle |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de suivi d'activité annuel |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires concernant Natura 2000 et le site du « Plateau de Malzéville » ▪ Prise en compte de Natura 2000 et des spécificité du site dans les différents programmes d'aménagement |
| Acteurs concernés |
| Communes, collectivités territoriales, comité de suivi du site, usagers du site (ou associations d'usagers), services de l'Etat (DIREN, DRIRE ...), établissements publics (ONCFS...), ONF, Fédération départementale de chasse, ACCA ... |
| Sources de financements |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ; ▪ + éventuellement collectivités locales et établissements publics. |

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 8.1 | Extension du périmètre Natura 2000 | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Tous les habitats Principalement la pelouse calcaire (Code EUR15 : 6510) au niveau de la Butte Sainte-Geneviève | | |
| Localisation : Secteur est du plateau | Superficie ou linéaire : Environ 17 ha | Priorité 2 |
| Description : Il s'agit de reconsidérer les secteurs remarquables proches du site Natura 2000 et de les intégrer dans le périmètre Natura 2000 existant. Certains secteurs similaires sur le plan naturel sont nécessaires à la fonctionnalité écologique de l'ensemble du plateau de Malzéville et de ses environs. | | |

| |
|--|
| <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :</p> <p>Deux ZNIEFF de type I se trouvent à proximité du site Natura 2000 du « Plateau de Malzéville » : la « Butte Sainte-Geneviève » et le « Pain de Sucre ». Dans un souci de cohérence et pour la fonctionnalité écologique du site, ces sites pourraient être inclus à l'actuel périmètre Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Butte Sainte-Geneviève : <p>Comme pour le plateau de Malzéville, la Butte Sainte-Geneviève, d'une surface de 17 ha, est composée d'une pelouse calcicole entourée d'une ceinture forestière. Bien que ne présentant pas la même richesse floristique et faunistique que le plateau de Malzéville, la Butte Sainte-Geneviève a conservé un aspect paysager vierge de toute activité humaine. Ce site, en lien avec le plateau, peut en constituer une extension possible et une zone refuge pour certaines espèces végétales et animales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Pain de Sucre : <p>Eloigné de 3 km environ du plateau de Malzéville, ce site présente certaines caractéristiques écologiques similaires à celles de l'actuel site Natura 2000. Il pourrait s'agir d'une extension intéressante au site Natura 2000 actuel. Toutefois, la difficulté réside dans l'éloignement et l'isolement du site.</p> <p>Diagnostic préalable à l'extension</p> <p>Pour ces deux sites, un diagnostic écologique est nécessaire afin d'évaluer leur intérêt patrimonial. Ce travail a déjà été entamé pour la Butte Sainte-Geneviève (Biotope, 2008).</p> <p>Dans le cas où ces sites accueillent des habitats et espèces d'intérêt communautaire, une réflexion est à mener pour les inclure dans le site Natura 2000 du plateau de Malzéville.</p> |
|--|

| Montant du coût / aides financières | |
|---|--------------------------------------|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Diagnostic préalable : Expertise floristique et faunistique sur le « Pain de Sucre » | Ajustable sur devis Environ 2000€ |

| | |
|---|--------------------------------------|
| Animation du document d'objectif : Extension du site Natura 2000 (réunions, mise à jour des données ...) | Ajustable sur devis Environ 2000€ |
|---|--------------------------------------|

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| | X | | | X | |

| |
|---|
| Contrôle |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension du site Natura 2000 |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure fonctionnalité écologique ▪ Meilleure connaissance scientifique sur le site et environs |
| Acteurs concernés |
| DIREN, DDAF54, Grand Nancy, Communauté de communes du Grand Couronné, Communes (Essey les Nancy ...), Conseil Général de Meurthe-et-Moselle |
| Sources de financement |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ; ▪ Collectivités : Communautés de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle |

| | | |
|---|--|---------------------------------|
| Action 8.2 | Suivi des espèces remarquables de la faune et de la flore | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Les espèces remarquables inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat (Chauves-souris) et les espèces d'oiseaux remarquables (dont celles inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux) | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du site Natura 2000. | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 2 |
| Description : Il s'agit d'accroître les connaissances écologiques et naturalistes sur le site Natura 2000. Au vu du diagnostic écologique, il apparaît des lacunes dans les connaissances actuelles, notamment concernant les chiroptères (chauves-souris) et les oiseaux. En outre, une meilleure connaissance permettra également d'affiner la gestion préconisée sur ce site, ces deux groupes faunistiques étant de bons indicateurs écologiques. | | |

| |
|---|
| <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :</p> <p><u>Pour les chauves-souris</u></p> <p>Une expertise est à mener sur l'ensemble du site Natura 2000 et des environs proches. Cette étude doit permettre de caractériser les peuplements de chiroptères en chasse et en transit sur le secteur ainsi que les éventuels gîtes d'hivernage ou d'estive présents sur le site ou à proximité.</p> <p>Pour cela, une phase de terrain est à envisager sur un cycle biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En période estivale et de transit : réalisation de relevés au sonomètre (« bat-box ») pour identifier les zones de chasse et de transit / recherche des sites d'estive et de reproduction ; ▪ En période hivernale : recherche des sites d'hivernage (recherche bibliographique et recherche de gîtes). <p>Tous les résultats et informations recueillies sont synthétisés, analysés et cartographiés.</p> <p><u>Pour les oiseaux</u></p> <p>Au vu des caractéristiques écologiques du site Natura 2000, seule l'avifaune nicheuse est à étudier. En effet, le plateau de Malzéville est peu propice à l'avifaune migratrice et hivernante (absence de zones humides ...).</p> <p>Les prospections réalisées sont à réaliser entre les mois de février et de juin par l'intermédiaire de points d'écoute et d'observations diverses. Deux passages sont réalisés par point d'écoute afin de contacter toutes les espèces nicheuses (précoces et tardives).</p> <p>Une attention particulière est à porter aux pics dans les zones boisées (février-mars) ainsi qu'aux espèces de pelouse et bocages (Alouette Lulu, Pie grièche écorcheur, Engoulevent d'Europe ... : avril-juin).</p> <p>Tous les résultats et informations recueillies sont synthétisés, analysés et cartographiés.</p> |
|---|

| Montant du coût / aides financières | |
|---|--------------------------------------|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Expertise « chiroptères » Bibliographie, consultations, expertises terrain, rédaction/cartographie | Ajustable sur devis Environ 5000€ |
| Expertise « oiseaux » Bibliographie, consultations, expertises terrain, rédaction/cartographie | Ajustable sur devis Environ 2500€ |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|---------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| | | X Oiseaux | | X Chiroptères | |

| |
|--|
| Contrôle : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des suivis avec rendus (rapport + cartographie) |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleures connaissances de la faune et de la flore sur le site Natura 2000 ▪ Préconisations et ajustement des mesures de gestion pour la conservation des espèces remarquables |
| Acteurs concernés : |
| DIREN Lorraine, collectivités locales, communes, bureaux d'études, associations naturalistes, ONCFS ... <i>Les expertises sont réalisées par des structures compétentes (bureaux d'études, associations naturalistes ...)</i> |
| Sources de financement : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ; ▪ + éventuellement collectivités locales et établissements publics. |

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Action 9.2 | Evaluation de l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaires | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Les habitats naturels d'intérêt européen (Pelouse calcaire - Code EUR15 : 6510 ; Chênaie pédonculée sub-atlantique - Code EUR15 : 9150 ; Hêtraie calcicole - Code EUR15 : 9160. | | |
| Localisation : Tout le site Natura 2000 (et en particulier sur les secteurs ayant subi des travaux) | Superficie ou linéaire : Tout le site | Priorité 1 |
| Description : Ce suivi est nécessaire pour évaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs. Cette mesure consiste à cartographier l'état de conservation des habitats naturels à travers un protocole défini. En parallèle, la cartographie de la végétation par analyse diachronique des photo-aériennes est également à réaliser pour évaluer le taux d'occupation des différents groupements végétaux simplifiés sur le site Natura 2000. L'ensemble de ce travail doit permettre de quantifier en particulier l'efficacité et la pertinence des opérations de gestion des milieux ouverts préconisées (ex. : mesures agro-environnementales, contrat Natura 2000 ...). | | |

| |
|--|
| Cahier des charges de l'action et recommandations techniques : |
| <u>Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt européen</u> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de l'état de conservation des habitats naturels <p>Sur la base de la cartographie et du protocole défini en 2007 (Biotope, 2007), l'expert va cartographier l'ensemble des habitats naturels et évaluer leur état de conservation. Ce travail doit permettre d'évaluer la pertinence des opérations de gestion mise en place et plus particulièrement pour les habitats de pelouse (et habitats associés).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation de l'état de conservation par analyse diachronique des photo-aériennes <p>En se basant sur la cartographie des habitats réalisée en 2007 et sur des photo-aériennes anciennes (ex. : série photographique de 1950/1975/2000/2007/2012), il est possible d'analyser le taux de colonisation des différents groupements végétaux simplifiés (pelouse – groupements arbustifs – boisements) dans le temps et en fonction des actions de gestion entreprises. Ce travail permet notamment de juger de la pertinence des actions d'entretien et de restauration des pelouses.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Option : suivi de la flore remarquable <p>Au même titre que les habitats naturels, la présence d'une flore remarquable est à prendre en compte dans l'état de conservation des habitats d'espèces considérés (la présence d'espèce patrimoniale dans un habitat est un critère intervenant dans l'établissement de son état de conservation). Ce suivi concerne donc les espèces végétales remarquables connues sur le site Natura 2000 (espèces protégées en France, en Lorraine, interdites de cueillette en Meurthe-et-Moselle, déterminantes ZNIEFF). Notons que ce suivi peut être fait simultanément avec les prospections réalisées dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.</p> |

| Montant du coût / aides financières | |
|---|--------------------------------------|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Cartographie de l'état de conservation des habitats naturels Suivi de la flore remarquable | Ajustable sur devis Environ 5000€ |

| | |
|--|--------------------------------------|
| Cartographie des habitats naturels simplifiés par analyse diachronique des photo-aériennes | Ajustable sur devis Environ 7000€ |
|--|--------------------------------------|

| Calendrier | | | | | |
|------------|----|----|----|----|----|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| | | | | | X |

| |
|---|
| <p>Contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Production d'un rapport avec résultats, cartographie et analyse |
| <p>Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluation des états de conservation des habitats naturels Evaluation du taux d'embroussaillage des milieux ouverts Evaluation des mesures de gestion proposées |
| <p>Acteurs concernés :</p> <p>DIREN Lorraine, collectivités locales, communes, bureaux d'études, associations naturalistes ...</p> |
| <p>Sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ; + éventuellement collectivités locales et établissements publics (Grand Nancy, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle) |

IV. PROPOSITION D'UNE CHARTE NATURA 2000

IV.1. PREAMBULE

Le site NATURA 2000 « Plateau de Malzéville », d'une surface de 439 ha, est situé à la périphérie de la ville de Nancy. Il a été désigné au titre de la Directive « Habitats » pour la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire, et notamment la pelouse calcaire, la hêtraie calcicole et la chênaie neutrophile. Ce site accueille également une flore et des espèces remarquables.

Les objectifs principaux fixés dans le document d'objectifs pour préserver les espèces et habitats d'intérêt européen présents sur ce site sont :

- Maintenir voire restaurer pelouses d'intérêt européen ;
- Préserver les boisements d'intérêt européen.

La loi du 23 février 2005 relative au Développement de Territoires Ruraux a introduit un nouvel outil d'adhésion au document d'objectif : la **Charte NATURA 2000**. La signature de cette charte permet à tout titulaire de droits réels et/ou personnels sur des parcelles situées en site NATURA 2000 de marquer son **adhésion en faveur d'une gestion durable des milieux naturels**. En signant la charte, il s'engage à respecter des recommandations et engagements contribuant à la conservation des habitats et espèces présents sur le site, en accord avec les objectifs fixés par le document d'objectifs.

Contrairement au contrat, la signature de la charte n'est pas assortie d'une contrepartie financière directe. Elle donne cependant droit à un certain nombre d'avantages fiscaux. En effet, l'adhésion à la charte ouvre l'accès pour les parcelles engagées à certaines aides publiques, à l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti (TBNF), au régime Monichon et à la réduction de l'ISF.

La charte porte sur une **durée de 5 ans**, et le signataire s'engage sur les parcelles de son choix sur lesquelles il dispose de droits réels et/ou personnels. Suivant les types de milieux naturels présents sur ces parcelles, il souscrit aux engagements qui leur sont rattachés.

L'adhésion à la charte ouvrant droit à certaines dispositions fiscales, les engagements souscrits peuvent faire l'objet de contrôles par l'administration (contrôles sur pièces et/ou sur place réalisés par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ; l'adhérent est alors prévenu une semaine à l'avance). En cas de non respect de la charte, l'adhésion peut être suspendue voire résiliée par décision du préfet, entraînant de fait la suppression des avantages fiscaux et des engagements de gestion durable.

Lorsqu'il adhère à la charte, le signataire choisit des parcelles cadastrales (entières) du site NATURA 2000 qu'il engage. Il adhère de ce fait à toutes les recommandations et engagements de portée générale, ainsi que ceux correspondant aux types de milieux

présents sur les parcelles engagées. Dans le cas où le signataire est un propriétaire qui a confié certains droits à des mandataires (ex : bail rural, cession de droit de pêche,...), il devra veiller à informer ceux-ci des engagements qu'il souscrit et modifier leurs mandats au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les mettre en conformité avec la charte. Il est également envisageable que les mandataires cosignent la charte souscrite par le propriétaire (l'adhésion conjointe est fortement recommandée dans le cas du bail rural).

La Charte NATURA 2000 ne se substitue pas à la réglementation existante. Certains textes réglementaires sont rappelés ici à titre d'information :

- Interdiction d'introduire des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques dans les eaux douces telles que la perche soleil, le poisson-chat et les écrevisses américaines (article R. 432-5 du code de l'Environnement).
- Arrêté N°2002.1.0808, relatif à la prévention des incendies et aux prescriptions relatives à l'emploi du feu dans le Cher.
- Les articles R-214 et R 215 du Code de l'environnement ont été modifiés par le décret n° 2007-1760 du 14 décembre 2007 portant dispositions relatives aux régimes d'autorisation et de déclaration au titre de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, aux obligations imposées à certains ouvrages situés sur les cours d'eau, à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques et modifiant le code de l'environnement

IV.2. INTRODUCTION

Les recommandations et engagements sont proposés soit pour l'ensemble du site, soit par grands types de milieux :

- Les pelouses calcaires ;
- Les milieux forestiers.

Ci-dessous, le tableau de correspondance entre les grands types de milieux et les habitats naturels d'intérêt communautaire. L'objectif de la charte est de préserver ces habitats. Cependant, les engagements s'appliquent à l'ensemble des milieux inclus dans le périmètre du site.

| CORRESPONDANCE ENTRE LES HABITATS D'INTERET EUROPEEN ET LES « GRANDS TYPES DE MILIEUX » | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------|
| Code NATURA 2000 | Nom de l'habitat | Grands types de milieux |
| 6510 | Pelouse sèche calcaire | Pelouses calcaires |
| 9150 | Hêtraie calcicole | Milieux forestiers |
| 9160 | Chênaie pédonculée sub-atlantique | |

IV.3. SON CONTENU

La charte doit être composée *a minima* d'engagements et de recommandations généraux et spécifiques à chaque grand type de milieux et/ou à chaque activité pratiquée sur le site (entre 3 et 5 par type de milieux).

IV.3.1. PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS ET D'ENGAGEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000

➤ **Recommandations**

R1 - Il est recommandé au signataire de la charte d'éviter toute fertilisation minérale ou organique, ou application de produits phytosanitaires sur les parcelles engagées dans la charte.

R2 - Il est recommandé au signataire de respecter les sentiers et chemins existants sur les parcelles engagées dans la charte.

R3 - Eviter tout agrainage, fixe et mobile, du grand gibier (sanglier et chevreuil), afin de limiter sa concentration sur les habitats d'intérêt européen.

R4 - Réaliser, si possible, les travaux sur parcelles (fauche, coupes ...) à partir du 30 août et jusqu'au 1^{er} avril, afin de préserver les habitats d'espèces durant la période sensible (période de reproduction).

➤ **Engagements**

ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000 - ENGAGEMENTS DE PORTEE GENERALE -

☐ Le signataire de la charte s'engage à autoriser, sur les parcelles engagées dans la charte, l'accès à la structure animatrice ou toute personne mandatée par celle-ci.

Une autorisation préalable des propriétaires/gestionnaires est nécessaire, au plus tard une semaine à l'avance.

☐ Le signataire s'engage à maintenir les parcelles propres.

Sont considérés comme déchets : les déchets verts, les déchets plastiques, les ferrailles, l'électroménager, les pneus, les gravats de démolition/remblais... Les tas de pierres issus de l'exploitation des parcelles ne sont pas considérés comme des déchets.

Cet engagement implique de prévenir la structure animatrice et la commune en cas de pollution/dégradation importante, pour constat et évacuation.

☐ Le signataire s'engage à tenir un cahier recensant toutes les interventions ou informations concernant la parcelle durant les 5 années d'adhésion à la charte.

☐ Le signataire s'engage à engager une démarche de concertation rapprochée avec l'ensemble des acteurs concernés lors de travaux sur ou à proximité des habitats d'intérêt communautaire

Une attention particulière concerne les travaux en rapport avec les activités de vol à voile, l'aménagement de l'antenne TDF, de possibles travaux forestiers, d'autres travaux d'aménagements important ...

IV.3.2. PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS ET D'ENGAGEMENTS PAR GRAND TYPES DE MILIEUX

IV.3.2.1. La pelouse calcaire

➤ **Recommandations**

R5 – Il est recommandé au propriétaire d'éviter de déstructurer le sol des parcelles engagées dans la charte.

Cette « déstructuration » peut résulter d'une simple circulation de tracteur sur sol mouillé, de prélèvement sauvage de substrat, de dessouchage, de travaux d'exploitation (boisements, dépose de barrières) impactant le sol si réalisé sans précautions.

➤ **Engagements**

ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000 - PELOUSE ET MILIEU PRAIRIAL -

Le signataire s'engage à ne pas convertir les pelouses en cultures sur le plateau.

Le signataire s'engage à ne pas planter de résineux ou, lors de la création d'éventuelles haies, à ne pas planter d'essences exotiques (laurier-cerise, cotonéasters horticoles par exemple).

En cas de mise en place d'un pâturage fixe extensif sur une parcelle contenant un milieu naturel d'intérêt européen, le signataire s'engage à effectuer les apports d'alimentation et les traitements vétérinaires hors habitat naturel d'intérêt européen ou dans un point précis en limite de parcelle.

Le signataire s'engage à ne réaliser aucun feu sur les parcelles de pelouses afin d'éviter leur destruction involontaire.

L'aérodrome s'engage à maintenir ses activités de vol-à-voile et d'aéromodélisme en adéquation avec les objectifs de Natura 2000.

IV.3.2.2. Le milieu forestier

➤ **Recommandations**

R6- Il est recommandé au signataire de favoriser la diversité des strates de végétation (sous-bois, strate herbacée).

R7- Il est recommandé au signataire de conserver les lianes sur les arbres développés

R8- Il est recommandé au signataire de respecter la diversité des essences locales et travailler en faveur du mélange lors des éclaircies.

R9- Il est recommandé au signataire de limiter l'usage des produits chimiques (phyto-sanitaires ...) et les fertilisants lors de la gestion sylvicole.

R10- Il est recommandé au signataire d'éviter toute pollution par des produits divers (huiles de vidange, huiles de tronçonneuse, carburants...).

R11 - Il est recommandé au signataire d'éviter le remaniement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs (ex. : remblai ...), vecteurs d'espèces envahissantes (Robinier faux-acacia ...).

R12 -Il est recommandé au signataire une vigilance quant à la provenance des semis lors de la plantation d'espèces autochtones (les espèces locales sont à privilégier).

➤ **Engagements**

**PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000
- MILIEUX FORESTIERS-**

☐ Le signataire s'engage à maintenir l'entretien et la conservation des habitats de hêtraie calcicole et de chênaie neutrophile existant.

☐ Le signataire s'engage à conserver et favoriser les essences indigènes adaptées au site du plateau de Malzéville.

Pour la hêtraie calcicole :

Strate arborescente : Chêne sessile (Quercus petraea), Chêne pubescent (Quercus pubescens), Hêtre commun (Fagus sylvatica), Alisiers (Sorbus sp.), Tilleuls à grandes feuilles (Tilia platyphyllos).

Strate arbustive : Coudrier (Corylus avellana), Aubépines (Crataegus sp.), Viornes (Viburnum sp.), Cornouillet (Cornus sp.), Camerisier (Lonicera sp.).

Pour la chênaie pédonculée sub-atlantique :

Strate arborescente : Chêne pédonculé (Quercus robur), Chêne sessile (Quercus petraea), Frêne commun (Fraxinus excelsior), Meriser (Prunus avium).

Strate arbustive : Coudrier (Corylus avellana), Aubépines (Crataegus sp.), Viornes (Viburnum sp.), Cornouillet (Cornus sp.), Troène (Ligustrum vulgare).

☐ Le signataire s'engage à ne transformer les peuplements par la plantation de résineux ou de feuillus exotiques (peupliers de culture, chêne rouge, noyers américains, arbres d'ornement, Robinier faux-acacia ...).

☐ Le signataire s'engage à effectuer des travaux d'entretien de sa parcelle en automne ou en hiver, afin de ne pas perturber la saison de reproduction des espèces d'oiseaux.

☐ Le signataire s'engage à conserver des vieux arbres et des arbres à cavité éloignées des sentiers avec une densité de 5 à 7 ind./ha pour les vieux arbres (« sentinelles ») et 2 à 3 ind./ha pour les arbres à cavité (ou foudroyés).

Ces vieux arbres sont bénéfiques à la faune et la flore, et notamment pour les oiseaux (nidification) et les chauve-souris forestières (gîtes et reproduction).

☐ Le signataire s'engage à conserver du bois mort. Le bois mort sur pied peut être conservé (dans la mesure où la sécurité des usagers est assurée et les risques pathogènes faibles) ainsi que le bois mort naturel au sol (différents diamètres, différentes

**PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATURA 2000
- MILIEUX FORESTIERS-**

longueurs).

Le bois mort participe au développement de nombreuses espèces animales, notamment pour les insectes xylophages et certaines espèces d'oiseaux (alimentation).



**DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
ZSC PLATEAU DE MALZEVILLE
- GRAND NANCY -**



**GROUPE DE TRAVAIL « GESTION DES MILIEUX ET DES HABITATS »
18 SEPTEMBRE 2008**



- COMPTE RENDU -

Liste des présences

M. GUILLAUME (Président Communauté de communes du Grand Couronné), Mme PIERRE (Mairie de Malzéville – Adjointe), M. MATHIS (LEGTA Pixéricourt), Mme REVEST et M. GUILLET Pierre (Chambre d'agriculture 54), M. BENJAMOILE (Mairie de Lay-Saint-Christophe – Adjoint), M. ANDRE (Mairie de Lay-Saint-Christophe – Adjoint environnement), Mme. BARTHELEMY (Mairie de Lay-Saint-Christophe – Maire), M. HAYARD et M. PLAUCHE GILLON (Aéroclub de l'Est), M. DARDAINE (C.S.R.P.N), M. SEZNEC (Conservatoire et Jardin Botanique de Nancy), M. DEROY (O.N.F), M. VERNIER (FLORAINE), Mme. LEMUNIER Antoinette (Etablissement du Génie de Nancy), M. POTIN (DIREN), M. ROBERT (Grand Nancy) et M. PHILIPPE (BIOTOPE).

Objets du groupe de travail

Ce groupe de travail avait pour objectif de définir et débattre des actions proposées relatives à la gestion des milieux naturels et des espèces sur le site Natura 2000. Les enjeux et objectifs retenus dans le cadre du document d'objectifs Natura 2000 sont rappelés en début de séance. Une présentation des différents outils existants pour la mise en place des différentes actions dans le cadre de Natura 2000 est réalisée (charte et contrat Natura 2000, actions hors contrat/charte).

Synthèse des réflexions et remarques du groupe de travail

✓ La définition du terme « intérêt communautaire » est explicité en séance : il concerne les habitats ou espèces inscrites aux annexes 1 et 2 de la Directive Habitat (soit des habitats/espèces d'intérêt européen).

Charte Natura 2000

✓ Il est rappelé que l'exonération de la taxe foncière est totale. Cet élément doit être mentionné dans le document (§1.3).

- ✓ Recommandations et engagements proposés **sur l'ensemble** du site Natura 2000:
 - La recommandation R2 (« respect des sentiers/chemin existants ... ») devient un engagement.
 - L'engagement relatif au maintien de parcelles propres devient une recommandation. De plus, une liste type de déchets est à préciser. S'agissant des déchets verts, ils concernant les déchets d'origine végétale provenant des jardins.
 - Le dernier engagement est à reformuler de la manière suivante : « le signataire s'engage à informer la structure animatrice et à engager une démarche de concertation rapprochée avec l'ensemble des acteurs concernés lors de travaux sur ou à proximité des habitats d'intérêt communautaire ».
- ✓ Recommandations et engagements proposés pour la **conservation et la gestion des pelouses calcaires**. Il en ressort que :
 - Le dernier engagement est à reformuler de la manière suivante : « le signataire s'engage à maintenir les activités de loisirs en adéquation avec les objectifs de conservation du document d'objectifs Natura 2000 ».
- ✓ Recommandations et engagements proposés pour la **conservation et la gestion des habitats forestiers** :
 - Une précision est apportée pour la recommandation R7. La conservation des lianes sur les arbres développés peut se faire tant que celles-ci ne sont pas défavorables au développement de l'arbre.
 - La recommandation R9 est reformulée de la manière suivante : « Il est recommandé au signataire d'éviter l'usage des produits chimiques (phyto-sanitaires ...) lors de la gestion sylvicole ».
 - Trois engagements deviennent des recommandations (« Il est recommandé au signataire de conserver des vieux arbres et des arbres à cavité ... » / « Il est recommandé au signataire de conserver du bois mort ... » / « Il est recommandé au signataire de conserver et favoriser les essences indigènes adaptées au site du plateau de Malzéville ... »).
- ✓ Une recommandation est ajoutée, elle concerne la régénération naturelle : « Il est recommandé au signataire de privilégier la régénération naturelle ».
- ✓ Un engagement doit mentionner l'obligation d'adhérer à un document de gestion durable pour pouvoir signer la charte Natura 2000 (ex. : « Le signataire s'engage à adhérer et mettre en place un document de gestion durable forestier »).

Actions contractualisables dans le cadre des contrats Natura 2000

✓ Action 1.1 « Entretien des pelouses par fauche et pâturage » : il est indiqué que le pâturage bovin est possible de façon occasionnelle et doit être extensif. La divagation des animaux lors du pâturage est à éviter, l'utilisation de clôtures mobiles peut être envisagée. Il est également évoqué l'obligation d'entretenir les pistes pour la sécurité des usagers du club de vol à voile (hauteur d'herbe d'environ 5 cm).

✓ Actions d'entretien des secteurs de pelouses (actions 1.2A / 1.2B / 1.3) : il est important de prendre en compte la présence de station d'espèces végétales

remarquables préalablement à la réalisation de tous les travaux d'entretien des pelouses (diagnostic parcellaire préalable avec reconnaissance et localisation des stations botaniques).

✓ Action 1.2A « Entretien des pelouses par débroussaillage au pied par pied » : il est rappelé que l'action d'ouverture des secteurs à Callune doit être plus importante qu'au pied par pied. Cette action doit permettre la régénération de l'espèce. Il est proposé de renommer l'intitulé de l'action : « Restauration des pelouses par débroussaillage sur les zones à Callune ».

L'action de brûlage des rémanents est à proscrire, seul un transport des déchets verts vers des aires appropriées (zones de compostage) est retenu. Ce transport est à réaliser vers les communes les plus proches.

Pour les opérations de débroussaillage des ligneux arbustifs, il est rappelé l'importance de maintenir quelques pieds d'arbustes, favorables à la diversité biologique (insectes, oiseaux ...).

✓ Action 1.3 « Restauration des pelouses fermées » : l'action de dessouchage n'est pas justifiée, elle n'est pas à retenir dans ce type d'action.

Autres actions (hors contrats et charte Natura 2000)

✓ Action 3.1 « Insertion d'une haie partielle autour de la piste de l'aérodrome » : des précisions sont à apporter concernant les paramètres de gestion des futures haies (hauteur, largeur). Il est également proposé de définir une priorité 3 pour cette action.

✓ Action 5.2 « Définition d'une gestion cynégétique adaptée » : le maintien des pratiques actuelles de chasse est possible. Les préconisations des plans de chasse sont à définir en concertation avec les propriétaires et usagers concernés par le site Natura 2000. Elles doivent également intégrer les spécificités propres à Natura 2000 et au site du plateau de Malzéville. Il est également important de rappeler la notion de régulation et de gestion des ressources cynégétiques. Enfin, au vu de la fréquentation importante par le public, il est rappelé que les pratiques de chasse doivent impérativement prendre en compte cette composante.

✓ Action 8.1 « Extension du périmètre Natura 2000 » : actuellement, il est plutôt préconisé une révision à la marge des périmètres Natura 2000 en Lorraine. Dans ce sens, l'intitulé de l'action est reformulée de la manière suivante : « Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 ». Son niveau de priorité est ramené à un niveau 3. Enfin, l'extension du site avec l'intégration de la « Butte Sainte Geneviève » et du « Pain de sucre » est tout de même proposée. Ces deux entités participent à la fonctionnalité écologique du plateau de Malzéville.

✓ Action 8.2 « Suivi des espèces remarquables de la faune » : il est indiqué que ce type d'expertise correspond d'avantage à des inventaires. L'intitulé de l'action est reformulée de la manière suivante : « Inventaire des espèces remarquables de la faune ».

En conclusion, M. PHILIPPE rappelle que les remarques évoquées lors de ce groupe de travail seront prises en compte dans l'élaboration des différentes actions proposées dans le cadre de l'avant-projet de document d'objectifs qui sera proposé au comité de pilotage. D'ici là, tous les participants sont invités à réagir et à faire part d'autres remarques éventuelles si nécessaire.

Pour tout complément :

| | |
|--|--|
| Biotope : Jean Sébastien PHILIPPE , Chef de projet 2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy Tel : 03 83 28 25 42 / Fax: 03.83.27.13.61 E-mail : jsphilippe@biotope.fr | Grand Nancy : Philippe ROBERT , Mission Développement Durable Grand Nancy 22-24, Viaduc Kennedy, C.O. n° 36 54035 NANCY CEDEX Tél : 03.83.91.89.57 / Fax : 03.83.91.84.75 E-mail : philippe.robert@grand-nancy.org |
| Aude LAMERANDT , Responsable d'agence 2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy Tel : 03 83 28 25 42 / Fax: 03.83.27.13.61 E-mail : alamerandt@biotope.fr | |



Agence Nord - Est :

2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy

Tél : 03 83 28 25 42

Fax : 03 83 27 13 61

Tél portable : 06 77 34 74 88

Villers-lès-Nancy, le 24 septembre 2008

Objet : invitation pour participer au groupe de travail sur la définition des actions concernant les usages, l'accueil du public, la valorisation et les projets - Document d'objectifs Natura 2000 « Plateau de Malzéville » - FR4100157

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a confié au bureau d'études BIOTOPE la mission d'élaborer le plan de gestion concerté ou document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Plateau de Malzéville ».

Par cette présente et comme convenu lors du dernier comité de pilotage en date du 26 juin 2008 dernier, nous vous invitons pour le groupe de travail « Définition des actions : les usages, l'accueil du public, la valorisation et les projets » qui aura lieu le jeudi 2 octobre 2008 à 14h15 dans la salle du conseil, située dans les locaux du Grand Nancy (22-24 Viaduc Kennedy) à Nancy.

Cet atelier aura pour but de définir les mesures en rapport avec les différents usages, l'accueil du public, sa valorisation et la cohérence des projets sur le site Natura 2000. Cet atelier s'adresse donc à toute personne ayant des compétences ou des connaissances concernant les thématiques abordées et le site Natura 2000 du plateau de Malzéville. Pour plus d'efficacité, il est demandé à chaque participant de prendre connaissance, dans la mesure du possible, du document fourni avec ce courrier.

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision.

En vous remerciant de nouveau pour votre éventuelle collaboration, nous vous prions de croire, en notre respectueuse considération.

Jean Sébastien PHILIPPE,
Chef de projets, coordinateur pour l'élaboration
du Document d'Objectifs « Plateau de Malzéville ».

Expertise et gestion des espaces naturels • Assistance à la mise en place de politiques environnementales
Communication visuelle • Edition scientifique naturaliste • Formation professionnelle • Voyages • Photothèque

SIÈGE SOCIAL : Biotope sarl au capital de 15 656,51€. Siret 390 613 610 00067 APE 742 C
22, bd Maréchal Foch - BP 58 - 34140 Mèze - Tél : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 46 29 - e-mail : siègesocial@biotope.fr

Groupe de travail « Actions : usages, accueil du public, valorisation et projets » - DOCOB Plateau de Malzéville

Atelier du 2 octobre 2008 à Nancy

I. LES OUTILS DE LA DEMARCHE NATURA 2000

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place.

La gestion du site est réalisée ou déléguée par les propriétaires et/ou ayants-droit. Elle est de type **contractuel** et s'effectue sur la base du **volontariat**. Différents outils existent et sont développés ci-après.

Une structure animatrice pour la mise en œuvre de cette gestion sera désignée.

I.1. LES CONTRATS

I.1.1. GENERALITES

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une

convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens. Ils sont versés par le Centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R. 414-13 du code de l'environnement) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le coût prévisionnel de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le DOCOB, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat ou le Centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (mesures agro-environnementales territorialisées MAEt) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 forestiers » et « contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »). Le tableau suivant indique les critères d'affectation des parcelles et le type de contrat pouvant être mis en œuvre.

| CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA PARCELLE AU FINANCEMENT DE CONTRAT NATURA 2000 PAR LE MEEDDAT (ANNEXE II, CIRCULAIRE DU 21/11/2007) | | | |
|---|--|--|---|
| | Surface agricole <i>(contrôle a posteriori toutes surfaces déclarée au S2 jaune¹)</i> | Surface en milieu forestier <i>(art.30, 2. et 3. du règlement 1974/2006)</i> | Surface non agricole <i>(contrôle a posteriori : exclusion de toute surface déclarée au S2 jaune)</i> |
| Agriculteurs² | Eligible aux MAE Eligible à certains contrats | Eligible au contrat NATURA 2000 | Eligible à certains contrats NATURA 2000 |

¹ S2 jaune : surface déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune)

² Agriculteurs au sens de la circulaire DPEI/C2007-4035 – DGFAR/C2007-5027

| | | | |
|-------------------------|---|--|--|
| | NATURA 2000 | Non éligible aux MAE | Non éligible aux MAE |
| Non agriculteurs | Eligible à certains contrats NATURA 2000 Non éligible aux MAE | Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE | Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE |

Remarque : Sur le plan fiscal, les sommes versées par le CNASEA à un agriculteur dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.

I.1.2. LES CONTRATS EN MILIEUX AGRICOLES

Les contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans.

Les nouvelles mesures agro-environnementales ont été établies au niveau national en octobre 2006 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Le PDRH a été approuvé le 20 juin 2007. Celui-ci définit, pour les 21 régions de la France métropolitaine hors Corse, les stratégies de développement rural qui pourront être cofinancées par le nouveau fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Les éléments nécessaires pour bâtir les mesures agro-environnementales territorialisées sur la base des engagements unitaires et de leurs combinaisons possibles sont désormais disponibles en région Lorraine.

I.1.3. LES CONTRATS HORS MILIEUX AGRICOLES

I.1.3.1. Les contrats NATURA 2000 en milieux forestiers

Une liste de mesures contractualisables a été établie au niveau national pour les contrats en milieux forestiers (circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle du 21 novembre 2007). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

En région Lorraine, suite à la circulaire « gestion » de 2004, les modalités techniques et financières de ces mesures sont précisées dans un arrêté préfectoral régional établi en 2006. Malgré l'apparition de la nouvelle circulaire « gestion » du 21 novembre 2007, nous conserverons les modalités techniques et financières définies dans cet arrêté (n°2006-215).

I.1.3.2. Les contrats NATURA 2000 dans les autres milieux naturels

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des milieux naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle du 21 novembre 2007) et validée par la Commission européenne.

La définition précise des cahiers des charges de ces contrats n'est pas faite ; un cadrage national est en cours. Dans cette attente, les dispositions techniques et financières des mesures éligibles seront donc consignées dans les cahiers des charges du document d'objectifs. Les modalités de financement de ces mesures sont les mêmes que pour les mesures forestières.

I.2. LA CHARTE NATURA 2000

I.2.1. GENERALITES

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 (cf. tome I du présent document d'objectifs). Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR).

La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

I.2.2. FORME ET CONTENU DE LA CHARTE NATURA 2000

La Charte NATURA 2000 est annexée au document d'objectifs du site NATURA 2000. Une circulaire d'application quant aux modalités concrètes de réalisation de ce type de document est parue le 26 avril 2007, modifiée par un nouveau décret (n°2008-457) en date du 15 mai 2008 qui modifie le code de l'environnement.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations, et d'engagements contrôlables rédigés de manière simple et précise.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques. Cet avantage fiscal implique un contrôle de l'application des engagements listés. Le non-respect des

engagements entraînera une sanction envers le signataire de la Charte (suspension de son adhésion à la Charte, taxe foncière). Les engagements de la Charte NATURA 2000 peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

La durée de la Charte NATURA 2000 est désormais de 5 ans.

Notons que l'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat NATURA 2000.

I.3. L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE

Une liste des propriétés non bâties de l'ensemble du site et faisant l'objet d'un engagement de gestion sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces parcelles feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), la part communale et intercommunale de la taxe foncière en sera exonérée.

Les parcelles exigibles à une exonération de la taxe foncière au titre de Natura 2000 doivent être classées, sur le site Natura 2000 FR4100157 « Plateau de Malzéville », dans l'une des catégories fiscales suivantes :

- terres ;
- prés et prairies naturels, herbages et pâturages ;
- vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes ;
- bois, aulnaies, saussaies, oseraies ;
- landes, pâtis, bruyères, marais ;
- lacs, étangs, mares, salins, salines et marais salants ;
- d'autres parcelles éventuelles, figurant sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB.

Lorsque les parcelles sont données à bail en application de l'article L. 411 du code rural, l'adhésion à la charte et le contrat Natura 2000 doivent être cosignés par le preneur.

Pour information, l'Etat compense chaque année, au bénéfice des communes et des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les pertes de recettes résultant de cette exonération fiscale. L'exonération ne prend effet que lorsque le DOCOB est approuvé par le préfet (et non pas à son achèvement ou à sa validation par le comité de pilotage).

I.4. LES AUTRES MESURES FISCALES INCITATIVES

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;

- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE CONSERVATION SUR LE SITE

- ✓ Objectif n°1 : Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire
- ✓ Objectif n°2 : Mettre en œuvre une gestion durable des milieux forestiers d'intérêt communautaire
- ✓ Objectif n°3 : Maintien de l'ambiance paysagère
- ✓ Objectif n°4 : Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public
 - Objectif n°4.1 : Gérer la fréquentation pedestre, équestre et cycliste du site
 - Objectif n°4.2 : Faire respecter les interdictions en ce qui concerne les engins motorisés
 - Objectif n°4.3: Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors
- ✓ Objectif n°5 : Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000
- ✓ Objectif n°6 : Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagement et des projets avec Natura 2000
- ✓ Objectif n°7 : Renforcement de la maîtrise foncière pour la pérennité du site
- ✓ Objectif n°8 : Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site
- ✓ Objectif n°9 : Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs

II.1. TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX ET OBJECTIFS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

EN ROUGE : LES ACTIONS PROPOSEES ET DISCUTEES DANS LE CADRE DE CET ATELIER DE TRAVAIL « ACTIONS : USAGES, ACCUEIL DU PUBLIC, PROJETS »

| TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|---|--------------------|---|
| Intitulé de l'objectif | Enjeux | Intitulé de l'action |
| Milieux ouverts d'intérêt européen : la pelouse calcicole (Code Natura 2000 : 6510) | | |
| 1 - Mettre en œuvre une gestion durable des pelouses d'intérêt communautaire | Enjeu 1 Enjeu 3 | CAHIERS DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 1.1 : « Entretien des pelouses par fauche et pâturage » ACTION 1.2A : « Restauration des pelouses par débroussaillage au pied par pied » ACTION 1.2B : « Restauration des pelouses par débroussaillage » ACTION 1.3 : « Restauration des pelouses fermées » CHARTRE NATURA 2000 Recommandations de la Charte Recommandations pour la gestion durable des pelouses calcaires |
| Milieux forestiers d'intérêt européen : la hêtraie calcicole médio-européenne (Code Natura 2000 : 6160) / la chênaie neutrophile à Primevère élevée (Code Natura 2000 : 9150) | | |
| 2 - Mettre en œuvre une gestion durable des milieux forestiers d'intérêt communautaire | Enjeu 1 | CHARTRE NATURA 2000 Recommandations de la Charte Recommandations pour la gestion durable des habitats forestiers d'intérêt communautaire |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|---|---|---|
| Intitulé de l'objectif | Enjeux | Intitulé de l'action |
| Tous les habitats naturels : habitats naturels d'intérêt européen / autres habitats naturels | | |
| 3 - Maintien de l'ambiance paysagère | Enjeu 2 Enjeu 3 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 3.1 : « Insertion d'une haie partielle autour de la piste de l'aérodrome » ACTION 3.2 : « Conserver la propreté du site et entretenir les équipements d'accueil » <i>Les actions concernant la gestion des pelouses répondent également à cet objectif (se référer aux actions 1.1 / 1.2 / 1.3).</i> |
| | | CHARTRE NATURA 2000 Recommandations de la Charte Recommandations pour la gestion durable des habitats forestiers d'intérêt communautaire Recommandations pour la gestion durable des pelouses calcaires |
| 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public | | |
| 4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site | Enjeu 1 Enjeu 2 Enjeu 3 Enjeu 4 Enjeu 5 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.1.1 – « Mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation des chemins, sentiers et infrastructures pour les activités pédestres, équestres et cyclistes en fonction de la sensibilité écologique du site » ACTION 4.1.2 – « Mise en place d'un schéma et définition des aménagements nécessaires pour la sécurité des différents usagers sur le site » |
| | | CAHIERS DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.2.1 – « Fermeture des chemins d'accès pour les engins motorisés » AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.2.2 – « Mise en place d'une signalétique concernant l'interdiction de fréquentation des engins motorisés sur le site Natura 2000 » ACTION 4.2.3 – « Définition et renforcement de la surveillance sur le site » ACTION 4.2.4 – « Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels et d'espèces sensibles » |
| 4.2 - Faire respecter les interdictions concernant les engins motorisés | | |

| TABLEAU RECAPITULATIF DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS SUR LE SITE NATURA 2000 | | |
|---|---|--|
| Intitulé de l'objectif | Enjeux | Intitulé de l'action |
| 4.3 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors | | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 4.3.1 – « Elaboration d'un plan d'interprétation » ACTION 4.3.2 – « Conception et installation de panneaux d'information » ACTION 4.3.3 – « Mise en place d'un sentier pédagogique » ACTION 4.3.4 – « Aménagement d'une maison d'accueil » ACTION 4.3.5 – « Organisation de sorties pédagogiques » ACTION 4.3.6 – « Information et sensibilisation du grand public et des usagers sur Natura 2000 et le site du plateau de Malzéville » |
| 5 - Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000 | Enjeu 1 Enjeu 2 Enjeu 3 Enjeu 4 Enjeu 5 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 5.1 – « Maintien des activités de vol à voile et d'aéromodélisme en adéquation avec Natura 2000 » ACTION 5.2 – « Définition d'une gestion cynégétique adaptée » ACTION 5.3 – « Concertation et définition de secteurs de stationnement adaptés suivant les activités » |
| 6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000 | Enjeu 1 Enjeu 2 Enjeu 3 Enjeu 4 Enjeu 5 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 6.1 – « Cohérence et prise en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement » ACTION 6.2 – « Prise en compte du site Natura 2000 dans la définition et la réalisation de différents projets » |
| 7 - Renforcement de la maîtrise foncière pour la pérennité du site | Enjeu 1 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 7.1 – « Accroître la maîtrise foncière par acquisition ou mise en place d'un conventionnement avec les différents propriétaires, exploitants et associations conventionnées » |
| 8 - Améliorer la fonctionnalité et la connaissance écologique générale du site | Enjeu 1 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 8.1 – « Extension du périmètre Natura 2000 actuel » ACTION 8.2 – « Suivi des espèces remarquables de la faune et de la flore (Annexe II de la Directive Habitat / Annexe I de la Directive Oiseaux/Autres espèces remarquables) » |
| 9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs | Enjeu 1 Enjeu 6 | AUTRES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ACTION 9.1 – « Mise en place d'un tableau de bord de l'application du document d'objectifs » ACTION 9.2 – « Evaluation de l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaires » |

Légende pour les enjeux :

Enjeu 1 : La préservation, le maintien et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Enjeu 2 : La conservation du contexte paysager.

Enjeu 3 : Le maintien des activités économiques et sociales, en accord avec la conservation du patrimoine biologique.

Enjeu 4 : La concertation des divers acteurs lors de la mise en place de projets sur le plateau.


Enjeu 5 : Le développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien de certaines activités économiques.

Enjeu 6 : *L'amélioration de la fonctionnalité du site au travers de la révision du périmètre Natura 2000.*

III. PROPOSITION D' ACTIONS

III.1. OUTILS CONTRACTUELS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Action 4.2.1 | Fermeture des chemins d'accès pour les engins motorisés | |
| Contrat Natura 2000 non forestier / forestier Action non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.2 - Faire respecter les interdictions concernant les engins motorisés | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : | | |
| Pelouse calcicole (6210) – Hêtraie calcicole (9160) – Chênaie pédonculée sub-atlantique (9150) | | |
| Localisation : | Superficie ou linéaire : | Priorité 1 |
| Concerne les chemins d'accès aux plateau, fréquentés par les engins motorisés. | 439 ha | |
| Description : | | |
| L'action vise à limiter (voire supprimer) l'accès au plateau aux engins motorisés afin de conserver les habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation. En effet, de nombreux quads et moto-cross fréquentent les pelouses du plateau, engendrant des dégâts sur le couvert herbacé et un dérangement pour les promeneurs. Pour cela, des aménagements sont à mettre en place pour fermer les chemins d'accès à ce type de véhicules motorisés. | | |

| |
|---|
| <p>Mesure type de gestion contractuelle des sites Natura 2000 :</p> <p>En milieu forestier et non forestier (et non agricole), des contrats Natura 2000 correspondent à ce type d'action.</p> <p><u>Pour les milieux non forestiers</u>, cette action correspond à la mesure A32325P « <i>Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</i> ».</p> <p><u>Pour les milieux forestiers</u>, cette action correspond à la mesure F27009 « <i>Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</i> »</p> <p> Ce type de contrat vise à réduire l'impact de la fréquentation sur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. En dehors de ces critères d'éligibilité, cette action ne peut être réalisée à travers un contrat Natura 2000.</p> <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :</p> <p><u>Installation de barrières</u></p> <p>Des barrières (type barrière forestière) sont à installer sur les principaux sentiers d'accès au plateau de Malzéville.</p> |
|---|

A proximité de chaque barrière, de gros cailloux (ou des grumes) pourront être disposés et des massifs d'arbustes épineux seront plantés. Ces barrières doivent être munis de cadenas que les exploitants (agricoles/forestiers) peuvent ouvrir lors de leurs déplacements sur le plateau ou dans les bois (gestionnaires agricoles ou forestiers).

Sensibilisation des usagers

Parallèlement à l'action de fermeture des sentiers, il est nécessaire de surveiller le site (voir action 4.2.2) et de développer une information concernant la réglementation et les conséquences de la pratique des sports motorisés sur le plateau et les habitats d'intérêt communautaire. La mise en place d'une signalétique adaptée (voir action 4.2.3) et d'une information auprès des usagers (voir action 4.2.4) constituent le type d'actions de communication à mettre en place.

Diagnostic préalable

Lors de la mise en oeuvre du document d'objectif, les dessertes à fermer sont à définir avec l'ensemble des acteurs concernés par cette action (communes, ONF, ACCA ...). En effet, certains chemins doivent rester accessibles pour l'exploitation du bois.

| Montant des aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Engagements non rémunérés au titre de la mesure A32301P : <ul style="list-style-type: none"> Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. | néant |
| Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (barrière, grumes ...) | Ajustable sur devis 150 euros/ha/an |
| Engagement rémunéré au titre des mesures A32325P ou F27009 : Plantations de bosquets d'arbustes aux extrémités des barrières | Ajustable sur devis 70 €/barrières |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| | X | X | | | |

Contrôle :

- Contrôle du cahier d'enregistrement des interventions ;
- Contrôle sur le terrain de la réalisation effective des travaux prévus ;
- Reportage photographique ;
- Factures si les travaux sont effectués par un prestataire extérieur.

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Diminution de la fréquentation du site Natura 2000 par les engins motorisés
- Habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation

Acteurs concernés :

Communautés de communes, communes, Conseil Général de la Meurthe et Moselle, DIREN Lorraine, ONF, ONCFS, ACCA, associations d'usagers ...

Sources de financement :

- Contrat Natura 2000 : Fonds européens (FEADER) + Fonds du ministère chargé de l'écologie ;
- + éventuellement collectivités locales et établissements publics

III.2. AUTRES ACTIONS ENVISAGEES SUR LE SITE NATURA 2000

Les actions présentées ici ne sont pas éligibles à un cofinancement européen dans le cadre des contrats Natura 2000 ou des mesures agri-environnementales.

Ces actions sont toutefois éligibles à des cofinancements de la part de l'Etat via le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ou tout autre financeur concerné par la démarche Natura 2000 (collectivités territoriales, établissements publics...).

Les mesures présentées ci-après ne constituent toutefois pas un engagement de financement. Il s'agit de recommandations de gestion qu'il serait souhaitable de mettre en place sur le site. Les montants indiqués sont proposés à titre indicatif.

- voir page suivante -

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 3.2 | Conserver la propreté du site et entretenir les équipements d'accueil | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 3- Maintien de l'ambiance paysagère | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Tous les habitats | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du site Natura 2000 (particulièrement sur les zones polluées par les déchets) | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 2 |
| Description : Pour conserver le site attrayant et maintenir un cadre de vie agréable, il convient d'engager différents types d'actions d'entretien et de nettoyage. Dans ce sens, un entretien régulier des aménagements est à réaliser tout comme l'organisation de campagnes de nettoyage. | | |

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Enlèvement des déchets

Différents types de déchets parsèment le plateau. On peut distinguer les petits déchets (sacs plastiques, bouteilles ...) et les gros déchets (décharges sauvages, ferraille ...).

- Pour les petits déchets :

Ces déchets se rencontrent essentiellement autour de la piste de l'aérodrome et dans les secteurs proches des aires de stationnement (parking Sainte-Geneviève et parking proche du restaurant French-Cancan).

Il est proposé d'organiser une journée spéciale, chaque année, afin que les habitants des communes concernées, voire des personnes extérieures (associations, bénévoles ...), puissent participer à l'entretien du site.

A travers cette « journée de nettoyage du plateau », il est prévu un travail de sensibilisation et d'échanges avec une association spécialisée sur les thématiques du développement durable.

- Pour les gros déchets

Ces déchets se rencontrent dans des endroits moins accessibles, notamment en forêt. Ces objets de grandes tailles (carcasse brûlée, sommier, parpaing...) nécessitent l'utilisation d'engins lourds (camion avec remorque ...). Ce nettoyage est à réaliser par temps sec pour ne pas dégrader les chemins.

Entretien des aires d'accueil, aménagements divers et sentiers

Il s'agit d'entretenir régulièrement l'aire d'accueil (située à proximité de l'aérodrome), les différents panneaux d'information et les sentiers. Pour cela, un passage très régulier sur le site (au minimum chaque mois) est nécessaire. Il sera réalisé dans un premier temps par le Grand Nancy ou les communes concernées. A terme, si un emploi est créé pour suivre le site, la surveillance sera réalisée par cet emploi.

Lors de chaque passage, il convient de veiller au bon état des différents équipements et à la propreté du site :

- En cas de constatation d'installation dégradée, cette installation devra rapidement être réparée, changée ou supprimée ;
- Tous les détritres ou dépôts divers trouvés devront être récupérés lors de ces passages et transportés vers un site adapté (poubelle, déchetterie, containers spécialisés, etc.).

| Montant du coût / aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Entretien régulier des aménagements et équipements divers | Ajustable sur devis Environ 3000€/an |
| Organisation d'une journée de nettoyage du plateau | Ajustable sur devis Environ 1000€/an |
| Enlèvement des gros déchets | Ajustable sur devis Environ 1500€/an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

| |
|---|
| Contrôle : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Photo avant et après travaux de nettoyage pour les gros déchets |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Site propre ▪ Usagers sensibilisé à la propreté du site |
| Acteurs concernés : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Général de la Meurthe et Moselle, Grand Nancy, Communes, associations diverses (naturalistes, randonnée ...), CPIE, ONF ... |
| Sources de financement : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Grand Nancy, Communes |

| | | |
|--|---|---------------------------------|
| Action 4.1.1 | Mise en place d'un schéma d'aménagement et d'organisation des chemins, sentiers et infrastructures pour les activités pédestres, équestres et cyclistes en fonction de la sensibilité écologique du site | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Tous les habitats naturels avec une attention particulière pour les habitats d'intérêt communautaire (Pelouse calcaire – Code EUR15 : 6510 / Hêtraie calcicole – Code EUR15 : 9160 / Chênaie pédonculé sub-atlantique / Code EUR15 : 9160). | | |
| Localisation : La fréquentation par le public concerne l'ensemble du plateau de Malzéville ainsi que les environs proches (connexion possible avec d'autres aménagements pour l'accueil du public). | Superficie ou linéaire : 439 ha | Priorité 1 |
| Description : Il s'agit d'organiser les différents types de fréquentation possible par le public en fonction des exigences écologiques du site (zones de sensibilité, zone refuge ...) et des autres usages. Pour cela, il est donc nécessaire de définir les différents types de fréquentation possible, de les localiser et de préciser les contraintes d'usage. | | |

Préambule

Cf. Carte 6 - Cartographie des différents types de sentiers proposés et définition d'une zone de sensibilité écologique.

Le plateau de Malzéville représente la plus importante pelouse calcicole périurbaine de Lorraine. Une faune et une flore particulières s'y développent. La mise en place d'un schéma d'aménagement doit permettre de concilier les différentes activités sportives et de découverte sur le plateau avec les caractéristiques écologiques propres au site Natura 2000.

Recommandations techniques

La définition de ce schéma d'aménagement peut s'appuyer sur les sentiers existants (déjà balisés pour certains). L'objectif demeure de fixer les promeneurs sur certains sentiers de telle sorte à limiter la fréquentation dans les zones sensibles. Pour cela, des moyens comme le balisage des sentiers et le développement d'une information appropriée sont à mettre en place.

Définition des secteurs à sensibilité écologique forte

Le diagnostic écologique a mis en évidence que le secteur situé au nord-ouest du site présente une sensibilité écologique importante du fait de la présence de milieux et espèces remarquables. Cette partie doit faire l'objet d'une attention particulière. Seul un sentier va passer en limite de ce secteur, **l'objectif étant que cette zone constitue une zone refuge pour la faune et la flore.**

Création d'une infrastructure d'accueil, pédagogique et touristique

Ce plateau semble très fréquenté lors des week-ends et durant la période scolaire. En outre, ce site constitue un excellent support pédagogique pour développer une sensibilisation pédagogique vis-à-vis du public. Dans ce sens, la création d'un « point accueil » serait appropriée (pour plus de précisions se référer à l'action 4.3.4).

Proposition de localisation de l'activité pédestre

- Localisation du sentier pédagogique

Ce sentier a pour objectif de sensibiliser le public à la richesse écologique et historique du plateau de Malzéville. D'une longueur de 5 km, il permettrait la découverte du plateau à travers une approche ludique et pédagogique (pour plus de précisions se référer à l'action 4.3.3).

- Localisation du sentier de grande randonnée « la grande boucle »

Cette grande boucle a pour objectif de répondre aux demandes des randonneurs, des cyclistes et des personnes pratiquant le sport équestre. D'une longueur de 11 km, il offre la possibilité de se promener à pied, en vélo ou à cheval, tout en évitant les zones à forts enjeux écologiques. Un balisage approprié doit indiquer le cheminement à suivre. Celui-ci devra reprendre la signalétique officielle que ce soit pour la randonnée pédestre (Grand Nancy, FFRP ...), la randonnée cycliste ou équestre (voir avec les différentes fédérations nationales et régionales).

Dans le cas de la pratique du vélo et du cheval, ce sentier est praticable. Toutefois, un entretien annuel est à envisager (élagage léger si nécessaire pour le passage des cavaliers, entretien du sentier si détérioration trop importante ...).

- Recommandation pour l'activité de course d'orientation

L'organisation exceptionnelle de courses d'orientation reste compatible avec la conservation des richesses naturelles du site Natura 2000 à condition de définir au préalable les zones de fréquentation. Lors de l'organisation de manifestations concernant la course d'orientation, il est demandé aux clubs de prendre contact avec la structure animatrice du document d'objectifs Natura 2000 ainsi que les structures concernées (Grand Nancy) afin de définir la nature de l'activité et les secteurs sensibles.

Proposition de localisation des activités cyclistes et équestres

Le sentier balisé de la « grande boucle » peut être utilisé par les cyclistes. Un balisage approprié est à définir avec les fédérations départementales respectives. En outre, les clubs locaux sont à associer à la démarche afin de les impliquer dans la gestion et l'entretien de ce sentier. Dans le cas où ce sentier n'est pas respecté (balisage, ornières trop importantes, utilisation fréquente des sentiers annexes), il peut être fermé aux cyclistes ou aux cavaliers si nécessaire.

Mise en place d'une information adaptée

Avec la mise en place des différents sentiers et la définition d'une zone écologique refuge, il est important de développer une information appropriée. Pour cela, plusieurs médias peuvent être utilisés (ex. : site internet, articles de presse, dépliants, topoguides ... se référer aux actions 4.3.6 / 4.3.7). L'important demeure d'informer les promeneurs potentiels de l'existence de sentiers balisés et de l'importance de respecter le balisage. En outre, une sensibilisation plus générale concernant le respect du site est à envisager (propreté, risques d'incendie ...).

| Montant du coût / aides financières | |
|--|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Balisage et entretien des sentiers (randonnée pédestre / cycliste / équestre) <i>En association avec les associations locales concernées</i> <i>La mise en œuvre de l'action est assurée par la structure animatrice</i> | Ajustable sur devis Environ 1500€/an |
| Réalisation d'un plan d'interprétation | Ajustable sur devis Voir action 4.3.2 |
| Réalisation d'un sentier pédagogique | Ajustable sur devis Voir action 4.3.3 |

| Calendrier | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| Réalisation du schéma d'aménagement (et du plan d'interprétation - Action 4.3.3-) | | | | | |
| X | X | | | | |
| Balisage et entretien des sentiers | | | | | |
| | | X | X | X | X |

Contrôle :

- Photo avant et après opérations de balisage et de réalisation éventuelle de sentiers

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure

- Utilisation des sentiers par les promeneurs
- Respect du cheminement proposé

Acteurs concernés :

- Grand Nancy, Communes, Conseil Général de la Meurthe et Moselle, associations diverses (naturalistes, randonnée, course d'orientation ...), CPIE, ONF ...

Sources de financement :

- Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Grand Nancy, Communes

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Action 4.1.2 | Mise en place d'un schéma et définition des aménagements nécessaires pour la sécurité des différents usagers sur le site | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.1 - Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Tous les habitats | | |
| Localisation : Tout le plateau | Superficie ou linéaire : 439 ha | Priorité 2 |
| Description : Le plateau de Malzéville, du fait de sa situation péri-urbaine, est fréquenté par de nombreux promeneurs. Afin de limiter les risques d'accidents et d'assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de proposer certaines préconisations et de mettre en place quelques aménagements. | | |

Préambule

L'ouverture du plateau aux publics implique que toutes les mesures de sécurité soient prises pour que les risques d'accidents soient limités voire inexistantes. Différentes préconisations sont à prendre en compte pour répondre à cet objectif.

Information du public

Sur le site, des panneaux d'information peuvent informer les promeneurs des sentiers existants et des accès en voiture (dans le cas où un accident survient). De plus, les numéros d'urgence sont à rappeler sur ces panneaux. Ce même type d'information peut être rappelé sur les dépliants d'information. Les deux risques majeurs pour les promeneurs concernent les activités de vol à voile et les risques d'incendies.

Mise en place d'une signalétique appropriée pour prévenir des activités de vol à voile

Des panneaux de signalisation sont à installer autour de l'aérodrome pour informer le promeneur de la nature de l'activité et les risques encourus dans le cas du non respect des consignes de sécurité. Une information plus globale peut également être précisée sur les panneaux d'information situés au niveau des principaux points d'accès au site.

Les bornes à incendies

Trois bornes à incendie sont présentes actuellement sur le site. Deux d'entre elles sont situées aux endroits les plus fréquentés par les différents publics. Ces bornes semblent couvrir les secteurs les plus sensibles et présentant le plus de risques d'incendie (fréquentation importante). Seul un entretien de cet équipement est à envisager. En outre, une information est à développer sur les panneaux d'information pour rappeler aux promeneurs les risques d'incendies sur le site en période de sécheresse.

La perméabilité du site aux secours et aux usagers gestionnaires

Les chemins d'accès au site sont fermés par des barrières (voir action 4.2.1) afin de répondre aux objectifs de conservation de la faune et de la flore, et d'interdire la fréquentation du site par les engins motorisés. Ce type d'aménagement ne doit pas empêcher l'intervention rapide des secours (ambulance, pompiers) sur le site dans le cas d'accident très grave et la possibilité de circuler pour certains gestionnaires (agriculteurs, forestiers). Pour cela, il est indispensable qu'un « responsable des clefs » soit clairement identifié pour que les secours puissent le contacter rapidement (ex. : aérodrome ou point d'accueil s'il venait à être créé). Notons que deux entrées pour les secours sont pressenties :

- Une entrée sur le parking Sainte Geneviève ;
- Une entrée à proximité du parking situé en face du restaurant du « French-Cancan ».

| Montant du coût / aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Information du public Organisation des accès pour les secours Entretien des bornes à incendies Installation de bornes de signalisation des activités de vol à voile (sur la base de 12 panneaux à 200€/panneau) <i>La mise en œuvre de l'action est assurée par la structure animatrice</i> | Ajustable sur devis Environ 1000€/an Environ 2400€/an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| X | X | X | X | X | X |

Contrôle :

- Création de support d'information concernant la sécurité sur le site
- Photographies après la pose des panneaux de signalisation
- Organisation et répartition des jeux de clefs pour l'accès au site

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Sensibilisation des promeneurs et usagers
- Respect du cheminement proposé
- Bonne organisation des secours

Acteurs concernés :

- Communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Communauté de communes, associations diverses (naturalistes, randonnée, course d'orientation ...), CPIE, ONF, aérodrome, TDF ...

Sources de financement :

- Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes

| | | |
|---|---|---------------------------------|
| Action 4.2.2 | Mise en place d'une signalétique concernant l'interdiction de fréquentation des engins motorisés sur le site Natura 2000 | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.2 - Faire respecter les interdictions concernant les engins motorisés | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Tous les habitats (en particulier la pelouse calcaire – Code EUR15 : 6210) | | |
| Localisation : Ensemble du plateau, notamment au niveau des zones d'accès fréquentées par les différents usagers. | Superficie ou linéaire : 439 ha | Priorité 1 |
| Description : L'action vise à rappeler la réglementation en vigueur concernant l'usage des engins motorisés sur le plateau. Une communication complémentaire peut concerner la fragilité du milieu et les conséquences de la fréquentation par les engins motorisés sur les milieux naturels. | | |

Rappel du contexte réglementaire :

« La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur » (article L. 362-1 du code de l'environnement).

Se référer à l'actuelle législation :

- Articles L. 362-1 à L.362-8 et R. 362-1 à R. 362-5 du Code de l'environnement ;
- Article R. 331-3 du Code Forestier ;
- Articles L. 2213-2, 4, 23 et L. 2115-1 et 3 du Code général des collectivités territoriales ;
- Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Installer une signalétique destinée aux véhicules motorisés

Cette action repose sur la mise en place de panneaux de rappel de la réglementation et la présentation de recommandations.

Plusieurs panneaux peuvent être placés à des endroits stratégiques. Ces endroits représentent notamment les principaux lieux d'arrivée des engins à moteur. A titre d'exemple, il s'agit du parking en face du restaurant « le French Cancan », du parking Sainte Geneviève, de la déchèterie et des secteurs situés au nord et au sud-ouest du plateau.

L'information contenue sur le panneau s'adresse principalement aux utilisateurs d'engins motorisés dont l'activité est strictement interdite dans le site Natura 2000. L'information affichera de façon claire la réglementation en vigueur et les risques encourus dans le cas où l'utilisateur ne la respecte pas.

Développer une information plus générale auprès des acteurs concernés

En complément à la mise en place d'une signalétique appropriée, il est important de diffuser une information auprès des usagers, du grand public et des élus. Différents médias peuvent être utilisés : se référer aux actions 4.2.4 et 4.3.1.

| Montant du coût / aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Installation de bornes de signalisation pour la réglementation (sur la base de 12 panneaux à 100€/panneau) <i>La mise en œuvre de l'action est assurée par la structure animatrice</i> | Ajustable sur devis Environ 1200€/an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|----------|----------|--|--|--|
| | X | X | | | |

| |
|---|
| Contrôle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reportage photographique (panneaux installés) ; ▪ Factures acquittées. |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la réglementation ; ▪ Diminution de la fréquentation du plateau par les engins motorisés |
| Acteurs concernés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, usagers divers (promeneurs, vol à voile ...), associations diverses (naturalistes, randonnée, course d'orientation ...), ONF, ONCFS, aérodrome, TDF ... |
| Sources de financement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes |

| | | |
|--|---|---------------------------------|
| Action 4.2.3 | Définition et renforcement de la surveillance sur le site | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.2 - Faire respecter les interdictions concernant les engins motorisés | |
| Localisation : Sur l'ensemble du site Natura 2000, en particulier dans les zones fréquentées par le public et les secteurs utilisés par les engins motorisés | Superficie ou linéaire : Sans objet. | Priorité 1 |
| Description : Il s'agit de définir des modes de surveillance adaptés au site afin de garantir la sécurité des usagers (promeneurs, vol à voile ...), sensibiliser le grand public et veiller au respect de la réglementation en vigueur. | | |

| |
|--|
| <p>Préambule</p> <p>Des comportements à risques (rassemblements, moto-cross) de certaines personnes ou leur négligence (place de feux) peuvent conduire à des dégradations du site, à des accidents ou à des malentendus entre différents usagers du site. Il est possible de distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Les rassemblements de jeunes.</u> Il s'observe, principalement en saison estivale, des rassemblements de jeunes, notamment en soirée et à proximité des parkings. Le plateau ayant pour vocation d'être une zone de tranquillité, ces rassemblements sont autorisés sur les aires de détente (zone aménagée à proximité du parking du restaurant French-Cancan). Ces regroupements ne sont pas admis ailleurs sur le site. ▪ <u>Les regroupements des gens du voyage.</u> Ils ne sont pas autorisés à stationner sur le plateau si les communes concernées n'ont pas donné leur accord. ▪ <u>Les places de feux.</u> Elles constituent un problème important en ce qui concerne la problématique des incendies. Dispersées sur l'ensemble du site, ces places de feux sont interdites. ▪ <u>Les engins motorisés.</u> Ils sont interdits sur le plateau. En outre, ils apportent des pollutions sonores, visuelles et olfactives, susceptibles de déranger les promeneurs. <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques : mise en œuvre de la surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de conventions avec les structures ayant un pouvoir de police Au-delà du pouvoir de police du maire (difficile à mettre en œuvre sur ce site), il est nécessaire que les collectivités concernées (Grand Nancy ...) mettent en place des conventions avec une ou plusieurs structures habilitées à un exercice de police. Les structures ayant la possibilité d'exercer ce pouvoir de police sur le site sont les suivantes : Gendarmerie nationale, ONF, ONCFS, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). Notons que l'ancienne garde montée de l'ONF devrait être à nouveau opérationnelle prochainement. ▪ Informé, surveiller, sensibiliser, verbaliser La procédure de police doit s'accompagner de plusieurs autres actions de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'information : simple à mettre en œuvre, cette action permet très souvent d'éviter un grand nombre d'actions contre-indiquées et réalisées par méconnaissance. L'information peut être transmise par tous les médias (journal local...), mais également par les services qui s'occuperont de la surveillance. ▪ La surveillance : elle sera préférentiellement mise en place lors des jours de forte affluence (manifestation particulière, week-end...). Elle est accompagnée d'une sensibilisation auprès du public. ▪ La sensibilisation : elle est nécessaire dans le cas de constatation des infractions à faible gravité. Il s'agit de sensibiliser la personne sur les conséquences de son acte et de l'informer sur ce qu'il encourt. ▪ La verbalisation : action extrême à réserver à des cas graves ou répétés. Cette action est réalisée par un agent assermenté et doit être accompagnée d'une explication précise sur l'objet de la verbalisation. |
|--|

▪ **Mise en place d'échanges avec les associations fréquentant le site**

Présentes ponctuellement sur le site, certaines associations constituent d'excellents relais sur la vie du site (état de conservation des aménagements, type de fréquentation, secteurs fréquentés ...). En outre, à l'occasion de sorties pédagogiques organisées (voir action 4.3.5), ils ont la possibilité de sensibiliser et informer le public.

Montant du coût / aides financières

| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
|--|---|
| Définition de convention avec les structures ayant pouvoir de police sur le site : concertation, réunions, rédaction de la convention <i>La mise en œuvre de l'action est assurée par la structure animatrice</i> | Ajustable sur devis Environ 1200€/an |

Calendrier

| | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|
| Définition d'une convention pour la surveillance du site | | | | | |
| X | X | | | | |
| Surveillance, information, sensibilisation par les services compétents | | | | | |
| X | X | X | X | X | X |

Contrôle :

- Reportage photographique (agents sur le terrain) ;
- Conventions signées

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Respect de la réglementation ;
- Diminution de la fréquentation du plateau par les engins motorisés ;
- Sensibilisation du grand public (réglementation, bonnes pratiques ...)

Acteurs concernés :

- Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, usagers divers (promeneurs, vol à voile ...), associations diverses (naturalistes, randonnée, course d'orientation, ...), ONF, ONCFS, aérodrome ...

Sources de financement :

- Etat (ONCFS, ONF), Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 4.2.4 | Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats naturels et espèces sensibles | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.2 - Faire respecter les interdictions concernant les engins motorisés | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Tous les habitats d'intérêt européen | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du site Natura 2000. | Superficie ou linéaire : Sans objet. | Priorité 1 |
| Description : Il s'agit de réaliser une documentation rappelant la réglementation en vigueur concernant les différents usages sur le plateau. Cette information doit aborder les aspects réglementaires mais aussi les recommandations touchant les différents usagers et notamment la fréquentation par les engins motorisés. En complément, il est important de sensibiliser les différents usagers à la préservation des habitats naturels et des espèces fragiles. | | |

| |
|---|
| <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contenu de l'information <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Diffuser une information sur la réglementation en vigueur auprès des usagers d'engins motorisés</u> <p>L'information précisée dans le dépliant s'adresse principalement aux utilisateurs d'engins motorisés dont l'activité est strictement interdite dans le site Natura 2000. L'information affichera de façon claire la réglementation en vigueur et les risques encourus dans le cas où l'utilisateur ne la respecte pas.</p> <p><i>Pour un rappel réglementaire, se référer à l'action 4.2.2.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Informers les usagers de véhicules motorisés sur leurs droits et devoirs</u> <p>Un petit rappel des droits et devoirs des utilisateurs d'engins motorisés peut être fait. Cela est d'autant plus approprié que ce site est fréquenté par de nombreux promeneurs et familles. A titre d'exemple, il est possible de s'inspirer d'une plaquette du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui présente une information appropriée : http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/quads_internet.pdf.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Informers les maires sur la réglementation et les outils à leur disposition</u> <p>De même, une information auprès des élus est également à dispenser. A titre d'exemple, il est possible de se référer à la plaquette suivante : http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_attention_des_Maires.pdf.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Sensibiliser le public aux conséquences de la circulation des engins motorisés</u> <p>En parallèle, une information plus générale concernant la sensibilité des milieux et des espèces vis-à-vis des activités motorisées est à dispenser auprès des usagers et du grand public. Différents thèmes sont à aborder : la dégradation des habitats naturels (et des espèces, destruction des sols, etc.) / le dérangement de la faune / les risques d'accidents et sources de nuisances pour d'autres catégories d'usagers (marcheurs, cavaliers, cyclistes) / les dégradations des pistes et des chemins / des recommandations pour la conservation des habitats naturels fragiles.</p> ▪ Réalisation technique du dépliant et diffusion de l'information <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un dépliant couleur à 3 volets (format A4 ouvert) rappelant la réglementation concernant la circulation motorisée (voir fiche action 4.2.2) dans les milieux naturels et tous autres types de circulation (cyclistes, équestres). ▪ Diffusion du dépliant auprès des organismes de tourisme, dans les campings, auprès des fédérations de pêche et de chasse, des loueurs/vendeurs de véhicules motorisés (quads, 4x4, vélos...), mairies, restaurants, aérodrome ... |
|---|

| Montant du coût / aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Conception d'un dépliant d'information : définition du contenu, réalisation d'une maquette, reprographie (1000 exemplaires) | Ajustable sur devis Environ 10 000€/an |
| Diffusion (distribution) des dépliants assurée par la structure animatrice du Document d'objectifs | Ajustable sur devis Environ 500€/an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|----------|----------|--|--|--|
| X | X | X | | | |

| |
|---|
| <p>Contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle du dépliant ; ▪ Factures acquittées. |
| <p>Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la réglementation ; ▪ Diminution de la fréquentation du plateau par les engins motorisés |
| <p>Acteurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, usagers divers (promeneurs, vol à voile ...), associations diverses (automobile club ...) ONF, ONCFS, aérodrome, commerçants concernés (quads, moto-cross) ... |
| <p>Sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes |

| | | |
|---|--|----------------------------|
| Action 4.3.1 | Elaboration d'un plan d'interprétation | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.3 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Tous les habitats (et notamment les habitats et les espèces remarquables) | | |
| Localisation : Tout le plateau | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 1 |
| Description : Il doit permettre d'identifier, planifier et localiser précisément l'ensemble des actions et aménagements nécessaires pour la valorisation du site et la compréhension par le public du patrimoine biologique et social du plateau. | | |

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Dans un souci de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et humain, il est possible de réaliser une étude d'interprétation. L'objectif est de concevoir une approche globale et cohérente de l'interprétation du patrimoine aux échelles locale, départementale voire régionale.

Description technique

Ce travail se découpe en plusieurs étapes :

- Analyse des potentiels d'interprétation

Cette étape se traduit par un travail bibliographique, une reconnaissance du site (accompagnée de reportages photographiques), une analyse qualitative de la fréquentation touristique et une phase de consultation (rencontres avec les personnes ressources). Il est ensuite possible de rassembler plusieurs « pôles » regroupant différents types de public (élus locaux, grand public, gestionnaires et usagers ...) et différentes thématiques (patrimoine historique, culturel, naturel, pédagogie scolaire ...). En outre, la démarche peut également être complétée par un sondage s'adressant à un public large (grand public, élus, gestionnaires ...).

- Conception du plan d'interprétation

- ~~Conception théorique~~ : en s'appuyant sur le potentiel d'interprétation, il s'agit d'identifier le fil conducteur entre les thèmes des unités d'interprétation. L'objectif est de chercher l'« idée maîtresse », le thème majeur identitaire du site. Par la suite, d'après le public cible et le potentiel d'interprétation, il sera possible de définir des objectifs d'interprétation (essentiels pour la phase d'évaluation) et des moyens adaptés pour y parvenir (médias). Le fil conducteur de l'interprétation sera jalonné de sous-thèmes, chacun abordant une idée clé du site, mais reliés entre eux par l'idée maîtresse préalablement définie. A ce niveau d'avancement, les principales pistes d'interprétation sont définies.

- ~~Propositions de scénarii~~ : sur la base du plan théorique et des axes choisis, plusieurs scénarii adaptés de façon concrète au terrain sont proposés. Chaque scénario présente : un angle d'interprétation, une carte de localisation avec description du site, le potentiel d'interprétation du site par unité d'interprétation, le public cible clairement identifié...

- Finalisation du scénario

Cette phase se traduit par :

- Un descriptif détaillé des aménagements (avec situation géographique, recommandations techniques ...)
- Une cartographie précise des emplacements des stations d'interprétation et des différents aménagements (parking, panneaux, équipements d'accueil ...)
- Les prémaquettes contenant les textes rédigés et les choix iconographiques pour tous les supports d'informations (signalétique, papier, etc.).

En outre, il est intéressant d'engager un travail de réflexion concernant la mise en place éventuelle d'une maison

d'accueil et l'organisation de manifestations événementielles.

Montant du coût / aides financières

| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
|--|--|
| Réalisation du plan d'interprétation (Inventaires des ressources / conception du plan d'interprétation / Finalisation du scénario) | Ajustable sur devis Environ 15000 € |

Calendrier

| | | | | | |
|--|----------|--|--|--|--|
| | X | | | | |
|--|----------|--|--|--|--|

Contrôle :

- Rapport de rendu du plan d'interprétation ;
- Factures acquittées (prestataire extérieur)

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Découverte ludique et éducative du site ;
- Sensibilisation du public aux richesses du plateau ;
- Complémentarité des usages et des formules de découverte ;
- Gestion raisonnée de la fréquentation du site

Acteurs concernés :

- Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, usagers divers (promeneurs, vol à voile, aérodrome ...), associations diverses (CPIE), bureaux d'étude spécialisés ...

Sources de financement :

- Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes

| | | | |
|---|--|---------------------------------|--|
| Action 4.3.2 | Conception et installation de panneaux d'information | | |
| Mesure non contractuelle (Contrat Natura 2000 en milieu forestier*) | | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.3 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors | | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Tous les habitats et espèces remarquables | | | |
| Localisation : Les panneaux sont disposés dans les secteurs les plus appropriés pour diffuser l'information (secteurs très fréquentés) | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 2 | |
| Description : Il s'agit de communiquer, d'informer et de sensibiliser les usagers sur le site par l'intermédiaire de panneaux disposés en des points définis (en fonction du schéma d'aménagement proposé - voir action 4.1.1- et du plan d'interprétation - voir action 4.3.1-). | | | |



En milieu forestier, la réalisation de panneaux d'information peut être éligible à un contrat Natura 2000. L'information diffusée doit concerner un habitat (ou une espèce) pour lequel le site Natura 2000 a été retenu et qui est sensible à un risque réel de dégradation. Toutefois, dans le cas précis de ce docob, l'information générale et la communication grand public ne sont pas éligibles à contrat.

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Réalisation et contenu des panneaux d'information

Il s'agit de panneaux en couleurs 80x100 cm présentant la démarche et le site Natura 2000 : caractéristiques générales, patrimoine écologique, faune et flore patrimoniales parmi les plus aisément observables ...

Un rappel de la réglementation en vigueur ainsi que des recommandations simples peuvent également être précisés sur ces panneaux.

Localisation des panneaux

Au total, 3 panneaux peuvent être disposés sur le site, au niveau des principaux points d'accès et de stationnement (ex. : parking de l'aérodrome / parking en face du restaurant le French-Cancan / parking de Sainte-Geneviève). Ces panneaux seront éventuellement amovibles afin d'éviter toute détérioration en dehors des périodes de forte affluence sur le site.

| Montant du coût / aides financières | |
|--|-------------------------------------|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| | |

* Sous certaines conditions : se référer à la circulaire du 21 novembre 2007 « Gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement : voir la mesure F22714 « Investissements visant à informer les usagers de la forêt »

| | |
|--|--|
| Conception des panneaux : définition du contenu, réalisation d'une maquette, graphisme, réunions | Ajustable sur devis Environ 800 €/panneau |
| Fabrication, support, pose (dépose éventuelle) | Ajustable sur devis Environ 850€/an |

La recherche d'un prestataire, l'encadrement et l'organisation des réunions sont réalisés par la structure animatrice.

| | | | | | |
|-------------------|--|----------|----------|--|--|
| Calendrier | | | | | |
| | | X | X | | |

Contrôle :

- Contrôle des panneaux sur le terrain ;
- Reportage photographique (panneaux) ;
- Factures acquittées (prestataire extérieur)

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Sensibilisation du public (richesse écologique, sensibilité naturelle, Natura 2000) ;
- Respect du site

Acteurs concernés :

- Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, usagers divers (promeneurs, vol à voile, aérodrome ...), associations diverses, ONF ...

Sources de financement :

- Etat (DIREN Lorraine), Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes

| | | |
|---|--|----------------------------|
| Action 4.3.3 | Définition d'un sentier pédagogique | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.3 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors | |
| Habitats, espèces ou habitats d'espèces visés : Tous les habitats et espèces remarquables (avec un attention particulière pour les habitats d'intérêt communautaire) | | |
| Localisation : Secteur est du plateau de Malzéville (autour de l'aérodrome) | Superficie ou linéaire proposé : 4,8 km | Priorité 1 |
| Description : Le sentier d'interprétation s'adresse au grand public (promeneurs riverains, les scolaires, et les touristes). Il permet de découvrir le plateau grâce à une petite promenade où il est possible de s'instruire grâce à la lecture d'informations présentées le long du sentier. Ce cheminement peut également être utilisé lors des sorties pédagogiques encadrées par un animateur. | | |

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques : proposition de circuit pour un sentier de découverte

Cf. Carte 6 – Cartographie des différents types de sentiers proposés et définition d'une zone de sensibilité écologique

▪ Description

A travers ce site naturel péri-urbain, il est possible de découvrir un milieu naturel préservé qui offre des potentialités d'accueil intéressantes pour la sensibilisation du public sur les richesses du site (faune, flore, usages, histoires ...). Les milieux traversés proposent une découverte du site à travers la pelouse calcaire et la lisière forestière. Le long de ce cheminement, il est possible d'aborder différentes composantes naturelles (pelouse, orchidées, papillons ...) et sociales (activités forestières, agricoles, vol à voile ...).

▪ Aménagement du sentier

D'une longueur de 4,8 km, ce sentier pourrait démarrer sur le parking de l'aérodrome. Il se continue sur la route jusqu'au parking du restaurant « le French Cancan ». Il emprunte ensuite le chemin de terre existant jusqu'au parking « Sainte-Geneviève ». Il longe ensuite l'aérodrome en empruntant un sentier de terre déjà existant.

La mise en sécurité de ce sentier est nécessaire. Pour permettre le déplacement de toutes les personnes empruntant ce sentier, il devra être aménagé (nombreux trous présents le long du tracé) pour faciliter les déplacements. Il est possible de distinguer 4 tronçons différents sur lesquels des travaux d'aménagement devront être réalisés :

- Tronçon 1 (entre l'aérodrome et le parking du restaurant « le French Cancan »). La présence des véhicules nécessite des aménagements de sécurisation (pose d'une barrière de sécurité).
- Tronçon 2 (entre le parking du restaurant « le French Cancan » et l'extrémité nord du sentier proposé). Chemin de terre nécessitant une remise en état si nécessaire (trous, ornières ...).
- Tronçon 3 (le reste du sentier). Sentier nécessitant une remise en état et une stabilisation ponctuelle.

Dans un souci de respect entre les différents usagers, ce sentier ne pourra pas être emprunté par les cyclistes et par les cavaliers.

▪ Thématiques abordées

Le long de ce sentier, différentes thématiques peuvent être envisagées pour découvrir le plateau de Malzéville : l'histoire du plateau, les usages (et l'intérêt des activités humaines pour la préservation de l'actuel patrimoine naturel), l'ambiance paysagère, la dynamique naturelle d'une pelouse calcicole, la flore et la faune des pelouses

(ex. : papillons, reptiles, mammifères, oiseaux, orchidées ...) ...

Ces différentes thématiques sont à aborder dans le topo-guide dédié à ce sentier.

- Signalétique envisagée : bornes et topoguide

Vu le contexte péri-urbain du site et les risques de dégradation des panneaux, il est recommandé de disposer des bornes le long du sentier en faisant référence à des informations présentées dans un topo-guide (assimilable à un dépliant). Cette information est à présenter de façon simple afin de rendre accessible la sensibilisation auprès du grand public.

Ces topo-guides peuvent être mis en vente (ou en location) dans les mairies, offices du tourisme et principaux commerces (prix de vente peu élevé). L'idée de la location évite notamment une trop grande production d'exemplaires. Les topo-guides seront produits à partir de papier et carton recyclé sans chlore et imprimés avec des procédés respectueux de l'environnement. Il est également possible de prévoir un enrichissement et une mise à jour régulière du topo-guide.

Montant du coût / aides financières

| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
|---|--|
| Définition d'un sentier d'interprétation (aménagement, balisage, bornes, définition du contenu de l'information, topoguide) | Ajustable sur devis Environ 25000 € |

Calendrier (création, aménagements, balisage)

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|--|
| | | X | X | X | |
|--|--|---|---|---|--|

Contrôle :

- Reportage photographique (sentier, bornes ...) ;
- Factures acquittées (prestataire extérieur)

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Découverte ludique et éducative du site ;
- Sensibilisation du public aux richesses du plateau.

Acteurs concernés :

- Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, usagers divers (promeneurs, vol à voile, agriculteurs ...), associations diverses (CPIE ...), bureaux d'étude spécialisés ...

Sources de financement :

- Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes

| | | |
|---|--|---------------------------------|
| Action 4.3.4 | Aménagement d'une maison d'accueil | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.3 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Tous les habitats et espèces remarquables | | |
| Localisation : A définir suivant les opportunités. Le secteur le plus propice semble être à proximité de l'aérodrome | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 3 |
| Description : Il s'agit d'assurer l'accueil du public grâce à l'aménagement d'une maison dédiée à cela. Ce centre a pour vocation d'accueillir les visiteurs, de présenter le plateau (et ses environs) à l'ensemble des promeneurs et usagers, et d'y présenter différents types d'informations. | | |



Un site d'accueil du public sur le plateau de Malzéville est un projet ambitieux, qui peut donc être très coûteux. Une réflexion en amont est nécessaire afin de mobiliser l'ensemble des partenaires et les financements nécessaires.

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Etude de la faisabilité et définition précise du projet

Il s'agit dans un premier temps de préciser :

- Le besoin : quels sont les besoins en matière d'information, d'accueil, de sensibilisation, d'hébergements, la nature des activités
- L'objet : bien différencier l'objet de cette maison qui va traiter de la découverte et des activités sur le plateau et à proximité (coteaux de Laître-sous-Amance, forêt de Custine, plateau de Lay-Sain-Christophe, étang de Brin ...). Cette maison n'a pas pour vocation de jouer le rôle d'un office de tourisme.
- Le concept : définir un projet de communication, une colonne vertébrale pour l'organisation de cette maison.

Ces différents points peuvent être abordés dans le plan d'interprétation du plateau de Malzéville (voir action 4.3.1).

Création de la maison d'accueil du plateau de Malzéville

Ce centre d'accueil pourrait être un bâtiment rénové et/ou aménagé. Il s'agit de s'appuyer prioritairement sur le bâti existant, la construction d'un nouveau bâtiment n'est pas envisageable. Ce bâtiment doit contenir différentes salles (accueil, expositions, animation ...), des sanitaires et présenter les normes de sécurité requises pour l'accueil du public. Cette maison devra être installée au départ de sentiers. Enfin, dans un souci de développement durable, les matériaux et procédés énergétiques utilisés dans cette maison doivent valoriser les énergies renouvelables.

La « Maison d'accueil du Plateau de Malzéville » sera un centre d'accueil avec un ou plusieurs animateur(s), et centralisera différents types d'informations comme des expositions temporaires ou permanentes.

Les informations diffusées peuvent être de différentes natures :

- Informations liées aux usages historiques et actuels en rapport avec le site (anciennes activités militaires, activités actuelles avec l'agriculture ...) ;

- Informations liées à la nature et aux paysages ;
- Informations liées aux activités sportives et ludiques de plein air ;
- Informations liées aux animations et diverses manifestations (« nuit de la chouette », « nuit des étoiles », « nuit des chauves-souris », sorties scolaires ...).

Création d'un poste permanent pour l'accueil du public

La mise en place de ce type de dispositif sous-entend également la création d'un poste permanent pour l'accueil et la sensibilisation du public (information sur site, sorties pédagogiques ...).

Cet animateur nature sera chargé d'accueillir le public sur le site, de l'informer et le sensibiliser. En outre, il participera à la mise en place de manifestations diverses (expositions, conférences, lecture de contes...) et/ou d'ateliers (peinture, poterie...) qui pourront avoir lieu dans la maison d'accueil du plateau. Enfin, cet animateur pourra organiser des animations adressées à différents types de public (scolaire / grand public).

Notons que la localisation du plateau doit permettre à cet animateur de rayonner dans les environs du site afin de proposer différents types de manifestations et dynamiser la vie locale.

Montant du coût / aides financières

| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
|---|---|
| Création d'une maison d'accueil | Ajustable sur devis Variable suivant opportunités Possibilité de coût élevé suivant l'option retenue |
| Création d'un poste permanent d'accueil du public | Ajustable sur devis Environ 30 000 €/an |

Calendrier

| | | | | | |
|--|--|--|----------|----------|----------|
| | | | X | X | X |
|--|--|--|----------|----------|----------|

Contrôle :

- Reportage photographique (maison ...) ;
- Factures acquittées (prestataire extérieur)

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Information du public (sentiers, animations ...) ;
- Accueil encadré du public ;
- Sensibilisation du public à l'histoire et aux richesses du plateau, à la vie locale (expositions, animations...)

Acteurs concernés :

- Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, usagers divers (promeneurs, aérodrome, agriculteurs ...), associations diverses (CPIE, naturalistes ...) ...

Sources de financement :

- Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 4.3.5 | Organisation de sorties pédagogiques | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.3 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Tous les habitats et espèces | | |
| Localisation : A définir suivant les possibilités de circuits pour les sorties pédagogiques. Tout le plateau peut être utilisé pour les sorties. La partie est semble plus appropriée (accès plus facile). | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 2 |
| Description : Il s'agit d'informer et sensibiliser le public à travers l'organisation de sorties pédagogiques sur le plateau de Malzéville et ses environs. Ces sorties s'adresseront à différents types de public (scolaires et grand public) et pourront se faire sous différentes formes (sortie cadrée, sortie « maraudage »). | | |

| |
|--|
| <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :</p> <p><u>Organisation de sorties pédagogiques pour les scolaires</u></p> <p>Les scolaires sont très réceptifs à l'information diffusée, il constitue la génération future et sont d'excellents vecteurs pour la valorisation de la nature et de l'histoire d'un site auprès de leur famille.</p> <p>Les thèmes abordés sont assez diversifiés : la faune et la flore, les usages, les baies et champignons en automne, les vergers (à proximité) ...</p> <p>Ces animations pourront être organisées par différentes structures compétentes (CPIE, CSL, Maison Départementale de l'Environnement, etc.).</p> <p>L'implication des écoles locales dans la découverte du site et de ses richesses pourra aller au-delà de l'animation. Il est en effet possible d'élaborer un projet plus complet sur l'année (avec possibilité de le présenter lors d'une manifestation annuelle ou dans le cadre d'une exposition à la maison d'accueil du plateau -voir action 4.3.4-).</p> <p><u>Organisation de sorties pédagogiques pour tout public</u></p> <p>De la même façon, il est proposé de mettre en place des conventions avec des structures animatrices afin d'organiser au moins deux animations par an ouvertes au grand public.</p> <p>A la différence des animations destinées aux scolaires, les thèmes abordés lors de ces sorties peuvent être plus complexes. En outre, ces sorties peuvent se faire sur le plateau de Malzéville ou à proximité dans des milieux propices à la sensibilisation du public (ex. : vergers d'Essey-les-Nancy).</p> <p><u>Organisation de journée de sensibilisation et d'information de type « maraudage »</u></p> <p>Ce type d'animation se traduit par la présence d'un animateur sur le site durant une journée. Ce dernier se déplace aléatoirement, il sensibilise et interpelle les promeneurs intéressés en leur présentant le site et des informations diverses (faune, flore, paysage, histoire ...). Cette démarche interactive est déjà utilisée sur des réserves naturelles nationales (ex. : Réserve naturelle du Tanet Gazon du Faing dans les Vosges).</p> |
|--|

| Montant du coût / aides financières | |
|---|--|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Organisation de sorties pédagogiques | Ajustable sur devis Variable suivant les possibilités Entre 250 et 400 €/sortie |
| Mise en place de conventions avec les structures animatrices compétentes <i>Mise en œuvre réalisée par la structure animatrice du document d'objectifs</i> | Ajustable sur devis Environ 1000 € |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| X | X | X | X | X | X |

| |
|---|
| <p>Contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Convention d'animation (maison ...) ; ▪ Reportage photographique (sorties pédagogiques) |
| <p>Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation du public et des scolaires : éducation à l'environnement, patrimoine historique, paysage ... ▪ Accueil encadré du public |
| <p>Acteurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, associations diverses (CPIE, naturalistes ...), usagers divers (promeneurs, aérodrome, agriculteurs ...) ... |
| <p>Sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes |

| | | | |
|---|--|---------------------------------|--|
| Action 4.3.6 | Information et sensibilisation du grand public et des usagers sur Natura 2000 et le site du plateau de Malzéville | | |
| Mesure non contractuelle | | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 4 - Gestion de la fréquentation et valorisation du site pour l'accueil du public 4.3 - Informer, valoriser, et communiquer sur le site et en dehors | | |
| Localisation : Concerne l'ensemble du site Natura 2000 et ses environs proches (cas de projet ayant une influence sur le site - ex. : Voie verte ...) | Superficie ou linéaire : Sans objet. | Priorité 1 | |
| Description : Il s'agit de développer la communication sur les richesses naturelles et culturelles du site. Il est important d'expliquer aux différents usagers les enjeux identifiés sur le site et l'impact de leurs activités sur le fonctionnement de celui-ci. La diffusion d'une information relative à Natura 2000 doit aussi être mise en place (état d'avancement de l'application du document d'objectifs sur le site Natura 2000, contrats et charte Natura 2000, manifestations annuelles, organisation de sorties pédagogiques ...). Pour cela, différents vecteurs de communication sont utilisés : réunions, infosites, plaquettes de communication, site Internet ... | | | |

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site

Cela peut se traduire par l'organisation de plusieurs réunions d'information et de sensibilisation dès le début de l'application du document d'objectifs. Il sera possible d'aborder les grands types d'usage (activités agricoles, activités forestières, activités cynégétiques, activités touristiques ...), la réglementation en vigueur, la sensibilité écologique ...

Exemples de moyens de sensibilisation :

- Des réunions d'information en salle permettront de présenter la richesse des différents milieux (espèces, biologie, cycle, habitats ...) et la gestion préconisée pour conserver ces espèces. La structure animatrice centralisera les demandes éventuelles de personnes intéressées pour aller plus loin et possédant des milieux biologiquement intéressants ;
- Des réunions de sensibilisation et journées d'animation pourront être plus spécifiquement mises en place à l'attention des propriétaires privés, des différents usagers, des vendeurs de véhicules motorisés... Les thèmes abordés concerneront la faune, la flore, la sensibilité écologique, la réglementation en vigueur ... ;
- Des dépliants seront distribués lors de ces réunions et sorties, et disponibles dans les différentes structures d'accueil (mairies ...).

Mise en place d'une information régulière concernant le site Natura 2000

Différentes actions peuvent être mises en place :

- Préparation et animation du comité de suivi du site (une réunion/an) ;
- Réalisation de communiqués de presse (presse locale) lors des actions dites de grande ampleur (ouverture de sentier, restauration d'un secteur, présentation d'une espèce remarquable, résultats encourageants ou alarmants d'inventaires écologiques...)
- Information régulière (ex. : 2 fois par an) sous forme d'infosites Natura 2000 et d'articles dans les bulletins communaux, départementaux et régionaux des actions menées sur les communes en question dans le cadre de Natura 2000 et éventuellement des projets à venir. La fréquence de ces mesures sera ajustée en fonction des opportunités ;
- Information via les sites Internet des différents partenaires dans la page « environnement ». (Grand Nancy, communes, Conseil général de Meurthe-et-Moselle ...). Différents types d'informations pourront être diffusés sous forme synthétique et attractive (photos...) et le plus souvent possible téléchargeable :

fiches habitats-espèces et cartes, diagnostic socio-économique, enjeux et mesures proposées, actualités (reprenant les infosites, articles et bulletins édités dans les journaux locaux), organismes ou personnes ressources.

Développer différents outils de communication

- Réaliser une plaquette de communication.

Il est possible de compléter les infosites Natura 2000 par la réalisation d'une plaquette de communication abordant des thèmes différents et à une échelle plus large (échelle intercommunale, départementale). Elle s'approcherait d'avantage d'une plaquette touristique et généraliste. A titre d'exemple, cette plaquette pourra évoquer les richesses naturelles et culturelles du plateau, et plus largement la découverte des environs. Elle sera distribuée en office du tourisme, mairie et dans les secteurs à forte fréquentation (boulangerie, hébergement, etc.). Enfin, il est important de veiller à une remise à jour en fonction des nouveautés (aménagement et créations nouvelles, charte graphique et logos ...).

- Créer un site Internet.

L'objet de ce site Internet est de toucher une large population à travers un média dont la mise à jour est aisée. Par ailleurs, il permet aux différentes collectivités de communiquer d'un même élan sur les manifestations, et sur la vie du plateau et des environs. Ce site Internet pourra trouver des liens auprès des sites des différents partenaires (Grand Nancy, Département, communes, autres sites liés au tourisme ou aux diverses activités locales). Il reprendra un logo et une charte graphique commune, et sera mis à jour au moins annuellement.

- Impliquer les structures touristiques et d'accueil du public

Dans le cadre de la valorisation du site auprès du public, il est également important d'associer les structures touristiques locales. Une démarche de sensibilisation et de partenariat peut être envisagée avec les structures d'hébergement (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, restaurants, etc.). Ces dernières constituent des vecteurs importants pour valoriser le site et ses environs, et permettre d'orienter le choix des visiteurs afin de profiter plus longtemps des activités offertes sur les communes étudiées.

Ainsi, des outils sont à développer comme la réalisation d'une carte touristique (mettant en valeur les hébergements et l'offre en matière de tourisme) et la réalisation d'une plaquette à destination des visiteurs pour les informer, les sensibiliser et les impliquer.

Toute cette démarche peut être réalisée par la structure animatrice du document d'objectifs (réunions avec les hôteliers, les offices du tourisme, les différentes collectivités ...).

- Organiser une manifestation annuelle

L'organisation de manifestations locales permet, au-delà de la participation à l'activité locale, de transmettre un message à une large population (locale, touristes). L'objet premier de cette manifestation sera de transmettre l'intérêt de ce site (richesses naturelles et culturelles) et la nécessité de le préserver. L'important est de définir un (ou des) thème(s) fédérateur(s) et identitaire(s) localement. Il doit permettre l'organisation annuelle d'une manifestation avec un sujet qui puisse évoluer. Il doit enfin permettre de mettre en valeur le site dont il est question : le plateau de Malzéville. Nous proposons ici des solutions qui pourront être utilisées :

- Manifestation annuelle organisée chaque année dans une commune différente ;
- Déjeuner ou dîner suite à l'arrivée sur le site des moutons au printemps ;
- Journée « Porte ouverte à l'aérodrome » avec des activités pédagogiques de sensibilisation du public sur les richesses naturelles du plateau ;
- Présentation sur site par les scolaires d'une action réalisée dans l'année par ces mêmes scolaires, avec présence de certains élus ;
- Journée de randonnée traversant partiellement le plateau avec sensibilisation des promeneurs en fin de journée (film ou diaporama réalisé par les scolaires ou un naturaliste ...).

Cette manifestation annuelle sera précédée d'une information (journaux locaux, magazine des collectivités, affiches), permettant d'accueillir la population locale et des visiteurs extérieurs. Cette manifestation sera réalisée chaque année à des dates similaires.

| Montant du coût / aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers du site (Réunions de sensibilisation, rencontres particulières ...) | Ajustable sur devis Entre 2000 €/an |
| Mise en place d'une information régulière sur Natura 2000 (2 infosites /an, 1 comité de suivi/an, articles de presse, gestion site internet ...) | Ajustable sur devis Environ 5000 €/an |

| | |
|--|---------------------|
| Développer la communication à travers différents outils | Ajustable sur devis |
| Création d'une plaquette d'information | Environ 3000 € |
| Création d'un site Internet | Environ 5000 € |
| Implication des structures locales touristiques et d'accueil du public (avec création d'une carte touristique et d'un dépliant) | Environ 6000 € |
| Organisation d'une manifestation annuelle (avec la logistique) | Environ 3000 € |

La mise en œuvre réalisée par la structure animatrice du document d'objectifs

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| X | X | X | X | X | X |

Contrôle :

- Compte-rendu réunion d'information ;
- Infosites/sites Internet/carte touristique/plaquettes réalisés
- Reportage photographique (réunions, manifestations annuelles...)

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :

- Sensibilisation et information du public
- Respect du site (réglementation, propreté, cueillette, zone de quiétude ...)

Acteurs concernés :

- Communauté de communes, communes, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, ONF, ONCFS, associations diverses (éducation à l'environnement, naturalistes ...), usagers divers (promeneurs, aérodrome, agriculteurs, chasseurs ...)

Sources de financement :

- Région Lorraine, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Communes, Communautés de communes

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 5.1 | Maintien des activités de vol à voile et d'aéromodélisme en adéquation avec Natura 2000 | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 5 -Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000 | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Pelouse calcaire (code EUR15 : 6510) | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du plateau | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 1 |
| Description : Cette action vise à définir une gestion adaptée et durable des activités de vol à voile et d'aéromodélisme en intégrant les composantes biologiques et sociales du site Natura 2000. | | |

| |
|--|
| <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques</p> <p>Le site Natura 2000 comprend une partie réservée à la pratique du vol à voile et à l'aéromodélisme. Afin de concilier les objectifs de conservation et l'utilisation du site par les autres usagers (promeneurs ...), il convient de définir certaines recommandations.</p> <p><u>Activités autorisées</u></p> <p>Le vol à voile et les activités d'aéromodélisme sont autorisés sur le plateau de Malzéville (décollage, atterrissage, survol). Ces activités doivent s'insérer au mieux dans le contexte local du site. Pour cela, quelques recommandations sont précisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager le développement d'une activité la moins bruyante possible (utilisation d'engins silencieux) ; ▪ Activité d'aéromodélisme autorisée entre 10h00 et 17h00, si possible le week-end. ▪ L'utilisation des U.L.M (survol du plateau, décollage, atterrissage) est soumise à réglementation. <p><u>Réalisation des travaux d'aménagement et/ou d'entretien</u></p> <p>D'un point de vue réglementaire, il est nécessaire de réaliser certains travaux d'entretien pour permettre la pratique de cette activités en toute sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité d'intervention sur les 3 pistes utilisées pour le vol à voile avec l'entretien des pistes par une fauche favorisant une hauteur d'herbe n'entraînant pas de dangers pour les planeurs (Aviation civile, M. Pertuiset, com. pers., 2008) ; ▪ Maintien d'un dégagement aéronautique en bout de piste (obligation d'un plan de dégagement de 5 % au minimum), avec entretien des lisières des boisements situés en bout de piste (si cela est nécessaire). <p>Dans le cas de travaux de plus grande ampleur (au-delà des travaux d'entretien réguliers), il est nécessaire d'engager une concertation entre les responsables de l'aérodrome, le propriétaire et les services compétents afin d'évaluer les conséquences de ces travaux sur les habitats et espèces du site Natura 2000 (ex. : cas de l'extension d'une piste et création des fossés en 2006).</p> <p><u>Organisation de manifestations importantes sur le plateau</u></p> <p>Afin d'informer l'ensemble des usagers du site et limiter le dérangement induit pour une telle manifestation, il est vivement conseillé d'en informer les riverains, les associations et les autres usagers. Cela peut permettre d'accroître la tolérance des riverains et promeneurs vis-à-vis de cette activité qui peut être bruyante.</p> <p><u>Garantir la sécurité des promeneurs et autres usagers sur le site Natura 2000</u></p> <p>La proximité de l'aérodrome peut augmenter les risques d'accidents avec les promeneurs. Le propriétaire (Grand Nancy) et leur ayant-droit (aérodrome) doivent assurer la sécurité des usagers du site. Pour cela, différentes mesures sont à mettre en place : signalisation adaptée (voir action 4.2.2), panneaux d'information (voir action 4.3.2), plantation d'une haie partielle (voir action 3.1), campagne d'information avec présentation des dangers</p> |
|--|

(voir action 4.3.6).

Montant des coûts/aides financières

| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
|---|--|
| Participation occasionnelle aux réunions, sensibilisation des propriétaires et usagers ... <i>Mise en œuvre réalisée par la structure animatrice</i> <i>Se référer également aux autres actions mentionnées dans le texte</i> | Variable suivant la nature et le nombre de sollicitations Environ 500€ /an |

Calendrier

| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
|----|----|----|----|----|----|
| X | X | X | X | X | X |

Contrôle

- Rapport annuel de suivi d'activité

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure

- Sensibilisation des propriétaires, des usagers
- Prise en compte de Natura 2000 et des spécificité du site dans la pratique de cette activité

Acteurs concernés

Aérodrome, Grand Nancy, communes, collectivités territoriales, usagers du site (ou associations d'usagers), DIREN, ...

Sources de financements

- Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ;
- + éventuellement collectivités locales et établissements publics.

| | | |
|---|--|---------------------------------|
| Action 5.3 | Concertation et définition de secteurs de stationnement adaptés suivant les activités | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 5 -Intégrer les différents usages au contexte local et en fonction de Natura 2000 | |
| Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés : Tous les habitats | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du plateau | Superficie ou linéaire : Sans objet | Priorité 3 |
| Description : Il s'agit d'organiser les différents types de stationnement important qu'il peut y avoir sur le site Natura 2000. | | |

| |
|---|
| <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :</p> <p><u>Maintien des stationnements actuels pour les voitures</u></p> <p>Plusieurs zones de stationnement existent actuellement au niveau du plateau de Malzéville. Il s'agit de zones de stationnement existantes situées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A proximité de l'aérodrome ; ▪ A proximité du restaurant le French-Cancan ; ▪ Du lieux-dit « Sainte-Genève ». <p>Il est proposé de les conserver en l'état et d'engager des opérations d'entretien si nécessaire. Dans le cas d'un agrandissement ou de la création d'autres parkings, il est opportun d'engager une concertation avec l'ensemble des usagers et services compétents concernés. En outre, une augmentation de la capacité de stationnement sur le site engendrerait probablement une augmentation de la fréquentation par le public. Cet effet pourrait avoir des conséquences sur la conservation des habitats et espèces présents sur le site Natura 2000.</p> <p><u>Concertation pour l'autorisation de stationnement des gens du voyage</u></p> <p>Certains secteurs du plateau de Malzéville ont déjà été utilisés comme zone de stationnement par les gens du voyage. Dans un souci de conservation des richesses naturelles du site, il est conseillé d'éviter ce type de stationnement sur le plateau de Malzéville.</p> <p>Dans le cas où ce stationnement ne peut être évité, il est obligatoire d'engager une phase de concertation avec l'ensemble des usagers et services compétents afin de définir les modalités de stationnement des gens du voyage sur le site. Il s'agira notamment de retenir le secteur le moins sensible aux perturbations et dégradations pouvant être causés par ce type de stationnement.</p> <p><u>Interdiction des feux sauvages</u></p> <p>Aucun feux sauvages n'est autorisé sur le plateau de Malzéville. Ce type de pratique est susceptible d'être verbalisé par les autorités compétentes (ONCFS, ONF ...).</p> |
|---|

| Montant des coûts/aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Participation occasionnelle aux réunions Sollicitation pour avis, suivi de dossiers ... <i>Mise en œuvre réalisée par la structure animatrice</i> | Variable suivant la nature et le nombre de sollicitations Environ 500 € /an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

| |
|--|
| Contrôle |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de suivi d'activité annuel |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des types de stationnement préconisés ▪ Conservation du site Natura 2000 |
| Acteurs concernés |
| Communes, collectivités territoriales, comité de suivi du site, usagers du site (ou associations d'usagers), DIREN, ONCFS, ONF ... |
| Sources de financements |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ; ▪ + éventuellement collectivités locales et établissements publics. |

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Action 6.1 | Cohérence et prise en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement | |
| Action non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000 | |
| Espèces d'intérêt européen visés : Tous les habitats et espèces inscrits aux annexes 1-2 de la Directive Habitat et présents sur le site Natura 2000 | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du site Natura 2000 et à proximité | Superficie ou linéaire : Sans objet. | Priorité 1 |
| Description : Il s'agit de veiller à la compatibilité des programmes d'aménagement avec Natura 2000 et les composantes biologiques du site considéré. Ces programmes doivent prendre en compte les habitats naturels et les populations d'espèces pour lesquelles le site Natura 2000 a été désigné, à travers notamment une concertation avec les services compétents et le souci d'une cohérence entre les différents programmes de même nature sur un territoire donné. | | |

| |
|--|
| <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :</p> <p>Différents types de programmes d'aménagement ou de gestion des habitats et des espèces sont à considérer.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les documents d'urbanisme <p>Dans le cadre de la mise en place ou du renouvellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'organisation du territoire doit intégrer le site Natura 2000. Idéalement, les sections concernées par le site Natura 2000 sont à classer en zone naturelle « N », voire en zone à vocation agricole « A » (lorsque cela se justifie).</p> <p>En outre, les différentes communes concernées par ce type de programmes doivent se concerter dans un souci de cohérence des différentes PLU.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plans de chasse <p>Les différentes Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sont soumises à des plans de chasse au niveau du plateau de Malzéville et des territoires communaux concernés. Dans un souci de gestion durable des ressources cynégétiques et pour le respect des richesses naturelles présentes sur le plateau, les différents plans de chasse doivent répondre aux mêmes objectifs de conservation et de gestion. Avec un appui de la Fédération départementale de chasse, les différentes ACCA sont donc appelées à travailler en concertation les unes avec les autres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les aménagements forestiers <p>Certaines forêts bénéficient (ou vont bénéficier) d'aménagements forestiers. Afin de répondre aux objectifs de conservation du site Natura 2000, et dans un souci de viabilité économique, les gestionnaires forestiers doivent considérer l'ensemble de la ceinture forestière du plateau de Malzéville. Cet ensemble forestier présente une fonctionnalité écologique typique des milieux forestiers. La mise en place des différents aménagements forestiers doit donc prendre en compte l'ensemble des gestionnaires concernés (ONF, CRPF, propriétaires privés, communes ...) afin de définir une gestion durable de cette ceinture forestière dans sa globalité.</p> <p>Notons que des propriétaires forestiers peuvent également adhérer à la charte Natura 2000 et intégrer les recommandations et engagements proposés dans leur aménagement forestier.</p> |
|--|

| Montant des coûts/aides financières | |
|---|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Participation occasionnelle aux réunions et groupes de travail Sensibilisation des gestionnaires, coordination des programmes ... <i>Mise en œuvre réalisée par la structure animatrice</i> | Variable suivant la nature et le nombre de programmes Environ 1000€ /an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

| |
|---|
| Contrôle |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de suivi d'activité annuel |
| Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires concernant Natura 2000 et le site du « Plateau de Malzéville » ▪ Prise en compte de Natura 2000 et des spécificité du site dans les différents programmes d'aménagement |
| Acteurs concernés |
| Communes, collectivités territoriales, comité de suivi du site, usagers du site (ou associations d'usagers), services de l'Etat (DIREN, DRIRE ...), établissements publics (ONCFS...), ONF, Fédération départementale de chasse, ACCA ... |
| Sources de financements |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ; ▪ + éventuellement collectivités locales et établissements publics. |

| | | |
|--|---|---------------------------------|
| Action 6.2 | Prise en compte du site Natura 2000 dans la définition et la réalisation de différents projets | |
| Action non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 6 - Assurer la cohérence de l'ensemble des programmes d'aménagements et des projets avec Natura 2000 | |
| Espèces d'intérêt européen visés : Toutes les habitats et espèces inscrits aux annexes 1/2 de la Directive Habitat et présents sur le site Natura 2000 | | |
| Localisation : Sur l'ensemble du site Natura 2000 et à proximité | Superficie ou linéaire : Sans objet. | Priorité 1 |
| Description : Il s'agit de veiller à la compatibilité des projets de différentes natures avec le site Natura 2000. Les projets ne doivent pas remettre en cause les habitats naturels et les populations d'espèces pour lesquelles le site Natura 2000 a été désigné. Pour cela, les différents porteurs de projets doivent prendre en compte les éléments biologiques du site Natura 2000 et travailler en concertation avec les services compétents. Dans certains cas, une évaluation d'incidence est nécessaire. Différents types de projets concernent actuellement ce site Natura 2000 : le projet de voie verte au nord du plateau, la voie de l'Amezule, l'installation d'une nouvelle antenne TDF, les travaux d'entretien de l'aérodrome, le projet des plaines de la rive droite, et d'autres projets futurs ... | | |

Rappel réglementaire et champs d'application de l'évaluation des incidences d'un projet sur le site Natura 2000

(Source : Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les site Natura 2000 - MEDD, Biotope, 2007)

Champs d'application

(Art. R414-19 du code de l'environnement)

Seuls les projets soumis à autorisation ou approbation administrative sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation des incidences. Les projets soumis à simple déclaration sont exclus du champ d'application de l'évaluation des incidences.

Projets situés à l'intérieur du site Natura 2000

Parmi les projets soumis à autorisation ou approbation administrative, les projets soumis à étude d'impact, notice d'impact, document d'incidence « loi sur l'eau », autorisation spéciale au titre d'une réserve naturelle ou d'un site classé entrent dans le champ de l'évaluation des incidences Natura 2000 dès qu'ils sont situés au moins en partie dans le site Natura 2000.

Notons que dans le cas d'enjeux écologiques importants, des projets définis dans une liste préfectorale départementale peuvent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 (arrêté préfectoral).

Projets situés à l'extérieur du site Natura 2000

Parmi les projets soumis à autorisation ou approbation administrative, ceux soumis à étude ou notice d'impact ou à document d'incidence « loi sur l'eau » font l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le site Natura 2000 dès qu'ils sont susceptibles d'affecter ce site de façon notable. Ce critère s'apprécie d'après des paramètres physiques ou écologiques et intègre également l'importance du projet ou du programme.

Dans le cas où ce projet d'aménagement est susceptible d'avoir un effet notable sur le site Natura 2000, une évaluation des incidences doit être réalisée.

Précisions techniques concernant les différents projets

De manière générale, tous les projets, qu'ils fassent l'objet ou non d'une évaluation des incidences Natura 2000, devront intégrer l'existence du site Natura 2000 et limiter les impacts sur les habitats et espèces du site Natura 2000. Pour cela, la structure animatrice du document d'objectifs et les services compétents de l'état doivent développer une information vis-à-vis des porteurs de projets. Les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier d'un rappel des procédures à suivre (se référer au paragraphe précédent concernant le rappel réglementaire et le

champs d'application pour l'évaluation des incidences Natura 2000).

Une attention particulière concernera les projets d'infrastructures routières, ferroviaires, les projets d'urbanismes ou d'aménagements importants (ZAC...). En outre, les projets d'ouverture au public (ex. : Voie verte ...) sont également à considérer du fait de la possible augmentation de la fréquentation du plateau par le public (accès facilité).

Montant des coûts/aides financières

| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
|--|--|
| Participation occasionnelle aux réunions et groupes de travail Sollicitation pour avis, porteurs de projets, suivi de dossiers ... <i>Mise en œuvre réalisée par la structure animatrice</i> | Variable suivant la nature et le nombre de projets Environ 1000€ /an |

Calendrier

| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
|----|----|----|----|----|----|
| X | X | X | X | X | X |

Contrôle

- Rapport de suivi d'activité annuel

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure

- Sensibilisation des porteurs de projets concernant Natura 2000 et le site du « Plateau de Malzéville »
- Prise en compte de Natura 2000 et des spécificité du site dans les différents projets

Acteurs concernés

Communes, collectivités territoriales, comité de suivi du site, usagers du site (ou associations d'usagers), services de l'Etat (DIREN, DRIRE ...), établissements publics (ONCFS...), ONF, porteurs de projets...

Sources de financements

- Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ;
- + éventuellement collectivités locales et établissements publics.

| | | |
|---|--|---------------------------------|
| Action 7.1 | Accroître la maîtrise foncière par acquisition ou mise en place d'un conventionnement avec les différents propriétaires, exploitants et associations conventionnées | |
| Action non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 7 – Renforcement de la maîtrise foncière pour la pérennité du site | |
| Habitats et espèces d'intérêt européen visés : Habitats naturels et espèces inscrits à l'annexe 1/2 de la Directive Habitat et présentes sur le site Natura 2000 | | |
| Localisation : Sur les parcelles présentant un intérêt biologique important pour la préservation de la faune et la flore remarquables | Superficie ou linéaire : Sans objet. | Priorité 3 |
| Description : Sur le site Natura 2000 du plateau de Malzéville, il existe des propriétés privées dans lesquelles se trouvent des habitats ou des espèces remarquables d'intérêt communautaire. Cette mesure consiste donc à recenser ces biens et à définir les modalités pour conserver et gérer durablement ces parcelles (sensibilisation, acquisition par une collectivité, convention de gestion ...). | | |

Préambule

ces prochaines années, les terrains appartenant à l'armée française doivent être vendus aux communes concernées. La maîtrise foncière sera donc assurée par les communes. Cette mesure concerne donc les petites propriétés privées dans lesquelles se développent des habitats naturels, une faune ou une flore remarquables, et pour lesquelles une conservation s'avère nécessaire.

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Il s'agit dans un premier temps d'identifier les parcelles présentant un patrimoine naturel prioritaire au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (et habitats d'espèces) du site Natura 2000. La maîtrise foncière ou d'usage de ces parcelles est nécessaire afin d'y engager des actions de gestion.

Une fois ces parcelles identifiées, des démarches pourront être entreprises en vue de sensibiliser les propriétaires et locataires concernés. Si ceux-ci sont intéressés, 3 choix sont possibles :

- Vente et achat des parcelles par la collectivité intéressée ;
- Le propriétaire/locataire effectue les travaux lui-même ;
- Le propriétaire ne souhaite pas gérer sa parcelle lui-même (ou ne pas la faire gérer par son locataire) : il peut signer des conventions d'usage et d'autorisation de travaux avec des maîtres d'œuvre (ex. : organismes de gestion des espaces naturels).

On s'appuiera sur le retour des réunions de sensibilisation avec les différents acteurs et sur une visite de terrain pour déterminer les parcelles pour lesquelles une gestion patrimoniale et contractuelle peut être envisagée.

En complément de la visite de terrain, une rencontre est à organiser avec la structure animatrice, les organismes gestionnaires des milieux naturels, la commune concernée, le propriétaire et/ou le locataire intéressés.

Des conventions de gestion pourront être signées à l'issue des rencontres.

Un calage des contours du site Natura 2000 avec le cadastre est un préalable indispensable à cette mesure, de même que l'organisation de réunions publiques d'information.

| Montant des aides financières | |
|--|--|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Sensibilisation, organisation de réunions d'information avec les propriétaires Rencontre, acquisition et conventionnement <i>La mise en œuvre de la mission est assurée par la structure animatrice et/ou les structures de gestion concernées</i> | Ajustable suivant les secteurs engagés et la mission engagée Environ 2000€/an |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

Contrôle

- Comptes-rendus des réunions réalisées
- Convention de gestion signée

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure

- Augmentation de la maîtrise foncière par les collectivités
- Mise en place de conventionnement de gestion sur des sites présentant une valeur écologique.

Acteurs concernés :

Propriétaires privés, Communes, communautés de communes, Conseil général, bureaux d'étude, associations naturalistes.

Sources de financements

- Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ;
- + éventuellement collectivités locales et établissements publics.

| | | |
|--------------------------------|--|---------------------------------|
| Action 9.1 | Mise en place d'un tableau de bord de l'application du document d'objectifs | |
| Mesure non contractuelle | | |
| Objectif(s) concerné(s) | 9 - Evaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs | |
| Description : | Il s'agit de mettre en place un tableau de suivi de la réalisation des différentes mesures, puis de faire le point annuellement sur l'état d'avancement du document d'objectifs afin, si besoin, de réajuster certaines mesures. | Priorité 1 |

| |
|--|
| <p>Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :</p> <p>Un tableau annuel de suivi des mesures sera mis en place par la structure animatrice. Il comportera au minimum les champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intitulé de l'objectif ; ▪ Intitulé de la mesure ; ▪ Priorité de la mesure ; ▪ Superficie/linéaire engagé(e) ; ▪ Coût engagé ; ▪ Date de réalisation des travaux ; ▪ Opérateur de la mesure ; ▪ Localisation précise ; ▪ Niveau de réalisation (exemple : % de surface engagée par rapport à la totalité de la surface concernée). <p>Une réunion annuelle de synthèse des travaux et mesures réalisés durant l'année se fera avec les différents membres du comité de suivi afin de réajuster, si besoin est, les modalités de réalisation de certaines mesures.</p> |
|--|

| Montant du coût / aides financières | |
|--|---|
| Nature des opérations | Coût et/ou montant des aides |
| Mise en œuvre : mission de la structure animatrice <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du tableau de bord ▪ Organisation du comité de suivi | Ajustable sur devis Environ 2000€ |

| Calendrier | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 |
| X | X | X | X | X | X |

| |
|--|
| <p>Contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du rapport annuel concernant l'état d'avancement du document d'objectifs ▪ Organisation et présentation des résultats au comité de suivi |
| <p>Méthode d'évaluation de l'efficacité de la mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des actions planifiées pour l'année suivie |

Acteurs concernés :

DIREN Lorraine, collectivités locales, communes, bureaux d'études, associations naturalistes, comité de suivi ...

Sources de financement :

- Fonds européens (LEADER, FEDER) + Fonds du Ministère chargé de l'écologie ;
- + éventuellement collectivités locales et établissements publics.



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 ZSC PLATEAU DE MALZEVILLE - GRAND NANCY -



GRUPE DE TRAVAIL « ACTION : USAGES, ACCUEIL DU PUBLIC ET VALORISATION DU SITE »



2 OCTOBRE 2008



- COMPTE RENDU -

Liste des présences

M. MARCHAL (FFR Commission Sentiers 54), M. AUMAITRE (Conservatoire des Sites Lorrains), M. GUILLAUME et M. HAFIDI (Communauté de communes du Grand Couronné), M. GALLEY et Mlle SAINT PAUL (CPIE), Mme PIERRE et Mme LEROND (Mairie de Malzéville), M. MATHIS (LEGTA Pixéricourt), M. DEROY (ONF), M. DISSAC (Conseil Général de Meurthe-et-Moselle), M. LAPOINTE (Mairie d'Agincourt – Maire), M. FALCONNET (Mairie Eulmont), M. DARDAINE (C.S.R.P.N), M SEZNEC (Conservatoire et Jardin Botanique de Nancy), M. POGU (Comité départemental de course d'orientation), M. VERNIER (FLORAINE), Mme LEMUNIER (Etablissement du Génie de Nancy), Mme BUCHELI (ADUAN), M. ROBERT (Grand Nancy) et M. PHILIPPE (BIOTOPE).

Objets du groupe de travail

Ce groupe de travail avait pour objectif de définir et débattre des actions proposées relatives à la gestion des milieux naturels et des espèces sur le site Natura 2000. Les enjeux et objectifs retenus dans le cadre du document d'objectifs Natura 2000 sont rappelés en début de séance. Une présentation des différents outils existants pour la mise en place des différentes actions dans le cadre de Natura 2000 est réalisée (charte et contrat Natura 2000, actions hors contrat/charte).

Synthèse des réflexions et remarques du groupe de travail

Remarques générales

✓ Pour l'accueil du public (aménagements divers), il est rappelé la nécessité de définir un coût d'investissement et un coût d'exploitation.

✓ Actions répondant à **l'objectif 4.1** (« Gérer la fréquentation pédestre, équestre et cycliste du site ») et à **l'objectif 4.3** (« Informer, valoriser et communiquer sur le site et en dehors ») : la réalisation d'un plan d'aménagement et d'interprétation permettra de définir les modalités de gestion de la fréquentation et l'accueil du public.

Actions contractualisables dans le cadre des contrats Natura 2000

✓ Action 4.2.1 (« Fermeture des chemins d'accès pour les engins motorisés ») : il est préférable de ne pas cartographier les barrières, ce travail est à réaliser dans la phase d'animation du document d'objectifs. Toutefois, il est proposé d'indiquer plus précisément le nombre nécessaire de barrières à installer sur le site. Pour cela, il est souhaitable de se rapprocher des différentes personnes ressources (communes concernées, ONF ...).

Autres actions hors contrats et charte Natura 2000

✓ Actions 4.1.1 et 4.1.2 (schéma d'aménagement et sécurité) : ces actions sont à détailler ultérieurement dans le cadre d'un plan d'aménagement plus précis. Différents sentiers pourront être proposés au même titre que la mise en sécurité du site vis-à-vis du public. Une cartographie des différents sentiers sera réalisée dans le cadre du plan d'aménagement.

✓ Action 4.1.2 (mise en sécurité) : il est rappelé que les gestionnaires devant accéder au site sont à considérer dans les aménagements et les procédures à mettre en place pour garantir la sécurité des usagers. Les manifestations exceptionnelles (ex. : course d'orientation) sont également à prendre en compte.

✓ Action 4.2.2 : il n'est pas possible de préciser les risques encourus pour les usagers d'engins motorisés car les infractions commises varient suivant la nature des chemins empruntés.

✓ Action 4.2.3 : l'ONF précise que la garde montée est à nouveau opérationnelle. Il est envisageable que celle-ci circule sur le site. Ce type d'action peut être considéré comme une prestation de service dans certains cas de figure (ex. : cas d'une commande par une collectivité ou par l'état).

✓ Actions 4.3.2/4.3.3/4.3.4/4.3.5 : elles seront détaillées et précisées lors de l'élaboration d'un plan d'interprétation. L'idée d'un sentier pédagogique est retenue, sa localisation est à définir dans le plan d'interprétation (différents éléments sont à considérer pour la définition de son parcours comme la prise en compte des points de vue paysagers, des types de public visés ...). L'idée de l'aménagement d'une maison d'accueil n'est pas retenue, seul un aménagement de type « kiosque » pourrait être proposé.

✓ Action 4.3.6 : un message commun diffusable par l'ensemble des acteurs locaux doit être élaboré. Les outils de communication doivent prendre en compte les outils existants (ex. : plaquettes déjà réalisées ...).

✓ Action 5.1 : les pratiques actuelles de vol à voile de façon sont maintenues dans le respect du patrimoine biologique du site Natura 2000.

✓ Action 6.1 : il est nécessaire de porter à connaissance à l'ensemble des gestionnaires concernés les documents de gestion durable créés ou révisés.

En conclusion, M. PHILIPPE rappelle que les remarques évoquées lors de ce groupe de travail seront prises en compte dans l'élaboration des différentes actions proposées dans le cadre de l'avant-projet de document d'objectifs qui sera proposé pour validation au comité de pilotage. D'ici là, tous les participants sont invités à réagir et à faire part d'autres remarques éventuelles si nécessaire.

Pour tout complément :

| | |
|--|--|
| Biotope : Jean Sébastien PHILIPPE , Chef de projet 2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy Tel : 03 83 28 25 42 / Fax: 03.83.27.13.61 E-mail : jsphilippe@biotope.fr | Grand Nancy : Philippe ROBERT , Mission Développement Durable Grand Nancy 22-24, Viaduc Kennedy, C.O. n° 36 54035 NANCY CEDEX Tél : 03.83.91.89.57 / Fax : 03.83.91.84.75 E-mail : philippe.robert@grand-nancy.org |
| Aude LAMERANDT , Responsable d'agence 2 bis rue Charles Oudille - 54600 Villers-lès-Nancy Tel : 03 83 28 25 42 / Fax: 03.83.27.13.61 E-mail : alamerandt@biotope.fr | |

FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

| <i>1.1. TYPE</i> | <i>1.2. CODE DU SITE</i> | <i>1.3. DATE DE COMPILATION</i> | <i>1.4. MISE A JOUR</i> |
|------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| B | FR4100157 | 200602 | 200808 |

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Lorraine / SPN - IEGB - MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:

PLATEAU DE MALZEVILLE

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200604

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 6 12 13

W/E (Greenwich)

LATITUDE

48 43 32

2.2. SUPERFICIE (HA):

439,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

239

MAX

384

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR411

NOM DE LA RÉGION

Meurthe-et-Moselle

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

| CODE | % COUVERT | REPRÉSENTATIVITÉ | SUPERFICIE RELATIVE | STATUT DE CONSERVATION | EVALUATION GLOBALE |
|------|--------------|------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 6210 | 45 | A | C | A | A |
| 9150 | 25 | B | C | B | C |
| 9160 | 2 | D | | | |

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

| GROUPE | NOM SCIENTIFIQUE | POPULATION | MOTIVATION |
|---------------|-------------------------------|------------|------------|
| B M A R F I P | | | |
| B | Lullula arborea | P | C |
| | P Carex halleriana | P | D |
| | P Blackstonia perfoliata | 50i | D |
| | P Filipendula vulgaris | P | D |
| | P Fumana procumbens | P | D |
| | P Hippocrepis emerus | P | D |
| | P Primula vulgaris | P | D |
| | P Viola alba | 50i | D |
| R | Coronella austriaca austriaca | P | C |
| R | Lacerta agilis | P | C |
| | P Calluna vulgaris | 20i | D |
| | P Neotinea ustulata | 10i | D |

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

| Classes d'habitats | % couvert. |
|---|--------------|
| Pelouses sèches, Steppes | 45 |
| Prairies améliorées | 2 |
| Forêts caducifoliées | 35 |
| Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana | 18 |
| Couverture totale | 100 % |

Autres caractéristiques du site

Le plateau de Malzéville correspond à une butte témoin des côtes de Moselle.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Les pelouses du plateau s'étendent sur plus de 240 hectares, soit une superficie exceptionnelle en Lorraine pour ce type d'habitat, et présentent 3 types de faciès distincts :

- xérique
- mésophile
- acidocline (habitat très rare en Lorraine, la pelouse acidocline à Callune ou à Luzule ne se développe que sur les sols désaturés en calcium).

Ces différents faciès se traduisent par une très grande diversité floristique (plus de 143 plantes recensées), ce qui classe ce site parmi les pelouses les plus remarquables de Lorraine.

On y trouve notamment 8 espèces rares et protégées au niveau régional : le Fumana vulgaire et la Laïche de Haller, la Chlore perfoliée, la Spirée vulgaire, l'Orchis brûlée, la Primevère acaule, la Violette blanche et le Faux Séné.

Ces pelouses abritaient une petite population de Damier de la Succise (non revue en 2007) ; sa persistance sur le site devra être confirmée.

En bordure du plateau le site abrite des boisements plus ou moins calcicoles disposés selon un gradient d'épaisseur de sol. On y trouve une station botanique remarquable de Primevère acaule.

4.3. VULNERABILITE

Certains secteurs de pelouses à pinède ont souffert de la tempête de 1999. Aux marges des pelouses ouvertes, l'envahissement par les ligneux est un risque. La fonction récréative du site, à proximité de l'agglomération nancéenne, ne s'est pas révélée dommageable pour le site jusqu'à présent.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Etat (ministère de la défense) principalement
Collectivités
Forêts privées

4.6. DOCUMENTATION

Conservatoire des Sites Lorrains, 2002. Plateau de Malzéville, expertise préalable à l'inscription en Zone Spéciale de Conservation.

Biotope, 2007. Site Natura 2000 FR4100157 Plateau de Malzéville - inventaires et cartographies des habitats naturels, des espèces végétales remarquables, de l'entomofaune et de l'herpétofaune.

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

| CODE | % COUVERT. |
|------|------------|
| FR23 | 1 |

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

| TYPE CODE | NOM DU SITE | TYPE DE CHEVAUCHEMENT | % COUVERT. |
|-----------|------------------------|-----------------------|------------|
| FR23 | Forêt Domaniale de Keu | + | 1 |

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Armée - établissement du génie de Nancy
Lycée agricole de Pixérecourt et CSL pour partie

GESTION DU SITE ET PLANS

Le site inclut la plus grande partie de l'immeuble militaire dénommé "terrain de manoeuvres du plateau de Malzéville". Cette emprise fera l'objet, après travaux de remise en état, d'une procédure d'aliénation. La labellisation du site ne devra pas faire obstacle à la réalisation de ces travaux. Aujourd'hui, deux autorisations d'occupation temporaire ont été délivrées par l'autorité militaire au profit d'une société de chasse militaire et du lycée agricole de Pixérecourt. Une troisième sera prochainement accordée au club de vol à voile. L'aérodrome fera l'objet d'un changement de statut domanial.

Les actions déjà engagées sur le site

Des pratiques agricoles extensives ont été maintenues sur une surface de 120 ha par le pâturage ovin du troupeau de l'exploitation agricole du Lycée agricole de Pixérecourt, lequel a signé un Contrat Territorial d'Exploitation avec un cahier des charges adapté étudié en liaison avec le Conservatoire des Sites Lorrains. Les secteurs de l'aérodrome sont gérés par fauche ou pâturage extensifs. Les milieux forestiers (Bois de Flavemont et de Frouard notamment) ont été endommagés par la tempête de 1999 et des travaux de nettoyage doivent y être réalisés.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

| <i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i> | <i>ECHELLE</i> | <i>PROJECTION</i> | <i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i> |
|--------------------------------|----------------|-------------------------------|--|
| 3315E | 25000 | Lambert Conformal Centre (FR) | |

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

ARRETE DE NOMINATION DU COMITE DE
PILOTAGE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

**Arrêté portant désignation du comité de pilotage
pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs
du projet de Site d'Intérêt Communautaire FR 4100157
« Plateau de Malzéville »**

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 relatifs au réseau Natura 2000 et ses articles R 414-8 à R 414-12 relatifs au document d'objectifs et au comité de pilotage des sites Natura 2000,

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la notification en date du 19 avril 2006 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à la Commission européenne du projet de Site d'Intérêt Communautaire FR4100157 « Plateau de Malzéville »,

Vu l'avis du Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

ARRETE

Article 1 : Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs de la proposition de Site d'Intérêt Communautaire FR 4100157 "Plateau de Malzéville" et sa mise en œuvre.

Article 2 : Le comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

- le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
- le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy ou son représentant
- le Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en charge de l'environnement
- le Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en charge du Plateau de Malzéville
- le Député de la 2^{ème} circonscription, Vice Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy
- le Député de la 1^{ère} circonscription, Conseiller communautaire
- le Président de la Communauté de communes du Grand Couronné ou son représentant
- le Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey ou son représentant
- le Maire de Saint Max ou son représentant
- le Maire d'Agincourt ou son représentant
- le Maire d'Eulmont ou son représentant
- le Maire de Dommartemont ou son représentant
- le Maire de Lay-Saint-Christophe ou son représentant
- le Maire de Malzéville ou son représentant

Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant
- le Président du GIC de l'Amezule ou son représentant
- le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant
- le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant
- le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ou son représentant
- le Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- le Président de l'association foncière d'Agincourt ou son représentant
- le Président de l'association foncière d'Eulmont ou son représentant
- le Président de l'association foncière de Lay-Saint-Christophe ou son représentant
- le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant
- le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ou son représentant
- le Directeur de l'ADUAN ou son représentant
- le Directeur régional de TDF ou son représentant
- le Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre ou son représentant
- le Directeur de SOLVAY SA ou son représentant
- le Président de l'Automobile Club Lorrain ou son représentant
- le Président du Comité départemental de course d'orientation ou son représentant
- le Directeur du Comité départemental de Vol à voile ou son représentant
- le Directeur du Centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE) de Champenoux ou son représentant
- le Directeur des Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy ou son représentant

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

- le Préfet de Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
- le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- le Délégué Départemental de l'Office National des Forêts ou son représentant
- le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- le Directeur de l' Etablissement du Génie de Nancy
- le Directeur du lycée de Pixérécourt ou son représentant

Article 3 : Le Préfet de Meurthe-et-Moselle convoque et préside la première réunion du comité de pilotage Natura 2000.

A cette occasion, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

A défaut, la présidence du comité est assurée par le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Ces désignations interviennent initialement pour la durée d'élaboration du document d'objectifs puis, une fois celui-ci approuvé, pour des périodes de trois ans renouvelables.

Article 4 : Le comité de pilotage peut établir un règlement intérieur à la demande de plus de la moitié de ses membres.

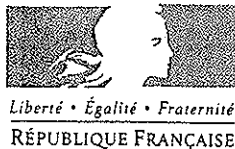
Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres.

Nancy, le 24 MAI 2006

Le Préfet

Pour le Préfet
et par ~~délégation~~,
Le Secrétaire Général,

Marc BURG



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

**Arrêté modificatif de l'arrêté portant désignation du comité de pilotage
pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs
du projet de Site d'Intérêt Communautaire FR 4100157
« Plateau de Malzéville »**

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 relatifs au réseau Natura 2000 et ses articles R 414-8 à R 414-12 relatifs au document d'objectifs et au comité de pilotage des sites Natura 2000,

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la notification en date du 19 avril 2006 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à la Commission européenne du projet de Site d'Intérêt Communautaire FR4100157 « Plateau de Malzéville »,

Vu l'avis du Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2006 nommant les membres du comité de pilotage du site « Plateau de Malzéville »,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté du 24 mai 2006 constituant le comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs de la proposition de Site d'Intérêt Communautaire FR 4100157 "Plateau de Malzéville" et sa mise en œuvre est modifié.

Article 2 : Le comité de pilotage s'établit ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

- M. Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
- M. Michel DINET, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- M. André ROSSINOT, Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy ou son représentant
- M. Jean-François HUSSON, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en charge de l'environnement
- M. Alain LEGRAND, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en charge du Plateau de Malzéville
- M. Laurent HENART, Député de Meurthe-et-Moselle, Conseiller communautaire
- M. Christian GUILLAUME, Président de la Communauté de communes du Grand Couronné ou son représentant
- M. Didier BIANCHI, Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey ou son représentant
- M. Gérard STOERKEL, Maire de Saint Max, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, ou son représentant
- M. Denis LAPOINTE, Maire d'Agincourt ou son représentant
- M. Serge MARCHAL, Maire d'Eulmont ou son représentant
- M. René MARTINUZZI, Maire de Dommartemont ou son représentant
- M. Pierre ROTACH, Maire de Lay-Saint-Christophe ou son représentant
- M. Jean-Paul BOLMONT, Maire de Malzéville ou son représentant

Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant
- le Président du GIC de l'Amezule ou son représentant
- le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant
- le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant
- le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ou son représentant
- le Secrétaire de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- le Président de l'association foncière d'Agincourt ou son représentant
- le Président de l'association foncière d'Eulmont ou son représentant
- le Président de l'association foncière de Lay-Saint-Christophe ou son représentant
- le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant
- le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ou son représentant
- le Général de corps d'armée, gouverneur militaire de METZ, état major de la région terre
- le Directeur de l'ADUAN ou son représentant
- le Directeur régional de TDF ou son représentant
- le Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre ou son représentant
- le Directeur de SOLVAY SA ou son représentant
- le Président de l'Automobile Club Lorrain ou son représentant
- le Président du Comité départemental de course d'orientation ou son représentant
- le Directeur du Comité départemental de Vol à voile ou son représentant
- le Président de l'aéroclub de l'Est
- le Directeur du Centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE) de Champenoux ou son représentant
- le Directeur des Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy ou son représentant

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

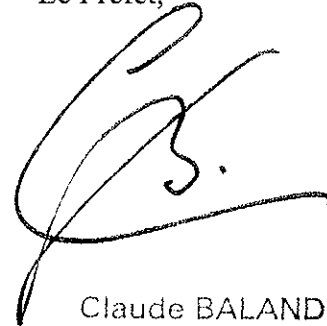
- le Préfet de Meurthe-et-Moselle ou son représentant
- le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
- le Directeur Départemental de l'Equipeement ou son représentant
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- le Délégué Départemental de l'Office National des Forêts ou son représentant
- le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- le Directeur du lycée de Pixérécourt ou son représentant

Article 3 : Le reste de l'arrêté du 24 mai 2006 est sans changement.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres.

Nancy, le 9 OCT. 2006

Le Préfet,



Claude BALAND



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES**

Bureau de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Deuxième arrêté modificatif de l'arrêté portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du projet de Site d'Intérêt Communautaire FR 4100157 « Plateau de Malzéville »

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 414-1 à L 414-6 relatifs au réseau Natura 2000 et ses articles R 414-8 à R 414-12 relatifs au document d'objectifs et au comité de pilotage des sites Natura 2000,

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la notification en date du 19 avril 2006 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à la Commission européenne du projet de Site d'Intérêt Communautaire FR4100157 « Plateau de Malzéville »,

Vu l'avis du Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2006 nommant les membres du comité de pilotage du site « Plateau de Malzéville »,

Vu l'arrêté du 9 octobre 2006 modifiant l'arrêté préfectoral du 24 mai 2006,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté du 9 octobre 2006 modifié, constituant le comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs de la proposition de Site d'Intérêt Communautaire FR 4100157 "Plateau de Malzéville" et sa mise en œuvre, est complété ainsi qu'il suit :

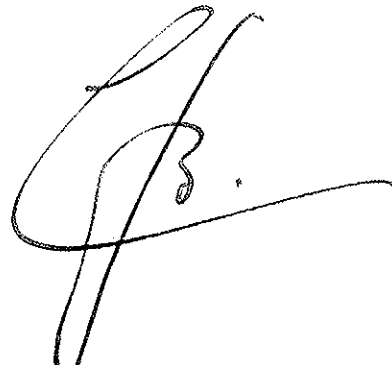
Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

- le Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est ou son représentant
- le Président de l'association FLORAINE ou son représentant.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres.

Nancy, le 23 MARS 2007

Le Préfet,



Claude BALAND